

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

٢٠٢٤ء ٨٢٦١ ٨ ٩٠٥٦ ٨ ٩٠٥٦

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Rapport Annuel

2024

Rapport Annuel 2024

Conseil Economique, Social et Environnemental



**Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'assiste**

RAPPORT ANNUEL 2024

soumis à

**Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'assiste**

par **Abdelkader AMARA**

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

Majesté,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi organique n°128-12 portant création du Conseil Economique, Social et Environnemental promulguée par le Dahir n°1-14-124 du 3 chaoual 1435 (31 juillet 2014), j'ai l'insigne honneur de présenter à **Votre Majesté** le rapport annuel du Conseil au titre de l'exercice 2024 tel qu'il a été adopté par son assemblée générale réunie le 26 juin 2025.

Majesté,

Au niveau international, l'année 2024 s'est inscrite dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment la poursuite du conflit russo-ukrainien et la guerre israélienne à Gaza, la montée des politiques protectionnistes et la recrudescence d'événements météorologiques extrêmes, mettant à rude épreuve la résilience des économies. Dans ce contexte, la croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement, passant de 3,5 % en 2023 à 3,3 % en 2024, avec un repli plus prononcé dans les pays émergents et en développement. Néanmoins, en dépit de ces turbulences, le rythme de progression des échanges commerciaux mondiaux a enregistré une reprise par rapport au mouvement de décélération observé au cours des deux années d'avant, tandis que les tensions inflationnistes se sont nettement atténuées, en particulier dans les économies avancées, sous l'effet conjugué du maintien de politiques monétaires restrictives et du recul des cours de l'énergie.

Dans ce contexte international contraignant, le Royaume a poursuivi, sous la Haute Impulsion de Votre Majesté, la mise en œuvre de réformes structurantes visant à accélérer le développement national et à remédier aux insuffisances constatées. L'année 2024 a ainsi été jalonnée de progrès manifestes dans plusieurs secteurs, avec, toutefois, la persistance de vulnérabilités structurelles aux niveaux économique, social et environnemental.

Sur le plan économique, le Maroc a fait preuve, en 2024, d'une résilience notable. L'économie nationale a ainsi enregistré une légère progression, avec un taux de croissance passant de 3,7 % en 2023 à 3,8 % en 2024 et ce, en dépit d'une campagne agricole défavorable. Cette performance reste, néanmoins, en-deçà des aspirations et demeure insuffisante pour enclencher une dynamique de progression soutenue permettant d'intégrer le groupe des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure.

La performance à l'export a maintenu, en 2024, une dynamique positive, tirée notamment par l'essor de certains métiers mondiaux du Maroc. L'évolution de la structure des exportations révèle une amélioration du niveau de complexité de l'offre nationale, illustrée par une augmentation de la part des produits à contenu technologique intermédiaire. Pour autant, des efforts soutenus demeurent indispensables pour consolider et élargir la présence du Royaume sur les segments à plus forte valeur technologique, notamment par un renforcement des investissements en faveur de l'innovation, de la R&D, du développement des compétences et de la montée en gamme des filières productives.

Les équilibres macroéconomiques ont été globalement préservés, en particulier sur le plan budgétaire, grâce aux réformes engagées en l'espèce. Le déficit public a ainsi enregistré une réduction significative. Toutefois, une vigilance soutenue s'impose dans la gestion de la dette publique, notamment au regard des engagements importants du Royaume dans les projets structurants de grande envergure.

En ce qui concerne les équilibres extérieurs et bien que l'année 2024 ait enregistré un creusement du déficit commercial, la balance des services est demeurée excédentaire, soutenue notamment par un niveau record des recettes liées au secteur du voyage. Par ailleurs, les transferts des MRE ainsi que les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) ont connu une évolution favorable. Néanmoins, la préservation de ces équilibres extérieurs s'annonce de plus en plus

exigeante, au regard de la montée au niveau mondial des mesures protectionnistes. Cette situation convoque une gestion prudente et un repositionnement stratégique du Royaume sur l'échiquier commercial international, tout en préparant, en amont, le tissu productif national à ces défis majeurs.

Sur le plan de la stabilité des prix, l'année 2024 a été marquée par un net recul du taux d'inflation, passé de 6,1 % à 0,9 %, principalement sous l'effet de l'atténuation des pressions d'origine externe. Les efforts déployés pour préserver le pouvoir d'achat se sont poursuivis, bien que le niveau général des prix reste supérieur à celui de 2019, en particulier pour les produits alimentaires.

La persistance de prix élevés dans ce secteur appelle, de ce fait, une vigilance renforcée tout au long de la chaîne agroalimentaire, depuis la production jusqu'à la distribution. A ce titre, une évaluation de l'efficacité des politiques agissant sur l'offre de produits agricoles paraît nécessaire afin d'identifier les interventions publiques à même d'assurer une offre suffisante et accessible à tous. L'accélération de la réforme des marchés de gros, couplée à une régulation plus stricte de l'intermédiation, s'avère également déterminante. En parallèle, il est indispensable de renforcer la concurrence, de combattre la spéculation et de prévenir toute exploitation abusive des subventions publiques, en consacrant le principe de reddition des comptes.

En matière d'environnement des affaires, le bilan demeure contrasté. Des avancées méritent d'être soulignées, parmi lesquelles le maintien d'un flux soutenu d'IDE, la mise en œuvre progressive de la nouvelle charte de l'investissement ainsi que les résultats encourageants obtenus par le Maroc dans le rapport *business ready* de la Banque mondiale — qui succède au rapport *doing business* — avec des scores supérieurs à la moyenne des pays à revenu intermédiaire sur certaines dimensions évaluées telles que le cadre réglementaire, les services publics et l'efficacité opérationnelle.

Cependant, des signaux préoccupants ont été observés, notamment une hausse des défaillances d'entreprises ainsi que la persistance de retards dans la résolution des contentieux et litiges fiscaux. En outre, les évolutions récentes indiquent une poursuite de la dégradation du classement du pays en termes de perception des niveaux de corruption. Ce constat renvoie à la nécessité de consolider les efforts de régulation et de digitalisation engagés. L'efficacité des dispositifs y afférents demeure toutefois conditionnée par l'effectivité du cadre juridique et le renforcement des mécanismes coercitifs.

L'année 2024 s'est, par ailleurs, caractérisée par une dégradation persistante des indicateurs du **marché de l'emploi**, marquée par une hausse préoccupante du taux de chômage, notamment parmi les jeunes et les diplômés, accompagnée d'une proportion importante d'emplois de qualité insuffisante.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à initier une réflexion approfondie en vue d'une nouvelle feuille de route pour l'emploi, assortie d'objectifs ambitieux de réduction du chômage. Leur réalisation exigera, néanmoins, une transformation profonde de l'économie nationale ainsi qu'une accélération significative du rythme de croissance dans un horizon temporel resserré.

Majesté,

Sur le plan social, le Royaume a poursuivi en 2024, **sous la Haute Impulsion de Votre Majesté**, la mise en œuvre du chantier stratégique de l'Etat social, à travers des réformes structurantes visant à renforcer la justice sociale et à améliorer les conditions de vie des citoyens.

La généralisation progressive de la protection sociale, l'opérationnalisation du RSU, le déploiement du programme d'aides sociales directes ainsi que l'entrée en vigueur de la loi-cadre n°06-22 relative au système national de santé ont constitué, à cet égard, des avancées majeures. Parallèlement, des efforts soutenus ont été déployés dans les secteurs de l'éducation, du logement et de la protection des populations vulnérables.

Il demeure que ces avancées se heurtent encore à la persistance d'**inégalités sociales et territoriales**. Selon les données les plus récentes publiées par le HCP en 2025, l'indice de Gini est passé de 38,5 % en 2019 à 40,5 % en 2022, témoignant d'un creusement des disparités de dépenses entre les ménages. En outre, le rapport inter-décile — qui mesure l'écart entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les moins aisés — s'établit désormais à 12 au niveau national.

Si la **pauvreté multidimensionnelle** a connu une nette régression, passant de 11,9 % en 2014 à 6,8 % en 2024, elle demeure fortement concentrée au niveau du milieu rural, où elle affecte encore 13,1 % de la population, contre 3 % en milieu urbain. La nouvelle cartographie nationale met également en évidence des disparités régionales importantes, avec des taux particulièrement élevés dans certaines provinces. Il est à signaler également que près de 3 millions de Marocains vivent en situation de vulnérabilité face à la pauvreté multidimensionnelle, dont plus de 80 % en milieu rural.

En matière de développement humain, le Maroc poursuit une trajectoire globalement positive. Selon le rapport mondial du PNUD (édition 2025), l'indice de développement humain (IDH) est passé de 0,659 en 2015 à 0,710 en 2023, plaçant le Royaume, pour la première fois, dans la catégorie des pays à développement humain élevé. Cette progression demeure toutefois entravée par des inégalités structurelles, notamment dans le domaine de l'éducation, où la durée moyenne de scolarisation s'élève à 6,2 ans, avec un écart toujours marqué entre les femmes (5,3 ans) et les hommes (7,1 ans). Sur le plan économique, le revenu national brut par habitant atteint 8 653 USD en parité de pouvoir d'achat, avec une disparité très importante entre les femmes (3 221 USD) et les hommes (13 990 USD).

Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre de la feuille de route 2022–2026 s'est poursuivie avec l'extension des écoles pionnières, le lancement des collèges pionniers, le renforcement du soutien social, l'introduction de nouvelles approches pédagogiques ainsi que l'accélération des efforts en faveur de la généralisation du préscolaire. Le système éducatif reste, toutefois, confronté à des défis structurels majeurs, notamment le maintien de taux élevés d'abandon scolaire et la faiblesse persistante des acquis fondamentaux des apprenants.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la surcharge des établissements à accès ouvert et la faible articulation entre la recherche, l'innovation et le tissu économique représentent des obstacles majeurs à surmonter. La réforme des cycles et diplômes, engagée sur la base du décret n°2.23.668, devra s'accompagner d'un effort soutenu pour renforcer la lisibilité des parcours académiques et garantir leur alignement avec les priorités du développement national.

Dans le secteur de la santé, le Maroc a poursuivi en 2024 la réforme de son système national, en renforçant significativement l'infrastructure hospitalière avec l'ajout de plus de 2100 lits et l'ouverture de nouveaux établissements hospitaliers. Parallèlement, l'offre de soins de proximité a été améliorée grâce à la réhabilitation de nombreux centres de santé. Cette dynamique a été soutenue par une réorganisation institutionnelle, portée par la loi-cadre n°06-22 visant à instaurer une gouvernance sanitaire intégrée, équitable et efficiente. La digitalisation du système s'est accélérée, avec la généralisation des systèmes d'information hospitaliers et le lancement de la mise en place du dossier médical partagé.

Nonobstant ces avancées, le déficit patent en ressources humaines constitue une problématique majeure : la densité en médecins et personnels paramédicaux reste bien en-deçà des normes internationales, ce qui impose d'accélérer la formation des professionnels de santé et de veiller à une meilleure répartition territoriale.

Le processus de généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) a, pour sa part, enregistré des avancées significatives : plus de 86 % de la population est aujourd'hui immatriculée auprès d'un régime d'assurance-maladie, contre moins de 60 % en 2020. Toutefois, le système est confronté à des défis importants, en lien avec le taux de couverture réel de la population par l'AMO (problématique des droits fermés), l'équilibre financier des régimes, la pérennité et la soutenabilité du système ainsi que l'accessibilité et la mise à niveau de l'offre de soins.

Dans le secteur du logement, l'année 2024 a été marquée par une avancée significative avec le déploiement d'un dispositif d'aide directe en faveur des ménages à revenus faibles et intermédiaires, résidant au Maroc ou à l'étranger. Plus de 63 000 ménages en ont bénéficié, contribuant ainsi à la relance du secteur immobilier, tout en étendant la couverture territoriale à des localités jusque-là très peu desservies, en particulier en milieu rural. Plusieurs défis demeurent néanmoins, notamment une faible diversification de l'offre, la pression foncière dans les zones urbaines et les disparités régionales persistantes. Ces enjeux appellent un suivi rigoureux et une meilleure articulation avec les politiques foncières et les services de base, pour assurer une réponse adaptée aux besoins spécifiques des territoires et des populations. La création d'agences régionales de l'habitat, ainsi que la mise en œuvre effective de la Stratégie nationale des villes intermédiaires, devraient renforcer davantage l'ancrage territorial des politiques du logement.

En matière de dialogue social, l'année 2024 a été marquée par une relance significative, concrétisée par la signature, en avril, d'un nouvel accord tripartite portant sur la revalorisation des salaires, l'allègement de la pression fiscale et l'engagement commun en faveur de réformes majeures : retraites, droit de grève et code du travail. Toutefois, la consolidation de cette dynamique reste tributaire de la concrétisation des engagements pris, de la généralisation des mécanismes institutionnels de dialogue, d'une réelle prise en compte des tensions sectorielles, ainsi que du parachèvement du cadre juridique encadrant les relations professionnelles, notamment à travers la réforme de la loi sur les syndicats et le renforcement du rôle de l'inspection du travail.

Majesté,

Sur le plan environnemental, l'année 2024 a été marquée par la tenue, à Bakou, de la COP29. Cette édition a permis d'adopter un nouvel objectif de financement en faveur des pays en développement, visant à tripler les fonds mobilisés, pour, *in fine*, atteindre 300 milliards de dollars par an à l'horizon 2035. Un cadre mondial pour les marchés du carbone a également été instauré, facilitant les échanges de crédits carbone et soutenant les projets à fort impact dans les régions les plus vulnérables.

S'inscrivant pleinement dans cette dynamique internationale, le Maroc a signé, à l'occasion de cette COP, un programme d'action triennal (2024-2026) avec l'Agence internationale de l'énergie. Ce programme porte sur plusieurs priorités : l'amélioration du système de statistiques énergétiques, le renforcement de la régulation des marchés de l'électricité et du gaz ainsi que le soutien au développement des énergies renouvelables et de l'hydrogène.

L'année 2024 s'est caractérisée, d'autre part, par une intensification alarmante des manifestations du dérèglement climatique à l'échelle planétaire. La température moyenne globale a frôlé le seuil critique de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, avec une recrudescence d'épisodes extrêmes qui ont provoqué des pertes humaines considérables et induit des perturbations économiques majeures. Le Maroc n'a pas été épargné : des vagues de chaleur inédites ont été enregistrées, atteignant des niveaux exceptionnels, notamment dans les provinces sahariennes et présahariennes. Cette situation a accentué la pression sur les ressources hydriques, fragilisé les écosystèmes et réduit significativement les rendements agricoles.

En matière de gestion de la pénurie hydrique, l'année 2024 a connu une intensification notable des efforts, notamment grâce à la mise à jour du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027. Cette dynamique s'est traduite par l'accélération de la réalisation des barrages, portant leur nombre à 154 grands barrages en 2024, contre 145 en 2020. Par ailleurs, une convention de financement a été signée pour la construction de huit petits barrages durant la période 2024-2026. Parallèlement, des efforts soutenus ont permis d'améliorer l'interconnexion des bassins hydrauliques, notamment à travers les liaisons Sebou-Bouregreg et Oued El Makhazine-Dar Khrofa. Ces avancées illustrent l'engagement constant du Maroc en faveur d'une gestion intégrée, sécurisée et durable de ses ressources hydriques.

S'agissant de la transition énergétique, une dynamique significative est à mettre en avant, avec notamment l'accélération des projets liés aux énergies renouvelables et la publication de la circulaire sur l'*« Offre Maroc »* dédiée à l'hydrogène vert.

La capacité installée en énergies renouvelables a atteint 45,3 % de la puissance électrique totale, se rapprochant de l'objectif fixé à 52 % à l'horizon 2030. La part des renouvelables dans la consommation électrique a progressé à 26,2 % en 2024, contre 20,9 % en 2023. Le mix énergétique demeure, toutefois, encore largement dominé par les énergies fossiles, notamment le charbon qui représente 34 % de la production. La dépendance énergétique du Royaume a légèrement diminué, s'établissant à 87,5 % (contre 91,3% en 2022), mais se maintient encore à des niveaux élevés.

Des insuffisances persistent et grèvent la dynamique de transition vers un mix électrique plus vert. Parmi celles-ci, le développement encore limité des solutions de stockage pour gérer l'intermittence, ainsi que le rythme relativement lent de l'électrification des usages, notamment dans des secteurs-clés tels que le transport et l'éclairage public.

Sur le front de l'hydrogène vert et sous l'impulsion des Hautes Directives Royales, un million d'hectares de foncier public ont été mobilisés, dans le cadre de la mise en œuvre de l'*« Offre Maroc »*, afin d'accompagner le développement structuré de cette filière d'avenir. Reconnu pour son fort potentiel, le Maroc accélère la création d'un écosystème national favorable, visant à consolider sa position sur les marchés énergétiques européens et à décarboner les secteurs les plus énergivores tels que les industries des engrains, du ciment, de la sidérurgie et du transport.

L'opérationnalisation de l'*« Offre Maroc »* constitue une opportunité majeure pour accélérer la transition énergétique. Plusieurs défis doivent être relevés à cet égard, notamment la mobilisation des financements, l'accélération du déploiement des stations de dessalement d'eau de mer et l'accès à des technologies matures. Le rythme soutenu du développement des projets d'énergies renouvelables, particulièrement dans le cadre de l'autoproduction, combiné aux récentes découvertes de gaz naturel, serait de nature à renforcer significativement la transition énergétique et accélérer la décarbonation de l'économie marocaine.

D'autre part et en matière de gestion des déchets, l'année 2024 a été marquée par des progrès notables. Des projets structurants ont été mis en œuvre en matière de gestion des décharges contrôlées, de réhabilitation des sites non-réglementés et de valorisation des déchets ménagers. Des centres de tri et de valorisation ont été lancés dans plusieurs régions, notamment à Tétouan, Marrakech, Laâyoune et Dakhla. D'autres initiatives ont ciblé les déchets industriels, hospitaliers et organiques, à travers la mise en place de stations de traitement et de projets-pilotes.

En dépit de ces avancées, le secteur pâtit encore de plusieurs fragilités : un taux de valorisation encore faible, un tri à la source marginal, une prédominance de l'informel et l'absence d'un cadre national unifié.

Pour assurer une gestion efficace des déchets et ancrer durablement le pays dans une démarche d'économie circulaire, il apparaît nécessaire d'adopter une stratégie nationale structurée, fondée sur les axes prioritaires suivants : accélérer la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs ; conditionner les soutiens publics aux efforts de circularité ; structurer progressivement le secteur informel via des coopératives ou groupements d'intérêt économique spécialisés ; et aménager des plateformes de tri et de démantèlement conformes à des normes sanitaires, sociales et environnementales strictes.

Majesté,

Si l'année 2024 a été caractérisée par la poursuite du déploiement par les pouvoirs publics d'efforts notables dans les domaines économique, social et environnemental, il n'en demeure pas moins que des faiblesses structurelles continuent à persister à différents niveaux. Le Conseil en a ainsi identifié certaines manifestations qui requièrent une vigilance accrue de la part des pouvoirs publics.

Le premier point de vigilance concerne l’impératif d’accélérer la croissance économique et de renforcer la dynamique de création d’emplois, en valorisant davantage les IDE et les externalités positives qu’ils sont susceptibles de générer.

Le CESE relève qu’en dépit des efforts soutenus déployés ces dernières années, le Maroc n’est pas encore parvenu à franchir le seuil de revenu par habitant lui permettant d’accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur, alors que d’autres pays comparables ont été en mesure d’amorcer cette transition. Cette situation appelle à enclencher une nouvelle phase de croissance, plus soutenue, reposant sur un tissu productif à plus forte valeur ajoutée, fondé sur l’innovation, la diversification des exportations et la montée en gamme.

Dans cette perspective, les IDE constituent un levier stratégique pour accompagner la transformation structurelle de l’économie nationale. Le Maroc a su renforcer son attractivité et attirer d’importants investisseurs dans des secteurs mondiaux. Les performances en la matière demeurent, toutefois, perfectibles, notre pays ne figurant qu’au treizième rang des destinations africaines d’IDE. Des insuffisances et fragilités persistent, gênant la capacité du Maroc à tirer pleinement parti du potentiel de ces investissements : un taux de réinvestissement des bénéfices faible, des retombées modestes sur l’emploi et la productivité industrielle et des effets d’entraînement encore peu exploités sur le tissu entrepreneurial national.

Pour renforcer l’impact des IDE, le Conseil propose les pistes d’amélioration ci-après :

- ★ Encourager le réinvestissement des bénéfices à travers des dispositifs incitatifs ciblés, notamment fiscaux.
- ★ Poursuivre l’assainissement du climat des affaires pour renforcer la confiance des investisseurs, en veillant à l’effectivité du cadre juridique, en réduisant les délais de paiement, en luttant fermement contre la corruption et en améliorant les mécanismes de règlement des litiges.
- ★ Optimiser les effets de *spillovers* positifs des IDE en favorisant, via des incitations adaptées, les synergies entre les entreprises étrangères implantées et les TPME locales. Il est également essentiel de renforcer, à travers des programmes d’appui appropriés, les capacités de gestion, d’innovation et d’absorption technologique desdites structures, pour leur permettre de tirer pleinement parti des transferts de savoir-faire et des opportunités de montée en gamme induits par les IDE.
- ★ Accroître l’impact des IDE en matière d’emploi en alignant davantage l’offre de compétences sur les besoins spécifiques des filières porteuses, via des dispositifs de formation qualifiante adaptés et une implication des industriels privés relevant de secteurs à contenu technologique élevé dans la conception ou la gestion des programmes de formation spécifiques (modèle édifiant des instituts de formation à gestion déléguée).
- ★ Instaurer un cadre de gouvernance rigoureux, fondé notamment sur un système transparent et indépendant de suivi et d’évaluation des impacts des IDE et des politiques publiques qui leur sont associées.

Le deuxième point de vigilance porte sur l'inclusion socio-économique des jeunes, qui demeure un défi majeur aux répercussions sociales et économiques importantes.

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus de 16 % de la population nationale. Malgré ce poids démographique, leur potentiel reste largement sous-exploité et les perspectives d'ascension sociale restent limitées. Cette situation intervient alors que le Maroc approche de la fin de sa transition démographique, avec un ralentissement marqué du taux d'accroissement naturel, passé de 2,61 % dans les années 1970-80 à 0,85 % entre 2014 et 2024. Sans mobilisation pleine et effective de ce capital jeunesse, la fenêtre d'opportunité démographique pourrait se refermer dès 2040, privant de ce fait le pays des bénéfices attendus.

Les statistiques officielles mettent en lumière plusieurs fragilités structurelles : en 2024, le taux de chômage des jeunes atteint 36,7 %, et 25,6 % d'entre eux ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Le décrochage scolaire demeure élevé et le recours massif à l'emploi informel fragilise la stabilité des parcours professionnels et limite l'accès aux prestations de protection sociale.

Ces difficultés traduisent une articulation insuffisante entre formation et marché du travail, exacerbée par une faible convergence des politiques publiques concernées et une fragmentation des dispositifs existants. Près de 70 % des jeunes chômeurs sont en chômage de longue durée tandis que plus de 73 % n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, ce qui met en évidence une transition particulièrement ardue du milieu de la formation vers celui de l'emploi.

L'accès à l'emploi est tout aussi difficile pour les diplômés, avec un taux de chômage de plus de 61 % chez les 15-24 ans titulaires d'un diplôme supérieur, illustrant un décalage entre compétences et besoins du tissu productif. Par ailleurs, la multiplicité et le cloisonnement des programmes dédiés à l'emploi (INDH, ANAPEC, Intelaka, Forsa, Awrach, Ana Moukawil, etc.) obèrent l'efficacité desdits dispositifs. L'entrepreneuriat, généralement perçu comme une alternative, est souvent subi plutôt que choisi, contraint par des obstacles liés au financement, au foncier, à l'accompagnement et aux procédures administratives.

Cette accumulation d'obstacles alimente une dynamique préoccupante : plus d'un jeune sur deux, âgé de 18 à 29 ans, envisage de quitter le pays. L'absence de perspectives d'emploi et d'insertion professionnelle durables favorise le recours au travail informel, la précarité des parcours professionnels et la fragilisation de l'insertion socio-économique. Ce déficit entraîne un désengagement croissant des jeunes vis-à-vis de la vie civique et publique, renforçant la vulnérabilité de certains d'entre eux, perméables aux discours extrémistes ou nihilistes.

Face à ces défis, le CESE préconise l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée en faveur de la jeunesse, reposant sur une gouvernance cohérente, inclusive et participative. La récente adoption d'une feuille de route pour l'emploi constitue une avancée importante, mais gagnerait à s'inscrire dans une vision plus globale, prenant en compte les dimensions éducative, économique, sociale, territoriale et civique. Pour soutenir cette dynamique, le CESE formule un ensemble de recommandations articulées autour des axes suivants :

★ Renforcer la capacitation des jeunes en leur fournissant les compétences cognitives et professionnelles nécessaires, tout en tenant compte des disparités sociales et territoriales, afin de garantir l'égalité des chances en matière d'employabilité.

- ★ Favoriser l'inclusion socio-économique par un véritable choc entrepreneurial ciblé, notamment en intégrant au *futur small business act* des mesures destinées à soutenir la création d'entreprises viables et durables, et à accroître l'attractivité du secteur formel auprès de la jeunesse.
- ★ Sécuriser les parcours vers l'emploi salarié ou l'entrepreneuriat en adaptant l'environnement institutionnel pour le rendre plus réactif et plus accessible. Cela implique de simplifier les démarches administratives, d'assurer un accompagnement personnalisé et de qualité tout au long du parcours, avec un accès équitable aux ressources, aux formations et aux opportunités économiques.
- ★ Renforcer la gouvernance des politiques publiques en faveur de la jeunesse en assurant leur cohérence, leur efficacité et leur transparence. À cet effet, la création d'une instance nationale de suivi, de coordination et d'évaluation des programmes dédiés à l'inclusion des jeunes est proposée. Cette instance devrait associer représentants des secteurs public et privé avec des représentations ancrées dans les territoires.

Le troisième point de vigilance porte sur l'inclusion des femmes dans la vie économique, sociale et publique.

Le Maroc a enregistré des avancées significatives dans la promotion des droits des femmes, grâce à des réformes ambitieuses et des initiatives volontaristes. Cependant et malgré ces efforts, le chemin vers l'inclusion pleine et effective reste encore long, les inégalités persistent et les droits reconnus tardent à se traduire en opportunités concrètes.

Les obstacles sont profonds et multiformes. Ils s'enracinent dans des normes sociales discriminatoires, une répartition encore inégalitaire des rôles, une organisation institutionnelle fragmentée ainsi que dans le manque patent de services d'appui adaptés. La conjonction des éléments susmentionnés génère un paradoxe : bien que les femmes marocaines affichent des performances scolaires remarquables, elles peinent à accéder à des emplois qualifiés et à des postes de responsabilité.

Une enquête récente de la Banque mondiale souligne que près des 2/3 des Marocains estiment que les charges financières devraient incomber aux hommes, tandis que les femmes devraient se consacrer aux tâches domestiques. Ces représentations, souvent intérieurisées par les femmes elles-mêmes, entravent leur autonomie et influencent leurs choix de vie.

De surcroît, l'économie du soin (*care*), qui présente un fort potentiel en termes d'emplois et d'égalité, reste marginale et peu valorisée. Les femmes continuent d'assumer l'essentiel des soins informels, sans reconnaissance ni protection sociale.

Cette faible participation notoire des femmes constitue un manque à gagner économique majeur. Selon des estimations sourcées, une augmentation de 9 points du taux d'activité féminin pourrait générer une hausse de 3 % du PIB à l'horizon 2035. Le coût annuel de l'inactivité féminine est évalué, pour sa part, à 25,3 milliards de dirhams.

Pour favoriser pleinement l'inclusion des femmes et l'égalité entre les sexes, il paraît essentiel d'adopter une approche globale, intégrant les dimensions sociale, économique et culturelle. Cette dynamique doit s'appuyer sur les avancées déjà réalisées — notamment la révision du

Code de la famille, le nouveau Plan gouvernemental pour l'égalité ainsi que la structuration de l'économie du *care* — afin de bâtir une feuille de route nationale ambitieuse, dotée d'objectifs explicites, et portée par une gouvernance multisectorielle mobilisant l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernés. Dans ce cadre, il est recommandé de :

- ★ Fixer une cible nationale mobilisatrice, pour porter le taux d'activité des femmes à 45 % à l'horizon 2035 et ce, en cohérence avec les objectifs du NMD. Cette cible devrait servir de base pour orienter et coordonner les politiques publiques.
- ★ Elaborer un programme intégré de promotion de l'emploi féminin, avec un suivi rigoureux à l'échelle nationale et régionale, reposant sur deux axes :
 - renforcer l'offre en développant les compétences des femmes par la formation professionnelle, et en mettant en place des services adaptés (crèches, transport sécurisé, télétravail, horaires souples), favorisant ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, en tenant compte des réalités rurales et périurbaines ;
 - stimuler la demande en soutenant la création d'emplois féminins et en mettant en place des incitations ciblées pour encourager les entreprises à recruter davantage de femmes, notamment dans le cadre de la nouvelle Charte de l'investissement.
- ★ Professionnaliser les activités du soin et de l'aide à la personne en leur conférant une reconnaissance juridique, en développant des programmes de formation qualifiante pour les professionnels de ce secteur, en garantissant leurs droits sociaux et en intégrant ces activités dans les stratégies territoriales de l'emploi.
- ★ Réduire les écarts de rémunération en promouvant la transparence salariale, notamment dans les grandes entreprises, en instaurant un indice national de l'égalité salariale mesurant les écarts entre femmes et hommes par secteur et territoire.
- ★ Faciliter l'accès des femmes qualifiées aux postes de responsabilité, notamment dans les secteurs scientifique, académique et économique, en mettant en place des quotas progressifs et encadrés visant à renforcer leur représentation dans les fonctions de *leadership*.

Le quatrième point de vigilance porte sur l'exposition croissante du Maroc aux catastrophes naturelles et souligne l'impératif d'une adaptation systémique, intégrée et résiliente. Le Maroc, de par sa position géographique, ses spécifications géologiques et sa vulnérabilité face au changement climatique, fait face à une pluralité de risques naturels.

Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics ont engagé, de manière pro-active, un dispositif pour améliorer la prévention, la gestion et la résilience face à ces aléas. Ce dispositif englobe notamment l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes naturelles 2020-2030, le renforcement des systèmes d'alerte et d'observation ainsi que la mise en place de mécanismes de financement spécifiques. Il a récemment été complété par le lancement d'un plan national de création de plateformes régionales de stocks stratégiques et de réserves de première nécessité. Ce plan prévoit la construction de telles plateformes dans plusieurs régions, notamment Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Souss-Massa, l'Oriental et Dakhla-Oued Ed-Dahab, avec pour objectif d'équiper, à terme, l'ensemble des douze régions du Royaume en infrastructures de résilience adaptées.

En dépit de ces avancées, des défis structurels subsistent. Les inégalités régionales dans l'accès aux outils de surveillance sont persistantes, en particulier dans les zones rurales, enclavées ou marginalisées, souvent dépourvues des équipements technologiques nécessaires à une veille efficace et à une réponse rapide. À cela s'ajoutent une prise de conscience encore insuffisante, par les acteurs territoriaux, de la culture de prévention et de gestion des risques naturels, la multiplicité et l'hétérogénéité des textes juridiques en vigueur, la faible capacité de résilience des infrastructures de base ainsi que l'implication peu effective des élus, de la société civile, du secteur privé et des chercheurs scientifiques dans la planification et l'exécution des mesures de prévention et d'intervention.

Partant de ces constats, le CESE préconise l'adoption d'une approche pro-active et intégrée pour renforcer la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles, particulièrement au niveau territorial. Les principales recommandations suivantes ont été émises dans cette optique :

- ★ L'instauration d'une loi-cadre définissant les catastrophes naturelles, établissant des critères précis pour leur qualification, fixant des orientations stratégiques pour chaque phase (prévention, intervention d'urgence et reconstruction) et clarifiant les responsabilités des acteurs impliqués.
- ★ L'adaptation du cadre juridique existant concernant le littoral, l'aménagement des territoires, l'urbanisme et l'habitat, en y intégrant, de manière explicite, la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles.
- ★ L'intégration des axes et objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles 2020-2030 dans les documents territoriaux (PDR, programme de développement de la préfecture/province, plan d'action communal) et dans les politiques publiques sectorielles.
- ★ La réhabilitation des infrastructures et équipements publics, en imposant le respect des normes antismismiques dans les constructions et en rendant obligatoire l'utilisation des cartes de risques dans les documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme ainsi que dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT).
- ★ L'accélération de la généralisation de la création et de la mise en œuvre des plateformes régionales de stocks stratégiques et de réserves de première nécessité, afin d'assurer une réponse rapide et efficace en cas de crise.
- ★ Le développement et la mise en œuvre de plans d'évacuation à l'échelle locale, régulièrement actualisés et accompagnés d'exercices de simulation, en vue de garantir la protection effective des populations exposées.

Majesté,

La deuxième partie du présent rapport annuel est consacrée à l'intégration sociale et économique des personnes âgées, dans un contexte de vieillissement accéléré de la population marocaine, tel que cela a été révélé par le recensement général de 2024. Cette transition démographique, porteuse d'enjeux majeurs, représente une opportunité pour le pays, à condition que soient reconnues et valorisées les richesses (expérience, compétences et épargne accumulées) de cette part croissante de la population.

En 2024, le Maroc compte plus de cinq millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 13,8 % de la population, contre 9,4 % en 2014. Cette tranche d'âge est principalement composée des 60-69 ans (58,6 %), tandis que les personnes de 70 ans et plus représentent 41,4 %. Cette population non-monolithique présente des besoins différenciés. Certaines personnes âgées conservent une autonomie complète, disposent d'une expertise précieuse et d'une bonne capacité d'épargne, et peuvent ainsi continuer à contribuer activement à la vie économique et sociale. D'autres, en revanche, sont confrontées à différents degrés de dépendance liés à l'âge, à la maladie ou au handicap, nécessitant, de ce fait, une prise en charge adaptée et individualisée.

Le *focus* revient sur les divers obstacles qui entravent l'intégration sociale et économique des personnes âgées, quels que soient leurs profils et parcours. L'analyse du CESE, enrichie par les échanges avec les parties prenantes auditionnées, met en lumière un constat majeur : les personnes âgées sont trop souvent réduites à une représentation centrée exclusivement sur la dépendance. Cette perception réductrice occulte leur potentiel, leurs compétences et la richesse de leur parcours, limitant ainsi la reconnaissance du rôle actif qu'elles sont en mesure de jouer dans la société.

Cette catégorie peut, en effet, apporter une contribution significative à la vie collective, notamment à travers la transmission intergénérationnelle des compétences, le mentorat, le bénévolat ou l'animation de réseaux de solidarité locale. Par ailleurs, leur capacité d'épargne et leur consommation croissante de biens et services spécifiques font des personnes âgées un levier stratégique pour le développement de la « *silver economy* », secteur porteur d'innovation, générateur d'emplois et moteur de diversification de l'offre économique.

Partant de ces constats, le CESE considère que l'intégration socio-économique des personnes âgées ne relève pas seulement d'un impératif de justice sociale, mais constitue également une véritable opportunité stratégique pour le développement du pays.

Dans cette perspective, le Conseil appelle à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion du vieillissement actif 2023-2030, en veillant à assurer une meilleure cohérence entre ses axes, ses mesures et ses programmes. Il préconise également l'adoption d'une loi-cadre définissant les objectifs fondamentaux de l'action publique en matière d'intégration socio-économique des personnes âgées.

Un train de mesures stratégiques et opérationnelles, structurées autour de trois axes principaux, a été proposé dans cette perspective :

Le premier axe vise à mettre en œuvre des mesures immédiates de soutien et d'accompagnement pour renforcer l'inclusion sociale et économique des personnes âgées. Cela comprend notamment la revalorisation des pensions de retraite, afin de permettre aux personnes âgées de

faire face dignement à l'augmentation du coût de la vie, ainsi que l'adaptation de l'AMO à leurs besoins spécifiques, incluant notamment les soins à domicile et l'accompagnement par des aides-soignants qualifiés pour les gestes essentiels du quotidien.

Le deuxième axe se concentre sur la consolidation de la gouvernance de l'écosystème institutionnel dédié à la prise en charge des personnes âgées, afin d'améliorer l'effectivité de leurs droits fondamentaux et d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs concernés. Il s'agit notamment de faciliter l'accès des personnes âgées au marché du travail, en adaptant, à leurs besoins spécifiques, les dispositifs d'embauche, de formation et de maintien dans l'emploi. Cela implique également d'accélérer la réforme du Code du travail et du statut général de la fonction publique, d'introduire des modalités de travail flexibles, et d'autoriser le cumul (total ou partiel) d'un revenu d'activité avec la pension de retraite. Le CESE recommande également de mettre en place des incitations fiscales en faveur des entreprises qui recrutent ou maintiennent en poste des personnes âgées, de promouvoir l'entrepreneuriat à travers un accompagnement individualisé et un accès facilité au financement et de valoriser les compétences, en particulier celles des Marocains du monde, à travers une plateforme nationale de réseautage professionnel.

Le troisième axe s'inscrit dans une vision de long terme, avec pour ambition de développer une *silver economy* structurée, capable de faire du vieillissement démographique un levier de création de valeur économique et sociale. Inspirée des expériences internationales les plus abouties, cette économie devrait s'appuyer sur un modèle innovant de prise en charge, de bien-être et de participation des personnes âgées. Il s'agirait, en l'espèce, d'articuler de manière cohérente leurs besoins en matière de consommation avec une offre territorialisée de services adaptés, tout en favorisant l'émergence d'activités économiques durables et génératrices d'emplois.

Majesté,

La troisième et dernière partie du rapport est consacrée aux activités du Conseil Economique, Social et Environnemental.

A ce titre, le CESE a élaboré un avis à la suite d'une saisine émanant de la Chambre des représentants, relatif au « *projet de la loi organique n°97-15 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève* ». Le Conseil a également produit, en plus du rapport annuel, 8 avis dans le cadre d'auto-saisines. Celles-ci ont couvert les thématiques suivantes :

- ★ « *le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes* » ;
- ★ « *les formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles : nouveaux défis et opportunités émergentes* » ;
- ★ « *pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants* » ;
- ★ « *généralisation de l'AMO, bilan d'étape : une avancée sociale à consolider, des défis à relever* » ;
- ★ « *vers une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource* » ;
- ★ « *renforcer la participation des citoyennes et citoyens à la gestion des affaires publiques* » ;
- ★ « *quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc ?* » ;
- ★ « *la petite et moyenne agriculture familiale : pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée* » .

Dans le cadre de son plan d'action pour 2025, le Conseil se donne pour objectif de traiter, en plus de son rapport annuel, un ensemble de thématiques. Parmi les sujets abordés figurent : « *les défis des petites et très petites entreprises : croissance, modernisation et développement* », « *la contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale* », « *l'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE au Maroc* », « *la formation continue* », « *l'économie du soin à autrui* », « *le transport dans le monde rural* », « *les comportements civiques dans l'espace et les lieux publics* », « *la biodiversité* », « *la cybersécurité* » et « *le gaspillage alimentaire* ».

Telles sont, Majesté, les grandes lignes du rapport annuel 2024 du Conseil Economique, Social et Environnemental tel qu'adopté par son assemblée générale lors de sa 171^{ème} session, tenue le jeudi 26 juin 2025.

الله يبارك في عمر سيدى

PRÉAMBULE

Conformément à la loi organique régissant le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le rapport du Conseil comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays, ainsi qu'une présentation des activités du Conseil pour l'année 2024.

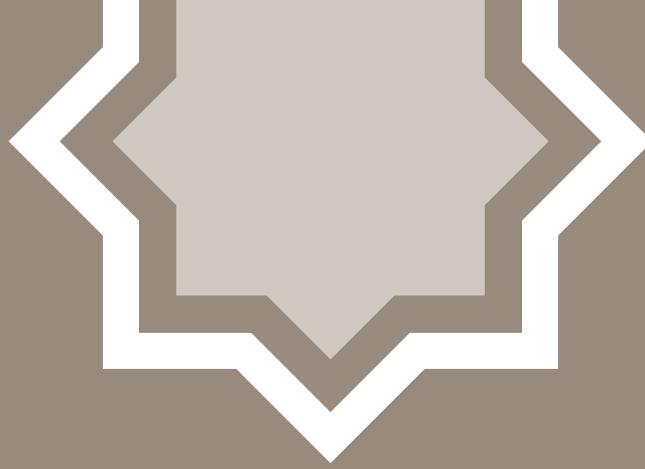
Le Conseil procède à un examen des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental, tout en proposant un certain nombre de recommandations et d'orientations en matière de politiques publiques. Cet examen représente le point de vue de la société civile organisée, riche par la diversité des orientations et des expériences professionnelles et sociales des différentes catégories composant le Conseil.

Dans la première partie du rapport, le Conseil a procédé à une analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale de l'année 2024, en s'arrêtant sur les réalisations et les insuffisances relevées dans ces trois domaines. S'agissant de la partie traitant des points de vigilance, un certain nombre de recommandations sont formulées pour mettre en lumière les actions prioritaires à entreprendre dans des domaines nécessitant, selon le CESE, une attention particulière.

S'agissant du focus du rapport annuel, il a été consacré à la question de l'intégration socio-économique des personnes âgées au Maroc. Ce choix s'appuie sur la conviction que l'expérience, le savoir-faire et l'épargne accumulés par cette frange croissante de la population constituent un véritable dividende démographique, que le pays gagnerait à valoriser pour mieux anticiper et accompagner l'accélération du vieillissement.

Le focus s'est penché sur les défis auxquels sont confrontées les personnes âgées, de plus en plus nombreuses, et a formulé plusieurs axes de recommandations visant à dépasser une approche centrée uniquement sur les vulnérabilités, en reconnaissant également le potentiel des personnes âgées à contribuer au développement humain, économique et territorial du pays.

Dans la troisième partie du rapport annuel, le Conseil présente son rapport d'activité pour l'année 2024, ainsi que les grandes lignes de son plan d'action au titre de l'année 2025.



Partie I

SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2024



I Les principales évolutions ayant marqué 2024

1.1. La situation économique en 2024

1.1.1. Croissance économique : évolution relativement résiliente, mais peu inclusive et en deçà des niveaux ciblés à moyen et long termes

L'économie nationale en 2024 a évolué dans un environnement international mouvementé, marqué par des tensions géopolitiques persistantes. Dans ce contexte, la croissance de l'économie mondiale a légèrement enregistré un léger repli, passant de 3,5% à 3,3% d'une année à l'autre¹. S'agissant des pays avancés, des trajectoires contrastées ont été observées. Ainsi, une accélération de la croissance a été enregistrée au sein de l'Union européenne (UE) et du Royaume-Uni, une forte décélération a été notée au Japon, tandis qu'un ralentissement modéré a concerné les États-Unis d'Amérique. Le mouvement de décélération a été relativement plus marqué dans les pays émergents et en développement, dont le taux de croissance moyen est passé de 4,7% en 2023 à 4,3% en 2024². Parallèlement, et en dépit du léger repli du taux de croissance de l'activité économique mondiale, l'année 2024 a connu un redressement significatif du rythme d'évolution des échanges commerciaux au niveau mondial. L'année 2024 a également été caractérisé, à l'échelle internationale, par une atténuation des tensions inflationnistes, plus marquée dans les pays avancés. Cette évolution s'explique par les effets combinés des actions de politique monétaire, ainsi que par la poursuite de la contraction des cours mondiaux de l'énergie.

Au niveau national, l'économie marocaine a continué à faire preuve de résilience, enregistrant un taux de croissance de 3,8% en 2024, contre 3,7% un an auparavant³. Ce niveau dépasse l'objectif de 3,7% fixé la loi de finance 2024. Cela étant, en dépit des efforts déployés et des avancées enregistrées par le Maroc dans sa trajectoire de développement économique, le rythme de croissance actuel demeure en deçà du seuil de 6% visé dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement⁴, à l'horizon 2035. Le maintien de ce rythme de croissance ne permet pas non plus à l'économie nationale de progresser vers le statut de pays à revenu intermédiaire tranche supérieure. Le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant aurait même connu un ralentissement significatif, passant de 3,5% par an sur la période 2000-2010 à seulement 1,6% sur la période 2010-2024⁵. Cette évolution ne saurait être attribuée uniquement aux effets de la pandémie, dans la mesure où la tendance au ralentissement était déjà perceptible avant la crise sanitaire, le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant s'établissait à 2,2%⁶ sur la période 2010-2019.

1 - World Economic Outlook – IMF – April 2025.

2 - Ibid.

3 - HCP, comptes nationaux provisoires 2024, juin 2025.

4 - Rapport Général – Nouveau Modèle de Développement, Avril 2021, p. 72.

5 - WDI database.

6 - Ibid.

Le ralentissement du taux de croissance au cours des 15 dernières années intervient alors même qu'un nombre important de réformes et de stratégies ont été engagées par les pouvoirs publics. Cette situation rend d'autant plus nécessaires l'identification et la levée des éventuelles distorsions, susceptibles de limiter le plein déploiement de l'investissement privé et l'accélération de la croissance, qu'elles soient liées aux défaillances du marché ou à certaines insuffisances des politiques publiques. Celles-ci pourraient concerter la gouvernance, la qualité de conception et de mise en œuvre des politiques économiques, le degré d'appropriation de la culture de l'évaluation indépendante des impacts, ainsi que l'effectivité du principe de reddition des comptes. De telles contraintes pèsent non seulement sur la contribution de l'investissement privé à la croissance, mais en affectent également la qualité, en termes de productivité, de montée en gamme et de renforcement des capacités d'innovation.

Concernant le degré d'inclusivité de la croissance économique, l'Indice de Croissance Inclusive (ICI) de la CNUCED, dans sa dernière édition (2023)⁷, indique que la performance du Maroc demeure nettement en deçà de la moyenne de l'échantillon qui couvre 135 pays développés et en développement⁸. Le Maroc a certes réalisé des avancées dans certaines dimensions de l'indice, notamment le volet environnemental ainsi que les conditions de vie, qui englobent des indicateurs tels que la mortalité infantile, le taux de scolarisation ou encore l'accès à l'eau potable. En revanche, sur les dimensions liées à la performance économique et l'égalité, le modèle de croissance actuel révèle des gaps à rattraper. Ces derniers s'expliquent par un niveau de revenu par habitant et une productivité limités, un taux d'emploi faible, des inégalités de revenu, ainsi qu'une inclusion insuffisante des jeunes et des femmes dans le marché du travail.

1.1.2. Dynamique sectorielle : des évolutions contrastées

Sur le plan sectoriel, l'année 2024 a été marquée par une contraction de 4,8% de la valeur ajoutée agricole⁹, en lien avec un déficit pluviométrique prononcé et une campagne céréalière bien en deçà de la moyenne¹⁰, dont la production s'est établie à 31,2 millions de quintaux¹¹. La récurrence des épisodes de sécheresse a également eu un impact défavorable sur l'élevage, entravant les efforts de reconstitution du cheptel, en dépit des mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics. En conséquence, et en raison également d'un net ralentissement de l'activité de la pêche de 6,9% à 2,6%, la valeur ajoutée du secteur primaire dans son ensemble a enregistré un recul de 4,5%¹². Bien que d'importants efforts de restructuration du secteur agricole aient été déployés depuis 2008, permettant une progression des exportations de certaines filières agricoles, des mesures complémentaires restent nécessaires pour atténuer la forte vulnérabilité de la croissance du PIB et de l'emploi aux aléas climatiques.

7 - Cet indice composite mesure de manière exhaustive le bien-être économique et l'inclusivité de la croissance à travers 27 indicateurs regroupés en quatre dimensions : performance économique, conditions de vie, égalité et environnement.

8 - UNCTAD Stat Data Centre. (2023).

https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US_InclusiveGrowth_UNCTAD_SDG_pulse_2022

9 - HCP, comptes nationaux provisoires 2024.

10 - Une campagne céréalière moyenne s'établit à environ 70 millions de quintaux, un seuil souvent utilisé comme hypothèse lors de la préparation de la Loi de finance.

11 - Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (Département agriculture), performance de la campagne agricole 2023-2024,<https://www.agriculture.gov.ma/fr/actualites/performances-de-la-campagne-agricole-2023-2024>

12 - HCP, Comptes nationaux provisoires 2024.

S'agissant des activités non agricoles, leur valeur ajoutée s'est hissée de 4,5% en 2024, enregistrant une accélération par rapport à l'année précédente. Cette évolution recouvre une nette amélioration de la performance du secteur secondaire, dont la croissance est passée de 0,8% à 4,2%, et un ralentissement du secteur tertiaire de 5% à 4,6% en 2024¹³.

La tendance favorable du secteur secondaire est attribuable au dynamisme de plusieurs branches notamment, (i) l'industrie extractive qui s'est accrue de 13%¹⁴, (ii) la fabrication de produits chimiques (+11%)¹⁵, qui a profité du rebond de l'industrie des engrains dans un contexte de demande accrue de la part du Brésil et de l'Inde¹⁶, (iii) le secteur de la fabrication du matériel de transport, qui englobe la branche automobile, et dont la valeur ajoutée s'est accrue de 3,5%¹⁷, (iv) de même que le redressement progressif du secteur du BTP (+5%)¹⁸, favorisé notamment, par les effets de l'investissement public relatif aux préparatifs de la CAN 2025 et la coupe du monde 2030, ainsi que par l'effet d'intensification du relogement des habitants des bidonvilles et du nouveau programme d'aide directe au logement. La dynamique du secteur de BTP devrait se poursuivre en raison de l'accélération des projets d'infrastructures hydrauliques et énergétiques et ceux liés à l'organisation de grandes manifestations sportives.

En revanche, certaines branches du secteur secondaire ont connu des évolutions moins favorables, à l'image de l'activité de « Fabrication d'équipements électriques » qui a accusé une baisse de 1,1%, ainsi que l'industrie agro-alimentaire (-0,1%) qui a subi les répercussions de la faible campagne agricole¹⁹.

S'agissant du secteur tertiaire, bien que sa croissance ait légèrement ralenti, plusieurs de ses composantes ont néanmoins affiché une bonne dynamique. C'est notamment le cas du secteur de « l'hébergement et restauration » qui a affiché un taux de croissance soutenu de 9,6% en 2024²⁰. Cette performance reflète les efforts déployés en matière de promotion et de renforcement de l'attractivité de la destination Maroc, ainsi que l'impact favorable des différents événements internationaux organisés dans le pays. En effet, le nombre de visiteurs a dépassé de 20% le niveau atteint en 2023 et de 35% celui observé durant 2019, période précédant la pandémie²¹. Ces réalisations ont ainsi permis au Maroc de se positionner pour la première fois en tant que première destination touristique en Afrique²². De même, la branche « transport et entreposage » a connu une évolution positive, portée notamment par le dynamise du transport aérien et maritime international, dans un contexte de raffermissement de l'activité touristique et des exportations.

13 - HCP, Comptes nationaux provisoires 2024.

14 - Ibid.

15 - Ibid.

16 - HCP - Budget économique prévisionnel 2025 – Janvier 2025.

17 - HCP, Comptes nationaux provisoires 2024.

18 - Ibid.

19 - Ibid.

20 - Ibid.

21 - Chiffres Clés – Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.

22 - Article de l'ONU tourisme - ONU Tourisme se rend au Maroc, destination la plus visitée d'Afrique, pour promouvoir les investissements et l'innovation | ONU Tourisme.

1.1.3. Compétitivité et performances à l'exportation : des progrès notables, une compétitivité à renforcer et une complexité économique à développer davantage

Les exportations de marchandises ont enregistré une hausse de 5,8% par rapport à l'année précédente, reflétant une évolution favorable touchant la quasi-totalité des catégories de produits. A cet égard, les exportations des phosphates et dérivés se sont distinguées par une progression de 13,1%, tirée en grande partie par l'augmentation des expéditions d'engrais et d'acide phosphorique²³.

Les exportations de l'écosystème automobile ont également affiché une évolution positive en 2024, enregistrant une hausse de 6,3%, portée par la bonne performance des principales filières, notamment la construction, le câblage et les composants intérieurs des véhicules²⁴. A ce titre, il convient de rappeler que le Maroc maintient, depuis 2017, son rang de premier producteur de voiture sur le continent africain, et de deuxième producteur de véhicules toutes catégories confondues, derrière l'Afrique du Sud. A l'échelle mondiale, les efforts déployés en faveur du développement de cet écosystème ont permis au Maroc de figurer, ces dernières années, parmi les trente premiers producteurs de véhicules, se classant 25^{ème} producteur de véhicules toutes catégories confondues et 23^{ème} producteur mondial de voitures²⁵.

Le secteur aéronautique a, pour sa part fait preuve d'une évolution remarquable, consolidant ainsi son dynamisme observé au cours des dernières années, avec une croissance de 14,9%, tirée principalement par l'activité d'assemblage. Par ailleurs, les exportations de produits alimentaires ont maintenu un rythme positif, avec une progression de 3,1%, en dépit des effets défavorables liés à la sécheresse. L'augmentation des expéditions de produits agricoles et de pêche a permis de compenser le léger repli des exportations de l'industrie alimentaire²⁶.

En revanche, certains secteurs ont affiché des évolutions moins favorables. C'est le cas de l'industrie électrique et électronique, dont les exportations ont quasiment stagné, du secteur du textile et cuir qui a enregistré un recul de 0,5%, en lien avec la contreperformance de la filière des chaussures, ainsi que de l'industrie pharmaceutique, dont les exportations ont diminué de 4,8%²⁷, en raison de fragilités structurelles persistantes.

Au-delà des évolutions conjoncturelles ayant marqué les exportations des principaux secteurs et métiers mondiaux du Maroc, les tendances structurelles observées au cours de ces dernières années indiquent la nécessité de renforcer davantage la compétitivité des exportations industrielles nationales. En effet, la structure des exportations du pays laisse apparaître une amélioration quasi-continue du positionnement du Maroc en matière de niveau de complexité de ses exportations, son classement étant passé de la 118^{ème} à la 97^{ème} place entre 2017 et 2023, sur un total de 145 pays²⁸. Cette évolution témoigne d'un renforcement du niveau de sophistication de l'offre exportable. Parallèlement, le Maroc a connu, depuis 2008, une progression significative

23 - Office des changes – Indicateurs des échanges extérieurs à fin décembre 2024.

24 - Ibid.

25 - International Organization of Motor Vehicle Manufacturers – 2023 production statistics.

26 - Office des changes – Indicateurs des échanges extérieurs à fin décembre 2024.

27 - Ibid.

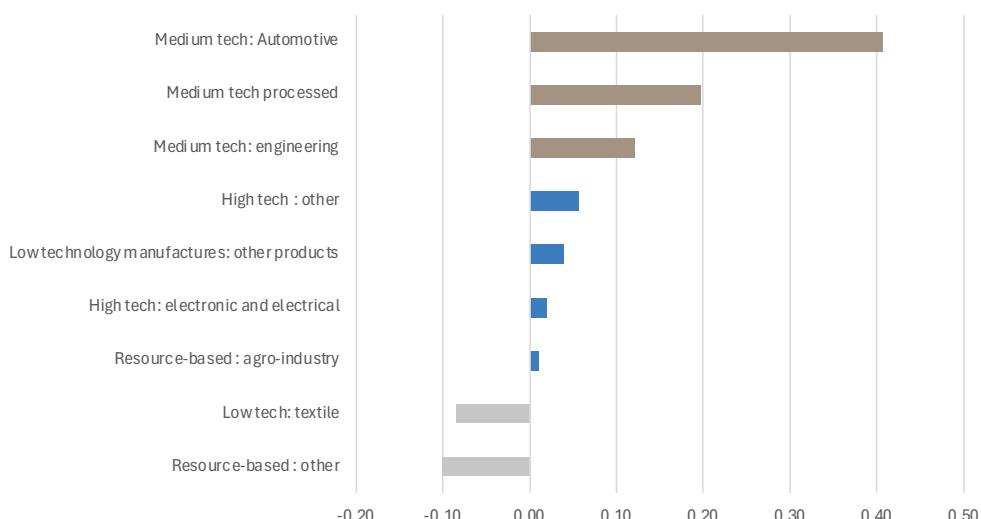
28 - Atlas of economic complexity. <https://atlas.hks.harvard.edu/countries/504>

de ses parts de marché dans les produits à contenu technologique intermédiaire. En revanche, des pertes de parts de marché ont été observées dans des secteurs plus traditionnels, tels que le textile et habillement, tandis que les gains réalisés dans d'autres branches, à l'instar de l'agro-industrie, restent insuffisants. Cette situation pourrait s'expliquer par la performance plus soutenue de certains concurrents sur ces segments de produits. Ces évolutions ne sont pas sans effets sur le marché du travail national, les activités concernées figurant parmi les plus intensives en main d'œuvre.

Pour leur part, les gains de parts de marché mondiales dans le segment des produits à contenu technologique élevé demeurent globalement modestes, ce qui souligne la nécessité de renforcer les capacités du tissu industriel exportateur en matière d'innovation, de recherche et développement, et de formation du capital humain, en vue d'un meilleur positionnement sur cette catégorie de produits.

L'impératif de renforcer la compétitivité des exportations se confirme également à la lumière de l'évolution du nombre de produits pour lesquels le Maroc dispose d'un avantage comparatif supérieur à 1. Ce nombre est passé de 641 produits en 2010 (nomenclature HS à 6 chiffres) à 481 produits en 2023²⁹, traduisant un besoin accru de diversification de l'économie nationale et d'amélioration de son positionnement face aux concurrents sur un éventail plus large de produits.

Graphique 1: Variation sur longue période des parts de marché mondiales du Maroc par catégorie d'exportations industrielles (en %, 2008 – 2023)



Source : calculs sur la base des données de la CNUCED

29 - WITS Database – Banque Mondiale.

Encadré 1 : Le secteur de l'outsourcing – dynamique à l'export et défis futurs

Le secteur de l'outsourcing au Maroc connaît une bonne dynamique au cours des dernières années. En plein essor, sa contribution aux recettes à l'export est passée de 14,9 milliards de DHS en 2021 à 17,9 milliards en 2023. Suite à ces performances, le Maroc a pu se hisser à la 28^{ème} position mondiale et la deuxième en Afrique dans le domaine de l'outsourcing³⁰.

Ces évolutions favorables qui ont profité de certains atouts dont dispose le Maroc, tels que la disponibilité d'un capital humain adapté, le coût du travail compétitif ou encore la disponibilité d'infrastructures d'accueil modernisées, sont appelées à se poursuivre en raison de l'importance grandissante accordée à ce secteur au niveau des politiques publiques. En effet, non seulement, l'outsourcing figure parmi les secteurs prioritaires éligibles à la prime sectorielle de la nouvelle charte de l'investissement, mais en plus, la nouvelle stratégie Digital Morocco 2030 souhaite ériger notre pays en un acteur majeur dans le domaine, via plusieurs leviers notamment, des formations initiales et de reconversion adaptées, le renforcement des infrastructures d'accueil, la mise en place de primes à l'emploi, d'une fiscalité favorable et la simplification et digitalisation des procédures, sans omettre les efforts de mise en réseau et de promotion (ex : GITEX).

Cependant, en dépit des opportunités offertes par le secteur de l'outsourcing, la vigilance reste de mise devant les transformations en cours au niveau international, tant sur le plan technologique que réglementaire. Ainsi au niveau technologique, force est de constater que l'intelligence artificielle (IA) engendre une profonde mutation des activités de l'outsourcing, à l'image des centres d'appels et des activités de programmation et de développement logiciel, ce qui est de nature à provoquer des inquiétudes en termes de répercussions sur l'emploi.

Bien que certains sont de l'avis que l'IA va automatiser certaines tâches mais tout en profitant aux personnes qualifiées qui maîtrisent cette technologie, la vigilance reste de mise afin de minimiser les externalités négatives sur l'emploi, en particulier des jeunes.

S'agissant des défis d'ordre réglementaire, ceux-ci peuvent s'avérer tout autant contraignants, lorsque les changements rendent les législations plus rigides. Le cas le plus récent concerne l'adoption par le Parlement français, en date du 21 mai 2025, d'une loi interdisant le démarchage téléphonique si le consommateur n'a pas donné son consentement pour être appelé. Cette nouvelle règle supposée entrer en vigueur en août 2026, génère des incertitudes quant à l'impact sur certaines activités des centres d'appels au Maroc.

Globalement, si le secteur de l'outsourcing offre de réelles opportunités au Maroc, il n'en demeure pas moins que les risques omniprésents requièrent de redoubler d'efforts en matière de veille technologique et réglementaire dans le domaine de l'outsourcing au niveau international, une diversification continue des débouchés géographiques, mais surtout une montée en gamme pour un meilleur positionnement sur les maillons les moins menacés par l'IA, et des formations adaptées pour garantir une montée en compétences des profils.

30 - Portail du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

1.1.4. Grands équilibres macroéconomiques

1.1.4.1. Finances publiques et politique budgétaire: des évolutions favorables mais la prudence reste de mise par rapport à l'endettement

L'exécution de la Loi de Finances 2024 s'est inscrite dans la continuité des efforts visant à stimuler l'activité économique, atténuer les effets du choc climatique et de la hausse des prix, ainsi qu'à soutenir les grands chantiers structurants, tout en veillant à la consolidation des acquis en matière de préservation des équilibres financiers.

Dans ce contexte, l'année 2024 s'est achevée avec un déficit budgétaire de -3,8% du PIB, en amélioration par rapport aux -4,3% enregistrés un an auparavant³¹. Cette atténuation, qui vient consolider les efforts continus de préservation de la santé des finances de l'État, a permis d'atteindre des performances supérieures aux objectifs fixés dans la loi de finance 2024, qui visaient un déficit de -4% du PIB.

La réduction du déficit budgétaire a tiré parti d'une dynamique favorable des recettes, tant fiscales que non fiscales, au cours de l'année. En effet, les recettes de l'État ont progressé de 49,1 MMDH, dépassant ainsi l'augmentation des dépenses globales (+45,9 MMDH). Les recettes fiscales ont, quant à elles, enregistré une croissance de 14,3%, soutenues par la combinaison de plusieurs facteurs, notamment, la poursuite de la mise en œuvre de la loi-cadre portant réforme fiscale, en particulier à travers les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du contrôle fiscal, l'introduction du recouvrement par retenue à la source et l'autoliquidation de la TVA, ainsi que l'extension progressive de cette dernière³².

En outre, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre du dispositif de régularisation fiscale volontaire qui a permis à l'État de mobiliser des recettes de l'ordre de 6 milliards de dirhams, sur un total de 127 milliards déclarés à l'issue de cette opération³³. L'ampleur de ce montant met en lumière certains défis persistants, notamment en matière de confiance entre contribuables et État, ainsi que la prégnance des activités informelles et la persistance des pratiques d'évasion fiscale qui entravent la conformité aux valeurs du civisme fiscal.

Globalement, l'évolution positive des recettes au cours de l'année a contribué à atténuer l'effet de la hausse des charges de l'État, les dépenses ordinaires ayant augmenté de 5,6% et celles d'investissement de 6%, par rapport à l'année précédente. Cette progression des dépenses publiques, notamment l'effort soutenu en matière d'investissement public (à hauteur de 117,4 milliards de dirhams), s'explique principalement par la mise en œuvre des grands projets socio-économiques (tels que les infrastructures et les préparatifs des grands évènements sportifs, en particulier la coupe du monde 2030). Elle inclut également les engagements au titre du dialogue social, les mesures d'atténuation des effets des pressions inflationnistes et de la sécheresse, ainsi que le financement du chantier de généralisation de la protection sociale, sous oublier le fonds dédié à la gestion des effets du séisme d'Al-Haouz et des inondations.

31 - HCP - Budget économique exploratoire 2026.

32 - DTFE - Note de conjoncture, 2024.

33 - Ministre délégué chargé du Budget – Session des questions orales de la Chambre des Conseillers – 13 janvier 2025.

S'agissant du ratio de la dette du trésor, celui-ci a connu sa deuxième baisse consécutive en 2024, revenant de 68,7% du PIB à 67,7% d'une année à l'autre³⁴. Toutefois, sur les cinq dernières années (2020 – 2025), ce ratio tourne autour d'une moyenne de près de 70% du PIB, nettement supérieure à celle observée au cours des cinq années précédant la crise liée à la pandémie de Covid-19, qui s'établissait à environ 60% du PIB³⁵ en moyenne. La succession de chocs majeurs subis depuis la pandémie, ainsi que l'engagement du Maroc dans des projets structurants d'envergure économique, sociale, sportive et environnementale, constituent des facteurs qui, à court et moyen termes, pourraient contraindre les pouvoirs publics à recourir davantage à l'endettement. En dépit de ces incertitudes, les ratings des agences de notation sont restés globalement stables en 2024, une situation résultant de la confrontation entre d'une part, les atouts institutionnels du pays et la solidité de sa position extérieure, et d'autre part, les faibles niveaux de revenus et l'ampleur des défis socio-économiques qui limitent les marges d'assainissement budgétaire et de désendettement, dans un contexte de forte demande sociale et de hausse des besoins d'investissement.

Il convient, toutefois de souligner, que les mesures opérationnelles de gestion active de la dette publique, les efforts de rationalisation des dépenses publiques ainsi que la mise en œuvre de la réforme fiscale figurent parmi les facteurs qui permettent de maîtriser le niveau d'endettement. Les derniers exercices d'évaluation du Fonds monétaire international indiquent en effet, que le niveau d'endettement du trésor demeure soutenable à une probabilité élevée³⁶. Ces efforts ont également permis de maintenir le poids de la dette extérieure à des niveaux acceptables (25% en 2024³⁷), contribuant ainsi à atténuer l'exposition aux fluctuations des taux de changes des devises internationales par rapport au dirham. Par ailleurs, les efforts déployés ont permis de réduire le ratio de la dette de court terme par rapport aux recettes d'exportation de biens et services et revenus primaires, allégeant ainsi la pression sur les finances publiques³⁸.

Ainsi, les efforts déployés par les pouvoirs publics jusqu'à présent, requièrent d'être renforcés à même de garantir une maîtrise de l'évolution du taux d'endettement public, ce qui implique la mise en place des politiques structurelles capables de promouvoir une forte accélération de l'activité économique vers des paliers de croissance plus élevés et plus durables (comme indiqué au niveau du NMD) et ce, dans le but de générer des revenus suffisants et couvrir le service de la dette.

34 - HCP - Budget économique exploratoire 2026.

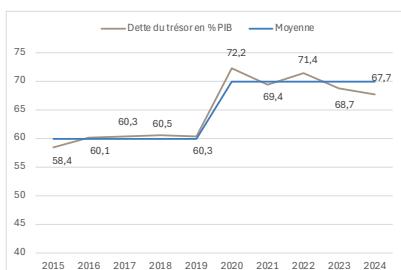
35 - DTFE - Note de conjoncture, 2024, p. 36.

36 - IMF – Morocco : 2025 Article IV consultation and third review Under the arrangement under the resilience And Sustainability facility, April 2025, p. 54.

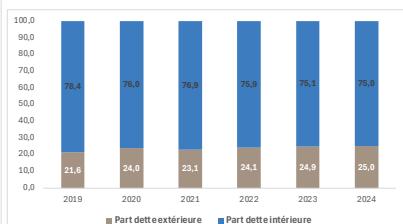
37 - DTFE – Note de conjoncture : premiers résultats de l'année 2024.

38 - Selon les statistiques du World Development Indicators.

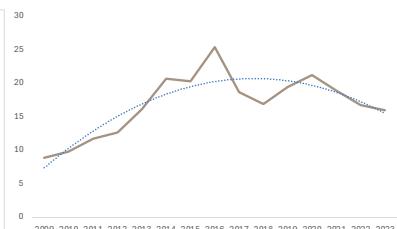
Graphique 2 : Ratio de la dette du trésor (% du PIB)



Graphique 3 : Répartition de la dette du trésor entre sources interne et externe



Graphique 4 : Dette de court terme (% des exports des biens et services et revenus primaires)



Source : Ministère de l'économie et des finances, WDI database

1.1.4.2. Politique monétaire et financement de l'économie : une politique accommodante mais un dynamisme limité du crédit au secteur privé³⁹

En 2024, la banque centrale a procédé à une baisse graduelle de son taux directeur, en deux temps, intervenues en juin puis en décembre. Ces ajustements, justifiés principalement par l'atténuation des pressions inflationnistes, avec des prévisions d'inflation autour de 2%, et un écart de production proche de zéro, apparaissent globalement en phase avec la conjoncture économique récente, dans la mesure où ils sont susceptibles de contribuer à atténuer la pression sur la croissance et l'emploi au cours des prochains trimestres. Suite à ces mesures, le taux interbancaire s'est aligné sur la baisse du taux directeur.

Parallèlement, les taux débiteurs appliqués par les banques aux entreprises non financières et aux particuliers, ont affiché une légère diminution au cours du deuxième semestre de l'année, à l'exception des taux appliqués aux crédits à l'équipement, qui sont restés quasi-stables. S'agissant de la situation de la liquidité bancaire, l'année 2024 a été marquée par une poursuite du creusement du besoin en liquidité des établissements bancaires. La moyenne hebdomadaire dudit besoin sur toute l'année, a été de l'ordre de 123,9 milliards de dirhams⁴⁰, en raison notamment, de la progression de la circulation fiduciaire, ce qui a amené la banque centrale à renforcer le volume de ses interventions. Le besoin en liquidité des banques devrait s'atténuer par la suite, en raison, notamment, des effets de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale des personnes physiques, sur les dépôts bancaires.

Par ailleurs, les effets des baisses de taux opérées par la banque centrale et les mesures d'injection de liquidité, ne se sont pas pleinement manifestés au niveau de la distribution de crédit bancaire au secteur privé en 2024. C'est ainsi que les crédits destinés aux sociétés non financières privées ont vu leur taux de croissance annuel ralentir à 0,7% au lieu de 2% une année auparavant⁴¹. De même, les crédits destinés aux entrepreneurs individuels ont enregistré une baisse de (-3,8%), bien que moins prononcée que la contraction de -23,8% observée en 2023. Si ces évolutions, s'inscrivent dans un contexte de ralentissement global de l'activité économique, elles invitent néanmoins à s'interroger sur l'effet des dispositifs d'appui au financement de l'entrepreneuriat mis en place ces dernières années. Pour leur part, les crédits octroyés aux particuliers ont maintenu un rythme de progression similaire à celui de l'année précédente, soit 2,2%.

39 - Les données utilisées dans cette section proviennent de Bank Al-Maghrib.

40 - BAM - RPM – mars 2025.

41 - Ibid.

1.1.4.3. Équilibres externes : des évolutions globalement favorables dans un contexte mondial sous tension

La situation des comptes extérieurs en 2024 laisse apparaître un creusement du déficit commercial de 7,3%, accompagné d'un léger repli du taux de couverture, passée à 59,8% (-0,4 point). Cette évolution s'explique par un différentiel de rythme entre la progression des exportations de biens (+5,8%) et celle, légèrement plus soutenue, des importations (+6,4%). La hausse des importations a concerné la plupart des catégories de produits, à l'exception de la facture énergétique, qui a accusé une baisse de 6,5%, sous l'effet combiné de la baisse des prix et des volumes en importés⁴².

La balance des services a, quant à elle, préservé sa situation excédentaire en 2024, affichant un solde positif de 134 milliards de dirhams, bien que sa progression ait été plus modérée que l'année précédente (+1,2%). Ces évolutions s'expliquent principalement par la performance significative des recettes voyage, qui ont enregistré une hausse de 7,5%, pour atteindre un niveau record de 112,5 milliards de dirhams, reflétant l'attractivité ascendante de la destination Maroc⁴³. S'agissant des transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), ceux-ci ont enregistré une progression de 2,1% en 2024. Bien que ce rythme soit moins soutenu que celui de l'année précédente, il a permis de d'atteindre un nouveau seuil de 117,7 milliards de dirhams. Dans ces conditions, la combinaison des recettes voyage et des transferts des MRE a permis de couvrir près de 75% du déficit commercial, tandis que le solde du compte courant a affiché un déficit de l'ordre de 1,2% du PIB, contre 1% un an auparavant⁴⁴.

S'agissant des principales opérations financières, le flux net des investissements directs étrangers (IDE) au Maroc a enregistré une progression significative de 55,4%, atteignant 17,2 milliards de dirhams en 2024. En revanche, le flux des investissements directs marocains à l'étranger (IDME), a connu un repli de 23,2%, pour s'établir à 6,5 milliards de dirhams⁴⁵.

En termes de tendances structurelles, il convient de souligner que, hormis certaines destinations telles l'Afrique subsaharienne, envers laquelle le Maroc parvient progressivement à améliorer sa balance commerciale, notre pays continue d'afficher des déficits commerciaux importants vis-à-vis de la plupart de ses principaux partenaires, notamment l'Union Européenne, les États-Unis, la Chine et la Turquie. Si cette situation est attribuable en partie à des facteurs internes liés à la compétitivité du tissu productif national, elle s'explique également, et de plus en plus, par des facteurs exogènes liés à l'environnement commercial international. Il s'agit particulièrement de la montée du protectionnisme depuis la crise du Covid-19, qui s'est traduite par l'intensification des tensions commerciales entre les grandes puissances économiques. Ces évolutions, qui se sont accentuées récemment, sont susceptibles d'avoir un impact sur l'économie marocaine, en réduisant la demande étrangère adressée au pays, en pesant sur la volatilité des cours de change, ou encore en réduisant son attractivité pour les IDE, notamment en cas de durcissement des règles d'origine.

42 - Office des changes – Indicateurs des échanges extérieurs à fin décembre 2024.

43 - Ibid.

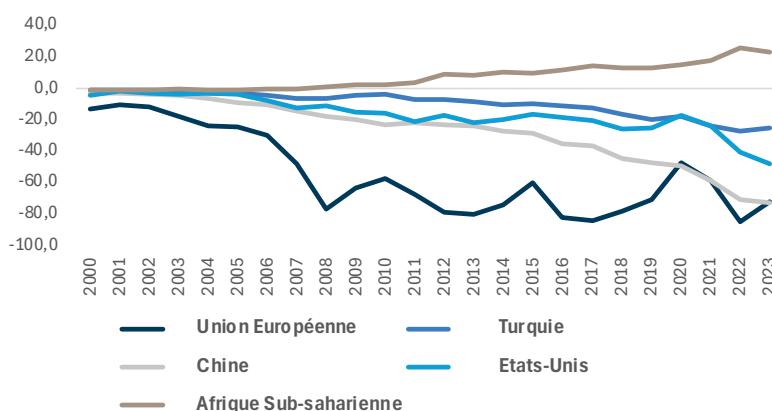
44 - BAM – RPM n°75/2025.

45 - Office des changes – Indicateurs des échanges extérieurs à fin décembre 2024.

En plus de ces canaux de transmission, certaines mesures protectionnistes exercent un impact plus direct sur les exportations marocaines. A ce titre, il convient de rappeler que le Maroc figure parmi les pays soumis à une augmentation des tarifs douaniers américains, bien que ceux-ci soient fixés à un tarif minimal de 10%. Cette hausse s'ajoute aux barrières non-tarifaires et sanitaires qui caractérisent le marché américain, rendant son accès particulièrement contraignant. Par ailleurs, les exportations marocaines sont assujetties au nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne (CBAM) dont la mise en œuvre complète entrera en vigueur à partir de 2026. S'y ajoutent les restrictions imposées à nos exportations de gantes en aluminium vers l'Europe, ainsi que les récentes tensions commerciales avec l'Egypte concernant le secteur automobile national.

Il s'agit d'une phase délicate où l'usage abusif des mesures tarifaires et non tarifaires sur la scène internationale requiert une gestion prudente. Cela nécessite un repositionnement stratégique reflété du Maroc au niveau de l'échiquier commercial mondial, parallèlement à une préparation en amont du tissu productif national pour surmonter ses faiblesses et se mettre à niveau face à la concurrence étrangère.

Graphique 5 : Solde commercial du Maroc vis-à-vis de ses principaux partenaires



Source : calculs sur la base des données de l'office des changes

1.1.5. Inflation et pouvoir d'achat: atténuation significative du taux d'inflation, mais niveau des prix élevé

Un net mouvement d'atténuation a caractérisé l'évolution du taux d'inflation en 2024, ce dernier ayant régressé de 6,1% à 0,9% d'une année à l'autre⁴⁶. Cette évolution est attribuable, essentiellement, à une relative atténuation des pressions d'origine externe, en particulier les cours des matières premières énergétiques et alimentaires. Par ailleurs, des mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour soutenir le pouvoir d'achat.

Ainsi, les prix des produits alimentaires frais, fortement exposés à la volatilité climatique, ont enregistré une baisse de 2,9% en 2024, après une hausse de 18,8% une année auparavant⁴⁷. Pour leur part, les prix des produits à tarifs réglementés ont augmenté de 1,2% après 0,8% en 2023,

46 - BAM – RPM n°75/2025.

47 - BAM et HCP.

traduisant les effets de la révision de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les tabacs, ainsi que la poursuite du processus de décompensation du gaz butane. S'agissant des carburants, leur prix a reculé de 3,4%⁴⁸, une baisse toutefois moins importante que celle enregistrée en 2023 (-4,1%)⁴⁹, en phase avec le repli des cours internationaux des matières premières énergétiques⁵⁰.

Pour les autres produits, regroupés dans l'indicateur de l'inflation sous-jacente, la hausse des prix a ralenti, passant de 5,6% à 2,2% d'une année à l'autre⁵¹. L'analyse de l'évolution de l'inflation sous-jacente indique une contribution croissante des prix des biens non-échangeables, alors que celle des biens échangeables s'est atténuée, traduisant une diminution des facteurs externes à l'origine de la hausse des prix mais une persistance de certains facteurs domestiques.

Globalement, bien que l'inflation ait marqué un ralentissement en 2024, le niveau général des prix à la consommation reste supérieur de près de 17 % à celui observé avant la pandémie (2019), ce qui continue d'éroder le pouvoir d'achat, dans un contexte où les revenus n'ont pas connu une progression équivalente. L'écart est encore plus marqué pour les produits alimentaires, dont l'indice des prix en 2024 dépasse de 28 % celui de 2019.

La tendance haussière des prix alimentaires observée ces dernières années appelle à une réponse publique fondée sur une approche globale et intégrée, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, depuis la production jusqu'à la distribution au détail, en passant par toutes les étapes du circuit de commercialisation. Sur le plan de l'offre agricole, et en dépit des efforts déployés depuis 2008, la production agricole demeure fortement exposée aux aléas climatiques, entretenant ainsi une dépendance des importations pour l'approvisionnement en produits alimentaires de base (un taux de dépendance de 73,8% pour les céréales selon la FAO, sur la période 2020-2022)⁵². Dans ce contexte, le Maroc reste exposé aux fluctuations des cours mondiaux, dans un environnement international marqué par des perturbations récurrentes de l'offre et de la logistique, avec des répercussions directes sur les prix au niveau des marchés domestiques.

Au-delà de la production, les événements récents survenus sur les marchés de gros et de détail de certains produits alimentaires de grande consommation, tels que le poisson, les viandes rouges ou encore les fruits et légumes, ont mis en lumière de nombreux dysfonctionnements logistiques et dans les circuits de distribution des produits alimentaires. Parmi les principaux problèmes identifiés figurent la multiplicité des intermédiaires, le manque d'organisation au niveau des marchés de gros, avec la possibilité de marges de profit particulièrement élevées tout au long de la chaîne de distribution (*Greedflation*).

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'alimentation occupe une place croissante dans le panier de consommation des ménages : son poids est passé de 37 % en 2014 à 38,2 % en 2022 selon la récente enquête du niveau de vie du HCP⁵³. Il s'agit d'une évolution atypique, qui diffère de celle attendue, où le poids des produits alimentaires dans le panier de consommation

48 - BAM et HCP.

49 - BAM – Rapport annuel 2023.

50 - Pink Sheets (Avril 2025) – Banque Mondiale : l'indice des prix énergétiques de la banque mondiale a régressé de 5,1% en 2024

51 - BAM.

52 - FAOSTAT.

53 - HCP, enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2022/2023.

s'inscrit généralement dans une tendance baissière à mesure qu'un pays se développe. Cette situation reflète une difficulté croissante des ménages à couvrir leurs dépenses alimentaires, dans un contexte où la hausse des revenus ne compense pas pleinement la hausse des prix observée depuis la crise Covid-19. Cette situation affecte particulièrement les ménages les plus défavorisés, ainsi que la frange inférieure de la classe moyenne, chez qui les produits alimentaires représentent une part importante du budget.

Compte tenu des risques sociaux liés à la forte hausse des prix des produits alimentaires, des réponses urgentes et efficaces s'imposent à chaque étape de la chaîne de production, de stockage et de distribution. Cette démarche, qui devrait agir en premier lieu, sur la phase de production, permettrait d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration pour garantir une offre de produits alimentaires suffisante, plus résiliente face aux chocs, et à des prix plus abordables. Ensuite, il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre de la réforme des marchés de gros, de mieux encadrer sur le plan réglementaire et limiter l'intermédiation, et d'organiser les circuits de distribution afin de lutter contre les comportements rentiers et leurs conséquences sur le pouvoir d'achat des consommateurs. La lutte contre les rentes de situation et la spéculation passe également par la création d'un environnement concurrentiel renforcé et par la réduction de la concentration du pouvoir de marché, particulièrement dans les activités soumises à des autorisations d'exercice/exploitation, des homologations ou des licences/autorisations d'importation.

En complément, et pour endiguer les pratiques spéculatives, les ententes sur les prix et les délits d'initiés et éviter toute possibilité d'exploitation irresponsable des subventions publiques, il importe de garantir l'effectivité de la loi et la rigueur de son application. Cela suppose des mesures coercitives systématiques contre les comportements illicites portant atteinte à la concurrence ou au pouvoir d'achat, sur la base d'enquêtes et de recommandations émanant d'institutions compétentes telles que le Conseil de la Concurrence ou des missions d'enquête parlementaires, conformément à l'article 67 de la Constitution, sans omettre le renforcement du rôle des associations de protection des droits des consommateurs, en leur facilitant l'accès au statut d'association à utilité publique et en leur procurant le droit d'ester en justice, conformément à la loi 31-08 édictant les mesures de protection du consommateur.

Enfin, les effets de cette dynamique des prix s'observent également sur le plan des revenus. Ainsi, malgré les mesures mises en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens et celles issues du dialogue social, l'évolution du salaire moyen en termes réels dans le secteur privé, indique une perte nette de pouvoir d'achat ces dernières années. En effet, le salaire mensuel moyen déclaré à la CNSS a diminué de 4,5 % en termes réels entre 2019 et 2024, malgré une augmentation nominale de 11,4 % sur la même période⁵⁴, une évolution qui est partagée également par les bénéficiaires de pensions de retraite⁵⁵.

54 - Calculs sur la base des données de la CNSS.

55 - Ibid.

1.1.6. *Investissement et environnement des affaires : des évolutions mitigées*

L'année 2024 a été marquée par une évolution favorable de l'investissement, la formation brute du capital fixe ayant augmenté de 12,8%⁵⁶, portée notamment, par le maintien de l'effort d'investissement public qui a culminé à 117,4 milliards de dirhams⁵⁷. L'évolution positive de l'investissement est également attribuable à sa composante privée, comme en témoigne la hausse des dépenses d'investissement déclarées par les industriels à partir du deuxième trimestre de l'année⁵⁸. En outre, l'accroissement significatif des flux nets des IDE, observé en 2024, corrobore le comportement favorable de l'investissement.

Depuis l'entrée en vigueur progressive de la nouvelle Charte de l'investissement en 2023, le Maroc a intensifié ses efforts pour stimuler l'investissement, tant dans les secteurs à fort potentiel que dans les domaines stratégiques. Dans ce cadre, la Commission nationale des investissements, instituée dans le sillage de cette réforme, a tenu en 2024 quatre réunions, au terme desquelles plus de 124 projets ont été approuvés. Ces projets représentent un montant global d'investissements de plus de 185 milliards de dirhams et sont susceptibles de générer quelque 65 700 emplois potentiels directs et indirects⁵⁹.

Ces résultats témoignent d'une dynamique d'investissement globalement positive. Celle-ci devrait se consolider en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles réformes institutionnelles, notamment la publication de la loi n°22-24 (le 30 décembre 2024), modifiant et complétant la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et création des commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI). Ce nouvel arsenal législatif vise à renforcer les missions des CRI, à accroître l'efficacité des CRUI et à instaurer une gouvernance unifiée et décentralisée de l'investissement. Désormais, la CRUI est chargée du traitement intégré et complet des projets d'investissement et des demandes d'autorisation à l'échelle régionale. Elle se distingue par l'unicité de sa structure décisionnelle et de coordination, en tant qu'unique instance responsable de l'ensemble du processus d'instruction des dossiers d'investissement, sur toute la chaîne de valeur.

Par ailleurs, concernant la dynamique de création des entreprises qui constitue l'un des principaux indicateurs révélateurs de la qualité du climat des affaires, les données du baromètre de l'OMPIC indiquent que l'année 2024 a enregistré la création de 95 439 entreprises, dont 67 637 sont des personnes morales, représentant ainsi près de 71 % du total. Toutefois, malgré ce volume, la progression reste modeste : le nombre total de créations n'a augmenté que de 1,8 % par rapport à 2023, après deux années consécutives de repli. Ce ralentissement rompt avec la dynamique observée entre 2015 et 2019, marquant une phase de stagnation relative depuis la crise du Covid-19, et ce, en dépit de la multiplication des dispositifs publics de soutien à l'entrepreneuriat et de financement de la création d'entreprises.

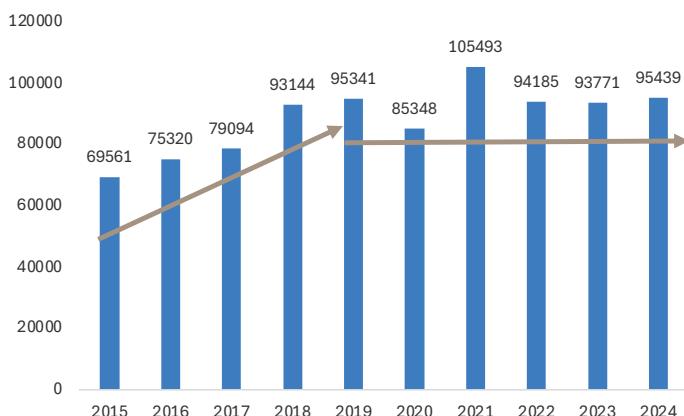
56 - HCP – Comptes nationaux provisoires 2024.

57 - Charges et ressources du trésor – 2024.

58 - Enquêtes de conjoncture trimestrielles de BAM pour l'année 2024.

59 - Calculés sur la base des chiffres figurant dans les communications du Chef du Gouvernement lors des quatre réunions de la Commission Nationale des Investissements ayant eu lieu en 2024 (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} réunion).

Graphique 6 : Évolution des créations d'entreprises selon l'OMPIC



Source : Baromètre OMPIC

En matière de défaillances d'entreprises, 15 658 cas ont été enregistrés en 2024⁶⁰, soit une hausse de 10 %, après une augmentation de 15% une année auparavant. Il s'agit d'une tendance ascendante qui s'inscrit dans une dynamique observée à l'échelle internationale depuis la crise du Covid-19. Toutefois, les données disponibles au niveau national n'incluent pas les entreprises de personnes physiques, souvent plus vulnérables, ce qui limite la portée de l'estimation. En outre, si cette progression est en partie liée aux faillites dites « administratives », correspondant à la dissolution d'entreprises inactives, elle traduit également les effets persistants de plusieurs contraintes structurelles qui continuent de peser sur le tissu entrepreneurial. Parmi celles-ci figurent les délais de paiement menaçant la survie des TPME, la volatilité des marchés, la hausse des coûts des intrants, la concurrence déloyale du secteur informel, les pratiques de corruption, ainsi qu'un climat des affaires encore marqué par une forte incertitude et un déficit de confiance à l'égard de l'administration, en particulier fiscale⁶¹. En termes de perspectives, de nouveaux facteurs exogènes à ne pas occulter, tels que la montée du protectionnisme à l'échelle mondiale, pourraient accentuer cette vulnérabilité et contribuer à une augmentation du nombre de défaillances.

La dynamique démographique des entreprises reste conditionnée par la qualité de l'environnement des affaires. A cet égard, les résultats du nouveau rapport *Business-Ready*, qui succède à l'ancien *Doing Business*, indiquent que le Maroc affiche des performances supérieures à la moyenne des pays à revenu intermédiaire dans deux des trois piliers évalués : le « Cadre réglementaire » et les « Services publics ». En revanche, des marges d'amélioration subsistent en matière d'« Efficacité opérationnelle », où les résultats restent en deçà de la moyenne.

Par sous-composante de l'indice *Business-Ready*, le Maroc enregistre des résultats globalement satisfaisants, souvent supérieurs à la moyenne des 50 pays évalués. Ces performances sont particulièrement notables dans les domaines de l'implantation des entreprises (foncier, location, construction), de la création d'entreprise, ainsi que des services publics, notamment en matière de cadre réglementaire, de gouvernance, de transparence des procédures et de qualité des services de base tels que l'eau, l'électricité et Internet.

60 - Etude Allianz Trade 2024 et rapport Inforisk 2025.

61 - World Bank Enterprise Survey 2023 & Etude Allianz Trade 2024.

Ces résultats traduisent les efforts entrepris pour améliorer l'environnement des affaires : transparence et disponibilité accrues de la part des pouvoirs publics pour les permis de construire, les règles de zonage et l'utilisation des terrains ; absence de restrictions à l'entrée pour les entreprises étrangères ; et mise en œuvre d'une réglementation efficace facilitant le raccordement à l'électricité et garantissant la qualité de l'approvisionnement.

En revanche, le Maroc obtient des résultats moins favorables dans les domaines du règlement des litiges, de l'insolvabilité des entreprises et de la fiscalité, avec des scores en deçà de la moyenne de l'échantillon. L'économie rencontre des difficultés en matière de prévisibilité des procédures de résolution des contentieux judiciaires, avec notamment des coûts élevés des procédures, une lenteur des délais, un manque de fiabilité et de transparence des mécanismes d'intermédiation. S'agissant de la dimension relative à la résolution des problèmes d'insolvabilité des entreprises et leur liquidation, le Maroc accuse des retards sur plusieurs volets qui entretiennent la complexité et la lenteur des processus.

Sur le volet taxation, le rapport *B-Ready* pointe des faiblesses en termes de monitoring des contrôles fiscaux, en matière de disponibilité d'un plan d'audit fiscal annuel, et relève des insuffisances au niveau de la lenteur des procédures fiscales et des procédures liées à la résolution des litiges fiscaux, outre le fait que le Maroc n'a pas encore mis en œuvre de taxes environnementales.

Par ailleurs, afin d'alimenter les politiques publiques par une information fiable et représentative, il serait pertinent de mettre en place des enquêtes de terrain régulières auprès des entreprises, couvrant de manière équilibrée les différentes tailles, secteurs et régions. Une telle démarche s'impose, d'autant plus que le rapport *Business-Ready* repose sur une enquête de la Banque mondiale menée auprès d'un échantillon d'entreprises qui ne reflète que partiellement la réalité du tissu entrepreneurial marocain.

En effet, la structure de cet échantillon, composée à 36 % d'entreprises de petite taille et à 39 % de taille moyenne, ne tient pas compte du véritable poids prépondérant des micro, très petites et petites entreprises (TPE/PE) dans l'économie nationale. Elle exclut en outre les unités employant moins de cinq salariés, de même que les entreprises opérant dans l'informel, limitant ainsi la portée des constats tirés.

Par ailleurs, la corruption demeure l'un des principaux facteurs pesant sur le climat des affaires, comme en témoigne la détérioration continue du classement du Maroc selon l'indice de perception de la corruption (CPI), de la 73^{ème} place en 2018 à la 99^{ème} en 2024⁶². Malgré des efforts significatifs sur les plans réglementaire, juridique et préventif, déployés par l'Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption (INPPLC), ainsi que les avancées en matière de digitalisation, environ 68 % des entreprises considèrent la corruption comme un phénomène répandu à très répandu⁶³. Cette perception est particulièrement marquée dans des domaines jugés critiques, tels que l'octroi de licences, les agréments, les autorisations et l'accès aux marchés publics.

De plus, la réticence des entreprises à dénoncer ces actes contribue à engrincer davantage ce phénomène. C'est ainsi que seules 6 % des entreprises confrontées à des cas de corruption ont

62 - Transparency international – Corruption perception index, <https://www.transparency.org/en/cpi/2018/index/mar>.

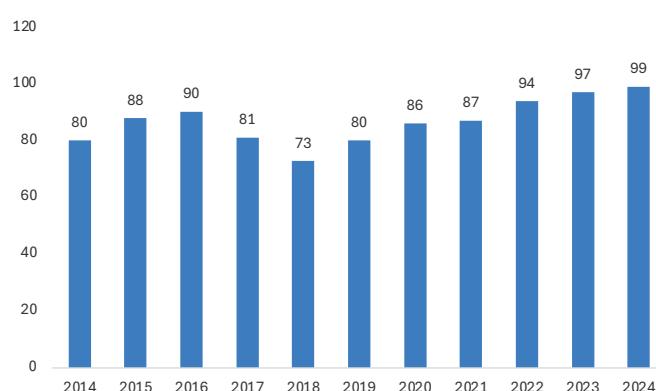
63 - Enquête de l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC).

https://www.inpplc.ma/sites/default/files/2024-04/Lettre%20de%20la%20Probit%C3%A9%20_N%20-%20LangueFR%20-VFFinale2.pdf

déposé une plainte⁶⁴. Ces données sont corroborées par l'enquête de la Banque mondiale⁶⁵, qui révèle que les TPE et PE marocaines font face à des niveaux de corruption près de deux fois supérieurs à ceux observés dans des pays comparables.

Dans ce contexte, il apparaît clairement que les efforts menés en matière de prévention et de digitalisation, bien que nécessaires, demeurent insuffisants pour éradiquer durablement la corruption. Sans la mise en place parallèle d'un dispositif de sanction rigoureux, dissuasif, effectif et transparent, applicable à l'ensemble des acteurs économiques, quel que soit leur taille ou leur statut, les avancées engagées risquent de rester limitées dans leur portée. L'urgence de telles actions est confirmée par les données de la Trace Bribery Matrix, selon lesquelles le Maroc aurait régressé de quatre places en 2023, avec des dégradations notables sur les sous-indices liés à l'application des lois anti-corruption et à la capacité de la société civile (y compris la presse) à exercer un contrôle⁶⁶.

Graphique 7 : Indice de perception de la corruption (classement du Maroc)



Source : Transparency International

Enfin, le domaine du digital constitue l'une des composantes clé pour le suivi de l'évolution du climat des affaires. Sur ce point, l'année 2024 a été marquée par le lancement de la stratégie « Digital Morocco 2030 », qui ambitionne de positionner le Maroc comme un hub digital régional au service du développement économique et social. L'un de ses axes prioritaires concerne la transformation numérique des services publics, afin de renforcer leur accessibilité, leur efficacité et leur transparence.

Pour ce volet e-gouvernement, la stratégie ambitionne d'améliorer significativement le positionnement du Maroc dans l'indice EGDI (E-Government Development Index) des Nations Unies, en portant son classement au niveau du sous-indice OSI (Online Service Index) à la 85^e place d'ici 2026 (contre 100^e en 2024)⁶⁷, puis au 50^e rang mondial et au premier rang en Afrique à l'horizon 2030.

64 - Enquête de l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC).

https://www.inpplc.ma/sites/default/files/2024-04/Lettre%20de%20la%20Probit%C3%A9%20_N5%20-%20LangueFR%20-VFFinale2.pdf.

65 - World Bank Enterprise Survey, 2023.

66 - Audition de l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) en date du 25/10/2024, dans le cadre de l'élaboration du rapport de la saisine portant sur « Les défis des très petites et petites entreprises (TPE/PE) au Maroc : croissance, modernisation et développement ».

67 - E-Government development index 2024.

<https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/115-Morocco/dataYear/2024>

Pour atteindre ces cibles, la stratégie prévoit de travailler sur plusieurs leviers de transformation : la généralisation de l'approche centrée sur le parcours des usagers, la mutualisation des plateformes, le renforcement du cadre juridique de digitalisation de l'administration et services publics, etc. En lien avec l'environnement des affaires, de tels progrès sont susceptibles d'apporter une amélioration notable en termes de célérité, de transparence et de simplification des procédures administratives, particulièrement celles destinées aux entrepreneurs et investisseurs. À cet égard, des initiatives telles que la plateforme généraliste « idarati.ma » ou encore le portail spécialisé « directentreprise.ma » pour la création d'entreprises en ligne, témoignent des efforts engagés.

Toutefois, malgré ces avancées, la digitalisation complète des parcours des entreprises et investisseurs reste inachevée. Des chantiers majeurs nécessitent que leur mise en œuvre soit accélérée ou généralisée, notamment en matière d'interopérabilité entre administrations et de déploiement élargi de la signature électronique.

1.1.7. Marché du travail⁶⁸ : évolution défavorable et incertitudes entourant la possibilité de résorption des déficits constatés dans le court terme

En 2024, les principaux indicateurs du marché du travail confirment la persistance de fragilités structurelles qui continuent d'entraver la dynamique de création d'emplois, tant en termes de volume que de qualité.

Le taux d'activité national a légèrement reculé, passant de 43,6 % à 43,5 %⁶⁹. Cette évolution résulte principalement d'un repli de 0,8 point en milieu rural, en lien avec les effets d'une campagne agricole défavorable, partiellement compensé par une hausse de 0,2 point en milieu urbain. Concernant la participation des femmes, structurellement faible sur le marché du travail, l'année 2024 se distingue comme l'une des rares où leur taux d'activité n'a pas reculé, enregistrant une légère hausse de 0,1 point. Il s'agit de la deuxième progression observée sur la dernière décennie (2015 – 2024)⁷⁰.

En termes de créations d'emplois, l'économie marocaine a généré environ 82 000 postes nets, après une perte significative de 157 000 une année auparavant⁷¹. Cette progression s'explique principalement par la création d'emplois en milieu urbain et dans le secteur des emplois rémunérés, qui ont permis de compenser les pertes constatées en milieu rural ainsi que celles liées aux emplois non rémunérés.

A l'exception du secteur de l'agriculture, forêts et pêche qui a perdu 137 000 postes nets, les autres secteurs ont contribué positivement à la génération d'emploi, avec des créations nettes de 160 000 postes dans les services, 46 000 postes dans l'industrie et artisanat et 13 000 postes dans le BTP⁷². La confrontation de l'offre et de la demande de travail a ainsi engendré un taux de chômage de 13,3% en 2024, après 13% en 2023, soit près de 1 638 000 chômeurs. La hausse du taux de chômage a concerné davantage les femmes, les jeunes de moins de 25 ans et les ruraux.

68 - Les données utilisées dans cette section sont issues de l'enquête nationale sur l'emploi du HCP – 2024.

69 - HCP – Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024, p11. <https://www.hcp.ma/attachment/2695470/>

70 - Ibid.

71 - Ibid.

72 - HCP – Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024.

Par catégorie de diplôme, les taux de chômage atteignent des niveaux élevés parmi les techniciens spécialisés et supérieurs (31,1%), les diplômes de techniciens et de cadres moyens (26,3%), les diplômes supérieurs délivrés par les facultés hors doctorats en médecine et en pharmacie (26,2%), ainsi que les certificats en spécialisation professionnelle (25,2%)⁷³.

Ces résultats soulignent l'urgence d'accélérer la réforme du secteur de la formation professionnelle, de promouvoir la formation continue, et d'améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, notamment à travers une meilleure adéquation avec les besoins du secteur privé.

Le chômage des jeunes, tous niveaux de qualification confondus, constitue un défi majeur pour l'avenir économique et social du pays. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la fenêtre démographique devrait se refermer autour de 2040, limitant ainsi la capacité du Maroc à tirer pleinement profit de la jeunesse de sa population, qui fait face à une baisse précoce de la fécondité.

Au-delà de la hausse du taux de chômage et de l'insuffisance du nombre d'emplois créés par l'économie, la fragilité du marché du travail national découle également de la faible qualité d'une proportion importante des emplois créés. En effet, la structure de la population active occupée est dominée à hauteur de près de 55% d'emplois à faible valeur ajoutée (manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (ou encore les ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche). Aussi, seulement 30,6% bénéficient d'une couverture médicale liée à l'emploi (46,7% pour le cas des salariés), témoignant de l'importance de l'emploi informel, tandis que 48% des salariés ne disposent pas d'un contrat formalisant leur relation avec l'employeur⁷⁴.

Globalement, la question de l'emploi reste un défi complexe pour le Maroc, marqué par la dégradation persistante des principaux indicateurs du marché du travail, notamment le taux de chômage, la proportion des jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET), ainsi que la faible participation des femmes. Cette détérioration traduit un tassement des opportunités d'ascension sociale par l'emploi, en particulier pour les jeunes, et risque d'avoir des conséquences négatives à l'avenir dans la mesure où la fermeture de la fenêtre démographique devient imminente, alors que le pays n'a pas encore pleinement tiré parti de son dividende démographique lié à la jeunesse active.

En réponse à cette situation préoccupante, les pouvoirs publics ont élaboré une feuille de route pour l'emploi, dont la mise en œuvre est programmée à partir de 2025⁷⁵. Les objectifs de ce plan consistent à réduire le taux de chômage à 9 % et à créer 1,45 million d'emplois d'ici 2030, sous réserve d'un retour à une pluviométrie normale. Cette stratégie s'articule autour de huit axes prioritaires :

- L'appui à l'investissement des très petites et petites entreprises (TPE/PE) via la Charte de l'investissement (projets entre 1 et 50 millions de dirhams) ;
- L'extension des politiques actives de l'emploi et de la formation par apprentissage ;

⁷³ - HCP – Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024.

⁷⁴ - Ibid.

⁷⁵ - Circulaire du Chef du gouvernement n°04/2025 relative à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'exécution de la politique gouvernementale en matière d'emploi. -

- La stabilisation de l'emploi dans le secteur agricole ;
- Le regroupement des dispositifs d'insertion dans un programme intégré ;
- Le renforcement du rôle de l'ANAPEC ;
- La réduction des obstacles à l'emploi des femmes (transports, garde d'enfants, établissements d'enseignement préscolaire, etc.) ;
- La lutte contre le décrochage scolaire et le développement des écoles de la deuxième chance et renforcement des services d'aides sociales ;
- La réforme de la formation professionnelle, incluant les passerelles, la reconversion et l'alternance.

D'emblée, la conditionnalité des objectifs annoncés à un retour des années normales de pluviométrie introduit une forte incertitude quant à leur réalisation, compte tenu de la fréquence élevée des années de sécheresse observée récemment.

Par ailleurs, les objectifs fixés par la feuille de route sont particulièrement ambitieux au regard du délai relativement court jusqu'en 2030, et dépassent largement les performances actuelles du marché du travail national, tant en termes de taux de chômage ciblé que d'emplois à créer. Pour atteindre un taux de chômage de 9 %, et en supposant un maintien du rythme tendanciel de croissance de la population active jusqu'en 2030, ainsi qu'un stock initial de 1 638 000 chômeurs recensés à fin 2024, l'économie devra réaliser un taux de croissance moyen du PIB d'environ 8 % sur la période cible (2025-2030)⁷⁶, compte tenu de la faible intensité structurelle de la croissance en emploi. La réalisation et surtout le maintien d'une telle performance exige, toutefois, une transformation profonde de l'économie nationale et de la composition de son tissu productif sur un horizon relativement court.

En outre, les projets d'envergure tels que la préparation de l'organisation de la Coupe du Monde 2030, pourraient contribuer, dans une certaine mesure, à se rapprocher des objectifs annoncés et dynamiser le marché du travail. Néanmoins, cette dynamique escomptée restera conditionnée par la pérennité des emplois créés et à la capacité de l'économie à maintenir un rythme de croissance soutenu au-delà de cet événement, ainsi qu'à offrir des opportunités durables pour la création et le développement d'entreprises compétitives au-delà de 2030.

1.2. La situation sociale en 2024

1.2.1. Aperçu général

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité d'une dynamique de transformation sociale engagée depuis 2021, sous l'impulsion des Hautes Orientations Royales. Cette dynamique s'est traduite par une intensification des efforts publics en faveur de la construction d'un État social inclusif. Des réformes d'envergure ont été mises en œuvre dans plusieurs domaines structurants : la protection sociale, la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, ainsi que la gouvernance territoriale. L'ensemble de ces actions vise à réorganiser en profondeur l'architecture sociale du pays, en l'adossant à des principes fondamentaux d'équité, de ciblage, de territorialisation et de soutenabilité.

⁷⁶ - Simulations utilisant les données du HCP et de la Banque mondiale.

Inégalités économiques et pauvreté

La dynamique de transformation sociale continue de se heurter à un contexte socio-économique marqué par des fragilités structurelles et des inégalités persistantes. Selon les données les plus récentes, l'indice de Gini national s'est établi à 40,5 % en 2022, contre 38,5 % en 2019, traduisant un creusement des écarts de dépenses entre les ménages les plus aisés et les plus modestes. Le rapport inter-décile, qui mesure l'écart entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés, atteint désormais un rapport de 12 à l'échelle nationale. Ce ratio s'élève à 11,3 en milieu urbain et à 7,1 en milieu rural, marquant une rupture avec la tendance à la réduction des inégalités observée jusqu'en 2019⁷⁷.

Les inégalités ne se limitent pas aux aspects monétaires du revenu et des dépenses ; elles s'accompagnent également de privations non monétaires, bien que celles-ci soient en recul. La nouvelle cartographie de la pauvreté multidimensionnelle, fondée sur les données du RGPH 2024, révèle qu'en 2024, 6,8 % de la population vit en situation de pauvreté multidimensionnelle, contre 11,9 % en 2014, soit une diminution de 5,1 points de pourcentage⁷⁸. Le nombre de personnes concernées a reculé de 4 millions à 2,5 millions, traduisant une amélioration substantielle à l'échelle nationale. Néanmoins, la pauvreté demeure fortement concentrée en milieu rural, qui abrite près de 72 % des personnes concernées. Le taux y atteint 13,1 %, contre seulement 3,0 % en milieu urbain⁷⁹.

Par ailleurs, près de 3 millions de Marocains demeurent en situation de vulnérabilité face à la pauvreté multidimensionnelle, exposés à des privations modérées (entre 20 % et 33 % des indicateurs), dont 82 % résident en milieu rural⁸⁰.

Si la baisse de la pauvreté multidimensionnelle constitue une avancée significative, ses effets restent inégalement répartis sur le territoire. En 2024, six régions enregistrent des taux supérieurs à la moyenne nationale de 6,8 %, notamment Béni Mellal-Khénifra (9,8 %) et Fès-Meknès (9,0%), tandis que Laâyoune-Sakia El Hamra (2,4 %) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (2,5 %) affichent les niveaux les plus faibles. À une échelle plus fine, des poches de précarité persistent, avec des taux dépassant les 20 % dans certaines provinces comme Figuig (24,1 %) et Taounate (21,1 %)⁸¹.

Dans ce contexte, les politiques de ciblage territorial, en particulier à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), ont contribué à une baisse plus marquée de la pauvreté dans les communes bénéficiaires : une réduction de 12,3 points de pourcentage entre 2014 et 2024, contre 8,4 points dans les communes non ciblées⁸². Ces résultats mettent en évidence la pertinence d'une approche différenciée et territorialisée des politiques sociales.

Développement humain

Du point de vue du développement humain, le Maroc affiche une progression constante depuis 2015. Selon le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD (édition 2025), son indice

77 - Haut-Commissariat au Plan (HCP), Les indicateurs sociaux du Maroc – Édition 2025, p. 235.

78 - Haut-Commissariat au Plan (HCP), Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle, Mai 2025, p. 4-6.

79 - Ibid.

80 - Ibid.

81 - Ibid.

82 - Ibid.

de développement humain (IDH) est passé de 0,659 en 2015 à 0,710 en 2023. Cette amélioration a permis au pays, pour la première fois, d'intégrer la catégorie des pays à développement humain élevé, bien que son classement mondial soit demeuré stable, à la 120^e place sur 193⁸³. Cette avancée demeure toutefois entravée par des contraintes structurelles, en particulier dans le domaine éducatif, où la durée moyenne de scolarisation s'établit à 6,2 ans, avec un écart significatif entre les femmes (5,3 ans) et les hommes (7,1 ans)⁸⁴. Sur le plan économique, le revenu national brut par habitant atteint 8 653 dollars PPA, marqué lui aussi par une disparité notable entre les femmes (3 221 dollars) et les hommes (13 990 dollars)⁸⁵. En revanche, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance constitue un indicateur positif de l'évolution du bien-être social, avec des taux plus élevés enregistrés chez les femmes par rapport aux hommes. Ces disparités soulignent la nécessité de renforcer les politiques publiques en matière d'équité sociale, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la participation économique.

Les chantiers sociaux engagés en 2024 — qu'il s'agisse de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), du lancement de l'aide sociale directe, des réformes éducatives ou de l'investissement dans la formation professionnelle — traduisent une volonté d'améliorer les conditions de vie, de réduire les inégalités et de renforcer le socle des droits sociaux. Cependant, leur impact réel reste tributaire d'une mise en œuvre rigoureuse, d'une territorialisation adaptée, d'une évaluation continue et d'une mobilisation accrue des acteurs de terrain. Ces actions doivent également s'inscrire dans un contexte marqué par d'importantes mutations démographiques et sociales : la part des personnes âgées de 60 ans et plus atteint désormais 13,8 % de la population. La taille moyenne des ménages a diminué pour atteindre 3,9 personnes, traduisant une progression des ménages composés d'une seule personne, passés de 7,2 % en 2014 à 11,1 % en 2024. Par ailleurs, la proportion de ménages dirigés par des femmes s'élève à 19,2 %⁸⁶.

1.2.2. Santé et protection sociale

- **Réforme du système de santé national : vers l'amélioration de l'infrastructure sanitaire et de l'offre de soins**

Renforcement de la capacité hospitalière

La pandémie de la Covid-19 a mis en lumière les insuffisances de la capacité hospitalière, accentuées par la lenteur de réalisation de certains projets d'équipements structurants, notamment des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont intensifié leurs efforts pour renforcer l'infrastructure hospitalière, essentielle à la réussite de la généralisation de couverture sanitaire.

La capacité litière publique a connu une augmentation notable avec le déploiement de plus de 2 100 lits supplémentaires répartis sur l'ensemble des régions du Royaume⁸⁷. Cette évolution

83 - PNUD, Human Development Report 2025 – A Matter of Choice : People and possibilities in the age of AI, mai 2025.

84 - Ibid.

85 - Ibid.

86 - Haut-Commissariat au Plan (HCP), Présentation des résultats du RGPH 2024, décembre 2024, p. 12.

87 - Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, exposé de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection sociale, mardi 5 novembre 2024.

s'appuie sur l'ouverture et l'expansion de plusieurs établissements majeurs, dont le CHU de Tanger, les centres hospitalier provinciaux de Kénitra et d'al Hoceima. En parallèle, les travaux de construction de six nouveaux CHU ont connu des avancées significatives à Agadir, Laâyoune, Guelmim, Errachidia, Béni Mellal, ainsi que pour la reconstruction complète du CHU Ibn Sina à Rabat, dont la capacité projetée est de 1 044 lits⁸⁸, ainsi que la réalisation du CHU international relevant de la Fondation Mohammed VI pour les sciences et la santé, avec une capacité de plus de 600 lits.

Renforcement de l'offre de soins de proximité

L'offre de soins de proximité a également été renforcée, avec l'ajout de 1 835 lits dans les structures hospitalières concernées. S'agissant des soins primaires, 872 centres de santé ont été réhabilités sur un objectif total de 1 400, tandis que 524 autres structures étaient en cours d'équipement ou d'achèvement à fin 2024⁸⁹.

Réorganisation de la gouvernance sanitaire

Cette dynamique d'investissement s'est accompagnée d'une réorganisation institutionnelle d'envergure, encadrée par la loi-cadre n°06-22. La mise en place d'une gouvernance sanitaire à double échelle, nationale et territoriale, s'est matérialisée par la création de nouvelles structures, parmi lesquelles figurent la Haute Autorité de la Santé, les Groupements Sanitaires Territoriaux, l'Agence Marocaine des Médicaments et Produits de Santé et l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés⁹⁰. L'objectif poursuivi à travers cette architecture est de renforcer la régulation, d'améliorer l'équité territoriale dans l'accès aux soins et de garantir une gestion déconcentrée, intégrée et plus efficiente de l'offre de santé sur l'ensemble du territoire.

Accélération de la digitalisation du système de santé

L'effort de modernisation du système de santé s'est également traduit par une accélération de la digitalisation du secteur. Un système d'information hospitalier intégré a ainsi été généralisé au niveau régional, permettant de centraliser, traiter et exploiter l'ensemble des données essentielles du système de santé, tout en assurant leur interopérabilité avec les différentes plateformes nationales⁹¹. Par ailleurs, fait l'objet d'un déploiement progressif dans les structures publiques, avec pour ambition de renforcer la traçabilité et la continuité des soins⁹².

Ressources humaines en santé : un déficit persistant face aux besoins croissants

Malgré les efforts déployés en matière de formation et de recrutement, les ressources humaines en santé demeurent en deçà des besoins croissants de la population et des normes internationales. En 2024, les établissements publics de santé comptaient 15 452 médecins en exercice, dont 3 388 généralistes et 11 259 spécialistes, ainsi que 40 102 professionnels paramédicaux⁹³. La densité

88 - Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, exposé de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection sociale, mardi 5 novembre 2024.

89 - Ibid.

90 - Loi-cadre n°06-22 sur le système national de santé.

91 - Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, exposé de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection sociale, mardi 5 novembre 2024.

92 - Ibid.

93 - Carte Sanitaire – Situation de l'offre de soins de santé – Année 2024, Ministère de la Santé et de la Protection sociale ; et Résultats du RGPH 2024, Haut-Commissariat au Plan.

globale en médecins et infirmiers reste inférieure au seuil critique de 4,45 pour 1 000 habitants, fixé par l'Organisation mondiale de la santé, avec une moyenne nationale estimée à seulement 2,2 pour 1 000 habitants. Cette situation met en évidence l'importance de renforcer les efforts pour améliorer à la fois le nombre, la qualité et la répartition des professionnels de santé, afin de garantir un accès plus équitable et plus efficace aux soins à travers les différents territoires du pays.

Veille épidémiologique : un dispositif à renforcer face aux risques émergents

La vigilance épidémiologique reste un pilier fondamental de la santé publique. L'apparition de cas de maladies à potentiel épidémique, telles que la variole du singe (*Monkeypox*) ou la résurgence de foyers de rougeole dans certaines régions, rappelle l'importance de disposer d'un système de veille et de riposte sanitaire à la fois robuste et réactif.

Cette exigence prend une dimension particulière dans la perspective des grands événements sportifs que le Maroc s'apprête à accueillir, notamment la Coupe du monde 2030. Il devient donc essentiel de renforcer les capacités de détection précoce, d'intervention rapide et de coordination entre les différents acteurs concernés. Une attention accrue doit également être portée à l'anticipation des risques sanitaires, à la préparation des dispositifs d'urgence, ainsi qu'au renforcement des moyens logistiques et humains dédiés à la gestion des alertes épidémiologiques.

■ *Généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire – bilan et perspectives*

Dans le cadre du chantier national de généralisation de la protection sociale, lancé sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) a enregistré des avancées significatives : plus de 86 % de la population est aujourd'hui immatriculée auprès d'un régime d'assurance-maladie, contre moins de 60 % en 2020⁹⁴.

Dans le cadre de cette avancée, et pour répondre aux besoins diversifiés de la population, plusieurs régimes d'assurance maladie ont été instaurés, en complément de ceux déjà existants pour les salariés, les fonctionnaires et d'autres catégories de la population, à savoir :

- AMO-Tadamon : ce régime non contributif, destiné aux personnes relevant des catégories « nécessiteuses », offre aujourd'hui aux assurés la possibilité de se faire rembourser, au titre de leurs soins ambulatoires, dans les cabinets médicaux privés et de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais d'hospitalisation dans les cliniques et centres privés, selon la tarification nationale de référence, en plus de la prise en charge totale dans les hôpitaux publics. Ce régime est financé intégralement par l'État à hauteur de 9,5 milliards de dirhams par an, assure depuis décembre 2022 la couverture de 11,1 millions de personnes, incluant les ayants droit⁹⁵.
- AMO-travailleurs non-salariés (TNS) : ce régime s'adresse aux travailleurs indépendants, les non-salariés et les professions libérales. À fin janvier 2025, le nombre total de bénéficiaires s'élève à 3,9 millions de personnes, dont 1,7 millions nouvellement intégrées en 2024⁹⁶.

94 - CESE, Avis d'auto-saisine – Généralisation de l'AMO : une avancée sociale à consolider, des défis à relever, novembre 2024.

À fin 2024, le nombre total de bénéficiaires relevant de l'AMO, gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), s'élève à 24,7 millions de personnes. Déclaration du porte-parole du gouvernement lors du point de presse du Conseil de gouvernement le 20 février 2025.
<https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/amo-plus-de-247-millions-de-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-depuis-son-lancement-ministre>

95 - Déclaration du porte-parole du gouvernement lors du point de presse du Conseil de gouvernement le 20 février 2025.

<https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/amo-plus-de-247-millions-de-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-depuis-son-lancement-ministre>

96 - Ibid.

- AMO-Chamil : ce régime couvre les personnes ne répondant pas aux critères d'éligibilité aux autres régimes. Il est conçu pour les personnes n'exerçant aucune activité professionnelle mais en mesure de contribuer financièrement, vient compléter le dispositif.

Le déploiement de cette réforme s'est appuyé sur un renforcement significatif des capacités d'accompagnement. Le réseau des agences de la CNSS a été élargi, passant de 120 à 174 structures fixes, complétées par 65 agences mobiles afin de couvrir les zones les plus éloignées⁹⁷. Parallèlement, l'activité de traitement des dossiers de remboursement a connu une accélération notable : leur nombre a été multiplié par cinq entre 2021 et 2024, pour atteindre plus de 110 000 dossiers traités sur l'année⁹⁸.

La généralisation rapide de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) enregistre certes des avancées significatives. Toutefois, le système est confronté à des défis importants, en lien avec le taux de couverture réel de la population par l'AMO (notamment la problématique des droits fermés), l'équilibre financier des régimes, la pérennité et la viabilité financière du système, ainsi que l'accessibilité et la mise à niveau de l'offre de soins.

Dans le cadre de sa mission de suivi des politiques publiques, le Conseil économique, social et environnemental a publié en 2024 un avis intitulé : « *Généralisation de l'AMO – Bilan d'étape : une avancée sociale à consolider, des défis à relever* »⁹⁹. Dans cet avis, le CESE préconise, pour parachever la généralisation effective de l'Assurance Maladie Obligatoire, d'évoluer vers un régime de base uniifié et obligatoire, reposant sur les principes de solidarité, de complémentarité et de convergence entre les différents régimes existants. Ce socle commun devrait être complété par un système de couverture additionnelle, de type mutualiste et/ou assurantiel privé, permettant de mieux répondre à la diversité des besoins et des profils de risques.

L'objectif fondamental de cette évolution est double : garantir une couverture effective pour l'ensemble de la population, tout en renforçant la résilience financière des ménages et en assurant la soutenabilité du système.

Cette transformation structurelle doit impérativement s'accompagner d'une accélération de la mise à niveau de l'offre nationale de soins. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'attractivité du secteur public de la santé, afin de consolider son rôle central dans le système. Elle suppose également un développement mieux coordonné et complémentaire des autres acteurs : secteur privé, tiers-secteur à but non lucratif, mutuelles et structures solidaires, en vue de garantir une offre de soins plus équitable, plus efficiente et mieux répartie sur le territoire.

■ *Aides sociales directes : vers un meilleur ciblage et une pérennisation du financement*

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive des dispositions de la loi-cadre n°09-21 relative à la protection sociale, le Royaume a mis en place, fin décembre 2023, le régime national des aides sociales directes, conformément aux Hautes Instructions Royales. Ce programme, pilier structurant du chantier de l'État social en construction, vise à améliorer durablement les conditions de vie des familles en situation de vulnérabilité en leur garantissant un filet de sécurité solide.

97 - Déclaration du porte-parole du gouvernement lors du point de presse du Conseil de gouvernement le 20 février 2025.

<https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/amo-plus-de-247-millions-de-b%C3%A9ficiaires-depuis-son-lancement-ministre>

98 - Ibid.

99 - CESE, Avis d'auto-saisine – Généralisation de l'AMO : une avancée sociale à consolider, des défis à relever, novembre 2024.

Le dispositif cible principalement les familles ayant des enfants en âge scolaire, de nouveau-nés, des enfants en situation de handicap, ainsi que les ménages pauvres et vulnérables sans enfants ou ayant des enfants de plus de 21 ans, notamment ceux qui prennent en charge des personnes âgées. L'aide, versée mensuellement sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, est calculée en fonction du score socio-économique établi via le Registre Social Unifié (RSU) et ne peut être inférieure à 500 dirhams par mois.

À fin 2024, près de 4 millions de familles, regroupant plus de 5,5 millions d'enfants, bénéficiaient du programme d'aide sociale directe. Sur le plan financier, l'enveloppe budgétaire allouée pour cette année a atteint 24,175 milliards de dirhams, témoignant de l'engagement de l'État en faveur d'une protection sociale élargie¹⁰⁰.

Il convient de souligner que la dynamique des demandes a été particulièrement intense lors des premiers mois de mise en œuvre, avec un pic à 2,3 millions de requêtes en décembre 2023, avant de se stabiliser à un rythme moyen de 60 000 à 80 000 demandes mensuelles au cours du second semestre 2024¹⁰¹.

Pour atteindre les objectifs de ce programme et garantir sa pérennité financière, il est impératif d'accorder une attention particulière au ciblage des bénéficiaires et à la véracité des informations déclarées. Une surveillance et une adaptation continues seront nécessaires pour répondre aux défis émergents et optimiser l'impact de ce programme ambitieux.

Dans ce sens, il serait pertinent de renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation, tout en diversifiant les critères d'éligibilité pour mieux refléter la réalité sociale et territoriale des bénéficiaires.

Il est également essentiel de veiller à ce que ces aides ne maintiennent pas les bénéficiaires dans une dépendance permanente mais les encouragent à accéder à l'autonomie économique grâce à des initiatives d'insertion sociale et de création d'emplois. Dans cette optique, un accompagnement personnalisé, adapté et volontaire des bénéficiaires, prenant en compte leurs besoins spécifiques — notamment ceux des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales et des ménages vivant en zones rurales isolées — est essentiel. La mise en place d'un dispositif multidimensionnel et différencié, fondé sur une ingénierie sociale ciblée apparaît comme un pilier essentiel pour inscrire l'aide sociale dans une logique d'autonomisation durable.

Enfin, la soutenabilité financière du programme demeure un enjeu majeur. Représentant plus 2 % du PIB¹⁰², ce dispositif nécessite, pour assurer sa pérennité à long terme, un modèle de financement durable s'appuyant sur l'optimisation des ressources disponibles ainsi que sur une évaluation intégrée et régulière de l'impact social et du rendement de l'investissement public.

100 - Agence nationale du soutien social, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 16 mai 2025.

101 - Ibid.

102 - Ibid.

1.2.3. Education, formation et recherche-innovation

■ Éducation : des avancées structurelles à conforter par une consolidation des acquis pédagogiques

Développement de l'expérience des écoles et collèges pionniers : une avancée vers une école publique de qualité

L'année scolaire 2024-2025 constitue une étape majeure dans la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 en faveur d'une école publique de qualité. Le programme des écoles pionnières a continué son extension, couvrant désormais 2 626 établissements et près de 1,3 million d'élèves, soit 30 % des effectifs du primaire¹⁰³. Ce dispositif, fondé sur des approches pédagogiques différencierées, vise à renforcer les acquis fondamentaux, notamment en lecture et en mathématiques, grâce à une évaluation régulière des niveaux et un accompagnement ciblé. Plus de 45 000 enseignants et 400 inspecteurs ont été formés pour soutenir cette réforme, qui nécessite cependant une vigilance accrue sur la qualité de sa mise en œuvre, en particulier dans les zones rurales et enclavées.

Dans la continuité de cette dynamique, l'année scolaire 2024-2025 a également marqué le lancement expérimental des collèges pionniers. Ce nouveau modèle, déployé dans 232 établissements et bénéficiant à environ 200 000 élèves, vise à mieux prendre en compte la diversité des niveaux des élèves et à assurer une transition plus harmonieuse entre les différents cycles scolaires¹⁰⁴. L'utilisation de programmes adaptés, d'outils numériques et d'une pédagogie personnalisée constitue une avancée prometteuse, dont la réussite dépendra d'un accompagnement soutenu des équipes éducatives et d'une évaluation rigoureuse des résultats.

Renforcement du soutien financier et des services pour une meilleure équité éducative

Pour atténuer les effets des inégalités économiques sur la scolarisation, les pouvoirs publics ont lancé en septembre 2024 un programme d'aide financière directe qui a déjà bénéficié à plus de 3 millions d'élèves¹⁰⁵. Parallèlement au dispositif d'aide sociale directe, un programme spécifique à la scolarisation a été mis en place. Ce dispositif, qui remplace l'initiative « un million de cartables », prévoit une allocation annuelle de 200 dirhams par enfant scolarisé au primaire et au collège, et de 300 dirhams pour ceux inscrits en secondaire qualifiant¹⁰⁶.

Ce soutien financier s'accompagne d'un renforcement des services d'appui à la scolarisation, essentiels pour garantir des conditions favorables à l'apprentissage. Ainsi, 147 778 élèves sont désormais accueillis en internat (+9,5 % par rapport à l'année précédente), 114 879 bénéficient de cantines scolaires (+3,33 %) et le transport scolaire dessert 638 693 bénéficiaires (+10,1 %)¹⁰⁷.

103 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants sur le projet de budget 2025, exposé du 1^{er} novembre 2024.

104 - Ibid.

105 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Communiqué de presse relatif au nouveau programme d'aide financière directe, 24 juillet 2024.

106 - Ibid.

107 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants sur le projet de budget 2025, exposé du 1^{er} novembre 2024.

Ces dispositifs constituent un levier essentiel dans la promotion de l'égalité des chances, en facilitant l'accès à l'école et en soutenant la continuité des parcours éducatifs. Toutefois, leur portée reste inégale, notamment dans les zones rurales isolées ou à faible densité de population, où les infrastructures et les services demeurent souvent insuffisants.

Par ailleurs, une subvention publique aux éditeurs, représentant 25 % du prix des manuels scolaires, a été mis en place afin d'alléger le coût de ces derniers pour les familles, en particulier les plus démunies¹⁰⁸. Si ce soutien ponctuel est apprécié, il soulève néanmoins la nécessité de trouver des solutions plus pérennes afin d'assurer un accès durable et équitable aux ressources pédagogiques.

Lutte contre le décrochage scolaire: vers une prévention renforcée et un accompagnement ciblé

En 2024-2025, le décrochage scolaire a touché 276 179 élèves dans les trois cycles de l'enseignement public, répartis ainsi : 72 796 dans le primaire, 144 744 au collège et 58 639 dans le secondaire qualifiant¹⁰⁹. Ce phénomène persistant, particulièrement marqué au collège, souligne l'urgence de renforcer les mesures de prévention, en complément des actions de remédiation.

Pour répondre à ce défi, la stratégie de prévention du décrochage scolaire s'appuie sur la création de cellules de vigilance dans chaque établissement scolaire. Ces cellules analysent de manière croisée les indicateurs d'absentéisme, les résultats scolaires ainsi que les signaux d'alerte provenant des enseignants. Elles sont chargées de déclencher des plans de suivi personnalisés, combinant soutien pédagogique et appui psychosocial.

Cette approche, bien que prometteuse, nécessite un renforcement des ressources humaines dédiées et une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs impliqués pour assurer son efficacité et un suivi optimal des élèves à risque.

Expansion et amélioration du préscolaire public: vers une éducation inclusive et de qualité

Le préscolaire public poursuit sa dynamique de généralisation avec 612 414 enfants inscrits pour l'année scolaire 2024-2025¹¹⁰. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, une évaluation systématique des acquis a été mise en place à l'entrée en première année du primaire, touchant plus de 600 000 enfants¹¹¹. Cette mesure vise à adapter les pratiques pédagogiques dès les premiers apprentissages pour mieux répondre aux besoins des élèves.

La professionnalisation des éducateurs se renforce grâce à un parcours certifiant développé en collaboration avec des partenaires publics et privés¹¹². Cependant, le ratio d'encadrement reste

108 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants sur le projet de budget 2025, exposé du 1^{er} novembre 2024.

109 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 12 mai 2025.

110 - Ibid.

111 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants sur le projet de budget 2025, exposé du 1^{er} novembre 2024.

112 - Ibid.

encore élevé, avec 19 enfants par éducateur en 2024¹¹³, alors que les standards internationaux, notamment ceux de l'OCDE, recommandent un ratio de 14 enfants par éducateur¹¹⁴.

Pour combler ce déficit et consolider les efforts déployés depuis 2019, le département ministériel en charge de l'éducation a lancé des modèles expérimentaux de préscolaire dans les zones à faible densité de population. Ces formats souples et de proximité, sont conçus pour s'adapter aux spécificités socioculturelles locales. Cette démarche vise à promouvoir une éducation préscolaire à la fois plus inclusive et équitable, en misant sur l'élargissement de la couverture et l'amélioration qualitative des premiers apprentissages.

Renforcement de l'enseignement de l'anglais au collège

La généralisation de l'enseignement de l'anglais au collège a connu une progression notable ces dernières années. Pour l'année scolaire 2024-2025, 75,9 % des élèves du cycle collégial suivent désormais des cours d'anglais, contre 55,7 % l'année précédente¹¹⁵. Cette avancée illustre la volonté du système éducatif de renforcer les compétences linguistiques des jeunes, un atout indispensable dans un monde de plus en plus globalisé. Pour soutenir cette dynamique, un important effort a été consacré à la formation des enseignants. Un plan structuré a été déployé, intégrant des certifications pédagogiques spécifiques ainsi que l'usage d'outils numériques innovants pour enrichir et moderniser les méthodes d'enseignement. Ce dispositif vise à mieux outiller les enseignants afin qu'ils puissent répondre aux besoins diversifiés des élèves et aux exigences d'un enseignement de qualité.

En définitive, 2024 apparaît comme une année charnière, à la croisée des ambitions réformistes et des impératifs d'impact. La consolidation des avancées éducatives dépendra de la capacité à inscrire les réformes dans la durée, à les territorialiser, et à en faire un levier concret pour réduire les inégalités d'apprentissage et promouvoir la cohésion sociale.

■ **Vers une université rénovée**

L'année universitaire 2024-2025 s'inscrit dans la continuité des efforts de transformation du système universitaire, portés par la mise en œuvre de la loi-cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Ce cadre législatif représente le fondement essentiel de la refondation de l'éducation, de la formation et de la recherche, en s'appuyant sur une vision intégrée alliant qualité, équité et efficience.

Cette dynamique est également soutenue par un ensemble de projets législatifs et réglementaires en cours d'élaboration, visant à renforcer la gouvernance du système, à opérationnaliser les dispositions de la loi-cadre et à assurer une meilleure articulation entre formation, recherche et innovation au service du développement national¹¹⁶.

113 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Indicateurs de l'éducation – Année scolaire 2023-2024.

114 - https://webfs.oecd.org/els-com/Family_Database/PF4-2-Quality-childcare-early-education-services.pdf

<https://childcare.gov/consumer-education/regulated-child-care/supervision-ratios-and-group-sizes#:~:text=Toddlers%3A%2024%20months%20old,Preschoolers%3A%203%20years%20old>

115 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 12 mai 2025.

116 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Présentation lors de la cinquième réunion de la commission nationale chargée du suivi et de l'accompagnement de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, Présidence du Gouvernement, vendredi 31 janvier 2025.

Croissance des effectifs universitaires et défis de l'encadrement pédagogique

L'année universitaire 2024-2025 a enregistré une progression notable des effectifs, avec 1 307 327 étudiants inscrits dans les établissements publics, soit une hausse de 5,3 %¹¹⁷. Cette croissance est particulièrement marquée dans les filières à accès régulé, qui affichent une augmentation de 8,9%, tandis que les filières à accès ouvert connaissent une progression plus modérée de 4 %, tout en continuant à faire face à une surcharge structurelle persistante.

Le taux moyen d'encadrement illustre ces disparités, avec un enseignant pour 105 étudiants en accès ouvert, contre un ratio beaucoup plus favorable de 1 pour 23 dans les filières régulées¹¹⁸. Ces écarts reflètent des déséquilibres structurels importants, notamment dans les disciplines fortement massifiées comme les sciences juridiques, économiques et sociales. Cette situation pose des défis en termes de qualité de l'enseignement, d'accompagnement pédagogique et de réussite étudiante.

Malgré la création de 1 693 postes budgétaires dédiés à l'encadrement pédagogique, le nombre net d'enseignants ne devrait augmenter que de 890 en 2024-2025, en raison du nombre important de départs à la retraite, estimé à 803 enseignants. Cette situation montre que les embauches ne compensent pas encore complètement ces départs, ce qui crée un déséquilibre dans les ressources humaines des universités. Pour y remédier, il est essentiel de renforcer la planification stratégique, en ajustant le nombre d'étudiants admis, en adaptant les formations aux besoins réels, et en développant les capacités des établissements. Une gestion plus fine et anticipative permettra ainsi de mieux répondre aux défis liés à la qualité de l'enseignement et à la réussite des étudiants.

Vers un écosystème national de recherche et d'innovation plus performant

Le Maroc a enregistré des avancées significatives dans la structuration de son système national de recherche et d'innovation, avec un réseau d'acteurs publics et privés de plus en plus diversifié, une progression du nombre de chercheurs et doctorants et une densification de la production et publication scientifiques indexées, qui demeure, néanmoins, bien en-deçà des standards internationaux.

Dans cette dynamique, le capital humain scientifique s'est notablement renforcé : le nombre d'enseignants-chercheurs et de doctorants est passé de 14 202 en 2014-2015 à 23 293 en 2023-2024¹¹⁹. Cette évolution a contribué à une amélioration tangible de la production scientifique nationale, bien qu'elle reste en deçà des standards observés dans des pays comparables ou plus avancés en matière de recherche et d'innovation. Le nombre de publications indexées dans la base Scopus a été multiplié par 3,77 en dix ans, passant de 3 966 en 2013 à 14 961 en 2023¹²⁰. Celles référencées dans Web of Science ont également triplé, atteignant 9 078 en 2023, contre 3 148 en 2013¹²¹. Par

117 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, exposé de Monsieur le Ministre, jeudi 31 octobre 2024.

118 - Ibid.

119 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en décembre 2024.

120 - Ibid.

121 - Centre national pour la recherche scientifique et technique, Présentation sur le financement de la recherche lors de la séance d'audition avec le Conseil économique, social et environnemental, jeudi 20 février 2025.

ailleurs, les dépôts de brevets par les institutions académiques se sont intensifiés, représentant désormais 57,6 % des brevets d'origine marocaine enregistrés en 2023¹²².

Ces évolutions se reflètent dans la place du Maroc dans l'Indice mondial de l'innovation 2024, où il se classe 66^e sur 133 pays¹²³. Le Royaume affiche des performances honorables dans les domaines de la créativité (37^e) et de la formation en ingénierie (34^e) ou en design industriel (1^{er}).

En dépit des progrès réalisés, un ensemble de contraintes grèvent le développement d'un écosystème national pleinement opérationnel et en capacité de transformer la recherche en innovation et en création de richesse par une montée en gamme dans les chaînes de valeur. Il s'agit notamment des facteurs suivants :

- Un financement structurellement faible de la recherche. La dépense intérieure brute en R&D se limite à 0,8 % du PIB¹²⁴, loin de la moyenne mondiale (2,67%) et européenne (2,28 %)¹²⁵. De plus, le financement repose majoritairement sur des ressources publiques, la contribution du secteur privé n'excédant pas 30%¹²⁶.
- Une mise en œuvre du cadre institutionnel et juridique de la recherche et de l'innovation toujours incomplète, dans la mesure où certaines dispositions essentielles prévues par la loi n° 01-00, portant organisation de l'enseignement supérieur ne sont pas encore mises en œuvre, notamment la possibilité pour les universités de créer des structures de valorisation sous forme de filiales, ne sont toujours pas opérationnalisées.
- Des mécanismes de promotion du partenariat dans le domaine de la recherche et de l'innovation entrepreneuriale demeurent peu développés, tant au niveau du cofinancement entre universités et entreprises qu'en matière de dispositifs fiscaux incitatifs spécifiques à ce domaine. De surcroît, les dispositifs d'appui à l'innovation, en particulier ceux destinés aux *startups* et *clusters*, peinent encore à produire les résultats attendus, notamment en matière de valorisation technologique, d'innovation brevetée et de soutien à l'émergence d'entreprises innovantes.
- Une coordination encore insuffisante entre les acteurs publics, académiques et privés.
- Des collaborations entre recherche et industrie encore ponctuelles et trop fragmentées. Bien que prometteuses dans certains secteurs stratégiques (pharmaceutique, digital, agroalimentaire, énergies renouvelables, drones), les initiatives demeurent isolées et partant insuffisantes pour structurer un écosystème national d'innovation performant et transformationnel.

122 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en décembre 2024.

123 - Global Innovation Index 2024 – WIPO.

124 - Haut-Commissariat au Plan, Troisième rapport du Royaume du Maroc sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : Bilan de la première décennie (2014-2023) – Agenda 2063 : Tableau de bord national, données 2021, disponible sur : <https://www.hcp.ma/file/238736/>

125 - Banque Mondiale, "Research and development expenditure (% of GDP)".

<https://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS>

126 - Académie Hassan II des Sciences et Techniques, Une politique scientifique, technologique et d'innovation pour accompagner le développement du Maroc, 2019. Estimation de la part du secteur privé à 30 % dans le financement de la R&D.

Il convient également de noter que le nombre d'étudiants inscrits en doctorat a enregistré une baisse de 2,7 % au cours de l'année universitaire 2023-2024, pour s'établir à 43 970 doctorants¹²⁷, ce qui soulève la question de l'attractivité du parcours doctoral, de la qualité de l'encadrement et des perspectives professionnelles des chercheurs. Enfin, bien que le nombre de thèses soutenues durant l'année universitaire 2022-2023 ait atteint 4 391, contre 3 497 en 2021-2022¹²⁸, le taux d'achèvement des thèses reste faible par rapport au nombre d'inscrits en doctorat.

Par ailleurs, l'absence de statut juridique pour les post-doctorants constitue un frein majeur à la structuration des parcours de recherche, à leur insertion dans les écosystèmes d'innovation et à la consolidation de véritables carrières scientifiques à temps plein¹²⁹.

Pour relever ces défis, le CESE dans son avis intitulé « *contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale — vers l'urgence d'une stratégie nationale coordonnée et intégrée* » préconise d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale de recherche, de développement et d'innovation coordonnée, intégrée, et pleinement alignée sur les priorités du pays.

Dans ce cadre, le CESE propose de mettre en œuvre un ensemble de leviers prioritaires, parmi lesquels :

- Assurer un financement durable et renforcé de la recherche, avec une cible proposée de 3% du PIB d'ici 2030, tout en exhortant le secteur privé à accroître ses investissements dans ce domaine.
- Etablir un cadre spécifique pour les chercheurs à temps plein, y compris les doctorants et les post-doctorants. Ce cadre devrait compléter le statut existant des enseignants-chercheurs, en définissant des mécanismes d'incitation à la recherche à temps plein et de rétribution au profit des chercheurs les plus productifs.
- Renforcer la valorisation de la recherche et de l'innovation entrepreneuriale en consolidant les missions dévolues aux universités en matière d'entrepreneuriat, de création de filiales et de partenariats avec les entreprises ; et en promouvant, en parallèle, le développement de structures autonomes de type consortium public-privé, à l'image de *MAScIR*, en mesure de transformer les résultats de la recherche en solutions innovantes commercialisables.
- Renforcer l'implication des régions dans le développement de la recherche scientifique appliquée, au-delà de la seule mise à disposition d'infrastructures, en soutenant la création de structures régionales de transfert technologique chargées de valoriser les résultats de la recherche, d'accompagner la protection de la propriété intellectuelle, de soutenir l'incubation de startups issues de la recherche et de favoriser, en collaboration avec le secteur privé, la maturation des projets innovants.

127 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en décembre 2024.

128 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en décembre 2024.

129 - CESE, Contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, 2025.

■ ***Formation professionnelle et formation continue : vers un écosystème plus inclusif, articulé et territorialisé***

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans la réforme de la formation professionnelle, impulsée par la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route sectorielle. Celle-ci s'articule autour de l'élargissement de l'offre, de la territorialisation des infrastructures, et de l'intégration progressive de dispositifs favorisant l'inclusion, l'innovation pédagogique et l'adéquation emploi-compétences¹³⁰.

Dans ce cadre, l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) a renforcé ses capacités d'accueil, qui atteignent désormais 414 800 places pédagogiques pour la rentrée 2024-2025. Cette progression a été rendue possible par l'ouverture de 17 nouveaux établissements, dont trois Instituts de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale (IFMSAS)¹³¹.

L'offre de formation a également été consolidée et diversifiée, avec un total de 726 filières proposées, réparties entre 267 filières diplômantes et 426 filières qualifiantes. Cette structuration témoigne d'un effort d'adaptation continu aux évolutions du tissu économique. Elle s'est traduite par le lancement de 120 nouvelles filières, en réponse à l'émergence de nouveaux métiers (notamment en cybersécurité et économie verte) et par la restructuration d'autres parcours de formation tels que l'automobile, l'audiovisuel et le cinéma¹³², en vue d'une meilleure lisibilité et d'une insertion professionnelle plus efficace des diplômés.

La montée en puissance du chantier des Cités des Métiers et des Compétences (CMC) constitue une évolution structurante de l'écosystème de la formation professionnelle. En 2024, dix CMC sont déjà opérationnelles ou en phase de lancement, sur les douze initialement prévues¹³³, traduisant une territorialisation de l'offre de formation à travers des pôles régionaux intégrés, plus proches des réalités économiques locales.

Cette dynamique de déconcentration s'accompagne d'un effort ciblé de rehaussement de la qualité des performances des structures de formation selon des standards d'excellence, porté notamment par le Programme d'Excellence Opérationnelle (EXOP). Ainsi, 40 établissements de formation professionnelle (EFP) en ont bénéficié, dont 24 sont engagés dans un processus de mise à niveau.

Cependant, la mise en œuvre progressive de cette réforme soulève le risque d'une dualisation du système, entre un réseau rénové bénéficiant de ressources accrues et d'outils modernisés, et un réseau traditionnel encore en attente de transformation. Ce décalage pourrait engendrer des inégalités dans la qualité des formations dispensées et dans les perspectives d'insertion offertes aux apprenants.

Des fragilités structurelles demeurent également et risquent de limiter l'impact des différentes réformes engagées dans le secteur ces dernières années. L'accès à la formation professionnelle reste inégal, notamment dans les zones rurales et périurbaines où l'offre demeure insuffisante.

130 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, exposé de Monsieur le Ministre, jeudi 31 octobre 2024.

131 - OFPPT, Communiqué de presse du 4 septembre 2024.

132 - OFPPT, Conseil d'administration du 2 avril 2024 – Budget et plan d'action 2024.

133 - Ibid.

La formation en alternance, bien que mise en avant dans les orientations publiques, peine à se généraliser, faute de dispositifs incitatifs adaptés et d'un encadrement structuré des stages en entreprise.

Par ailleurs, les passerelles entre la formation professionnelle, le système éducatif et les besoins économiques régionaux sont encore peu développées, ce qui limite la fluidité des parcours d'apprentissage, rendant difficile la transition fluide des jeunes de l'école vers les centres de formation professionnelle, puis vers un emploi adapté aux réalités du marché local. De plus, les filières professionnelles souffrent d'une image souvent perçue comme une voie de relégation plutôt qu'un choix valorisé d'avenir, ce qui limite leur attractivité.

Pour donner à l'offre de formation une portée durable et équitable, il est essentiel de renforcer son ancrage territorial et de structurer les partenariats avec les acteurs économiques locaux. La formation professionnelle ne pourra pleinement jouer son rôle de levier d'inclusion sociale et de compétitivité que si elle s'appuie sur une orientation active, une valorisation claire des certifications délivrées, et une co-construction de l'offre impliquant l'État, les entreprises et les partenaires sociaux.

Concernant la formation continue, les dernières données disponibles, datant de 2023, révèlent une structuration encore limitée du dispositif. En effet, seuls 1 746 entreprises ont bénéficié des contrats spéciaux de formation, alors que plus de 600 000 entreprises sont assujetties à la taxe de formation professionnelle¹³⁴. Ce faible taux d'activation souligne l'urgence de renforcer les mécanismes de gouvernance, d'incitation et d'accessibilité.

Dans un contexte marqué par la transformation rapide des métiers, il est indispensable de développer un écosystème intégré de la formation continue, étroitement articulé avec les dispositifs d'insertion, de reconversion et de qualification. Pour cela, la mobilisation plus efficace de la taxe professionnelle, la diversification des formats de formation (modulaires, hybrides, territorialisés), ainsi qu'une gouvernance élargie associant partenaires sociaux et collectivités territoriales, apparaissent comme des leviers prioritaires.

1.2.4. Logement social : vers une refondation structurelle et inclusive

Logement : un recentrage sur la demande et le pouvoir d'achat des ménages

L'année 2024 a été marquée par une évolution significative dans le domaine du logement, avec la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition. Ce mécanisme, conçu pour une durée de cinq ans, remplace les exonérations fiscales accordées aux promoteurs par un soutien financier ciblé aux acquéreurs. Il prévoit l'octroi d'une subvention de 100 000 dirhams pour l'achat d'un logement d'un montant inférieur ou égal à 300 000 dirhams, et de 70 000 dirhams pour un logement dont le prix se situe entre 300 000 et 700 000 dirhams. Ce programme s'adresse aux marocains à revenus faibles et intermédiaires, qu'ils résident au Royaume ou à l'étranger¹³⁵.

Selon les données officielles, 114 365 demandes ont été déposées au cours de l'année 2024, et plus de 63 000 ménages ont effectivement bénéficié de l'aide. Parmi eux, 32 % sont des jeunes,

134 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, exposé de Monsieur le Ministre, jeudi 31 octobre 2024.

135 - Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants, exposé de Madame la Ministre.

25 % des marocains résidant à l'étranger, et 63 % ont reçu l'aide de 70 000 dirhams¹³⁶. Cette dynamique a contribué à relancer le secteur immobilier, avec une hausse des crédits immobiliers de 2,3 %, une progression significative des financements participatifs à l'habitat de 15,1 %¹³⁷, ainsi qu'une baisse des taux débiteurs, qui se sont établis à 5,02 % à fin 2024¹³⁸.

Ces évolutions illustrent la volonté des pouvoirs publics d'articuler efficacité budgétaire, ciblage social et relance économique. Elles traduisent également un changement d'approche dans la gestion de la politique du logement, recentrée sur la demande réelle des ménages. Toutefois, cette nouvelle orientation appelle à un suivi régulier et approfondi des indicateurs structurels du secteur, afin d'anticiper les déséquilibres potentiels, d'ajuster les mécanismes d'intervention et de garantir une accessibilité durable à un logement décent pour tous.

Vers une territorialisation de l'habitat

Le programme d'aide directe a contribué à étendre la portée territoriale de l'action publique en matière de logement, en touchant des régions qui bénéficiaient auparavant d'une couverture limitée, telles que Settat, El Jadida, Benslimane, Oujda, Berkane et Taza. Il contribue ainsi à atténuer les disparités territoriales en matière d'accès au logement. Par ailleurs, la dynamique dans le milieu rural s'est intensifiée en 2024, avec l'étude de 28 858 projets, dont 15 063 ont été approuvés, soit un taux d'approbation de 52,2 %. Parmi ces initiatives, 75 % concernent des petits projets résidentiels, tandis que les 25 % restants portent sur des opérations de plus grande envergure, mobilisant un investissement total supérieur à 10,6 milliards de dirhams. Ces projets couvrent aussi bien des programmes résidentiels que des activités commerciales et des infrastructures publiques, témoignant ainsi de la diversité des besoins exprimés dans les zones rurales¹³⁹.

La création annoncée d'agences régionales de l'habitat et de l'urbanisme, couplée à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des villes intermédiaires, s'inscrit dans cette logique de territorialisation accrue, en rapprochant la planification urbaine des spécificités locales et en renforçant l'ancre régional des actions en matière d'habitat¹⁴⁰.

En résumé, l'aide directe est de nature à améliorer l'accès à la propriété pour des catégories auparavant insuffisamment couvertes, notamment les jeunes, les femmes et les Marocains résidant à l'étranger. Il est essentiel de poursuivre le renforcement de cette dynamique en adaptant et diversifiant l'offre selon les besoins spécifiques de chaque territoire et catégorie sociale, en réduisant les disparités territoriales et en assurant une meilleure coordination entre les politiques de logement, la gestion foncière et les services publics. Parallèlement, il convient de s'attacher à lever les contraintes liées à la pression foncière dans les grandes villes et agglomérations urbaines.

136 - MAP, « Aide directe au logement : Plus de 114.000 demandeurs en 2024 (M. Benbrahim) », 28 janvier 2025. Déclaration de M. Adib Benbrahim, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, chargé de l'Habitat. Disponible sur : <https://www.mapexpress.ma/actualite/activites-parlementaires/aide-directe-au-logement-114-000-demandeurs-en-2024-m-benbrahim/>

137 - Bank Al-Maghrib, Statistiques monétaires, Décembre 2024, p. 4.

138 - Enquête trimestrielle de Bank Al-Maghrib sur les taux débiteurs T4-2024, p. 1.

139 - Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Présentation du projet de budget sectoriel 2025 devant la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants, exposé de Madame la Ministre.

140 - Ibid.

1.2.5. Femmes et égalité des sexes

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité du troisième Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2023-2026 (PGE3), qui poursuit les avancées engagées lors des plans précédents « ICRAM 1 » et « ICRAM 2 ». Ce plan stratégique s'articule autour de trois axes majeurs : l'autonomisation économique et le leadership des femmes, la protection contre la violence et la promotion du bien-être, ainsi que la garantie des droits et la lutte contre les stéréotypes sexistes.

Cette approche vise à intégrer l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des politiques publiques, à travers une démarche transversale et coordonnée. À cette fin, un quatrième axe consacré à la gouvernance a été institué, sous l'égide d'un comité stratégique présidé par le Chef du gouvernement, pour renforcer la coordination, le suivi-évaluation et l'animation territoriale, et d'aligner les interventions sectorielles autour d'objectifs communs¹⁴¹.

Dans cette dynamique, le Maroc a poursuivi ses réformes du cadre juridique afin de répondre aux attentes croissantes en matière d'égalité entre les sexes. L'année 2024 a ainsi été marquée par la poursuite des consultations nationales sur la révision du Code de la famille, conformément aux Hautes Instructions Royales. Les résultats de l'enquête nationale sur le lien social, réalisée par l'Institut royal des études stratégiques, révèlent qu'environ 73 % des citoyennes et citoyens interrogés jugent nécessaire d'adopter de nouvelles mesures pour améliorer la condition de la femme, parmi lesquels 70 % soutiennent la révision du Code de la famille. Les principales attentes portent sur le partage des biens acquis durant le mariage (32 %), l'instauration de l'équité dans les procédures de divorce (20 %) et la question de la tutelle des enfants en cas de divorce (13 %)¹⁴².

Il convient de signaler que les conclusions des consultations élargies sur la révision du Code de la famille ont été soumises à Sa Majesté le Roi à la fin du mois de décembre 2024, après la formulation de l'avis religieux et la réalisation des arbitrages nécessaires sur certaines questions controversées, en vue de soumettre un nouveau cadre légal au processus législatif.

Par ailleurs, des progrès significatifs ont été également réalisés en matière de droits sociaux, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Selon le HCP¹⁴³, la parité entre les sexes est globalement atteinte dans les cycles préscolaire, primaire et secondaire collégial, tandis qu'elle est largement favorable aux filles dans le cycle qualifiant, avec un indice de parité de 1,3. Cette dynamique se reflète dans les taux d'achèvement scolaire : 95,6 % des filles terminent le cycle primaire contre 92,5 % des garçons ; 78,9 % des filles finalisent le cycle collégial, contre 60,9% des garçons ; enfin, 62,9 % des filles achèvent le secondaire qualifiant, contre seulement 36,4% des garçons. Ces écarts confirment une tendance structurelle au maintien plus soutenu des filles dans le système éducatif à tous les niveaux.

Il y a lieu de souligner que le Maroc se distingue par un taux de féminisation particulièrement élevé dans les filières scientifiques et techniques, nettement supérieur aux moyennes observées au niveau international. Les femmes représentent ainsi 56 %¹⁴⁴ des étudiants inscrits dans les

141 - Programme III du Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2023-2026, Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille.

142 - Institut Royal des Études Stratégiques (IRES), présentation des principales conclusions de la 3^e édition de l'enquête nationale sur le lien social – volet « Famille et femme », Séminaire, Rabat, le 21 février 2024.

143 - Haut-Commissariat au Plan (HCP), Les indicateurs sociaux du Maroc – Édition 2025, p. 108.

144 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Enseignement supérieur en Chiffres pour l'année scolaire 2023-2024, pourChiffres relatifs aux les diplômés des disciplines suivantes : Sciences, Sciences et techniques, Sciences de l'ingénierie & Technologies (enseignement privé et public), pp. 25-26.

formations scientifiques de l'enseignement supérieur, contre 32,8 % dans l'Union européenne et 35 % à l'échelle mondiale¹⁴⁵. Cette dynamique se confirme également dans les formations d'ingénierie, où elles constituent 42,2 % des effectifs, un niveau bien au-dessus de la moyenne mondiale, estimée à 28 %¹⁴⁶.

Ce profil de féminisation s'accompagne d'une perception sociale largement positive : la majorité des étudiants ne considère pas les domaines scientifiques et techniques comme réservés aux hommes. Ce consensus culturel marque une avancée importante, qui peut soutenir l'autonomisation économique des jeunes femmes¹⁴⁷.

Cependant, cette dynamique reste conditionnée à la levée des obstacles à l'insertion professionnelle dans les domaines académique et scientifique, en particulier en ce qui concerne le recrutement, la reconnaissance des compétences et l'accès aux postes de responsabilité dans ces secteurs.

En matière de santé, les indicateurs confirment également des progrès soutenus, notamment pour les femmes. En 2024, l'espérance de vie à la naissance atteint 77,2 ans en moyenne, avec 79,0 ans pour les femmes contre 75,5 ans pour les hommes, soit un écart de 3,5 ans en faveur des femmes¹⁴⁸.

D'autres disparités, tout aussi importantes, persistent cependant, notamment dans le domaine de l'activité économique, de l'accès aux postes de responsabilité et de la participation à la vie publique. Ces écarts représentent des obstacles majeurs à l'atteinte d'une égalité effective entre les sexes et limitent la pleine contribution des femmes au développement du pays.

1.2.6. Situation des catégories vulnérables

■ Protection de l'enfance : des défis à relever

Malgré les avancées réalisées en matière de consolidation du cadre juridique et institutionnel relatif aux droits de l'enfant, certaines situations de vulnérabilité continuent d'affecter une partie importante de cette population. Les efforts engagés se heurtent encore à plusieurs défis structurels, liés notamment aux facteurs de vulnérabilité socio-économique qui fragilisent l'environnement familial, aux inégalités d'accès aux services selon les territoires, ainsi qu'à la persistance de pratiques sociales qui, dans certains cas, vont à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces réalités limitent la pleine mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux en matière de protection de l'enfance.

En matière de travail des enfants, les dernières données disponibles indiquent qu'en 2023, environ 110 000 enfants âgés de 7 à 17 ans étaient engagés dans une activité économique, soit 1,4 % de cette tranche d'âge¹⁴⁹. Bien que cette proportion soit en diminution par rapport aux

145 - UNESCO, « Girls' and women's education in science, technology, engineering and mathematics (STEM) », 28 November 2024, <https://www.unesco.org/en/gender-equality/education/stem>

146 - UNESCO, « Pour être intelligente, la révolution numérique devra être inclusive », extrait tiré du Rapport de l'UNESCO sur la science, 2021, p. 13.

147 - Selon une étude conduite auprès d'un échantillon d'étudiants issus de quatre établissements représentatifs au Maroc, 83 % considèrent que les filières STEM ne sont pas perçues comme typiquement masculines, et seuls 6,7 % estiment qu'il existe un comportement discriminatoire lié au genre de la part du corps professoral. (Source : Benmassoud, J. et Bouchara, A. Women in STEM Education and Employment : Insights from University Students in Morocco. Journal of Ultimate Research and Trends in Education (UTAMAX), 2023, vol. 4, no 2, p. 5.).

148 - Haut-Commissariat au Plan (HCP), Les indicateurs sociaux du Maroc – Édition 2025, p. 39.

149 - HCP, Note d'information à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, 12 juin 2024, p. 1.

années précédentes, la situation demeure préoccupante. Près de 88 000 enfants concernés vivent en milieu rural, majoritairement engagés dans des activités agricoles, et 63,3 % d'entre eux exercent des travaux considérés comme dangereux¹⁵⁰. Ce phénomène est étroitement lié à l'abandon scolaire : plus de 89 % des enfants actifs économiquement ne sont pas scolarisés. Parmi les facteurs explicatifs figurent la pauvreté monétaire, le faible niveau d'instruction des chefs de ménage, ainsi que la taille élevée des familles¹⁵¹.

S'agissant du mariage des mineures, 16 960 demandes d'autorisation ont été déposées en 2024, dont 70,1 % ont été rejetées par les juridictions compétentes¹⁵². Cette évolution traduit une application plus rigoureuse des principes de la Moudawana. Toutefois, le maintien d'un nombre important de requêtes, notamment dans les zones rurales, témoigne de la persistance de pratiques coutumières et d'une certaine tolérance sociale envers le mariage précoce. Ce constat révèle un décalage entre les avancées juridiques et leur ancrage effectif dans les comportements et représentations sociales. À cet égard, le CESE, réaffirmant la position qu'il a exprimée concernant le mariage des mineures et ses effets préjudiciables, tant sur le plan économique que social, sur les jeunes filles. Il insiste sur l'abrogation des articles 20, 21 et 22 du Code de la famille, qui permettent des dérogations à l'âge légal du mariage, afin de garantir une protection juridique complète des mineures¹⁵³.

Les violences à l'encontre des enfants demeurent également une source de préoccupation majeure. Une enquête nationale menée par le Haut-Commissariat au Plan¹⁵⁴ a révélé que 70,7 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ont été victimes d'au moins une forme de violence au cours des 12 mois précédent l'enquête. Cette prévalence est plus élevée en milieu urbain (75,1 %) qu'en milieu rural (64,3 %). La violence psychologique est la plus fréquente (61,6 %), suivie de la cyberviolence (29,4 %), de la violence sexuelle (23,3 %) et de la violence physique (17,1 %). Le milieu scolaire n'est pas épargné, avec 25,3 % des jeunes filles rapportant des actes de violence, particulièrement en milieu rural (34,9 %).

Par ailleurs, à fin 2024, 1 069 mineurs étaient incarcérés¹⁵⁵, soit environ 1 % de la population carcérale totale. Cette réalité met en lumière l'importance de renforcer les mécanismes de prévention, de déjudiciarisation, ainsi que l'accès à une justice spécifiquement adaptée aux besoins des enfants.

Conscients de ces défis, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de gouvernance et de coordination. En 2024, 82 comités provinciaux de protection de l'enfance ont été mis en place, dont 23 ont déjà entamé l'exercice de leurs missions¹⁵⁶. Par ailleurs, un protocole territorial de prise en charge des enfants vulnérables a été adopté, précisant les responsabilités des acteurs judiciaires, sociaux et éducatifs. Le déploiement du Système d'Information Intégré pour

150 - Ibid, p. 2. Est considéré comme travail dangereux tout travail qui, par sa nature ou par les conditions dans lesquelles il est exercé, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant, tout travail exercé pendant une durée excessive relativement à l'âge de l'enfant ; ainsi que tout travail dont l'horaire est partiellement ou entièrement de nuit.

151 - HCP, Note d'information à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, 12 juin 2024, p. 2-3.

152 - Présidence du Ministère Public, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 7 juillet 2025.

153 - CESE, Que faire face à la persistance du mariage d'enfants au Maroc ?, auto-saisines, 2019

CESE, Avis sur le mariage des filles et ses répercussions négatives sur leur situation économique et sociale, Saisine de la Chambre des Représentants, 2023.

154 - HCP, La violence à l'égard des enfants au Maroc – Synthèse des principaux résultats de l'analyse, mars 2025, p. 3-8.

155 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 28 avril 2025.

156 - UNICEF Maroc, Rapport annuel 2024, « une année d'action au profit de l'enfance au Maroc », 2024, p. 14.

la Protection de l'Enfance (SIIPE) est également en cours de généralisation afin d'améliorer le suivi et la gestion des cas¹⁵⁷.

À ces initiatives s'ajoute la mise en œuvre d'un programme national de promotion de la parentalité positive, qui a bénéficié en 2024 à près de 11 900 familles dans trois grandes régions du pays¹⁵⁸. Par ailleurs, le déploiement de l'aide sociale directe, lancé en décembre 2023, a permis d'élargir considérablement la couverture, touchant à fin 2024 plus de 5,5 millions d'enfants marocains, répartis sur toutes les tranches d'âge jusqu'à 21 ans¹⁵⁹.

Le principal défi à moyen et long terme reste la mise en œuvre effective et territorialisée des obligations nationales et internationales du Maroc, notamment celles issues de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est indispensable d'adapter les dispositifs de protection aux spécificités nationales tout en respectant pleinement les droits fondamentaux des enfants. Ces dispositifs doivent privilégier des approches préventives et proposer des modalités de prise en charge diversifiées, centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant, en veillant à ce que le placement en institution de protection sociale soit un dernier recours. Le développement de solutions alternatives à l'institutionnalisation — telles que la famille d'accueil, la kafala, ou le maintien de l'enfant dans son environnement familial avec un accompagnement approprié — constitue un levier essentiel. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance, garantissant la cohérence des actions et une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels, apparaît comme un facteur clé.

■ Vers une meilleure intégration des personnes handicapées

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024¹⁶⁰, la prévalence nationale du handicap s'établit à 4,8 %, enregistrant une légère diminution par rapport à 2014 (5,1 %). Cette proportion demeure toutefois nettement plus élevée chez les personnes âgées de 60 ans et plus, où elle atteint 18,5 %.

Sur le plan éducatif, l'année scolaire 2024-2025 a vu la scolarisation de 47 218 élèves en situation de handicap dans l'enseignement public, tous cycles confondus (primaire, collégial et qualifiant), dont 35 % de filles¹⁶¹. L'intégration progressive des enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires s'inscrit dans le cadre du programme national d'éducation inclusive, lancé en 2019¹⁶². Le modèle pédagogique adopté repose sur l'élaboration de projets personnalisés d'enseignement individualisé (PPEI), l'alternance entre les classes inclusives et les salles de ressources pour l'habilitation et le soutien, ainsi que sur l'adaptation des méthodes d'apprentissage aux besoins spécifiques de chaque élève.

157 - MAP, « Préparation d'un projet de système d'information intégré pour le suivi des enfants dans le processus de protection ». Déclaration de Mme Naima Ben Yahya, ministre de la Solidarité, de l'Inclusion sociale et de la Famille, à la Chambre des conseillers, 8 juillet 2025. Disponible sur : <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/pr%C3%A9paration-d-un-projet-de-syst%C3%A8me-d-information-int%C3%A9gr%C3%A9-pour-le-suivi-des>

158 - UNICEF Maroc, Rapport annuel 2024, « une année d'action au profit de l'enfance au Maroc », 2024, p. 16.

159 - Agence nationale du soutien social, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 16 mai 2025.

160 - Haut-Commissariat au Plan (HCP), Présentation des premiers résultats du RGPH 2024, 17 décembre 2024, p. 21.

161 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 12 mai 2025.

162 - Programme national d'éducation inclusive au Maroc – État d'avancement, présentation de M. Fouad Chafiqi, Inspecteur Général des Affaires Pédagogiques, Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, 28 mai 2025, dans le cadre du colloque international « Neurosciences et Éducation : comprendre les troubles neurodéveloppementaux de l'apprentissage pour améliorer les systèmes éducatifs et initier un projet de recherche », organisé par l'Académie du Royaume du Maroc en partenariat avec l'Académie internationale de la Francophonie scientifique (AIFS) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à Rabat.

Le nombre d'écoles primaires inclusives est aujourd'hui estimé à 5 000 établissements, accueillant environ 57 000 enfants en situation de handicap (ESH), dont 48 730 sont identifiés par type de handicap¹⁶³. Pour accompagner cette dynamique, 1 234 salles de ressources sont actuellement opérationnelles à l'échelle nationale. Cette évolution s'inscrit dans une trajectoire de généralisation progressive, visant à couvrir l'ensemble des écoles primaires d'ici 2027-2028, avec le remplacement progressif des « classes intégrées » par un dispositif d'inclusion en milieu ordinaire¹⁶⁴.

Dans l'enseignement supérieur public, 3 782 étudiants en situation de handicap sont inscrits pour l'année universitaire 2023-2024, dont près de la moitié sont des femmes (49,8 %)¹⁶⁵. La grande majorité d'entre eux poursuivent leur parcours académique dans des établissements à accès ouvert.

Sur le plan de la protection sociale, le programme d'aide sociale directe lancé en décembre 2023 prévoit un soutien mensuel supplémentaire de 100 dirhams par enfant en situation de handicap, destiné aux ménages éligibles¹⁶⁶.

Malgré les progrès réalisés, de nombreux défis demeurent pour assurer une inclusion effective des personnes en situation de handicap. L'accessibilité physique aux infrastructures reste largement insuffisante, limitant leur mobilité et leur participation sociale. Par ailleurs, l'offre éducative spécialisée reste encore trop limitée, ne répondant pas pleinement aux besoins diversifiés des élèves. La fragmentation des dispositifs de soutien entrave également la continuité et la qualité de l'accompagnement. Enfin, l'absence de données désagrégées et régulièrement actualisées à l'échelle territoriale limite l'efficacité de la planification publique et la capacité des décideurs à prendre des mesures adaptées.

Il est essentiel de renforcer l'ancre territorial des politiques publiques pour mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans toutes les régions. Parallèlement, la gouvernance institutionnelle de l'inclusion doit être consolidée afin d'assurer une coordination efficace entre les différents acteurs et une cohérence dans la mise en œuvre des mesures. L'accélération de l'adoption des décrets d'application de la loi-cadre n°97-13 est également une priorité, notamment pour les volets relatifs à l'accessibilité universelle, à l'emploi, à l'éducation inclusive et aux mécanismes de compensation. À cet égard, la publication du décret n°2.22.1075 du 27 janvier 2025 relatif à la délivrance de la carte spéciale handicap constitue une avancée, offrant un cadre à la reconnaissance et à l'accompagnement des personnes concernées. Cependant, garantir son application concrète sur le terrain, ainsi que la généralisation rapide des autres dispositifs légaux, constitue un défi majeur pour améliorer effectivement la qualité de vie et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

163 - Programme national d'éducation inclusive au Maroc – État d'avancement, présentation de M. Fouad Chafiqi, Inspecteur Général des Affaires Pédagogiques, Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, 28 mai 2025, dans le cadre du colloque international « Neurosciences et Éducation : comprendre les troubles neurodéveloppementaux de l'apprentissage pour améliorer les systèmes éducatifs et initier un projet de recherche », organisé par l'Académie du Royaume du Maroc en partenariat avec l'Académie internationale de la Francophonie scientifique (AIFS) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à Rabat.

164 - Ibid.

165 - Statistiques universitaires enseignement supérieur universitaire public 2023-2024, p. 4.

166 - <https://www.asd.ma/fr/aide-sociale-directe>

■ Personnes âgées

Dans un contexte de vieillissement démographique rapide, le Conseil économique, social et environnemental a décidé de consacrer, dans cette édition du rapport annuel, un focus spécial à la situation des personnes âgées.

■ *Migration au Maroc : une approche équilibrée entre exigences sécuritaires et dimension humaine*

Grâce à sa stabilité, sa position géographique stratégique et à la dynamique de développement qu'il connaît, le Maroc s'affirme de plus en plus comme un pays d'accueil pour les populations migrantes. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, la population étrangère résidant légalement sur le territoire national s'élève à 148 152 personnes, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 5,6 % depuis 2014¹⁶⁷.

Parallèlement à la migration légale, les flux migratoires irréguliers demeurent un défi persistant. D'après l'enquête nationale sur la migration forcée réalisée par le Haut-Commissariat au Plan, plus d'un tiers des migrants présents au Maroc, soit 36,6 %, étaient en situation administrative irrégulière en 2021¹⁶⁸.

Dans le cadre des efforts pour contenir ces flux, le Maroc a poursuivi en 2024 ses efforts pour renforcer la surveillance de ses frontières terrestres et maritimes, avec l'interception de 78 685 tentatives de migration irrégulière et le démantèlement de 332 réseaux spécialisés dans le trafic de migrants¹⁶⁹. Parallèlement, le Royaume a porté assistance à 18 645 migrants secourus en mer, témoignant d'une approche à la fois rigoureuse et humanitaire dans la gestion des flux migratoires.

Par ailleurs, 6 135 migrants en situation irrégulière ont bénéficié de retours volontaires organisés en coordination avec leurs représentations diplomatiques¹⁷⁰. Il convient de souligner que 58 % des migrants irréguliers secourus ou interceptés proviennent de pays d'Afrique de l'Ouest, 12 % du Maghreb, et 9 % d'Afrique de l'Est et Centrale. En outre, 14 tentatives d'assaut sur les présides de Sebta et Melilia ont été recensées au cours de l'année, impliquant au total 4 290 migrants¹⁷¹.

S'agissant de l'intégration des populations migrantes, des initiatives structurantes ont été lancées. En particulier, le Haut-Commissariat au Plan, en collaboration avec les agences du Système des Nations Unies pour le Développement, a mobilisé 102 personnes migrantes et réfugiées en tant que relais communautaires dans le cadre du Recensement 2024¹⁷². Cette démarche vise à assurer une couverture exhaustive des dynamiques migratoires au sein du Royaume, tout en renforçant l'inclusion des migrants dans la vie publique.

Il convient également de souligner qu'en 2024, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le ministère de la Santé et de la Protection sociale ont lancé une nouvelle Stratégie Nationale Santé et Migration 2024-2028, succédant au plan précédent. Cette stratégie a pour objectif d'assurer un accès équitable aux soins de santé pour les populations migrantes,

167 - HCP, Population légale du Royaume du Maroc répartie par régions, provinces et préfectures, Résultats du RGPH 2024, novembre 2024, p. 2.

168 - HCP, Note sur les résultats de l'enquête nationale sur la migration forcée 2021, p. 11.

169 - Ministère de l'Intérieur, Communiqué officiel, MAP, 22 janvier 2025.

<https://www.mapnews.ma/fr/actualites/social/plus-de-78600-tentatives-d%C3%A9migration-irr%C3%A9gul%C3%A8re-avort%C3%A9es-en-2024-minist%C3%A8re-de-l%C3%89%C3%A9ducation-nationale>

170 - Ibid.

171 - Ibid.

172 - HCP et Système des Nations Unies au Maroc, Communiqué sur l'inclusion des personnes migrantes et réfugiées dans le processus de réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 « Opération relais », septembre 2024.

tout en renforçant les capacités des acteurs du secteur sanitaire dans la prise en charge des problématiques liées à la migration¹⁷³.

1.2.7. Lutte contre la criminalité et réinsertion des détenus

Le Maroc continue de faire face à un phénomène carcéral structurel marqué par une pression constante sur ses établissements pénitentiaires. En 2024, le nombre de personnes détenues a atteint 105 094, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2023¹⁷⁴. La surpopulation carcérale reste à un niveau préoccupant et structurel, avec un taux moyen national de 161 % enregistré en fin d'année¹⁷⁵.

Le taux d'incarcération atteint 289 détenus pour 100 000 habitants¹⁷⁶, un niveau largement supérieur à la moyenne mondiale, qui s'établit à 140, ainsi qu'à celui de la plupart des pays de la région MENA¹⁷⁷. Par ailleurs, la durée moyenne de détention s'élève à 12,47 mois¹⁷⁸, témoignant d'une forte proportion de peines courtes, souvent insuffisantes pour garantir une réinsertion efficace des personnes détenues.

La population carcérale reste très largement masculine (97,4 %) et majoritairement jeune : 76 % des détenus ont moins de 40 ans, dont près de 45% appartiennent à la tranche des 18 à 30 ans¹⁷⁹. Ce profil démographique met en lumière la vulnérabilité d'une frange importante de la jeunesse, souvent confrontée à la marginalisation économique et exposée à des parcours de rupture pouvant conduire à l'engrenage pénal.

La répartition des détenus selon la nature des infractions montre que 34 % sont incarcérés pour des violations des lois spéciales, 28 % pour des crimes financiers, et 15 % pour des crimes contre les personnes¹⁸⁰. Ces données mettent en lumière l'intérêt que peuvent présenter, lorsque les conditions le permettent, des alternatives à l'incarcération pour les infractions non violentes.

Dans cette perspective, l'année 2024 a été marquée par la préparation de la mise en œuvre de la loi relative aux peines alternatives, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2025. Le guide publié par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en précise les modalités d'application, notamment en ce qui concerne le travail d'intérêt général, la surveillance électronique et l'amende journalière, avec pour objectif de contribuer au désengorgement progressif des établissements pénitentiaires¹⁸¹.

En parallèle, plusieurs dispositifs ont été déployés en faveur de la réinsertion des détenus. En 2024, 7 029 personnes ont bénéficié de programmes d'alphabétisation, 7 725 ont accédé à une formation professionnelle et 727 à une formation agricole¹⁸².

173 - Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) – Maroc, Stratégie nationale santé et migration 2024-2028.

174 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 28 avril 2025.

175 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, Rapport annuel 2024.

176 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 28 avril 2025.

177 - Institute for Crime and Policy Research, World Prison Population List, 14^e édition, 2024.

178 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 28 avril 2025.

179 - Ibid.

180 - Ibid.

181 - Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Guide pratique des peines alternatives, 2024.

182 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 28 avril 2025.

Encadré 2 : tendances de la criminalité en 2024

La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) a consolidé en 2024 son approche stratégique en matière de lutte contre la criminalité, dans un contexte marqué par une stabilisation globale des indicateurs criminels et une amélioration notable de l'efficacité des interventions sécuritaires.

Le nombre d'affaires criminelles traitées a atteint 755 541 cas, en légère hausse par rapport à 2023. Cette progression s'accompagne d'un recul significatif des crimes violents, qui ne représentent plus que 7 % des affaires enregistrées. Cette évolution traduit les effets positifs de la stratégie nationale de lutte contre la criminalité 2022-2026, axée sur le renforcement du renseignement criminel, l'extension des brigades spécialisées et la modernisation des outils d'enquête scientifique.

Le taux d'élucidation des infractions a atteint 95 %, un niveau record qui illustre la capacité des services de sûreté à mieux identifier et poursuivre les auteurs d'infractions. Cette performance résulte notamment du développement des laboratoires de police scientifique et technique, et de la généralisation de l'usage de la preuve scientifique dans les enquêtes pénales.

La criminalité liée aux stupéfiants demeure un défi central, avec 92 346 affaires enregistrées en 2024. Toutefois, une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente est observée, portée par le renforcement du contrôle aux frontières et la diversification des dispositifs opérationnels. Derrière cette évolution globale se profile toutefois l'émergence de formes spécifiques de trafic, à l'instar de la drogue dite « L'Boufa », dont les quantités saisies ont augmenté de 58 %, en dépit d'une diminution de 47 % des affaires enregistrées et de 52 % des individus impliqués. Ce phénomène soulève de nouvelles préoccupations en matière de consommation chez les jeunes et appelle à des réponses préventives ciblées. La cybercriminalité, quant à elle connaît une expansion rapide, avec une augmentation de 40 % du nombre de cas traités. L'activation de la plateforme « E-Blagh » en juin 2024 marque une étape importante dans l'implication des citoyens dans la lutte contre les menaces numériques.

Le phénomène de la migration illégale demeure une préoccupation majeure. En 2024, 123 réseaux criminels impliqués dans l'organisation de la migration illégale et le trafic d'êtres humains ont été démantelés, et 32 449 candidats à la migration ont été interceptés, dont 9 250 ressortissants étrangers. Cette dynamique traduit à la fois l'intensification des flux migratoires et l'évolution des modes opératoires criminels, marquée notamment par l'usage croissant des réseaux sociaux pour inciter à la migration collective.

En matière de criminalité financière et de blanchiment d'argent, la DGSN a enregistré une hausse de 27 % du nombre d'affaires traitées. Cette dynamique est révélatrice de la complexification des infractions économiques, nécessitant un renforcement continu des capacités d'investigation financière et de coopération interinstitutionnelle.

Enfin, le volet de la sécurité routière demeure préoccupant, avec une hausse de 14 % des accidents corporels en milieu urbain. Cette évolution souligne la nécessité d'une intensification des politiques de prévention et de contrôle du trafic, au-delà des dispositifs répressifs déjà déployés.

1.2.8. Dialogue social et conflits au travail

L'année 2024 a été marquée par une relance notable du dialogue social à l'échelle nationale. Cette dynamique s'est concrétisée par la signature, le 29 avril à Rabat, d'un nouvel accord tripartite entre le gouvernement, les principales centrales syndicales et les organisations professionnelles d'employeurs. Dans la continuité de l'accord du 30 avril 2022, ce nouveau cadre entend améliorer les conditions de travail, renforcer le pouvoir d'achat et faire progresser les réformes législatives à caractère social¹⁸³.

Parmi les principales mesures adoptées, figure une revalorisation générale des salaires dans la fonction publique, à hauteur de 1 000 dirhams nets mensuels, répartie en deux tranches (juillet 2024 et juillet 2025), au bénéfice des agents qui n'avaient pas encore été concernés par des augmentations antérieures. À cela s'ajoute une revalorisation de 10 % du SMIG et du SMAG, également étalée sur deux étapes (avril 2025 et avril 2026).

Sur le volet fiscal, l'accord prévoit une réduction de l'impôt sur le revenu, se traduisant par une augmentation mensuelle pouvant atteindre 400 dirhams pour les salariés à revenu moyen. En parallèle, la déduction fiscale par personne à charge a été relevée de 360 à 500 dirhams par an¹⁸⁴, contribuant ainsi à alléger la pression fiscale sur les ménages.

Sur le plan législatif, l'accord du 29 avril 2024 réaffirme l'engagement du gouvernement à faire aboutir plusieurs réformes structurantes, parmi lesquelles :

- la réforme du système de retraite, visant à instaurer un modèle à deux piliers (public et privé), avec des mécanismes de transition vers le nouveau dispositif.
- l'adoption d'une loi organique encadrant l'exercice du droit de grève, visant à équilibrer les droits constitutionnels à la grève et à la liberté de travail avec les exigences de et la continuité du service public.
- la révision du Code du travail, dans une logique participative, incluant les dispositifs encadrant la formation continue et les élections professionnelles¹⁸⁵.

Dans ce cadre, il convient de souligner que la Chambre des représentants a saisi le Conseil au sujet du projet de loi organique n°97-15 relatif aux conditions et modalités d'exercice du droit de grève. Le Conseil, fermement convaincu de la nécessité de doter le pays d'un cadre légal conforme à l'article 29 de la Constitution et aux engagements internationaux du Royaume et les normes du travail en vigueur, tout en assurant un juste équilibre entre les intérêts des différentes parties prenantes.

Au-delà de sa dimension juridique, le Conseil estime que toute législation visant à réglementer le droit de grève doit être appréhendée avant tout comme un projet sociétal, intégrant les particularités de l'expérience nationale et s'appuyant sur des consultations larges. L'objectif est de garantir que la législation reflète les intérêts de toutes les composantes sociales. Les dispositions devraient réguler le droit de grève et assurer une sécurité juridique contribuant ainsi à installer un environnement sain et stable, limitant autant que possible les conflits et les dérives, tout en facilitant le recours à l'autorité de la loi et de la justice.

183 - Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport économique et financier accompagnant le PLF 2025, p. 76.

184 - Ibid.

185 - Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport économique et financier accompagnant le PLF 2025, p. 76.

Aussi, l'adoption du projet de loi organique sur l'exercice du droit de grève devrait s'accompagner du parachèvement du cadre légal régissant les relations de travail. Cela inclut notamment l'adoption de la loi relative aux syndicats, l'actualisation et l'adaptation des dispositions du code du travail, ainsi que le renforcement du dialogue social et des mécanismes de médiation et d'arbitrage. Il est également essentiel de consolider la place et le rôle de l'inspection du travail, institution clé dans la gestion des relations professionnelles et la résolution des conflits sociaux. La finalité ultime est de renforcer la culture du dialogue, de la négociation et de la résolution pacifique des conflits sociaux.

S'agissant des conflits du travail, les données les plus récentes font état d'une tendance générale à la baisse de la conflictualité, qu'elle soit individuelle ou collective. En 2023, les services de l'inspection du travail ont ainsi traité 54 588 conflits individuels, contre 57 884 en 2022, ce qui représente une diminution de 5,69 %¹⁸⁶. Le nombre de réintégrations effectives a toutefois diminué de 19,64 %, et le montant des rappels de salaires et indemnités récupérés pour les salariés a connu une baisse notable de 34,61 %, s'élevant à 1,65 milliard de dirhams¹⁸⁷.

Concernant les conflits collectifs, 993 cas ont été enregistrés en 2023 (contre 1 054 en 2022), avec une baisse marquée du nombre de salariés impliqués (-22,23 %) et du nombre de grévistes (-68,81 %). Le nombre de jours de travail perdus a connu une diminution spectaculaire, passant de 66 898 à 9 625 jours, soit une baisse de 85,61 %¹⁸⁸.

Cette baisse globale de la conflictualité sociale masque toutefois des évolutions sectorielles différencierées. Ainsi, le secteur industriel a enregistré une légère hausse du nombre de grèves (+7,69 %), tandis que des reculs notables ont été observés dans les secteurs de l'agriculture (-26,67 %), du bâtiment et travaux publics (-57,14 %) et des services (-35,71 %)¹⁸⁹.

L'analyse de ces données met en lumière l'efficacité des efforts engagés en matière de médiation, de prévention et de conciliation, qui ont contribué à contenir l'intensification des conflits du travail. Néanmoins, pour consolider durablement le dialogue social, il apparaît indispensable d'accélérer la mise en œuvre des dispositifs institutionnels prévus, en particulier la création de l'Observatoire national du dialogue social ainsi que des commissions régionales et provinciales.

1.3. La situation environnementale en 2024

1.3.1. Situation internationale

1.3.1.1. Bilan de la COP 29 : des engagements climatiques à renforcer dans un contexte de défis financiers et une transition énergétique en évolution

En 2024, l'Azerbaïdjan a accueilli la 29^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29). Cette conférence a abouti à l'adoption d'un nouvel objectif de financement climatique, destiné à appuyer les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, dans la protection de leurs populations et de leurs économies face aux effets croissants des

¹⁸⁶ - Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 22 octobre 2024.

¹⁸⁷ - Ibid.

¹⁸⁸ - Ibid.

¹⁸⁹ - Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 22 octobre 2024.

catastrophes climatiques. Elle a également mis l'accent sur la nécessité d'un partage plus équitable des bénéfices liés au développement des énergies propres, dans un souci de transition juste et inclusive.

Un accord majeur a été conclu dans ce sens, prévoyant de tripler le financement destiné aux pays en développement. Ce soutien financier devrait atteindre 300 milliards de dollars par an à l'horizon 2035, contre les 100 milliards. Cet engagement marque une avancée importante, mais de nombreuses voix, soulignent que ce montant demeure en deçà des besoins réels. Ces derniers sont estimés à environ 1300 milliards de dollars par an, en combinant les apports publics et privés¹⁹⁰.

Une autre avancée notable de la COP29 est la mise en place d'un cadre mondial pour les marchés du carbone, après neuf années de négociations. Ce mécanisme vise à faciliter les échanges de crédits carbone entre pays, tout en encourageant des réductions effectives des émissions de gaz à effet de serre. Il ambitionne également de soutenir des projets à fort impact climatique, notamment dans les pays en développement. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Nouvel Objectif Collectif Quantifié pour le Climat (NCQG), fruit d'un consensus entre les parties. Présenté comme une « assurance pour l'humanité », ce cadre ne pourra toutefois produire ses effets que si les financements annoncés sont effectivement mobilisés, dans les délais convenus¹⁹¹.

Malgré ces avancées, des incertitudes demeurent. Le manque de financement défini pour soutenir la transition énergétique reste un obstacle majeur. Un appel a été lancé aux pays pour qu'ils présentent, d'ici fin 2025, des contributions climatiques plus ambitieuses, condition indispensable pour espérer maintenir l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C.

Dans ce cadre global, le Maroc s'est activement engagé en participant à la COP29 et en signant un programme d'action triennal (2024-2026) avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ce programme prévoit plusieurs axes prioritaires, dont l'amélioration des statistiques énergétiques, le renforcement de la régulation des marchés de l'électricité et du gaz, et le soutien au développement des énergies renouvelables et de l'hydrogène. Il inclut également des initiatives en faveur de la transition énergétique régionale et d'un dialogue structuré sur des sujets cruciaux tels que la sécurité énergétique, la résilience climatique et l'intégration des marchés du carbone.

Ces initiatives illustrent l'engagement du Maroc en faveur d'une politique énergétique durable, fondée sur la réduction de sa dépendance aux énergies fossiles et l'augmentation significative de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique.

Parallèlement, un partenariat stratégique a été établi avec la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC). Ce partenariat a pour objectif de soutenir les projets marocains alignés avec les priorités de la transition énergétique, contribuant ainsi à un développement plus durable et à une résilience accrue face aux effets du changement climatique.

Ces engagements témoignent de la volonté du Maroc de s'inscrire dans une trajectoire bas-carbone ambitieuse, fondée sur la coopération internationale, l'innovation technologique et l'ancrage régional. Toutefois, il sera crucial de garantir la mise en œuvre effective de ces initiatives, en assurant une mobilisation suffisante des financements et en renforçant les mécanismes de suivi et d'évaluation pour en maximiser les retombées à long terme.

190 - Document de position de l'IUCN pour la COP29 de la CCNUCC disponible à : https://iucn.org/sites/default/files/2024-09/iucn-position-paper-for-unfccc-cop29-final_fr-fr_0.pdf.

191 - Articles 6.2 et 6.4 de l'accord de Paris : Les parties reconnaissent que certaines parties décident de coopérer volontairement dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et pour promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

1.3.1.2. État de l'environnement global : une intensification sans précédent des effets du changement climatique et impact majeur au Maroc

L'année 2024 a été marquée par une intensification sans précédent des manifestations du changement climatique à l'échelle mondiale. La température moyenne de la planète a frôlé 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels (1850-1900), avec une marge d'incertitude de $\pm 0,13$ °C, un seuil alarmant qui met en évidence l'aggravation du réchauffement global. Cette situation souligne la nécessité urgente d'une action climatique ambitieuse, coordonnée et équitable à l'échelle internationale.

L'été 2024 a été particulièrement éprouvant, avec des températures records enregistrées à travers le monde, entraînant une multiplication des catastrophes naturelles. Les incendies, sécheresses et tempêtes ont provoqué des perturbations économiques majeures, notamment une hausse substantielle des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des assurances. Ces événements illustrent une réalité climatique de plus en plus préoccupante, posant des défis majeurs pour les années à venir et appelant une réponse mondiale immédiate.

Le Maroc n'a pas échappé à cette dynamique de dérèglement climatique. En 2024, le pays a connu des vagues de chaleur prolongées et des températures exceptionnelles, en particulier dans ses zones sahariennes et semi-arides¹⁹². Ces phénomènes traduisent une tendance au réchauffement et à une intensification des vagues de chaleur, avec une probabilité d'augmentation de leur fréquence dans les années à venir, selon les projections de la Direction Générale de la Météorologie (DGM).

Les impacts du réchauffement climatique au Maroc se manifestent directement sur les écosystèmes et les conditions de vie des populations, particulièrement dans les zones rurales et agricoles. L'intensification des vagues de chaleur accentue les phénomènes d'évaporation, aggravant les pénuries d'eau. De plus, les conditions climatiques extrêmes perturbent la productivité des cultures sensibles, telles que les céréales et les fruits, qui dépendent fortement de conditions climatiques modérées. Ces bouleversements rendent le secteur agricole, essentiel pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés rurales, encore plus vulnérable¹⁹³.

La variabilité des précipitations, désormais plus marquée, entre sécheresse prolongée et pluies intenses, rend la planification agricole plus complexe et fragilise la gestion des ressources en eau. En 2024, certaines zones du sud et de l'est du Maroc ont été particulièrement touchées par ces phénomènes, avec des inondations causant d'importants dégâts. Ces événements mettent en lumière la nécessité d'adapter la gestion des risques et des ressources naturelles face à des conditions climatiques de plus en plus extrêmes.

Outre les ressources naturelles, ces changements climatiques affectent aussi la biodiversité du pays. Le Maroc, riche d'une diversité d'écosystèmes et de faune, voit ses habitats naturels fragilisés par la hausse des températures et la diminution des précipitations. Certaines espèces emblématiques, comme le macaque de Barbarie ou certaines plantes du Haut Atlas, se trouvent désormais menacées. Le stress hydrique contribue également à la régression des zones humides, mettant en péril les écosystèmes aquatiques.

192 - Novembre 2024 a enregistré une anomalie thermique de +3,09 °C, faisant de ce mois le plus chaud jamais observé au Maroc. Le mois de juillet, qui a également été l'un des plus chauds au niveau mondial, a vu des records de température dans plusieurs villes, comme Kasba Tadla (48,3°C) et Beni Mellal (47,7°C), tandis que des villes habituellement tempérées, telles que Chefchaouen et Ifrane, ont également atteint des niveaux de chaleur inhabituels.

193 - Drought Hotspots Around the World 2023-2025, page 19 et 20, disponible à : https://www.unccd.int/sites/default/files/2025-07/Drought%20Hotspots%202023-2025_ENG.pdf

Enfin, l'agriculture, secteur essentiel pour l'économie du pays, est désormais affectée par la variabilité accrue des précipitations et l'élévation des températures, facteurs qui compromettent les rendements agricoles¹⁹⁴. Cela souligne l'urgence d'intensifier les efforts pour assurer une gestion plus résiliente et durable des ressources en eau et naturelles.

1.3.1.3. Indice de performance climatique : Le Maroc améliore son positionnement en matière de protection du climat

En 2024, le Maroc maintient sa position avancée dans la transition vers la neutralité carbone, se classant 8^e dans l'Indice de Performance Climatique (CCPI)¹⁹⁵, un classement annuel élaboré par Germanwatch, le Réseau International d'Action pour le Climat (CAN) et l'Institut New Climate. Cet indice évalue la performance climatique des pays selon plusieurs critères, notamment la politique climatique, la transition énergétique, l'efficacité énergétique et les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Cette performance reflète les efforts constants du Maroc, notamment son objectif d'atteindre 52% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique à l'horizon 2030, et son engagement pour une croissance verte et inclusive.

Se classant au premier rang parmi les pays africains et arabes, le Maroc se distingue aussi à l'échelle mondiale devançant même des pays réputés pour leurs actions en matière de décarbonation, tels que l'Allemagne, la Norvège ou la Suède.

1.3.2. Situation nationale

1.3.2.1. Transition énergétique : une dynamique portée par l'accélération des projets d'énergies renouvelables et le lancement de l'« Offre Maroc » de l'hydrogène vert

Le secteur des énergies renouvelables a connu une dynamique importante au cours de l'année 2024 dû principalement à l'accélération du développement des projets des énergies renouvelables et le lancement de l' « Offre Maroc » destinés aux investisseurs nationaux et acteurs internationaux¹⁹⁶.

Dans ce contexte, la capacité installée en énergies renouvelables a atteint 5 443¹⁹⁷ MW, représentant 45,3 %¹⁹⁸ de la puissance électrique totale installée en 2024, se rapprochant ainsi de l'objectif fixé par le Maroc, à savoir 52 % d'ici à 2030.

194 - Drought Hotspots Around the World 2023-2025, page 19 et 20, disponible à : https://www.unccd.int/sites/default/files/2025-07/Drought%20Hotspots%202023-2025_ENG.pdf

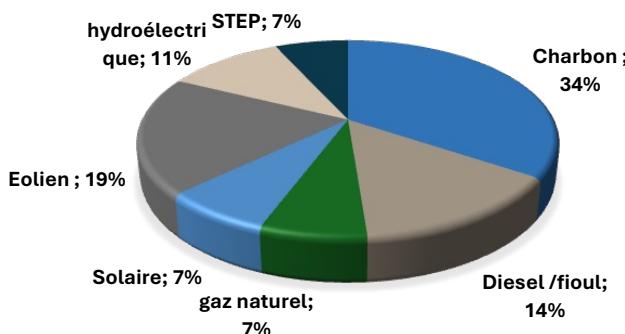
195 - <https://ccpi.org/country/mar/>

196 - <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11899>.

197 - Indicateurs clés 2025, site du ministère de la transition énergétique et du développement durable, <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteur.aspx?e=1>, (page consultée le 30/06/2025).

198 - Ibid.

Graphique 8 : Mix électrique national



Source : Ministère de la transition énergétique et du développement durable¹⁹⁹

Par ailleurs, la contribution des énergies renouvelables dans la satisfaction de la demande nationale en électricité s'est élevée à 26,2%²⁰⁰ en 2024, en nette progression par rapport à 20,9%²⁰¹ en 2023.

Toutefois, le mix électrique reste largement dominé par les énergies fossiles, , avec une part encore significative du charbon, représentant 34 % de la production nationale. Cette situation ralenti la décarbonation du secteur de l'électricité, dont la sortie du charbon est programmée à l'horizon 2040²⁰². Le taux de dépendance énergétique a, quant à lui, légèrement reculé, passant de 91,31 %²⁰³ en 2022 à 87,5 % en 2024. Malgré cette amélioration, le Maroc demeure fortement dépendant des importations d'énergies fossiles.

Plusieurs insuffisances persistent et limitent la transition vers un mix électrique plus vert. Parmi celles-ci, le développement encore limité des solutions de stockage pour gérer l'intermittence, ainsi que le rythme relativement lent de l'électrification des usages, notamment dans des secteurs clés tels que le transport et l'éclairage public.

Sur le front de l'hydrogène vert, sous l'impulsion des Hautes Directives Royales, le gouvernement a tenu une réunion de haut niveau consacrée au suivi de la mise en œuvre de l' « Offre Maroc » pour l'hydrogène vert²⁰⁴. Une quarantaine de dossiers ont déjà été déposés, signe d'un fort intérêt. Dans cette dynamique, un million d'hectares de foncier public a été mobilisé afin d'accompagner le développement structuré et ambitieux de cette filière d'avenir²⁰⁵. Reconnu pour son fort potentiel dans le domaine²⁰⁶, le Maroc accélère aujourd'hui la mise en place d'un écosystème national favorable, visant à consolider sa position sur les marchés énergétiques européens tout en contribuant à la décarbonation des secteurs les plus énergivores, tels que les industries des engrains, du ciment, de la sidérurgie et du transport.

199 - Présentation de Mme Leila Benali, ministre de la transition énergétique et du développement durable, du projet du budget du ministère au titre de l'année budgétaire 2025 (Parlement, mardi 05 novembre 2024).

200 - Note de conjoncture, DEPF, Janvier 2025.

201 - Rapport annuel 2023, Office National de l'électricité et de l'eau.

202 - Stratégie Bas Carbone à Long Terme. Maroc 2050, ministère de la transition énergétique et du développement durable, octobre 2021.

203 - Taux de dépendance énergétique en 2024, Statistiques du ministère de la transition énergétique <https://www.mem.gov.ma/Pages/index.aspx> (page visitée le 30/06/2025).

204 - <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11899>.

205 - Ibid.

206 - « Africa's Extraordinary Green Hydrogen Potential », Banque Européenne d'investissement, l'Alliance solaire internationale et l'union africaine décembre 2022.

L'opérationnalisation de l'« offre Maroc » constitue ainsi une opportunité importante pour accélérer la transition énergétique mais nécessite aussi de relever plusieurs défis dont principalement la mobilisation des financements, l'accélération du déploiement des stations de dessalement de l'eau de mer et l'accès aux solutions technologiques matures.

Par ailleurs, le rythme soutenu du développement des projets d'énergies renouvelables, particulièrement dans le cadre de l'autoproduction, combiné aux récentes découvertes de gaz naturel – considéré comme un combustible de transition énergétique – devrait renforcer significativement la transition énergétique et accélérer la décarbonation de l'économie marocaine dans son ensemble.

1.3.2.2. Crise hydrique : entre urgence climatique et nécessité de gouvernance durable

En 2024, le Maroc entre dans sa sixième année consécutive de sécheresse, illustrant une tendance persistante à la raréfaction des ressources hydriques. La disponibilité en eau risque désormais d'atteindre **500 m³ par habitant et par an d'ici 2030²⁰⁷**, contre 2 600 m³ en 1960. Ce niveau demeure nettement inférieur au seuil de 1 000 m³/habitant/an²⁰⁸, en deçà duquel une population est considérée en situation de pénurie d'eau.

Cette pénurie se manifeste également dans l'évolution des ressources mobilisables. Ainsi, le volume des eaux de surface, évalué à 18 milliards de m³ en 2023, a chuté à moins de 4 milliards en 2024. Parallèlement, les réserves des barrages ont été réduites de moitié en sept ans, passant de 8,9 milliards de m³ en 2018 à 4,4 milliards en 2024. En fin d'année, le taux de remplissage moyen des barrages ne dépassait pas 28,47 %²⁰⁹.

Cette raréfaction des ressources hydriques est le résultat d'une convergence de plusieurs facteurs. Le changement climatique se traduit par une baisse significative des précipitations ainsi qu'une variabilité interannuelle accrue. Par ailleurs, la pression démographique persistante intensifie la demande en eau, aussi bien pour les usages domestiques qu'industriels. En outre, les pratiques agricoles dominantes axées sur des cultures irriguées destinées à l'exportation et très consommatrices d'eau, accentuent considérablement le déséquilibre entre l'offre et la demande.

Un rapport publié en 2024 par l'Observatoire mondial de l'eau a confirmé que le Maroc figure parmi les pays africains les plus durement affectés par la pénurie d'eau, avec des niveaux d'eau de surface et des nappes phréatiques parmi les plus faibles du continent. Selon ce même rapport, le pays figure parmi les quinze nations africaines présentant les niveaux d'eau de surface les plus bas. Il fait aussi partie d'un groupe restreint de huit pays au niveau mondial ayant enregistré un indice de végétation historiquement bas, aux côtés notamment du Zimbabwe et de la Zambie. D'un autre côté, le Maroc est comptabilisé parmi les onze pays affichant les résultats les plus préoccupants en matière d'équilibre des nappes phréatiques²¹⁰.

207 - Groupe de la Banque mondiale, Maroc – Rapport sur le climat et le développement du Pays (CCDR) : Note technique : Pénurie d'eau et sécheresses, mars 2023, page 18. Disponible à : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/6a3d44142e06fc24d37485df7ed31824-0280012023/original/Rapport-Pe-nurie-deau-et-se-cheresses-mar23.pdf>.

208 - Idem, page 5 (référence 2 en bas de page).

209 - Présentation de M. Nizar Baraka, ministre de l'Équipement et de l'Eau, du projet du budget du ministère au titre de l'année budgétaire 2025 (Parlement, 5 novembre 2024).

210 - Global Water Monitor – 2024 Summary Report, disponible à : <https://www.globalwater.online/globalwater/wp-content/uploads/2018/09/GWM-Report-2024.pdf>

Dans le cadre des efforts engagés pour faire face à la dégradation préoccupante de la situation hydrique, les **Hautes Directives Royales**²¹¹ ont appelé à une mise en œuvre rigoureuse des différentes composantes du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 (PNAEPI), ainsi qu'à une mise à jour continue des leviers de la politique nationale de l'eau. L'objectif est de renforcer la résilience face aux aléas climatiques et de garantir une gestion durable, équitable et efficiente des ressources en eau.

A cet égard, les pouvoirs publics ont accéléré la mise en œuvre du programme, en accordant une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité de l'usage de l'eau, notamment dans le secteur agricole, par le biais du développement de techniques d'irrigation plus performantes.

Le programme prévoit également l'accélération du dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées, en complément de la construction de nouveaux barrages, de l'interconnexion des bassins hydrauliques et du renforcement de l'approvisionnement en eau potable, en particulier dans les zones rurales.

L'accélération de la réalisation des barrages a porté leur nombre à 154 grands barrages en 2024, contre 145 en 2020. Par ailleurs, une convention de financement a été signée pour la construction de huit petits barrages durant la période 2024-2026.

Sur le front du dessalement, la capacité a plus que doublé, avec 15 stations en service et plusieurs projets majeurs en cours, dont la station de Casablanca qui seule atteindra 300 millions de m³ par an. L'objectif est d'atteindre 1,4 milliard de m³ d'eau dessalée par an à l'horizon 2027, puis de couvrir 55 % des besoins en eau potable par cette technique d'ici 2030, contre 10 % aujourd'hui.

Concernant la réutilisation des eaux usées épurées, bien que 37 millions de m³ aient été valorisés en 2023, ce volume reste insuffisant et leur usage se limite principalement aux secteurs industriels et aux espaces verts, l'agriculture demeurant marginale.

Le programme inclut aussi des projets d'interconnexion des bassins hydrauliques, avec la première phase reliant Sebou et Bouregreg achevée en 2023 et d'autres interconnexions en cours, telles que celle entre les barrages d'Oued El Makhazine et de Dar Khrofa, visant à sécuriser l'approvisionnement du Grand Tanger.

Face à ces enjeux majeurs, le Maroc se doit d'intensifier et d'accélérer les réformes dans le secteur de l'eau. Cela implique, en particulier, l'application effective des dispositions de la loi 36-15 relative à l'eau, notamment les principes fondamentaux du pollueur-payeur et du préleveur-payeur. Par ailleurs, l'adoption de l'approche intégrée nexus eau-énergie-alimentation et écosystèmes, s'impose comme une nécessité pour une gestion cohérente et durable des ressources. Enfin, dans cette approche, il serait intéressant d'étudier les possibilités de réviser la structure tarifaire de l'eau afin qu'elle reflète les coûts réels de production — incluant l'eau dessalée et l'eau réutilisée — et qu'elle soit adaptée selon les usages spécifiques, qu'il s'agisse d'eau potable, d'irrigation ou d'activités industrielles.

211 - Discours Royal de la fête du Trône, 29 juillet 2024.

1.3.2.3. Préserver la biodiversité : un enjeu stratégique pour la résilience écologique et le développement durable

Le Maroc dispose d'un capital naturel remarquable, structuré autour de trois grands types de biodiversité : marine, naturelle et agricole. Cette richesse évolue au sein d'écosystèmes diversifiés (zones humides, forêts, steppes, littoraux et espaces sahariens) qui abritent plus de 25 500 espèces animales et près de 7 500 espèces végétales. Le taux d'endémisme atteint 11,7 % pour la faune et dépasse 13,5 % pour la flore, traduisant une spécificité biologique significative à l'échelle nationale.

Ce patrimoine naturel est couvert par un réseau d'espaces protégés comprenant 10 parcs nationaux, 2 réserves biologiques, 4 réserves de biosphère, 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBE), 38 sites inscrits à la convention RAMSAR, ainsi que plus de 150 oasis. À ce jour, seuls 19,5 % des SIBE disposent d'un plan d'aménagement et de gestion.

Il est à noter que pour préserver ce patrimoine naturel, le Maroc s'est engagé ces dernières années dans plusieurs conventions et protocoles internationaux, tout en développant un cadre juridique et institutionnel national structuré²¹². À cela s'ajoutent des stratégies et plans d'action, à la fois transversaux et sectoriels, tels que la Stratégie Forêts du Maroc 2020-2030, la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB)²¹³, ou encore la Stratégie Nationale de Développement Durable.

À cet égard, des progrès significatifs ont également été enregistrés dans la gestion de certains parcs nationaux emblématiques, tels que Toubkal et Souss-Massa, notamment grâce à la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées et de la loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce, renforçant ainsi le cadre juridique de la conservation des ressources naturelles.

En 2024, le Royaume a intensifié ses efforts en matière de préservation de la biodiversité, à travers notamment :

- L'extension des aires protégées, dans la perspective de l'atteinte de l'objectif international ;
- Le renforcement de la lutte contre la déforestation ;
- Le lancement de programmes de reboisement à grande échelle.

Ces initiatives reflètent une volonté institutionnelle croissante de répondre aux pressions exercées sur les écosystèmes et de favoriser une gestion durable du capital naturel.

Cependant, malgré les avancées enregistrées, la dynamique actuelle demeure insuffisante face à l'ampleur des menaces accélérées auxquelles la biodiversité est confrontée. La dégradation rapide des habitats naturels, conjuguée à la pression croissante des activités agricoles, de l'urbanisation, de l'industrialisation, du développement des infrastructures, ainsi qu'aux pollutions, aux activités illicites, à la surexploitation des ressources et aux effets du changement climatique, continue de fragiliser les écosystèmes. Ces pressions réduisent leur capacité à fournir des services essentiels, impactant directement la biodiversité.

²¹² - <https://www.undp.org/fr/morocco/blog/preservation-de-la-biodiversite-marocaine-un-engagement-national-renforce-pour-un-avenir-durable>.

²¹³ - <https://www.environnement.gov.ma/fr/115-theme/biodiversite/3381-strategie-et-plan-d-action-national-de-la-biodiversite>.

Encadré 3 : Espèces menacées au Maroc.

- Sur un total de 2.695 espèces de faune, flore et de champignons évaluées par l'IUCN, 291 espèces présentes au Maroc ont un statut le plus préoccupants (vulnérable, en danger et en danger critique) et sont inscrites sur la liste rouge de l'IUCN ;
- Les espèces en danger critique d'extinction touchent en particulier les écosystèmes marins (40%) et aquatiques (35%) ;
- Mise en évidence de la présence de 68 espèces en danger critique d'extinction selon le statut mondial de l'IUCN ;
- 17% des mammifères endémiques de la région afro-arabe pourraient disparaître avant 2050 selon les scénarios actuels de changement climatique.

Source : Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable²¹⁴

Sur le plan de la gouvernance, certains facteurs structurels continuent de limiter l'efficacité des efforts de préservation de la biodiversité. Il s'agit notamment de la fragmentation des politiques publiques, du manque de coordination intersectorielle aux niveaux central et territorial, ainsi que de l'intégration encore insuffisante de la biodiversité dans les choix économiques et d'aménagement du territoire. Par ailleurs, les actions engagées restent souvent ponctuelles et dispersées, sans ancrage systémique ni vision stratégique pleinement intégrée, en particulier en ce qui concerne la valorisation socio-économique de la biodiversité et des services écosystémiques associés.

Face à ces limites, il est nécessaire de repenser l'approche actuelle pour faire de la biodiversité un axe prioritaire du développement durable, pleinement intégré aux politiques sectorielles et aux dynamiques territoriales. Ce changement de cap pourrait s'opérer à travers :

- L'adoption d'une approche intégrée « Nexus », articulant biodiversité, eau, alimentation et énergie, afin de mieux appréhender les interdépendances entre ces dimensions essentielles du développement durable ;
- Une cohérence renforcée entre les politiques relatives à la biodiversité et les objectifs nationaux en matière environnementale, climatique, économique et sociale, dans une perspective d'alignement stratégique et d'efficacité accrue ;
- La mise en place d'une gouvernance élargie et inclusive, mobilisant l'ensemble des parties prenantes — collectivités territoriales, secteur privé, communautés locales, et milieux de la recherche — pour une action concertée et ancrée dans les territoires ;
- Le développement d'une stratégie de valorisation économique de la biodiversité, reposant sur des données fiables et des outils de mesure adaptés, afin de reconnaître et de quantifier les services écosystémiques dans les décisions publiques et privées ;
- L'intégration des enjeux de la biodiversité dans les programmes et stratégies de développement socio-économique, en tant que levier d'attractivité, de création d'emplois verts durables et de renforcement de la résilience des territoires face aux changements climatiques.

²¹⁴ - Audition du ministère de la transition énergétique et du développement durable, 14 mai 2025.

1.3.2.4. Incrire durablement la gestion des déchets dans une trajectoire d'économie circulaire

En 2024, les pouvoirs publics ont consacré une enveloppe de 125,24 millions de dirhams au financement des projets relatifs à la gestion des décharges contrôlées, des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers, ainsi qu'à la réhabilitation et à la fermeture des décharges non contrôlées. Le plan d'action pour 2025 prévoit, quant à lui, une allocation de 226,19 millions de dirhams afin d'assurer la continuité et la consolidation de ces projets essentiels.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale visant à soutenir la transition vers une gestion durable et intégrée des déchets, en phase avec les principes de l'économie circulaire. L'objectif est de préserver les ressources naturelles, de protéger les écosystèmes et d'améliorer l'environnement de vie des populations.

Dans le cadre du Programme national de valorisation des déchets, l'année 2024 a vu la poursuite de la réalisation de six centres de tri et de valorisation des déchets dans plusieurs décharges contrôlées, situées notamment à Tétouan, Marrakech, Khenifra, Ifrane, Boujdour, Laâyoune et Dakhla. À Marrakech, le projet de tri sélectif s'est renforcé par l'acquisition de 1200 conteneurs dédiés à la collecte sélective des déchets, distribués dans les quartiers ciblés.

Parallèlement, une étude pour l'élaboration d'une feuille de route nationale pour l'économie circulaire a été lancée, portant sur des secteurs clés comme l'énergie, les métaux, les plastiques et les matériaux d'emballage dans le but d'élaborer des plans d'action sectoriels visant à institutionnaliser efficacement le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP)²¹⁵.

Le département de l'environnement et du développement durable a également mobilisé un budget d'investissement de 22 millions de dirhams en 2024, dont 10 millions dédiés à la réalisation de stations d'épuration des eaux usées industrielles à Skhirat et Ain Atiq, et 12 millions pour des projets de traitement et valorisation des déchets issus de la filière d'huile d'olive dans les régions de Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Souss-Massa. Par ailleurs, un budget spécifique d'un million de dirhams est alloué à la valorisation des déchets minéraux et à l'aménagement de sites dédiés dans la province de Jerrada.

Malgré ces avancées, certaines faiblesses majeures subsistent. La mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) demeure encore embryonnaire. Elle requiert une impulsion forte afin d'accompagner les producteurs dans l'intégration de critères environnementaux dès la conception des produits, tout en les contraignant à respecter des obligations claires en matière de récupération et de recyclage. Ce dispositif doit s'appuyer sur un cadre juridique renforcé, des mécanismes de contrôle rigoureux, ainsi qu'un pilotage assuré par une entité nationale disposant de prérogatives claires, de ressources suffisantes et capable d'assurer une coordination effective avec les collectivités, les industriels et la société civile.

Sur le plan social, l'intégration des acteurs du secteur informel reste limitée, ce qui réduit la portée des politiques de développement durable. La reconnaissance progressive de leur rôle, à travers des actions ciblées de formation, l'accès à une couverture sociale de base, et leur inclusion dans les circuits formels de collecte et de tri, représente un levier stratégique pour renforcer l'efficacité et l'équité des dispositifs mis en œuvre.

215 - Loi-cadre n° 99-12 portant Charte nationale de l'Environnement et du Développement Durable (Bulletin Officiel n° 6240, du 20 mars 2014).

Dans ses avis, notamment « Pour une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire intégrant le traitement des déchets ménagers et des eaux usées » (2022) et « Pour une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource » (2024), le **Conseil économique, social et environnemental** appelle à l'adoption d'une stratégie nationale structurée, visant à inscrire durablement le Maroc dans une trajectoire d'économie circulaire. À cet effet, plusieurs leviers ont été identifiés, parmi lesquels :

- L'adoption d'une loi-cadre sur l'économie circulaire ainsi que d'une loi anti-gaspillage, en révisant les textes existants afin d'amorcer le passage d'un modèle linéaire à un modèle circulaire ;
- La création, au sein du département gouvernemental chargé de l'investissement, d'une instance nationale de coordination, chargée de piloter la déclinaison de cette stratégie de manière transversale, sectorielle et territorialisée ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la REP, permettant l'application effective du principe du pollueur-paye, le transfert de la responsabilité de gestion des déchets aux producteurs, et l'instauration de mécanismes fiscaux incitatifs ou dissuasifs ;
- La conditionnalité des appuis publics aux efforts déployés en matière de circularité, que ce soit au niveau des territoires ou des secteurs ;
- La structuration et la professionnalisation du secteur informel de la gestion des déchets, à travers l'intégration progressive des acteurs concernés dans des coopératives ou des groupements d'intérêt économique (GIE), organisés par type d'activité ou catégorie de déchets ;
- L'aménagement des décharges en plateformes encadrées de tri et de démantèlement, selon des cahiers rigoureux fixant des normes sanitaires, sociales et environnementales exigeantes. Cette structuration permettrait d'encadrer et professionnaliser les activités de valorisation, de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, de réduire les impacts environnementaux et d'assurer l'intégration de ces opérations dans une économie circulaire.

1.3.2.5. Recrudescence des déchets plastiques : renforcer l'impact des mesures adoptées

Le cadre juridique relatif à la réduction des plastiques à usage unique s'est renforcé au fil des années, notamment avec la promulgation de la **loi n°77-15** interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation de sacs en plastique non biodégradables²¹⁶. Ce texte, considéré comme un jalon important, a été complété par diverses initiatives visant à encadrer l'usage du plastique, encourager les alternatives et sensibiliser l'ensemble des acteurs. Dans cette perspective, la **loi n° 57-18** est venue consolider le cadre juridique en y introduisant des dispositions spécifiques à la gestion des déchets, tout en renforçant les mécanismes de contrôle et en précisant les responsabilités des producteurs en matière d'importation, de fabrication et de recyclage des sacs en plastique²¹⁷.

Toutefois, malgré les avancées enregistrées, plusieurs défis demeurent. La mise en œuvre de la loi n° 77-15 avait, dans un premier temps, permis une réduction notable de la circulation des sacs plastiques interdits. Néanmoins, ceux-ci tendent à réapparaître, en particulier dans les circuits informels et certains marchés traditionnels. Cette situation s'explique notamment par les

216 - <https://www.environnement.gov.ma/fr/lois-et-reglementations/textes-juridiques?id=112>.

217 - Ibid.

difficultés de contrôle et par le manque d'alternatives suffisamment accessibles et compétitives. Par ailleurs, le recyclage du plastique reste limité, en l'absence d'un système intégré de tri, de traitement et de valorisation. Le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), bien que prévu par les orientations stratégiques, tarde à se traduire concrètement dans les faits.

Le développement d'une filière structurée de gestion des déchets plastiques se heurte également à plusieurs contraintes : poids de l'informel, faibles incitations à l'investissement dans l'innovation verte, coordination encore perfectible entre les acteurs publics, privés et associatifs. Par ailleurs, les efforts de sensibilisation gagneraient à être renforcés et inscrits dans une approche durable et inclusive, combinant leviers éducatifs, économiques et logistiques.

Dans ce contexte, la réalisation de l'objectif « zéro plastique » appelle une accélération des efforts, fondée sur une dynamique collective et structurée. Il s'agit notamment de renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi, d'encourager l'innovation dans les matériaux alternatifs à travers un appui à la recherche, des incitations fiscales adaptées et un accompagnement des initiatives industrielles. La mise en œuvre effective de la REP constitue également un levier central, en y associant des mécanismes de reprise, des objectifs mesurables de recyclage et une meilleure intégration des acteurs du secteur informel dans les chaînes de valeur.

La convergence des efforts entre les différentes institutions concernées, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et la société civile est essentielle pour dépasser les approches fragmentées. L'atteinte de l'objectif « zéro plastique » repose ainsi sur une gouvernance renforcée, une application cohérente des mesures adoptées et une transition progressive vers des modes de consommation et de production plus durables.

1.3.2.6. Une qualité de l'air encore préoccupante malgré les avancées du dispositif national de surveillance

Le Maroc a fait des progrès indéniables dans la surveillance de la qualité de l'air. Le réseau national s'est renforcé, comptant à fin 2024, 70 stations dont 20 ont été renouvelées²¹⁸, offrant ainsi un suivi plus étendu et plus précis des niveaux de pollution atmosphérique à travers les différentes régions du Royaume. Ce dispositif, en cours d'extension, s'inscrit dans une dynamique visant à mieux anticiper les pics de pollution et à orienter les politiques publiques sur des bases scientifiques.

Cependant, malgré ces avancées, la qualité de l'air reste préoccupante dans plusieurs agglomérations urbaines, telles que Casablanca, Marrakech, Essaouira, où les concentrations en particules fines (PM2,5) dépassent fréquemment les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'indice de qualité de l'air (AQI) dans plusieurs villes marocaines se situe à un niveau qualifié de « modéré », avec des valeurs de PM2,5 oscillant entre 11 et 14 µg/m³²¹⁹, dépassant ainsi la norme de l'OMS, qui recommande que la concentration moyenne annuelle de PM2,5 ne dépasse pas 5 µg/m³ afin de limiter les risques sanitaires liés à la pollution de l'air.

À l'échelle internationale, le Maroc occupe la 74^e place sur 180 pays en matière de qualité de l'air, selon l'édition 2024 de l'**Environmental Performance Index (EPI)**²²⁰. Le Royaume y obtient

218 - Présentation de Mme Leila Benali, ministre de la transition énergétique et du développement durable, du projet du budget du ministère de la transition énergétique et du développement durable au titre de l'année budgétaire 2025, Parlement, Mardi 05 novembre 2024.

219 - <https://www.iqair.com/>

220 - 2024 Environmental Performance Index - Air Quality.

un score de **44,7 sur 100** dans la catégorie « Air Quality ». Ce classement est établi sur la base de plusieurs indicateurs, notamment les niveaux de particules fines (PM2,5), l'exposition de la population à la pollution de l'air, et l'efficacité des politiques publiques mises en place.

Les sources de pollution identifiées sont diverses : trafic routier dense, urbanisation accélérée, utilisation de combustibles fossiles, émissions industrielles, ainsi que des pratiques agricoles peu durables. Le coût économique lié à cette pollution avait déjà été estimé en 2014 à près de 9,7 milliards de dirhams par an, soit environ 1 % du PIB national²²¹.

Sur le plan sanitaire, la pollution de l'air est associée à une hausse significative des maladies respiratoires et cardiovasculaires, ainsi qu'à une aggravation des affections chroniques. Ces effets touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant déjà de pathologies préexistantes. Cette situation contribue à alourdir la charge sur le système de santé et à réduire la qualité de vie dans les zones les plus exposées.

Pour faire face à ces enjeux, le Maroc a lancé le Programme National de l'Air (PNAir) 2018-2030, qui vise principalement, le renforcement des initiatives déjà lancées pour la prévention et la réduction des émissions émanant de sources fixes et mobiles. Dans ce cadre, il a été adopté en mars 2024, le décret n° 2-23-244 fixant de nouvelles normes de qualité de l'air et des modalités de la mise en place des réseaux de surveillance²²², avec notamment l'introduction de seuils plus stricts pour les particules fines (PM2.5 et PM10), l'ozone, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et d'autres polluants atmosphériques, alignés sur les recommandations internationales.

Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle du PNAir reste en deçà des ambitions affichées. Les capacités techniques et humaines affectées au suivi et au contrôle sont encore limitées. Le réseau de surveillance, bien qu'élargi, présente des disparités territoriales, limitant les capacités d'anticipation et d'intervention à l'échelle locale. En outre, l'application des normes demeure difficile, en raison de l'absence de mécanismes de contrôle efficaces et de leviers incitatifs ou dissuasifs suffisamment mobilisés.

Dans ce contexte, la politique de la qualité de l'air doit s'articuler autour d'une approche intégrée, territorialisée et axée sur la prévention. Cela suppose :

- Le renforcement massif du réseau national de surveillance, avec des stations modernisées, réparties de manière équilibrée sur le territoire, et connectées en temps réel aux instances décisionnelles ;
- L'intégration systématique des objectifs de qualité de l'air dans les politiques de transport, d'urbanisme et de développement industriel, à travers des évaluations d'impact environnemental rendues obligatoires et contraignantes ;
- Une transition résolue vers des modes de mobilité à faibles émissions, une meilleure maîtrise des rejets industriels, et une promotion active des énergies propres, soutenues par des dispositifs incitatifs, des mécanismes de financement adaptés et une gouvernance plus efficace.

Enfin, il est essentiel de rappeler que la lutte contre la pollution de l'air nécessite une mobilisation coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile, autour d'une vision commune pour un air plus sain et une meilleure qualité de vie pour tous.

²²¹ - World Bank Document.

²²² - Bulletin officiel du Royaume du Maroc n°7318 du 18 juillet 2024.

II Points de vigilance et Recommandations

Au regard des évolutions économiques, sociales et environnementales que connaît notre pays, le CESE a mis en avant un certain nombre de points de vigilance qui requièrent des actions appropriées. Il s'agit, en l'occurrence, de renforcer les efforts déployés afin de surmonter les défis persistants qui entravent le développement du Royaume et de tirer pleinement parti des opportunités qui s'offrent à lui.

2.1. Volet économique

Accélérer la croissance et l'emploi par un renforcement de l'impact des IDE et de leurs externalités positives, aux niveaux macroéconomique et entrepreneurial

Contexte : La nécessité d'accélérer la transition vers un nouveau palier de croissance plus élevée et génératrice de plus d'opportunités d'emploi

Le processus de développement de notre pays a été marqué, ces vingt dernières années, par des progrès significatifs sur les plans économique et social, avec un revenu par habitant qui a plus que doublé. Cette évolution a lieu dans un contexte national caractérisé par la mise en œuvre de nombreuses réformes structurelles, tout en étant conditionnée par un environnement international en constante mutation.

Cependant, en dépit des efforts considérables engagés, le rythme de croissance économique demeure en deçà des ambitions affichées et des objectifs fixés, notamment dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement. Le ralentissement de la croissance du PIB par habitant — qui est passée d'une moyenne annuelle de 3,5 % entre 2000 et 2010 à seulement 1,6 % sur la période 2010-2024²²³ — n'a pas permis au Maroc de rejoindre la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure. Pourtant, au cours des trois dernières décennies, plusieurs pays, à l'image de la Chine, de la Turquie, de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie, de la Thaïlande ou de l'Indonésie – dont certains affichaient initialement un revenu par habitant inférieur à celui du Maroc (figure 8) – sont parvenus à franchir ce palier et à rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire tranche supérieure.

L'insuffisance du taux de croissance observé au Maroc entraîne des répercussions directes sur le rythme de création d'emploi qui reste insuffisant. Cette situation se traduit par une montée préoccupante du chômage, en particulier chez les jeunes et les diplômés, avec tout ce que cela peut avoir comme conséquences sur la cohésion sociale.

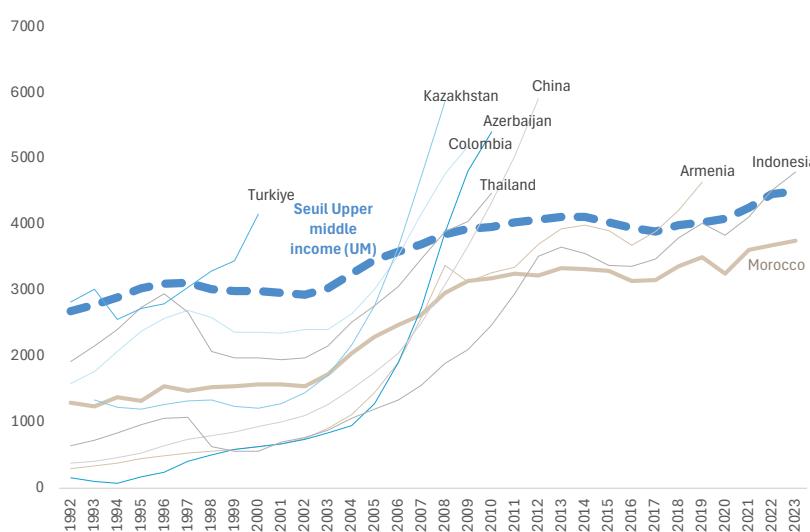
Dans ce contexte, passer à un nouveau palier de croissance, à la fois plus élevé et plus inclusif, basé sur la création d'emplois, constitue un défi de taille. D'un côté, le Maroc ne peut plus compter exclusivement sur l'amélioration de ses parts de marché dans des secteurs traditionnels à faible

223 - World Development Indicators – World Bank.

contenu technologique et à forte intensité de travail peu qualifié et peu productif, en raison de la concurrence croissante exercée par des pays à moindres coûts salariaux. De l'autre, l'amélioration du positionnement du pays dans des segments à plus forte valeur ajoutée – reposant sur des technologies avancées et une main-d'œuvre qualifiée – exige des efforts soutenus pour intégrer un cercle restreint de pays hautement compétitifs.

Dans cette perspective, l'accélération de la croissance et la création d'emplois plus qualifiés, conditions indispensables pour rejoindre la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, nécessite à la fois une massification de l'investissement privé – qui devrait selon les objectifs de la nouvelle charte de l'investissement, représenter les deux tiers de l'investissement total à l'horizon 2035²²⁴, contre environ un tiers actuellement – parallèlement à une réorientation stratégique de cet investissement vers des secteurs à plus forte complexité technologique, à productivité plus élevée et à fort potentiel de montée en gamme. L'expérience de plusieurs pays démontre que l'accélération de la croissance est aussi étroitement liée au renforcement des exportations, qui offrent aux entreprises nationales un accès élargi à des marchés plus diversifiés tout en leur permettant de bénéficier d'économies d'échelle.

Graphique 9 : Processus de transition d'un échantillon de pays vers la catégorie des pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (GNI per capita in US\$ - *Atlas methodology*)



Source : Elaboré sur la base des données du WDI

Le Maroc a déjà accompli des avancées considérables sur la voie de la sophistication et de la montée en gamme de sa production, dans un certain nombre de secteurs dont la plupart présentent une caractéristique commune : leur dynamique repose largement sur l'investissement direct étranger (IDE). En effet, compte tenu de la prédominance des microentreprises et des très petites entreprises à faibles capacités technologiques dans le tissu entrepreneurial national, le développement de secteurs à forte valeur ajoutée repose, en grande partie, sur l'implantation d'acteurs internationaux capables d'agir comme locomotives. Ces derniers devraient stimuler la croissance et l'emploi qualifié, tout en générant des effets d'entraînement et des transferts de compétences au bénéfice du tissu productif local.

224 - Séance de travail présidée par sa majesté le roi Mohammed VI sur la nouvelle charte de l'investissement en date du 16 février 2022.

C'est dans cette logique que le Maroc a fait, depuis près de deux décennies, le choix stratégique de s'appuyer sur les IDE pour développer ses « métiers mondiaux du Maroc » et renforcer son intégration aux chaînes de valeur mondiales. Des marges de progrès subsistent néanmoins en matière d'optimisation des retombées économiques, technologiques et sociales de ces investissements, notamment pour les entreprises domestiques.

Au regard de leur rôle structurant, ce point de vigilance s'attachera à identifier les leviers susceptibles de maximiser la contribution des investissements directs étrangers à l'accélération de la croissance, en les mobilisant davantage pour soutenir la modernisation du tissu productif local et la sophistication de sa production, encourager l'innovation, favoriser la montée en gamme, renforcer son ouverture sur les marchés internationaux et stimuler la création d'emplois qualifiés.

Conscient des effets positifs des IDE sur la croissance et l'emploi, le Maroc a déployé des efforts considérables pour renforcer son attractivité

Les IDE représentent un levier essentiel pour accélérer le processus de rattrapage économique des pays en développement. Au-delà de leurs effets potentiels sur la balance des paiements, la croissance et la création d'emplois, les travaux de recherche sur les externalités des IDE²²⁵ soulignent leurs retombées positives par le biais de différents types d'effets, notamment ceux verticaux. Ceux-ci se traduisent par des transferts de compétences et de technologies des entreprises étrangères implantées vers les entreprises locales situées en amont (*backward spillovers*) et en aval (*forward spillovers*) de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, les IDE génèrent également des effets horizontaux (*spillover horizontal*), dans la mesure où la présence de firmes étrangères peut influencer la performance des entreprises locales situées au niveau de la même branche. Ce phénomène s'exerce via divers mécanismes, tels que l'effet de démonstration et d'imitation, le transfert de savoir-faire lié à la formation des salariés, ainsi que les effets positifs d'une concurrence accrue sur le marché, qui stimulent l'amélioration de la productivité, la qualité des produits et l'effort d'innovation.

À l'instar de nombreux pays en développement, le Maroc a bénéficié du dynamisme des flux d'investissements directs étrangers (IDE) à l'échelle internationale, stimulé pendant plusieurs années par la fragmentation croissante des chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, les efforts du Royaume en matière de politiques sectorielles, d'amélioration du climat des affaires, d'octroi d'incitations aux investisseurs ainsi que de développement des infrastructures industrielles et logistiques, notamment portuaires, ont renforcé son attractivité vis-à-vis des IDE. La multiplication des accords de libre-échange avec des partenaires diversifiés, associée à sa position géographique stratégique et sa stabilité politique, constituent également des atouts déterminants.

Ces efforts ont permis une progression significative de la part des flux nets d'IDE dans le PIB, passant d'une moyenne de 0,3 % dans les années 1980 à 1,3 % dans les années 1990, avant d'atteindre un pic de 2,6 % sur la période 2000-2015. Toutefois, à partir de 2016, cette tendance s'est inversée, le ratio flux nets d'IDE sur PIB enregistrant un recul tendanciel pour revenir à une moyenne de 1,3 % sur la période 2021-2024, soit un niveau comparable à celui des années 1990²²⁶.

225 - Javorcik, B. S. (2004) 'Does Foreign Direct Investment Increase the Productivity of Domestic Firms? In Search of Spillovers through Backward Linkages', American Economic Review, 94, pp. 605-627.

Kim, M. (2015) 'Productivity spillovers from FDI and the role of domestic firm's absorptive capacity in South Korean manufacturing industries', Empirical Economics, 48, pp. 807-827.

226 - Chiffres sur la base des données World Development Indicators.

Il convient de souligner que ce recul n'est pas spécifique au Maroc, mais s'observe également dans la majorité des pays à revenu intermédiaire. Cela s'explique en partie par le caractère externe et partagé de ce phénomène, lié notamment à la montée des politiques protectionnistes et nationalistes, aux appels à la réindustrialisation dans les économies avancées, ainsi qu'aux profondes restructurations des flux commerciaux et financiers mondiaux provoquées par la crise liée à la Covid-19, à travers des dynamiques telles que le *friendshoring* et le *nearshoring*.

Néanmoins, il convient de souligner que, malgré un contexte mondial marqué par de fortes incertitudes, l'attractivité du Maroc en matière d'investissements directs étrangers (IDE) a fait preuve d'une résilience notable. En 2023, le Royaume est classé 27^e au niveau mondial en termes de performance en attractivité des IDE *Greenfield*²²⁷, selon le *Greenfield Performance Index*. En 2024, il figure également parmi les dix premières destinations des zones Moyen-Orient et Afrique en nombre de projets d'IDE reçus, occupant la 6^{ème} position²²⁸. Par ailleurs, selon les données du *fDi Markets*, le Maroc fait partie des cinq pays ayant le plus bénéficié, sur la période 2020-2023, des flux d'IDE liés au *nearshoring* en provenance d'investisseurs européens, aux côtés de la Hongrie, de la Pologne, de l'Égypte et de la Turquie²²⁹.

La résilience de la destination Maroc se confirme également à travers l'évolution de la structure sectorielle des investissements reçus. Au cours de la dernière décennie, la part des secteurs traditionnels tels que l'immobilier et le tourisme/restauration a reculé, au profit de secteurs à plus forte valeur ajoutée et à forte intensité technologique, notamment l'industrie manufacturière, les technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que le transport et la logistique. Cette évolution a permis au Maroc de se positionner parmi les destinations les plus dynamiques en matière de secteurs manufacturiers de nearshoring vis-à-vis de l'Europe, notamment dans les industries électroniques, chimiques et automobile²³⁰.

Dans cette perspective, le Maroc entend capitaliser sur les opportunités offertes par les transitions énergétique et industrielle mondiales, en particulier le processus de décarbonation, pour renforcer son attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers. À cet égard, le Royaume a récemment élaboré une offre structurée relative à l'hydrogène vert et lancé un écosystème dédié à la mobilité électrique, notamment dans le domaine des batteries électriques, à travers la signature de conventions d'investissement avec des partenaires industriels chinois²³¹.

227 - FDI Intelligence (2023), Greenfield performance index – Top 50 best performers, <https://www.fdiintelligence.com/content/ed3bedd8-37c3-56b1-b036-2cd031b8eef2>

228 - FDI Report 2025.

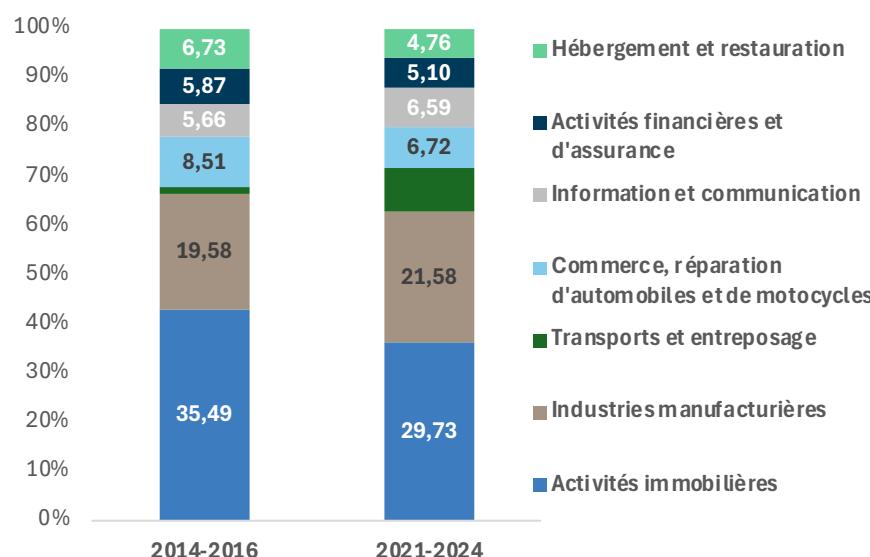
229 - FDI Intelligence (2024). The rise of nearshoring FDI close to Europe. The Financial Times Ltd.

<https://www.fdiintelligence.com/content/7944b519-4da7-56d7-b1b5-c0fdbe0e10fd>

230 - Ibid.

231 - En mars 2024, le Maroc a lancé son écosystème des batteries électriques avec une convention d'investissement de 3 milliards de dirhams entre le gouvernement et le groupe chinois BTR New Material Group.

Graphique 10 : Evolution de la structure sectorielle des flux nets d'IDE reçus par le Maroc (parts en %)



Source : Office des changes

Au-delà de l'attractivité, le Maroc peine à tirer pleinement profit des externalités positives potentielles des IDE aux niveaux macroéconomique et microéconomique

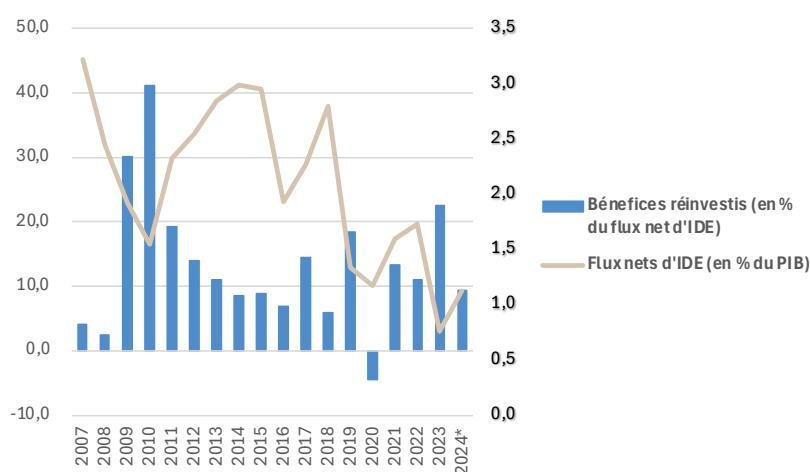
Les efforts récents déployés par les pouvoirs publics en matière de renforcement de l'attractivité de l'investissement témoignent d'une volonté politique affirmée de consolider les acquis et de hisser davantage le positionnement du Maroc sur les segments les plus dynamiques des chaînes de valeur mondiales. La nouvelle Charte de l'investissement, la mise en place de la Commission nationale de l'investissement, ainsi que la multiplication des accords d'investissement et des mémorandums d'entente conclus avec de grands industriels internationaux, illustrent clairement cette orientation. Il convient de souligner, néanmoins, que ce positionnement ambitieux souhaité coïncide avec des changements majeurs observés au cours de ces dernières années au niveau de l'environnement international qui devient de plus en plus contraignant sur le plan réglementaire (taxe carbone aux frontières de l'UE, droits de douane additionnels, exigences accrues de transparence fiscale liées à la liste grise).

Dans ce contexte, l'enjeu ne réside plus uniquement dans la capacité du pays à attirer davantage d'IDE, mais également dans celle de maximiser les retombées positives de ces investissements, tant sur le plan macroéconomique que sur celui du développement des capacités productives des entreprises locales. En effet, malgré les avancées enregistrées de flux d'IDE reçus, certaines insuffisances persistent, limitant la capacité du Maroc à tirer pleinement profit de leurs effets positifs potentiels. Plusieurs indicateurs en attestent :

- **Bénéfices réinvestis limités :** le Maroc enregistre un manque à gagner en matière de bénéfices réinvestis issus des IDE. Bien que cette part se soit stabilisée au cours des cinq dernières années, elle ne dépasse pas 11 % du total net des IDE reçus entre 2013 et 2023. Ce niveau demeure nettement inférieur aux moyennes observées dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure et de tranche supérieure, où les taux de réinvestissement

atteignent respectivement 25 % et 30 %²³². Cet écart peut s'expliquer par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels, parmi lesquels figurent la taille relativement réduite du marché domestique, l'insuffisance des incitations fiscales, les faiblesses au niveau du climat des affaires et la corruption, autant d'éléments susceptibles d'affecter la rentabilité des projets et, partant, de limiter la propension des investisseurs étrangers à réinvestir leurs bénéfices au Maroc.

Graphique 11 : Evolution du ratio flux nets IDE/PIB et de la part des bénéfices réinvestis dans le total des flux d'IDE nets reçus par le Maroc



Source : Calculs sur la base des données de l'Office des changes, WDI

- **Impact limité sur la productivité du secteur industriel dans son ensemble :** Concernant les IDE orientés vers le secteur manufacturier, les données disponibles indiquent que le Maroc ne parvient pas encore à tirer pleinement parti de son positionnement dans des segments à plus forte intensité technologique – tels que l'automobile, l'aéronautique ou l'électronique – pour stimuler la croissance et la productivité de son secteur industriel. Selon le rapport conjoint de l'Observatoire marocain de la TPME et de la Banque mondiale²³³, la productivité du secteur industriel a enregistré un recul entre 2016 et 2019, soit avant même l'émergence de la crise liée à la Covid-19. Ce repli est notamment attribué à une baisse de l'efficience dans la réallocation des ressources, ainsi qu'à une modernisation jugée insuffisante des entreprises industrielles. Ce constat appelle à une action renforcée des pouvoirs publics, en vue d'améliorer l'impact des IDE sur la productivité du tissu industriel national, notamment en favorisant plus de présence sur les maillons à plus forte valeur ajoutée des chaînes de valeur mondiales et des métiers mondiaux ciblés.
- **Effets mitigés sur l'emploi :** les données disponibles dressent un bilan contrasté. D'un côté, les annonces de créations d'emplois « potentiels » issues des réunions de la Commission nationale des investissements sont encourageantes. De plus, selon l'OCDE, les IDE de type greenfield génèrent environ 4 emplois par million de dollars investis au Maroc, un niveau supérieur aux moyennes observées dans les pays de l'OCDE et de la région MENA. En revanche, la contribution réelle des IDE à l'emploi du secteur industriel dans sa totalité reste limitée, avec une moyenne de seulement 15 500 créations nettes par an entre 2021 et 2024²³⁴.

232 - Calculs effectués sur la base des données de l'office des changes et du FMI.

233 - OMTPME et Banque mondiale (2024) - « libérer le potentiel du secteur privé marocain ».

234 - HCP – Situation du marché du travail 2021, 2022, 2023, 2024.

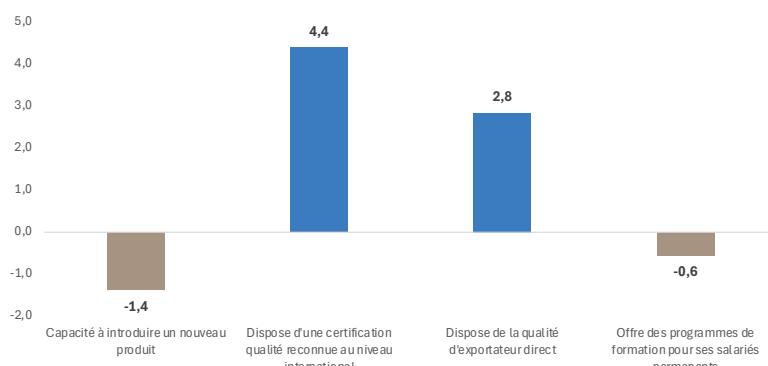
- **Opportunités limitées de spillovers horizontaux :** les externalités positives susceptibles de se diffuser des entreprises étrangères vers les entreprises locales opérant dans les mêmes branches demeurent particulièrement limitées dans les métiers mondiaux les plus complexes, tels que l'automobile ou l'aéronautique. Cette situation s'explique intuitivement par la faible présence du capital national dans ces filières, qui requièrent un haut niveau de technicité et une maîtrise technologique avancée, réduisant ainsi les perspectives de transferts de savoir-faire entre pairs. Selon les données du ministère de l'Industrie et du Commerce²³⁵, près de 94 % du capital social de l'industrie automobile est d'origine étrangère, un taux qui s'élève à 96 % dans le cas de l'industrie aéronautique. À l'inverse, la présence du capital marocain demeure largement dominante dans des branches plus traditionnelles, telles que l'agroalimentaire (92 % de capital marocain), ou dans certains secteurs stratégiques, comme celui des dérivés de phosphates.
- **Spillovers verticaux peu développés :** les externalités positives entre les entreprises étrangères implantées et les fournisseurs locaux marocains dans le secteur manufacturier demeurent en deçà des attentes. Le rapport de l'OCDE intitulé « *Investment Policy Reviews for Morocco 2024* » souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le degré d'intégration entre les firmes étrangères installées au Maroc et les TPME locales. Dans le cas de l'industrie automobile, ce rapport rappelle que la majorité des équipementiers et des fournisseurs de premier et deuxième rang sont à capital étranger, tandis que les TPME industrielles marocaines interviennent principalement en tant que fournisseurs de troisième ou quatrième rang²³⁶. Dans le même sens, et selon la même source, les liens entre les entreprises étrangères implantées au Maroc dans le secteur de l'offshoring et les acteurs locaux restent souvent limités.
- **Écarts de performance persistants entre entreprises étrangères et locales :** L'évolution des avantages tirés par les entreprises locales de la présence d'acteurs étrangers, apparaît mitigée. L'exploitation des microdonnées issues des enquêtes *World Bank Enterprise Survey* de 2019 et 2023 montre, d'un côté, une certaine réduction de l'écart de performance entre les entreprises à participation étrangère²³⁷ et celles à capital exclusivement marocain dans certains domaines, notamment en matière d'innovation-produit et de mise en place de pratiques de formation continue pour les salariés. En revanche, sur d'autres dimensions, comme l'obtention de certifications de qualité reconnues à l'échelle internationale ou encore l'effort de conquête des marchés à l'export, l'écart s'est nettement creusé au détriment des entreprises locales. Ces résultats préliminaires, qui mériteraient des analyses complémentaires, soulignent la nécessité de renforcer les capacités d'absorption technique, organisationnelle et managériale du tissu entrepreneurial national afin de permettre à celui-ci de tirer un meilleur parti des opportunités d'externalités positives offertes par les IDE.

235 - Baromètre de l'industrie, principaux résultats de l'édition 2023, p. 19.

236 - OCDE (2024) *Investment Policy Reviews for Morocco (Abridged version)*, 2024, p. 25, s'appuyant sur Amachraa (2023), *Driving the Dream*, Policy Center for the New South.

237 - En s'alignant sur la littérature empirique sur le sujet, le seuil de participation au capital retenu pour qualifier une unité d'entreprise à participation étrangère, est fixé à 10%. Des simulations avec un seuil plus élevé de 33% donnent des résultats très proches.

Graphique 12 : Evolution des écarts de performance (en points de %) entre les entreprises à participation étrangères installées au Maroc et celles à capital marocain, entre 2019 et 2023*



Source : calculs sur la base des microdonnées de la WBES 2019 et 2023

(*) une valeur positive indique un creusement de l'écart moyen entre les entreprises étrangères et celles marocaines selon le critère correspondant (l'inverse pour les valeurs négatives)

Quelques pistes d'amélioration à explorer

Partant de ce diagnostic, il apparaît que le Maroc doit relever deux défis majeurs pour optimiser la contribution des IDE à son développement économique : renforcer son attractivité auprès des investisseurs étrangers et investir dans la capacitation du tissu entrepreneurial local, afin d'accroître sa capacité d'absorption technique et managériale, et maximiser les bénéfices tirés des effets de *spillovers* potentiels offerts par les IDE. Pour y répondre, plusieurs pistes d'action peuvent être envisagées :

- **Favoriser le réinvestissement des bénéfices** grâce à des actions ciblées sur la rentabilité des projets, telles que des incitations fiscales (taux d'imposition réduits pour les bénéfices réinvestis, dégrèvements fiscaux ou déductions fiscales partielles²³⁸⁾, à l'image des pratiques en vigueur dans d'autres pays.
- **Ces incitations doivent s'accompagner d'une poursuite du processus d'assainissement du climat des affaires**, afin de renforcer la confiance des investisseurs étrangers, tant pour les nouveaux projets que pour le réinvestissement des bénéfices. Les efforts doivent se concentrer sur l'application effective de la loi, notamment via un renforcement des contrôles et des sanctions dans les domaines où le Maroc est le moins bien classé, en particulier la lutte contre la corruption et la réduction des délais de paiement, tout en améliorant les mécanismes de règlement des litiges et la gestion de l'insolvabilité.
- **Optimiser les effets positifs des spillovers des IDE en favorisant la création de connexions entre les entreprises étrangères implantées et les TPME locales, tout en renforçant les capacités managériales et d'absorption technologique de ces dernières**, notamment à travers :

238 - Un dégrèvement est une diminution totale ou partielle pratiquée sur le montant de l'impôt dû par le redevable, alors qu'une déduction est un avantage fiscal sous forme d'une somme retirée de la base imposable.

- La généralisation, dans tous les CRI, de bases de données en ligne dédiées au réseautage et au business matchmaking (« Client – Produit – Fournisseur »), afin de faciliter le repérage des opportunités d'intégration entre entreprises étrangères et TPME locales.
- La mise en place d'un cadre incitatif accordant des avantages aux grandes entreprises étrangères implantées qui collaborent activement avec des TPME locales.
- La mise en œuvre de « *Suppliers Development Programs* » visant à renforcer les TPME locales dans leurs pratiques managériales et stratégiques, leur image de marque (*branding*), leur gestion financière et fiscale, ainsi que dans la gestion de l'innovation, des compétences, et les processus de certification qualité et d'accréditation. L'objectif est de mieux préparer ces entreprises à s'intégrer aux chaînes de valeur des grandes firmes étrangères implantées et de faciliter leur internationalisation, tant par l'export direct qu'indirect. Le Maroc pourrait s'inspirer des modèles de programmes issus de certaines expériences internationales, tels que le programme *TURQUALITY* en Turquie ou le *SUPPLIER CLUBS MODEL* au Portugal.
- Un soutien accru à l'innovation et à la R&D au niveau des entreprises locales, pour renforcer leur compétitivité face aux firmes étrangères opérant dans les mêmes secteurs ou pour répondre aux exigences des entreprises étrangères présentes en aval dans la chaîne de valeur. Cela inclut notamment :
 - La promotion d'une collaboration en « triple hélice » entre universités, secteur industriel et pouvoirs publics concernés, favorisant les partenariats entre monde académique et industrie via des financements dédiés à la R&D et des incitations aux projets conjoints.
 - La création de pôles d'innovation locaux et sectoriels, rassemblant TPME, grandes entreprises nationales et étrangères, ainsi que les institutions de recherche, constitue un levier clé. Pour cela, un cadre réglementaire et opérationnel favorable, offrant flexibilité et autonomie budgétaire et de gestion au niveau des centres de recherche universitaires, est indispensable.
- La consolidation des efforts en matière de financement et d'appui aux TPME innovantes et Startups, notamment par l'accélération de la mise en place du Fonds Startups dans le cadre du FM6 pour l'investissement, le renforcement de l'offre des produits existants (comme les produits TAMWILCOM dédiés à l'innovation), ainsi que par la mise en œuvre de services d'appui et d'accompagnement performants favorisant le « *Scaling* » des startups et leur ouverture sur le marché international, sans omettre une fiscalité mieux adaptée à l'innovation.
- **Maximiser l'impact des IDE en termes de création d'emplois qualifiés**, en améliorant la qualité et l'adéquation de l'offre de travail. Cette démarche doit s'aligner sur les politiques sectorielles nationales, la nouvelle Charte de l'investissement, ainsi que sur l'évolution des besoins des investisseurs étrangers. Cela implique notamment :
 - Adapter les formations professionnelles et les dispositifs de montée en compétences aux besoins des investisseurs, notamment par le développement de la formation en alternance et l'extension du modèle des instituts à gestion déléguée (comme dans les secteurs automobile et aéronautique), en intégrant davantage le secteur privé dans la conception et la gestion des formations spécialisées dans les filières à forte technicité et intensité en IDE.

- Favoriser une offre accrue de formations courtes et modulaires, avec des formats flexibles (en ligne, hybrides), afin de faciliter l'adaptation rapide des profils et la reconversion professionnelle, en fonction des besoins des secteurs les plus dynamiques.
- Veiller au respect de conditions clés de bonne gouvernance pour maximiser les retombées des IDE, en particulier :
 - Mettre en place un cadre de monitoring et d'évaluation d'impact transparent et indépendant, à même d'apprécier les effets directs et indirects des IDE et des politiques et mesures associées, tant au niveau macroéconomique (croissance, emploi, productivité, réduction des disparités territoriales), qu'au niveau microéconomique (performance multidimensionnelle des TPME nationales).
 - Renforcer la cohérence entre les politiques macroéconomiques (budgétaire, monétaire, de change, etc.) afin de stimuler l'investissement national et étranger et d'en maximiser les retombées sur la croissance et l'emploi à court terme.

2.2. Volet social

2.2.1. L'inclusion socio-économique des jeunes

Le Maroc a enregistré des avancées notables dans plusieurs domaines du développement, portées par des projets structurants et des réformes ambitieuses visant notamment à moderniser les infrastructures, diversifier l'économie, renforcer le système éducatif et généraliser la protection sociale. Cette dynamique incarne la volonté ferme de notre pays d'accompagner les exigences du progrès et d'améliorer continuellement la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Cela étant, malgré les progrès significatifs réalisés dans la valorisation du capital humain et la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, il ressort que l'action publique en faveur des jeunes n'a pas encore produit les résultats attendus en matière d'intégration économique et sociale de cette tranche, reconnue comme une richesse nationale et un levier stratégique de développement à tous les niveaux. Selon les données officielles, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent environ 16,1 % de la population totale²³⁹. Le potentiel de ces jeunes reste largement sous-exploité, et les opportunités d'ascension sociale qui leur sont offertes demeurent très limitées, suscitant un sentiment de malaise et des difficultés à s'insérer pleinement dans la société.

Une transition démographique en cours et un potentiel jeunesse encore sous-exploité

Le Maroc se trouve actuellement en phase d'achèvement de sa transition démographique, avec un taux d'accroissement naturel en fort ralentissement, passé d'un pic de 2,61% par an sur la phase 1971-1982 à près de 0,85% par an sur la phase 2014-2024. La fenêtre démographique risque de se refermer en 2040²⁴⁰, avant que le Maroc n'ait pleinement valorisé son capital jeunesse. En effet, en dépit du poids démographique important des jeunes au cours de ces dernières décennies, le taux de croissance économique est resté limité à un niveau insuffisant pour insuffler un véritable processus de rattrapage économique.

239 - Haut-Commissariat au Plan, Le Maroc en chiffres 2024.

240 - HCP – Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), Projections de la population et des ménages 2014-2050, mai 2017.

Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans s'élève à 36,7 % en 2024²⁴¹. Par ailleurs, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) atteignait 25,6 % pour cette tranche d'âge, et 37 % pour les femmes²⁴². À cela s'ajoutent la persistance du décrochage scolaire et la forte prévalence de l'emploi informel, qui prive de nombreux jeunes d'un revenu stable et de l'accès à un système de protection sociale adéquat.

Face à cette situation, de nombreux jeunes sont tentés par l'émigration. Plus d'un jeune sur deux (55 %) âgé de 18 à 29 ans déclarent avoir déjà envisagé de quitter le pays, principalement pour des raisons économiques (45 %), mais touchent également à des considérations éducatives (18%) et à la corruption (15 %)²⁴³.

Des obstacles structurels profonds entravent la libération du potentiel des jeunes

Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail ne relèvent manifestement pas d'une conjoncture passagère, mais s'inscrivent dans un ensemble de contraintes structurelles persistantes. Ces contraintes se manifestent notamment par les difficultés de transition entre le système de formation et l'emploi, ainsi qu'à une coordination insuffisante entre certains dispositifs et politiques publiques en matière d'éducation, d'emploi et d'inclusion socioéconomique.

Caractéristiques du chômage des jeunes

Près de 70,4 % des jeunes chômeurs sont en situation de chômage de longue durée (plus d'un an) et 73,4 % n'ont jamais exercé d'activité professionnelle²⁴⁴. Ce constat met en lumière l'insuffisance des passerelles vers l'emploi, notamment à travers le développement de stages, d'orientation et de services d'intermédiation professionnelle de proximité.

Par ailleurs, l'obtention d'un diplôme universitaire ne garantit plus automatiquement l'accès à l'emploi, comme en témoigne le taux de chômage de 61,2 % parmi des jeunes âgés de 15 à 24 ans titulaires d'un diplôme supérieur²⁴⁵. Cette situation reflète un décalage entre les qualifications académiques acquises et les compétences réellement demandées sur le marché du travail. En outre, le faible recours aux dispositifs d'intermédiation publics, révélé dans plusieurs enquêtes²⁴⁶, peut être interprété comme un signe de défiance des jeunes à l'égard de ces institutions ou comme une difficulté à comprendre les dispositifs institutionnels existants de soutien à l'insertion professionnelle.

Ces difficultés sont aggravées par la fragmentation du paysage institutionnel et la dispersion des programmes dédiés à l'emploi des jeunes (tels que l'Initiative nationale pour le développement humain, l'ANAPEC, Intelaka, Forsa, Awrach, Ana Moukawil, entre autres), qui fonctionnent souvent de manière isolée, en l'absence d'un cadre stratégique unifié et d'un dispositif de suivi coordonné.

241 - HCP, note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024.

242 - HCP, Les indicateurs sociaux du Maroc – Édition 2025. Les données les plus récentes disponibles concernent l'année 2023.

243 - Arab Barometer, Morocco Country Report, édition 2024.

244 - HCP, Note d'information à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, 12 août 2022.

245 - Ibid.

246 - HCP, Note sur les principaux résultats de l'enquête sur les perceptions des chômeurs sur le chômage dans la région de l'Oriental. Décembre 2024.

En conséquence, ces dispositifs restent largement méconnus des jeunes eux-mêmes. Seule une minorité de jeunes chômeurs ayant connaissance de l'existence d'au moins l'un de ces programmes y ont effectivement recours²⁴⁷.

Dans ce contexte, les opportunités dans le salariat formel demeurent limitées, en particulier pour ceux qui n'ont pas achevé leur parcours scolaire ou qui ne disposent pas des compétences recherchées sur le marché du travail. Faute d'alternatives, de nombreux jeunes se tournent vers un entrepreneuriat plus subi que véritablement choisi. Lorsqu'ils lancent des projets viables, ils se heurtent toutefois à plusieurs obstacles : l'accès au financement, des contraintes foncières, des lourdeurs administratives, ainsi qu'un besoin crucial d'accompagnement technique et de formation adaptés.

Malgré les initiatives publiques telles que le programme « *Intelaka* », principalement destiné aux jeunes, son impact est resté limité par rapport à l'étendue des besoins.

Bien que plusieurs milliers de projets aient été financés, une grande majorité des jeunes, en particulier les moins qualifiés, ne se sentent ni concernés ni suffisamment préparés pour entreprendre. Les dispositifs mis en place pour pallier cette situation, à l'image de « *Forsa* », restent insuffisants, en raison de leur portée limitée et la qualité de l'appui accordé, mais aussi aux contraintes structurelles persistantes de l'environnement des affaires.

Par ailleurs, au-delà de ces contraintes structurelles, les jeunes issus des zones rurales et périurbaines font face à des obstacles supplémentaires. L'éloignement des centres économiques, le coût indirect d'accès (transport, hébergement, information), ainsi que la faiblesse des services d'accompagnement disponibles limitent considérablement leur capacité à s'insérer dans le tissu socio-économique.

Les jeunes femmes sont encore plus exposées à ces freins. Elles se heurtent à des difficultés spécifiques en matière de mobilité, de sécurité lors des déplacements, et d'autonomie dans l'initiative économique, en raison de normes sociales persistantes et de pratiques discriminatoires, particulièrement enracinées dans les milieux ruraux.

Enfin, la concentration des opportunités économiques dans trois régions, qui génèrent près de 58 % du PIB national²⁴⁸, accentue les inégalités territoriales et contribue à une dynamique migratoire juvénile persistante, tant interne qu'externe.

Des répercussions multiples sur la cohésion sociale et le lien civique

Le désajustement persistant entre les dynamiques socio-économiques et les besoins des jeunes engendre des conséquences négatives à plusieurs niveaux. Sur le marché du travail, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans atteint 36,7 %, dépassant même 48 % en milieu urbain. Cette situation contribue à l'expansion du travail informel, à la précarité des parcours professionnels et à la fragilité de l'emploi chez les jeunes²⁴⁹. Plus de quatre jeunes actifs occupés sur dix (41,9 %) exercent un emploi non rémunéré, avec une prévalence plus élevée chez les ruraux (58,8 %) comparée aux citadins (16,9 %), et chez les femmes (49,9 %) par rapport aux hommes (39,7 %)²⁵⁰.

247 - HCP, Note sur les principaux résultats de l'enquête sur les perceptions des chômeurs sur le chômage dans la région de l'Oriental. Décembre 2024.

248 - HCP, Comptes régionaux 2022.

249 - HCP, note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024.

250 - HCP, Note d'information à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, 12 août 2022.

Ce déficit d'insertion crée un malaise chez les jeunes, qui se traduit par un recul de leur participation civique et politique. Le désintérêt envers la politique partisane est largement constaté, de même que le sentiment d'être parfois instrumentalisés lors des élections²⁵¹. Beaucoup de jeunes déclarent ne pas se sentir représentés ni écoutés par les institutions. Ce malaise, nourri par ce sentiment d'invisibilité, contribue à une défiance générale et à un retrait progressif des espaces publics.

Par ailleurs, des études internationales mettent en évidence un lien significatif entre chômage et troubles de santé mentale, notamment les troubles anxiodépressifs et le risque suicidaire²⁵². Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) présentent fréquemment des symptômes d'anxiété ou de dépression, témoignant d'un mal-être profond. Cette vulnérabilité accrue peut les rendre plus sensibles aux discours nihilistes, tout en renforçant leur tentation migratoire.

Représenter l'action publique pour répondre aux aspirations des jeunes

À la lumière de cette analyse, il devient impératif de transformer les préoccupations exprimées en actions concrètes, en plaçant les jeunes au cœur des politiques publiques. Il s'agit, conformément au Nouveau Modèle de Développement, de ne plus considérer les jeunes comme de simples bénéficiaires ou consommateurs de dispositifs, mais de les reconnaître pleinement comme des acteurs de la transformation économique, sociale et institutionnelle du pays.

Dans cette perspective, la récente adoption d'une feuille de route pour l'emploi constitue une avancée importante, dans la mesure où elle réaffirme la priorité accordée à l'insertion professionnelle, en particulier celle des jeunes. Il apparaît désormais essentiel de veiller à son articulation avec une vision plus large et intégrée de l'inclusion des jeunes dans toutes ses dimensions – éducative, économique, sociale, civique et territoriale.

Encadré 4 : Une feuille de route pour l'emploi, un jalon attendu

La feuille de route pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'emploi a été adoptée par circulaire du Chef du Gouvernement en date du 26 février 2025. Cette stratégie nationale vise à réduire le chômage et à stimuler la création d'emplois dans un contexte de fermeture progressive de la fenêtre démographique et de fragilisation des indicateurs du marché du travail. Elle fixe des objectifs ambitieux, tels que la création de 1,45 million d'emplois et la réduction du taux de chômage à 9 % à l'horizon 2030, sous réserve de conditions climatiques favorables. Ses principaux axes portent sur la réforme de la formation professionnelle, la réduction des obstacles à l'emploi des femmes, la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien aux très petites et petites entreprises.

Cette initiative marque une étape importante et témoigne d'une prise de conscience de l'urgence d'agir pour l'emploi des jeunes. Pour davantage de détails, se référer à la section « I.1.7. Marché du travail » du présent rapport.

251 - ONDH – UNICEF, Rapport Jeunes NEET, 2020.

252 - Franke, A. G. ; Schmidt, P. ; Neumann, S. Association Between Unemployment and Mental Disorders : A Narrative Update of the Literature. International Journal of Environmental Research and Public Health, 2024, 21, 1698. <https://doi.org/10.3390/ijerph21121698>

Yang, Y. ; Niu, L. ; Amin, S. ; Yasin, I. Unemployment and mental health : a global study of unemployment's influence on diverse mental disorders. Frontiers in Public Health, 2024, 12:1440403. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2024.1440403>

CESE, La santé mentale et les causes de suicide au Maroc, 2022.

Cette feuille de route pourrait ainsi constituer l'un des piliers de la mise en place d'une stratégie nationale ambitieuse, cohérente et unifiée en faveur de la jeunesse, à même de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Une telle stratégie devrait s'appuyer sur un pilotage transversal et participatif, associant les départements ministériels, les collectivités, et les partenaires économiques sociaux ainsi que les représentants des jeunes.

Pour accompagner cette dynamique, le Conseil économique, social et environnemental recommande ce qui suit :

1. Renforcer la capacitation des jeunes à travers l'éducation et la formation :

Renforcer la capacitation des jeunes en leur donnant les compétences cognitives et professionnelles nécessaires, en tenant compte des disparités sociales ou territoriales, pour bénéficier des mêmes opportunités d'employabilité. Pour ce faire, il est essentiel de :

- **A court terme, il est recommandé de :**

- améliorer la couverture territoriale, la qualité de service et la capacité d'offre des programmes de formation/reconversion destinés aux chômeurs ou à ceux en situation de sous-emploi ;
- cibler en priorité les métiers techniques les plus demandés sur le marché ainsi que l'entrepreneuriat, en développant des formations spécialisées certifiées de courtes durées mais intensives, conçues en partenariat avec les employeurs des secteurs dynamiques ;
- adopter la gestion déléguée dans les instituts et établissements de formation professionnelle pour assurer une meilleure adéquation formation-emploi ;
- assurer le déploiement effectif et l'opérationnalisation des Cités des Métiers et des Compétences dans toutes les régions, en veillant à la qualité des formations et à leur adaptation aux besoins locaux ;
- mobiliser des associations compétentes pour proposer des formations qualifiantes en milieu rural, adaptées aux spécificités locales et encadrées par des cahiers des charges ;
- supprimer les frais de formation professionnelle pour les jeunes issus de zones défavorisées et généraliser l'octroi de bourses à d'autres niveaux que ceux de technicien et technicien spécialisé, tout en facilitant l'accès aux internats pour les jeunes des régions éloignées ;
- accroître l'employabilité des jeunes non qualifiés dans les secteurs traditionnels formels en valorisant leurs compétences transversales acquises dans l'informel et en améliorant les conditions de travail pour rendre ces secteurs plus attractifs ;
- instituer un Contrat Emploi d'Utilité Publique et Sociale (CEUPS) permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une première expérience professionnelle dans des missions d'intérêt général ou social, en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations, avec rémunération, couverture sociale et reconnaissance officielle de l'expérience acquise.

- **A moyen et long terme, il est recommandé de :**

- renforcer l'orientation des élèves du secondaire vers des filières scientifiques, techniques et professionnelles, afin de développer des compétences pratiques adaptées aux besoins économiques ;

- privilégier dans l'enseignement supérieur une approche moins théorique et davantage centrée sur la pratique, pour une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ;
- intégrer l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales dans les cursus universitaires et de formation professionnelle, afin d'encourager un entrepreneuriat par opportunité, plus résilient et créateur d'emplois durables ;
- inciter les jeunes à la participation citoyenne dès le plus jeune âge, en promouvant l'éducation citoyenne et communautaire, en organisant des activités pratiques et des simulations des processus décisionnels (débats, élections simulées, ateliers de rédaction de lois, parlements et communes jeunes) ;
- encourager le bénévolat et la participation des jeunes à des initiatives collectives d'intérêt public, leur permettant de mesurer l'impact de leurs actions et de développer des liens directs avec les institutions et les élus.

2. Favoriser l'inclusion socio-économique des jeunes par un choc entrepreneurial ciblé

Il est recommandé de renforcer l'entrepreneuriat des jeunes en déployant une stratégie nationale ambitieuse, intégrée au futur Small Business Act, visant à soutenir la création d'entreprises pérennes et viables, et à améliorer l'attractivité du secteur formel pour les jeunes. À ce titre, il est proposé de :

- élargir la couverture géographique et l'accessibilité des programmes d'accompagnement aux jeunes créateurs d'entreprises, en les déployant dans toutes les régions via des guichets uniques et des plateformes numériques adaptées, en s'inspirant des expériences des CRI ;
- renforcer l'offre d'accompagnement non-financier, notamment en phase post-création, en structurant et en labellisant les acteurs sur la base de la qualité et de l'impact des services ;
- développer des incubateurs et accélérateurs spécialisés par secteur et répartis équitablement sur le territoire, pour accompagner les jeunes startups à tous les stades de leur développement ;
- mobiliser des associations d'entrepreneurs expérimentés pour fournir mentorat, coaching et formation aux jeunes créateurs ;
- renforcer l'accès des jeunes au financement en diversifiant les sources de financement (microcrédit adapté, crowdfunding participatif, garantie renforcée par la TAMWILCOM) ;
- faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs à des locaux adaptés et abordables, en développant des hubs dédiés aux startups dans les zones industrielles et technoparks, et en ajustant les dispositifs comme le chèque foncier de l'ANAPC pour les micro-unités ;
- promouvoir l'intégration économique des jeunes femmes, notamment en milieu rural, par des incitations ciblées à l'auto-emploi et leur insertion dans l'économie sociale et solidaire (ESS), en leur apportant un accompagnement et des soutiens financiers spécifiques.

3. Sécuriser le parcours du jeune vers l'emploi salarié et l'entrepreneuriat grâce à un environnement institutionnel réactif et équitable :

Il est recommandé d'améliorer le cadre institutionnel pour lever les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés, en leur garantissant des droits clairs, un accompagnement fluide et un accès équitable aux opportunités économiques. À ce titre, il est proposé de :

- renforcer la déconcentration et la réactivité des services publics, afin de rendre les démarches plus rapides et plus accessibles aux jeunes porteurs d'idées et de projets ;
- accélérer la digitalisation et l'interopérabilité des services publics, pour permettre une dématérialisation complète des procédures et une meilleure traçabilité des dossiers, notamment pour les jeunes entrepreneurs ;
- mettre en place un mécanisme efficace d'indemnisation et de recours administratif pour protéger les jeunes porteurs de projets face aux pratiques abusives, en assurant célérité et impartialité des décisions ;
- faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs à la commande publique, en étudiant des quotas différenciés pour les TPE et micro-entreprises, en créant une bourse de co-traitance et en favorisant l'innovation à travers des « prestations innovantes » et « offres spontanées » ;
- promouvoir la transparence et la concurrence loyale, en limitant la rente de situation et en garantissant l'ouverture des secteurs aux jeunes investisseurs, tout en renforçant la prévention et la sanction des pratiques anticoncurrentielles ;
- mettre en place un cadre réglementaire et des incitations adaptées pour faciliter l'insertion économique des jeunes femmes, notamment en développant les crèches dans les administrations, institutions publiques et en entreprise, en encourageant la flexibilité du travail (temps partiel, télétravail) et en accordant des subventions temporaires aux employeurs qui recrutent des jeunes femmes au foyer ;
- poursuivre les efforts de lutte contre la corruption, en synchronisant les interventions de prévention et de sanction, afin de rétablir la confiance des jeunes envers les institutions économiques.

4. Mettre en place une gouvernance responsable et efficace pour l'inclusion socio-économique des jeunes :

Il est recommandé de renforcer la gouvernance des politiques publiques en faveur des jeunes, en assurant leur cohérence, leur efficacité et leur transparence. À ce titre, il est proposé de :

- créer une instance nationale de suivi, de coordination et d'évaluation des programmes dédiés à l'inclusion des jeunes, intégrant des représentants des entités publiques et privées concernées, avec des déclinaisons régionales pour une meilleure proximité et une remontée efficace de l'information ;
- veiller à ce que les mesures adoptées soient mises en œuvre à une échelle proportionnée à l'ampleur du chômage et de l'inactivité des jeunes ;

- privilégier l'amélioration de la qualité et de l'impact des programmes existants ayant déjà démontré leur pertinence, plutôt que de multiplier la création de nouveaux dispositifs dispersés ;
- garantir un déploiement territorialisé des mesures, adapté aux spécificités des régions et avec une implication accrue des collectivités territoriales, des CRI, des chambres de commerce et de la société civile ;
- favoriser la participation active des jeunes à l'élaboration et au suivi des politiques qui les concernent, pour renforcer la transparence et leur adhésion ;
- institutionnaliser une évaluation dynamique et systématique des programmes, dès leur mise en œuvre et tout au long de leur déploiement, pour détecter rapidement les écarts et y remédier. Les résultats de ces évaluations doivent être rendus publics pour garantir la transparence ;
- améliorer la communication sur les réformes engagées, en adoptant une stratégie multicanale et multilingue, afin de rendre les mesures connues, comprises et accessibles aux jeunes bénéficiaires.

2.2.2. Promouvoir l'inclusion des femmes dans la vie publique : un défi stratégique pour le développement

Le Maroc a enregistré d'importantes avancées, pour conforter la place de la femme dans notre société à travers un ensemble de réformes et d'initiatives volontaristes, parmi lesquelles :

- la réforme du Code de la famille en 2004 ;
- la consécration, par la Constitution de 2011, du droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'engagement de l'État à œuvrer pour la réalisation du principe de parité ;
- la ratification par le Royaume de plusieurs conventions internationales relatives aux droits des femmes ;
- la révision de nombreux textes législatifs, tels que le Code pénal (renforçant la protection contre les violences faites aux femmes, y compris le harcèlement sexuel), le Code du travail (consacrant le principe de non-discrimination en matière d'emploi et de rémunération), ou encore le Code de la nationalité (autorisant les femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants) ;
- l'ouverture de métiers autrefois réservés aux hommes (policières, sapeurs-pompiers, prédicatrices mourchidates, juge-femme en matière pénale, adoul femmes) ;
- la mise en place, au niveau des élections législatives et territoriales, des mesures actives, positives et ciblées visant le renforcement de la représentativité politique des femmes.

Conformément aux Hautes Orientations Royales, un large processus de concertation sur la révision du Code de la famille a été lancé, sous la conduite d'une instance multipartite. Ce processus a permis de recueillir les avis des institutions, de la société civile et des différentes forces vives de la Nation. Les propositions d'amendement qui en sont issues ont été soumises à la Haute Appréciation de Sa Majesté le Roi à la fin du mois de décembre 2024, après l'émission de l'avis religieux requis et l'arbitrage des points ayant suscité débat.

Cela étant, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics – sur les plans constitutionnel, législatif et politique – à travers les réformes engagées et les initiatives mises en œuvre en faveur de l'égalité, de l'élimination des discriminations fondées sur le genre et de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques, ces avancées n'ont pas encore permis une inclusion pleine et effective des femmes dans les sphères économique, sociale et dans la vie publique. Les inégalités persistent et l'effectivité des droits reste partielle, ce qui limite la participation pleine et entière des femmes à la société et au processus de développement.

Ce point de vigilance analyse les freins qui continuent de restreindre la participation pleine et effective des femmes à la vie publique, tout en mettant en évidence les leviers à mobiliser pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un vecteur réel de transformation inclusive et durable.

Un potentiel féminin important, mais une représentativité faible dans le tissu économique et institutionnel

En 2024, le taux d'activité des femmes n'atteint que 19,1 % contre 68,6 % pour les hommes²⁵³. Cet écart important contraste avec la progression continue du niveau d'instruction des femmes, notamment chez les jeunes, qui devrait logiquement se traduire par une insertion sur le marché du travail puis dans la vie professionnelle, des étapes clés pour assurer leur participation effective à la vie publique.

Le taux de chômage féminin s'élève à 19,4 %²⁵⁴, avec une surreprésentation des diplômées du supérieur, dont 33,5 % sont sans emploi, contre 20% pour leurs homologues masculins²⁵⁵.

Dans le secteur privé, les femmes occupent 32,6 % des emplois déclarés, mais 58,9 % d'entre elles perçoivent une rémunération inférieure au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG)²⁵⁶. L'écart salarial moyen entre hommes et femmes s'établit à 23 %, et dépasse 40 % dans certaines catégories socio-professionnelles²⁵⁷.

Sur le plan de l'emploi non rémunéré, 26,4 % des femmes actives occupées exercent une activité sans contrepartie financière, souvent dans un cadre familial ou informel²⁵⁸. Cette réalité s'inscrit dans un contexte marqué par une répartition inégalitaire des tâches domestiques : les femmes y consacrent en moyenne plus de 5 heures par jour, contre seulement 43 minutes pour les hommes²⁵⁹. Même lorsqu'elles sont actives, elles assument une charge domestique quotidienne moyenne de 3 heures et 17 minutes, révélant un double fardeau qui limite leur pleine participation à la vie professionnelle, sociale et politique²⁶⁰.

253 - HCP, note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024.

254 - Ibid.

255 - HCP, Les indicateurs sociaux du Maroc – Édition 2025. Les chiffres concernent l'année 2023.

Diplômes de formation supérieure : facultés, grandes écoles et instituts.

256 - Observatoire Marocain de la TPME, Rapport Annuel 2024.

257 - HCP, Inégalités des salaires hommes-femmes en milieu urbain – Rôle de la discrimination sexiste, mars 2024.

258 - HCP, note d'information relative à la situation du marché du travail en 2024.

259 - HCP & ONU Femmes, Toward Inclusive Development in Morocco, mars 2025.

260 - HCP, Rapports sociaux intrafamiliaux – Enquête 2022.

Au-delà de la sphère économique, la sous-représentation des femmes se manifeste également au sein des institutions élues, dans les fonctions décisionnelles et au niveau des instances délibératives. Elles représentent 24,3 % des membres du Parlement, 25 % des membres du gouvernement, et ne président qu'une seule région sur douze²⁶¹. Dans la fonction publique, elles représentent 36,3 % des effectifs, mais n'occupent que 14,3 % des postes de direction²⁶². Dans le secteur privé, les femmes siègent dans 23 % des conseils d'administration ou de surveillance²⁶³, un taux encore inférieur à l'objectif légal de 30 % fixé pour 2024²⁶⁴.

Enfin, les dynamiques démographiques récentes révèlent une évolution dans la structure des ménages : en 2024, 19,2 % des foyers sont dirigés par des femmes, contre 16,2 % en 2014²⁶⁵. Cette progression, plus marquée en milieu urbain (21,6 %), témoigne d'un renforcement de l'autonomie des femmes dans la gestion familiale.

Si cette tendance illustre un renforcement de l'autonomie économique des femmes dans la gestion de leur foyer, elle révèle également les nombreuses formes de vulnérabilité économique et sociale auxquelles sont confrontées les femmes cheffes de famille. Ces difficultés limitent leur pleine participation aux autres dimensions de la vie publique, en particulier lorsqu'elles assument seules les charges matérielles du ménage.

Des obstacles structurels entravant l'inclusion effective des femmes dans la vie publique

Les obstacles à l'inclusion des femmes dans la vie publique ne sauraient se résumer aux seuls écarts constatés en matière d'activité économique ou de représentativité. Ils prennent racine dans des facteurs structurels qui accompagnent les femmes dès leur plus jeune âge et façonnent l'ensemble de leur parcours de vie. Ces freins s'expliquent principalement par des normes sociales discriminatoires et restrictives, des infrastructures insuffisantes, une organisation institutionnelle fragmentée, ainsi que par la persistance d'une répartition inégale des rôles entre les sexes, tant au sein de la famille que dans la société, au détriment de l'égalité et de la justice envers les femmes.

Ces obstacles se traduisent notamment par une situation paradoxale que rencontrent les femmes au Maroc : si elles affichent une réussite scolaire remarquable, leur accès à la vie professionnelle et aux emplois requérant des qualifications élevées demeure limité.

À titre d'illustration, bien que les jeunes femmes soient fortement représentées dans les filières scientifiques et techniques (56 % des étudiantes inscrites dans les formations universitaires scientifiques²⁶⁶ et 42,2 % dans les écoles d'ingénieurs²⁶⁷), un phénomène de « fuite progressive des femmes » se manifeste tout au long de leur parcours académique et professionnel. À mesure que les échelons scientifiques ou professionnels s'élèvent, leur accès aux postes à haute responsabilité et à forte valeur ajoutée se restreint, limitant ainsi leur présence aux postes les plus élevés malgré leur potentiel.

261 - Observatoire Marocain de la TPME, Rapport Annuel 2024.

262 - Ministère de l'économie et des finances, Rapports sur les ressources humaines annexés aux Projets de Loi de Finances 2024 et 2025.

263 - Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), Rapport Annuel 2023.

264 - Conformément à la Loi n°19-20 modifiant et complétant la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, la proportion de chaque sexe au sein des conseils d'administration ou de surveillance des sociétés faisant appel public à l'épargne ne peut être inférieure à 30 % à partir de janvier 2024, objectif porté à 40 % en janvier 2027.

265 - HCP, Présentation des résultats du RGPH 2024, mars 2025.

266 - Chiffre pour l'année scolaire 2023-2024 pour les diplômés des disciplines suivantes : Sciences, Sciences et techniques, Sciences de l'ingénierie & Technologies (enseignement privé et public).

267 - Rapport de l'UNESCO sur la science, chapitre « Pour être intelligente, la révolution numérique devra être inclusive », 2021.

L'accès aux postes de responsabilité continue en effet de se heurter à des représentations discriminatoires, alimentées par les stéréotypes de genre, des pratiques de recrutement peu inclusives, et l'absence de dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des femmes. Nombre de diplômées de ces filières peinent à valoriser pleinement leurs qualifications, malgré des compétences avérées. Cette situation reflète une sous-exploitation préoccupante d'un capital humain féminin de grande valeur, notamment dans des secteurs clés tels que l'innovation et le développement.

Ces constats s'enracinent en partie dans des normes sociales persistantes, qui continuent de structurer une répartition inégalitaire des rôles au sein du foyer et dans l'espace public. Les résultats de l'enquête menée par la Banque mondiale sur les normes sociales et le travail des femmes (janvier–mars 2024) montrent que 65 % des personnes interrogées considèrent que les responsabilités financières doivent être assumées par l'homme, tandis que 64 % estiment que la femme doit avant tout se consacrer aux tâches domestiques²⁶⁸. Ce consensus normatif, souvent intériorisé par les femmes autant que par les hommes, freine significativement l'autonomie des femmes, en influençant leurs choix d'orientation, leur trajectoire professionnelle ainsi que leur participation à la vie publique.

Par ailleurs, la maternité et le mariage constituent des moments clés qui influencent de manière structurelle la trajectoire professionnelle des femmes. Les femmes mariées, en particulier celles ayant des enfants, présentent les taux d'inactivité les plus élevés, y compris parmi les diplômées. Ce phénomène s'explique souvent par un refus du travail féminin exprimé par le conjoint ou par des considérations personnelles²⁶⁹. La présence d'enfants dans le foyer apparaît comme un obstacle plus déterminant à l'emploi que le niveau de qualification lui-même²⁷⁰.

Les infrastructures sociales et les services de conciliation restent largement insuffisants pour répondre aux besoins des femmes. En 2024, le Maroc ne comptait pas plus de 1000 établissements formels de garde d'enfants pour une population cible de plus de 2 millions d'enfants âgés de 0 à 3 ans²⁷¹. Ce déficit est encore plus prononcé en milieu rural et dans les périphéries urbaines, où l'accès à des services de transport sécurisés, à des horaires de travail adaptés ou à des centres d'insertion sociale demeure très restreint. Ce déficit contribue à une pauvreté temporelle qui empêche de nombreuses femmes, même lorsqu'elles le souhaitent, d'accéder à un emploi ou à des engagements dans la vie publique.

Dans ce contexte, il importe de souligner que l'économie du care, qui constitue un levier important de création d'emplois et de réduction de la charge domestique pesant sur les femmes, demeure encore marginale et peu intégrée dans les politiques publiques. Les métiers du soin, qui en représentent une composante centrale et sont majoritairement exercés par des femmes, souffrent d'un manque de reconnaissance et de professionnalisation. Cette situation contribue à alourdir la charge mentale des femmes, qui continuent d'assurer l'essentiel des soins informels apportés aux enfants, aux personnes âgées ou dépendantes, sans bénéficier de protection sociale ni de valorisation institutionnelle²⁷².

²⁶⁸ - Banque mondiale, Résumé de l'étude sur les normes sociales et le travail des femmes au Maroc, enquête nationale auprès des ménages, janvier–mars 2024.

²⁶⁹ - Ibid.

²⁷⁰ - Ibid.

²⁷¹ - HCP & ONU Femmes, Toward Inclusive Development in Morocco, mars 2025.

²⁷² - Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Présentation sur l'économie du care lors de la réunion avec le Conseil économique, social et environnemental, mercredi 4 décembre 2024.

Bien que notre pays dispose d'un cadre juridique avancé, d'un dispositif institutionnel consolidé par la création d'un nouveau mécanisme national de pilotage en matière de promotion des droits des femmes²⁷³, ainsi que d'un cadre stratégique actualisé avec l'adoption du troisième Plan gouvernemental pour l'égalité (2023-2026), les synergies entre ces trois leviers – juridique, institutionnel et stratégique – peinent à produire les effets attendus. Un nouvel élan est nécessaire pour assurer leur articulation efficace, à travers un renforcement de la coordination entre les parties prenantes, la mobilisation des ressources financières et humaines adéquates, ainsi qu'un dispositif rigoureux de suivi et d'évaluation de l'impact réel des politiques menées sur la situation des femmes au Maroc.

La faible participation des femmes fragilise la société à tous les niveaux

Les déséquilibres persistants dans l'accès des femmes à la vie publique ont des répercussions multiples, fragilisant tant les trajectoires individuelles que les dynamiques familiales, ainsi que les équilibres socioéconomiques au niveau national.

Sur le plan macroéconomique, la faible participation des femmes représente un manque à gagner important pour une croissance inclusive. Des simulations basées sur un scénario de réformes intégrées — comprenant l'élimination des discriminations salariales, la réduction des biais de recrutement liés au genre, l'amélioration de la productivité féminine et l'élargissement de l'offre de garde d'enfants — indiquent que le Maroc pourrait augmenter le taux de participation des femmes à la population active d'environ 9 points de pourcentage et accroître son PIB de 3 % d'ici 2035²⁷⁴. Ces résultats mettent en lumière l'impact transformateur des politiques sensibles au genre sur la croissance économique, le bien-être des ménages et l'équilibre du marché du travail. Par ailleurs, l'économie marocaine supporte chaque année un coût d'opportunité estimé à 25,3 milliards de dirhams²⁷⁵, lié à la non-rémunération ou à l'inactivité de millions de femmes en âge de travailler en milieu rural.

Sur le plan social, la répartition inégale des responsabilités familiales et domestiques génère une charge mentale constante qui limite l'engagement durable des femmes dans les activités économiques, associatives ou citoyennes. Cette situation pèse particulièrement sur les femmes actives, souvent confrontées à la nécessité de concilier emploi, gestion du foyer, accompagnement scolaire des enfants et prise en charge de proches dépendants. Ce double fardeau engendre une fatigue physique accrue, un stress psychologique important et, à terme, un retrait progressif de la vie publique.

À l'échelle territoriale, ces déséquilibres contribuent à la reproduction des inégalités spatiales et régionales. L'insuffisance des services de proximité et la faiblesse des opportunités économiques pour les femmes aggravent la précarité, en particulier dans les zones rurales et les régions éloignées des grands centres urbains. Ces disparités alimentent des dynamiques migratoires, souvent subies, vers les grandes villes, accentuant les déséquilibres sociaux et économiques.

Sur le plan institutionnel, la faible représentation des femmes dans les instances de gouvernance limite la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les politiques publiques. Le manque de présence féminine dans les processus décisionnels réduit la visibilité de certains enjeux,

273 - Crédit de la Commission nationale pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le décret n° 2.22.194 du 20 juin 2022.

274 - HCP, Toward Inclusive Development in Morocco, Policy Pathways for enhancing Women's Economic Participation – Policy report, mars 2025, p. 30.

275 - HCP, Rapport – Estimation des coûts d'opportunité de l'autonomisation économique des femmes rurales, mars 2025. Estimation pour l'année 2019.

tels que la mobilité, la protection contre les violences, l'accès à la justice ou la participation civique. Cette situation s'explique en partie par des facteurs d'ordre culturel et organisationnel : la prégnance de normes traditionnelles (33 %), le manque d'attractivité des partis politiques (25%), ainsi que des attitudes dissuasives comme les moqueries ou le harcèlement liés au genre (21 %). Ces éléments peuvent limiter l'engagement des femmes, en particulier chez les jeunes générations²⁷⁶.

Œuvrer pour une égalité qui répond pleinement aux défis du développement

Le Maroc a accompli des avancées significatives en matière de protection des droits des femmes et de promotion de l'égalité entre les sexes, en consacrant notamment leurs droits dans la Constitution. Cependant, un écart persistant subsiste entre les droits reconnus et leur mise en œuvre effective sur le terrain. Ces dernières années, le pays s'est doté d'un arsenal normatif, institutionnel et stratégique substantiel, comprenant notamment la Constitution de 2011, les plans gouvernementaux pour l'égalité lancés depuis 2012, la loi n°103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes (2018), ainsi que diverses réformes touchant au droit de la famille, au travail et à la participation politique des femmes. Malgré ces avancées, l'impact tangible de ces mesures sur l'amélioration des conditions des femmes reste limité, ne permettant pas encore de réduire significativement leur vulnérabilité ni de renforcer leur contribution effective au développement national.

Les indicateurs viennent corroborer cette analyse : selon le rapport *Women, Business and the Law* de la Banque mondiale pour l'année 2024, le Maroc obtient un score global de 75,6 sur 100, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale, mais encore éloigné des standards des économies les plus avancées. Toutefois, ce score baisse fortement à 45 sur 100 lorsqu'il s'agit d'évaluer l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre. Par ailleurs, la perception des experts concernant l'effectivité réelle des droits atteint un score de 66,3 sur 100²⁷⁷.

Pour remédier à ces insuffisances, certaines expériences internationales réussies peuvent servir de référence, à l'image du modèle japonais. Le cas du Japon constitue un exemple particulièrement inspirant. Face au vieillissement démographique et à la stagnation économique, le gouvernement Abe a lancé dès 2013 la stratégie *Womenomics*, intégrée à la politique de relance *Abenomics*²⁷⁸. Cette stratégie a donné lieu à la création de 400 000 places en crèche, à la réforme du congé parental, à des incitations fiscales pour l'embauche des femmes, à la fixation d'objectifs de parité dans les postes de direction (30 %) ainsi qu'à des campagnes valorisant le leadership féminin. Ces mesures ont contribué à une augmentation significative du taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans, passé de 65 % en 2013 à 76 % en 2024²⁷⁹.

Cette approche globale, qui intègre les dimensions sociale, économique et culturelle, peut servir de modèle pour définir une trajectoire ambitieuse et durable pour le Maroc. Elle s'inscrit dans la continuité des chantiers structurants déjà engagés, tels que la révision du Code de la famille, la mise en œuvre du nouveau Plan gouvernemental pour l'égalité, ainsi que l'intérêt institutionnel

276 - Institut Royal des Études Stratégiques, 3^e édition de l'enquête nationale sur le lien social – Principales conclusions du pôle sociétal, janvier 2025.

277 - Banque mondiale, *Women, Business and the Law* 2024 – Morocco.

278 - Government of Japan, *Womenomics Is Pushing Abenomics Forward*, portail officiel, été 2014. Disponible sur : https://www.japan.go.jp/tomodachi/2014/summer2014/womenomics_is_pushing_abenomics_forward.html

279 - Banque mondiale, *Female labor force participation rate (% of female population ages 15+)* (modeled ILO estimate) – Japon, consulté en mai 2025 : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.ACTI.FE.ZS?locations=JP>

croissant porté à la structuration de l'économie du care, perçue comme un levier essentiel de création d'emplois et d'allègement des charges domestiques qui limitent le plein potentiel des femmes.

Ces efforts méritent d'être consolidés dans le cadre d'une feuille de route nationale ambitieuse, dotée d'objectifs clairs et mesurables, portée par un pilotage multisectoriel renforcé, associant étroitement les acteurs publics, privés et de la société civile. Par ailleurs, la mise en place d'un système d'évaluation sensible au genre permettra de suivre rigoureusement les progrès réalisés et d'ajuster les politiques en temps réel, garantissant ainsi que l'égalité entre les sexes devienne un levier central de transformation sociale, économique et culturelle, ouvrant la voie à une participation féminine effective dans toutes les sphères de la vie publique.

À cet égard, le Conseil formule les recommandations suivantes :

Fixer un objectif ambitieux et consensuel en matière de participation économique des femmes, à travers :

- Fixer une cible nationale mobilisatrice et concertée : porter le taux d'activité des femmes à 45% d'ici 2035, en alignement avec les objectifs du Nouveau Modèle de Développement. Cette cible doit servir de base pour orienter et coordonner les politiques publiques.
- Élaborer un programme intégré pour promouvoir l'emploi des femmes, avec un suivi rigoureux à l'échelle nationale et régionale. Ce programme reposera sur deux axes complémentaires :
 - Renforcer l'offre en développant les compétences des femmes et en mettant en place des programmes de formation professionnelle visant à améliorer leur employabilité. Il s'agit également de développer des services adaptés qui leur permettent de concilier vie professionnelle et vie privée, notamment par la création de crèches et maternelles, la mise à disposition de moyens de transport sûrs, en tenant compte des spécificités du milieu rural et des zones périurbaines, et en promouvant de nouvelles formes d'emploi flexibles telles que le télétravail et le travail à temps partiel choisi²⁸⁰.
 - Stimuler la demande, en soutenant la création d'opportunités d'emplois féminins et en mettant en place des incitations ciblées afin d'encourager les entreprises à recruter davantage de femmes, en capitalisant et renforçant les dispositifs déjà prévus dans le cadre de la nouvelle Charte de l'investissement.

Structurer et valoriser l'économie du « care » :

- Professionnaliser les activités du soin et de l'aide à la personne, en leur conférant une reconnaissance juridique, en élaborant des programmes de formation qualifiante dédiés aux travailleuses et travailleurs de ce secteur, en garantissant leurs droits sociaux et en intégrant ces activités dans les stratégies territoriales de l'emploi. L'objectif de **200 000 emplois dans ce secteur²⁸¹ d'ici 2035** constitue un horizon mobilisateur, susceptible de concilier inclusion, justice sociale et dynamisme économique.
- Ancrer la culture de l'égalité entre les sexes dans les parcours éducatifs, en intégrant la lutte contre les stéréotypes de genre dans les programmes scolaires, à destination tant des apprenants que des enseignants.

280 - Avis du CESE « économie du care », 2025.

281 - Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Présentation sur l'économie du care lors de la réunion avec le Conseil économique, social et environnemental, mercredi 4 décembre 2024.

- Promouvoir des modèles féminins inspirants dans les domaines où les femmes sont sous-représentées, notamment les sciences, les technologies ou les fonctions de leadership.
- Mettre en place un baromètre national annuel des normes sociales, basé sur la méthodologie du *Gender Social Norms Index* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de suivre l'évolution des perceptions et d'éclairer de manière plus pertinente l'action publique.

Renforcer la présence féminine dans les filières scientifiques et techniques :

- Collecter systématiquement des données genrées sur les parcours et carrières dans ces filières.
- Développer des actions ciblées de tutorat, mentorat et suivi des parcours d'excellence féminins.
- Encourager la création de réseaux professionnels féminins et d'espaces d'échange pour favoriser l'émulation et soutenir la progression de carrière.

Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité et leur pilotage budgétaire :

- Instaurer un cadre de suivi et d'évaluation renforcé du Plan Gouvernemental pour l'Égalité (PGE III), en s'appuyant sur un tableau de bord public, des indicateurs genrés intégrés aux lois de finances, ainsi que des rapports d'évaluation des politiques mises en œuvre au niveau territorial.
- Généraliser la budgétisation sensible au genre (BSG) à l'ensemble des ministères et collectivités territoriales, avec un appui technique dédié.
- Mettre en place un dispositif national de soutien à la recherche sur le genre, afin d'encourager les établissements universitaires à produire des données fiables, actualisées et exploitables, en lien avec les besoins des politiques publiques.
- Ce renforcement de la gouvernance et de la production de données probantes est essentiel pour orienter les actions, ajuster les priorités et garantir l'efficacité des politiques d'égalité à tous les niveaux.

Réduire les écarts persistants en matière de rémunération :

- Promouvoir la transparence dans les politiques de rémunération, notamment au sein des grandes entreprises et des administrations, en vue d'instaurer une justice salariale en faveur des femmes, et mettre en place un **indice national de l'égalité salariale**, permettant de mesurer les écarts entre femmes et hommes par secteur et territoire.
- Adopter progressivement des quotas dans les conseils d'administration et des organes délibérants des établissements et entreprises publics, afin d'accélérer la féminisation des postes à responsabilité.
- Mettre en place des mécanismes et procédures organisationnels contraignants, de manière progressive, pour concrétiser le principe de parité dans l'enseignement supérieur, notamment au sein des jurys de recrutement, des comités de promotion et des organes de gouvernance des établissements universitaires et non universitaires.

Favoriser l'accès des femmes hautement qualifiées aux postes à responsabilité :

- Attribuer des quotas progressifs et encadrés pour soutenir la présence des femmes dans les postes de leadership, notamment dans les secteurs scientifiques, académiques, les entreprises et les institutions territoriales.
- Développer des programmes de *mentoring*, de *coaching* et de *leadership* féminin intégrés dans le dispositif formation continue.
- Soutenir la structuration de réseaux professionnels féminins, en favorisant les opportunités d'avancement professionnel et en mettant en valeur les compétences féminines.
- Augmenter les quotas de représentation féminine dans les conseils élus, les fonctions exécutives territoriales et les postes de haute responsabilité, dans la perspective d'atteindre la parité. Ces mesures doivent être accompagnées de programmes de mentorat, de formation au leadership, ainsi que de mécanismes adaptés pour lutter contre les mentalités d'exclusion systémique ou les formes de harcèlement moral liées au genre dans les cercles décisionnels.

2.3. Volet environnemental

Exposition accrue aux catastrophes naturelles : vers une nécessaire adaptation systémique

Le changement climatique, désormais avéré et documenté par la communauté scientifique internationale, s'accompagne d'une multiplication et d'une intensification des aléas extrêmes : canicules, sécheresses prolongées, inondations destructrices, incendies de grande ampleur ou encore montée du niveau des mers.

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)²⁸² ont confirmé que les effets du changement climatique s'intensifient, les activités humaines en constituant la cause principale. Pourtant, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter à l'échelle mondiale, compromettant les efforts de résilience et d'adaptation.

De par sa position géographique, ses spécifications géologiques et sa vulnérabilité par rapport au réchauffement climatique, le Maroc est confronté à divers risques de catastrophes naturelles : vagues de chaleur, inondations, sécheresses, tempêtes de sable, vagues de froid, incendies de forêt et submersions marines. Cette vulnérabilité est aggravée par la pression démographique, l'intensification des activités économiques et une urbanisation accélérée, qui fragilisent davantage le territoire face à ces aléas.

Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics marocains ont déployé un dispositif visant à renforcer la gestion des risques et la gestion de crise. Ce dispositif s'appuie sur la stratégie nationale de gestion des risques 2020-2030, le renforcement des institutions dédiées à l'observation et à l'alerte, ainsi que sur la mise en place de mécanismes de financement ciblés.

Au cœur de cette architecture, un système de veille dynamique, reposant sur l'intégration de technologies avancées et sur une coordination interinstitutionnelle renforcée, permet d'anticiper les catastrophes et d'en atténuer les effets sur les populations et les infrastructures. Les

²⁸² - Sixième rapport du GIEC (AR6) disponible à : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf

Systèmes Précoces d'Alerte aux Crues (SPAC), déployés notamment dans le bassin de l'Ourika²⁸³, illustrent cette capacité accrue d'anticipation. La Direction Générale de la Météorologie joue un rôle clé dans ce dispositif, assurant une surveillance continue à travers un réseau étendu de stations météorologiques, de radars, de capteurs et de données satellitaires. En complément, le lancement en mars 2022 du système de vigilance communale marque une avancée significative dans la gestion locale des phénomènes extrêmes. Capable de prévoir les risques jusqu'à 72 heures à l'avance, ce système repose sur une application mobile, un site web interactif et un système automatique de SMS, permettant une alerte ciblée et rapide des responsables locaux et des services de protection civile²⁸⁴.

Malgré les progrès réalisés en matière de prévention et de gestion des risques naturels, plusieurs défis structurels continuent de limiter l'efficacité des dispositifs en place. Les inégalités régionales dans l'accès aux outils de surveillance persistent, en particulier dans les zones rurales, enclavées ou marginalisées, souvent dépourvues des équipements technologiques nécessaires à une veille efficace et à une réponse rapide. À cela s'ajoute une prise de conscience encore insuffisante, par les acteurs territoriaux, de la culture de prévention et de gestion des risques naturels, la multiplicité et l'hétérogénéité des textes juridiques en vigueur, la faible capacité de résilience des infrastructures de base, ainsi que l'implication limitée des élus, de la société civile, du secteur privé et des chercheurs scientifiques dans la planification et l'exécution des mesures de prévention et d'intervention²⁸⁵.

Pour surmonter ces défis, le CESE réaffirme les recommandations formulées dans son avis intitulé « Pour une gestion efficace et proactive des risques de catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux » (2023), dans lequel il avait souligné l'importance d'adopter une approche proactive, intégrée et territorialisée du pilotage des risques et des crises, afin de renforcer durablement la résilience face aux catastrophes naturelles. Dans cette perspective, un ensemble de recommandations sont formulées, dont certaines figuraient déjà dans l'avis susmentionné, et ont été actualisées ou enrichies à la lumière de l'évolution du contexte et des nouvelles données disponibles :

- Doter le dispositif actuel de gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles d'un cadre juridique dédié. Cela suppose :
 - L'instauration d'une loi-cadre définissant les catastrophes naturelles, établissant des critères précis pour leur qualification, fixant des orientations stratégiques pour chaque phase (prévention, intervention d'urgence et reconstruction) et clarifiant les responsabilités des acteurs impliqués ;
 - L'adaptation du cadre juridique en vigueur concernant les domaines du littoral, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, en y intégrant, de manière explicite, la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles.
- Assurer un déploiement efficace et efficient du dispositif existant, en renforçant sa territorialisation. Il est, à cet égard, recommandé de :

283 - https://www.gestionrisques.ma/web/files/atelier_21_22_Mai_2024/Systemes_Alerte_Precoce_aux_Inondations_ABHT.pdf

284 - <https://vigilance.marocmeteo.ma/>

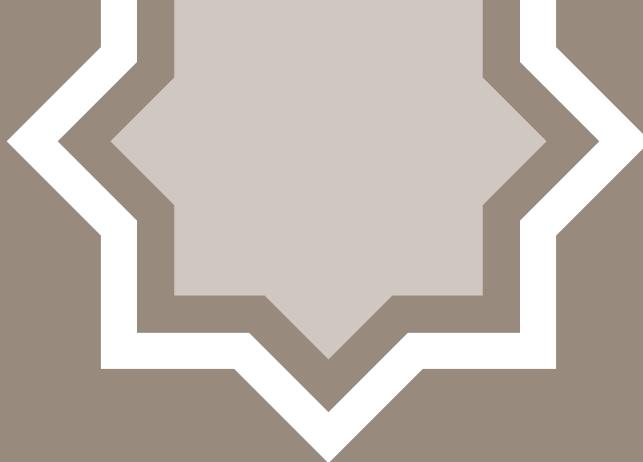
285 - Avis du CESE, « pour une gestion efficace et proactive des risques des catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux », 2023 .

- Intégrer, en les adaptant, les axes et objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles 2020-2030 dans les documents territoriaux (PDR, PDP, PAC) et dans les politiques publiques sectorielles ;
- Renforcer la politique nationale d'évaluation des risques des catastrophes naturelles, en cartographiant les risques naturels au niveau régional ;
- Accélérer la mise en place de l'observatoire national des risques naturels et sa territorialisation et doter les instituts de recherche de moyens adéquats pour améliorer les connaissances et l'expertise sur les risques spécifiques à chaque territoire.
- Renforcer la résilience des territoires face aux catastrophes naturelles. Pour cela, il est recommandé de :
 - Doter les territoires de moyens humains et matériels adaptés pour assurer une gestion efficace des plans d'urgence ;
 - Procéder à une réhabilitation des infrastructures et équipements publics, en imposant le respect des normes antisismiques dans les constructions et en rendant obligatoire l'utilisation des cartes de risques dans les documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme ainsi que dans les SRAT ;
 - Accélérer la généralisation de la création et de la mise en œuvre des plateformes régionales de stocks stratégiques et de réserves de première nécessité, , afin d'assurer une réponse rapide et équitable en cas de crise.
 - Renforcer le parc national de capteurs intelligents et connectés, en installant davantage de capteurs sismiques, hydrologiques et météorologiques, notamment dans les zones à risque (Rif, Haut et Moyen Atlas, zones côtières), couplés à des stations météo en temps réel ;
 - Renforcer la surveillance aérienne et satellitaire, en mobilisant drones, satellites et imagerie thermique pour assurer le suivi des zones reculées, forestières ou difficilement accessibles ;
 - Renforcer la surveillance côtière spécifique aux tsunamis, en installant des marégraphes, capteurs de pression sous-marine (type DART²⁸⁶) et stations d'alerte océanique, en coordination avec les réseaux internationaux spécialisés.
- Assoir la prise de conscience de la culture du risque par l'ensemble des acteurs territoriaux. Il convient à ce titre de :
 - Intégrer la culture du risque dans les programmes de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
 - Organiser régulièrement des exercices de simulation pour tester les dispositifs existants et renforcer les compétences des acteurs concernés ;
 - Créer des réseaux spécialisés dans les premiers secours, l'aide aux sinistrés et l'accompagnement psychologique et encourager le volontariat dans la gestion des catastrophes naturelles ;
 - Favoriser la co-construction locale des plans d'urgence, en associant activement les habitants des zones à risque à l'élaboration des protocoles d'évacuation, afin d'adapter les

²⁸⁶ - <https://nctr.pmel.noaa.gov/Dart/>

dispositifs aux réalités du terrain et de renforcer leur appropriation (à ce jour, seule la ville d'El Jadida dispose d'un site pilote en la matière).

- Développer une stratégie de communication de crise dédiée aux catastrophes naturelles. Cela suppose :
 - L'adoption d'une approche pro-active et intégrée pour la communication et l'information, utilisant les médias numériques audiovisuels et les réseaux sociaux dans le sens de diffuser des messages précis et opératoires sur la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles ;
 - Le développement d'une application mobile nationale d'alerte, multilingue, géolocalisée et accessible hors connexion, inspirée de modèles internationaux, afin de diffuser en temps réel des consignes de prévention, d'alerte et de sécurité adaptées aux différents profils d'usagers ;
 - L'accélération de l'usage du digital dans la prévention des risques naturels, notamment par le développement de systèmes d'information géographique et l'utilisation de l'intelligence artificielle, afin de prédire les catastrophes naturelles et d'informer à l'avance la population sur les conduites préventives à adopter. Ces technologies peuvent également jouer un rôle crucial après la survenue d'une catastrophe, en matière de facilitation des opérations de secours et d'organisation des interventions de déploiement et de reconstruction.
- Renforcer et diversifier les sources de financements pour une réponse plus efficace aux effets des catastrophes naturelles. Il est préconisé, dans ce sens, d'explorer des mécanismes financiers innovants tels que les assurances contre les risques naturels.



Partie II

Focus

Intégration socio-économique des personnes âgées (PA) au Maroc :
pour mieux se préparer à s'adapter au vieillissement démographique rapide



Introduction

Le recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2024 met en lumière une évolution démographique significative : le Maroc connaît une accélération du vieillissement de sa population. La part des personnes âgées de 60 ans et plus a atteint 13,8% en 2024 contre 9,4% en 2014²⁸⁷. Cette progression s'explique principalement par la baisse continue de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie, deux dynamiques étroitement liées aux profondes transformations sociétales, culturelles et économiques qu'a connues la société marocaine au cours des dernières décennies. Elle traduit également une amélioration de la qualité de vie à l'échelle nationale.

Au regard de l'ampleur de ce phénomène et de ses implications sur le développement socio-économique du pays, le focus du rapport annuel 2024 s'est penché sur l'analyse de l'intégration sociale et économique des personnes âgées.

Ce focus dresse un état des lieux des principaux défis auxquels cette frange croissante de la population est confrontée et met en évidence une accumulation de risques et de vulnérabilités dont principalement une précarité persistante, l'exposition accrue aux maladies chroniques, et la marginalisation dans les politiques de développement territorial. Ces difficultés touchent plus durement les femmes âgées.

Le CESE considère que l'expérience, le savoir-faire et l'épargne accumulés par les personnes âgées constituent un véritable dividende démographique que le Maroc se doit de valoriser. Il plaide pour le développement d'une vision renouvelée du vieillissement, qui ne soit pas uniquement centrée sur les vulnérabilités, mais qui reconnaisse également le potentiel de contribution de cette population au développement humain, économique et territorial du pays.

Élaboré sur la base d'une approche participative, l'avis est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories qui composent le Conseil et d'auditions menées avec les principales parties prenantes²⁸⁸. Il s'est également basé sur des consultations lancées sur la plateforme digitale de la participation citoyenne « ouchariko.ma » et sur les réseaux sociaux²⁸⁹.

287 - Résultats du recensement général de la population, HCP, 2024.

288 - Annexe 1 : Liste des institutions et acteurs auditionnés.

289 - Annexe 2 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux.

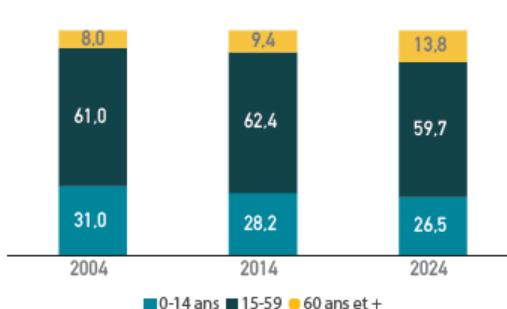
| Le vieillissement démographique au Maroc : réalités et évolutions socio-économiques

Selon la définition de l'OMS, une personne est considérée comme âgée à partir de l'âge de 60 ans. Cette catégorie recouvre néanmoins une réalité fortement hétérogène. Les experts et les sociologues s'accordent à souligner la diversité des profils au sein de cette population, en fonction de plusieurs déterminants : le genre, l'état de santé, le niveau d'autonomie, ainsi que les rôles sociaux ou professionnels qu'elle continuent à s'assumer dans leur entourage ou leur communauté.

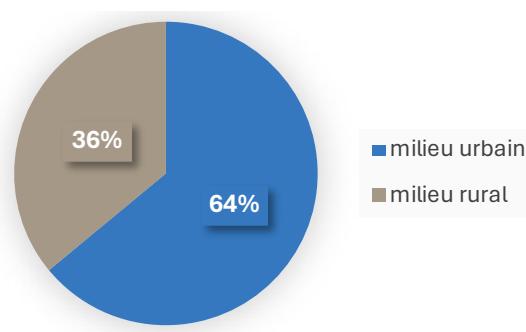
1.1. Caractéristiques des personnes âgées au Maroc

En 2024, la part de la population âgée de 60 ans et plus s'élève à 13,8% de la population, contre 9,4% en 2014, soit (près de 5 millions de personnes²⁹⁰). Les personnes âgées ayant entre 60 ans et 69 ans constituent à peu près 58,6% de cette population alors que les personnes âgées de 70 ans et plus représentent une part de 41,4%²⁹¹.

Graphique 13 : Evolution de la structure (en %) par grand groupe d'âge de la population :



Graphique 14 : Milieu de résidence des PA



Source : HCP

S'agissant du domaine de la santé²⁹², les données de l'enquête nationale sur la population et la santé familiale menée par le ministère de tutelle en 2018 révèlent que 64,4 % des personnes âgées déclarent souffrir d'au moins une maladie chronique. Ce taux augmente sensiblement avec l'âge, atteignant 71 % chez les 70 ans et plus, contre 59,5 % pour les personnes âgées de 60 à 69 ans.

Les affections les plus courantes sont l'hypertension artérielle, le diabète, les maladies cardiovasculaires ainsi que les troubles articulaires. En outre, près de 44 % des personnes âgées rapportent²⁹³ des symptômes dépressifs tandis que 15 % souffrent de troubles mentaux.

290 - Résultats du recensement général de la population, HCP, 2024.

291 - Indicateurs démographiques et socioéconomiques du Royaume du Maroc selon les résultats du RGPH 2024, HCP, 2024.

292 - Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF), ministère de la santé, 2018.

293 - Ibid.

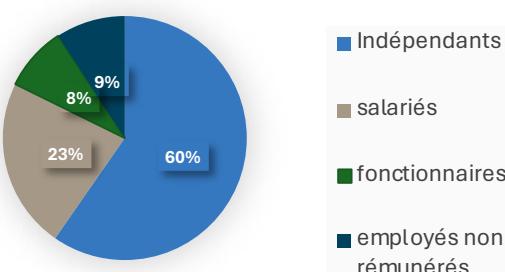
En matière de capacités fonctionnelles, 45,7 % des personnes âgées déclarent vivre avec une incapacité qui limite leurs activités quotidiennes liée à des problèmes de santé de longue durée. Ces incapacités concernent principalement la mobilité, la vision, l'audition et la santé mentale et entraînent des situations de perte d'autonomie qui nécessite un accompagnement spécifique.

Les données plus récentes issues du recensement général de la population et de l'habitat de 2024 indiquent une baisse du taux de prévalence du handicap parmi les personnes âgées²⁹⁴, passé de 25 % en 2014 à 18,5 % en 2024. Cette évolution positive étant signalée, le handicap demeure une problématique majeure, qui entrave l'intégration sociale et économique des personnes âgées et affecte profondément leur autonomie et leur bien-être au quotidien²⁹⁵.

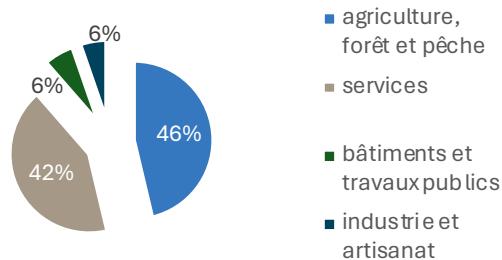
S'agissant de la participation des personnes âgées au marché du travail²⁹⁶, les données révèlent que 21 % des personnes âgées de 60 ans et plus sont encore actives occupées. En revanche, 78,6 % sont en dehors du marché du travail.

Le taux d'emploi varie fortement selon le milieu de résidence, il s'élève à 33,3 % en milieu rural, contre seulement 14,6 % en milieu urbain. Cette différence s'explique en grande partie par la nature des activités économiques dans les zones rurales où les personnes âgées continuent souvent à exercer une activité, notamment dans l'agriculture, souvent en dehors de tout cadre formel.

Graphique 15 : Statut PA dans le marché du travail



Graphique 16 : Le travail des PA par secteur d'activités



294 - Résultats du recensement général de la population, fiche sur le capital humain, 2024.

295 - Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF), ministère de la santé, 2018.

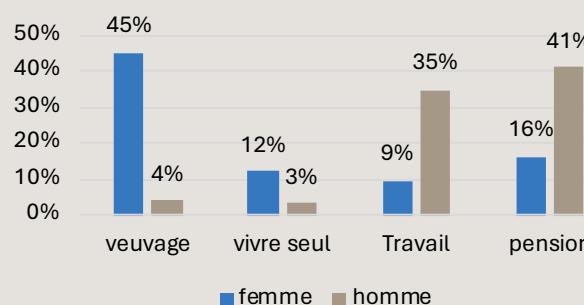
296 - Audition du haut-commissariat au plan, CESE, 12 novembre 2024.

Encadré 5 : Les femmes âgées marocaines, pauvreté, solitude et faible participation à la vie active²⁹⁷

Les femmes âgées constituent plus de la moitié de la population âgée au Maroc et devraient atteindre 5,4 millions en 2050, selon les projections du HCP. Leur espérance de vie à la naissance²⁹⁸ est également plus élevée que celle des hommes, estimée à 78,6 ans contre 75,2 ans. À 60 ans, les femmes peuvent encore espérer vivre en moyenne 22,3 années supplémentaires, contre 20 ans pour les hommes.

Cependant, la vie des femmes âgées est souvent marquée par la solitude. En effet, 12 %²⁹⁹ d'entre elles vivent seules, contre seulement 3 % des hommes, et leur taux de veuvage est dix fois supérieur à celui des hommes.

Sur le plan économique, la participation des femmes âgées au marché du travail demeure très faible³⁰⁰ : en 2021, 9,4% seulement d'entre elles occupaient un emploi, contre 34,8 % pour les hommes. Parmi ces femmes actives, plus de la moitié (57,1 %) travaillent comme aides familiales, un travail souvent non rémunéré ou faiblement rémunéré. A signaler que 16% seulement des femmes âgées bénéficient d'une pension de retraite, contre 41 % des hommes.



Par ailleurs, les femmes âgées consacrent quatre fois plus de temps aux activités domestiques et trois fois moins de temps aux activités professionnelles³⁰¹ que les hommes âgés. En outre, neuf femmes sur dix sont analphabètes, ce qui renforce leur dépendance au sein de la famille. Sur le plan de la santé, 73% souffrent d'au moins une maladie chronique, tandis que près d'un tiers³⁰² (31,9 %) ne disposent d'aucune couverture médicale. Par ailleurs, le rapport du HCP, rapporte qu'un tiers des femmes âgées subissent des actes de violence³⁰³.

297 - Note d'information à l'occasion de la journée internationale des PA, HCP, 2022.

298 - Ibid.

299 - Ibid.

300 - Note d'information à l'occasion de la journée internationale des PA, HCP, 2022.

301 - Emploi du temps quotidien des PA au Maroc, les brefs du plan n°26, HCP, 2023.

302 - Note d'information à l'occasion de la journée internationale des PA, HCP, 2022.

303 - Rapport sur les violences faites aux femmes et aux filles, HCP, 2019.

1.2. La transformation sociétale de la famille marocaine fragilise son rôle de filet de sécurité des personnes âgées

La solidarité intergénérationnelle, longtemps garante de l'intégration et du soutien des personnes âgées au sein de leur environnement familial, est aujourd'hui confrontée à des mutations profondes. Parmi les facteurs déterminants figure l'urbanisation, dont le taux est passé de 51,4 % en 1994 à 62,8 %³⁰⁴ en 2024. Cette tendance favorise la mobilité résidentielle et professionnelle, entraînant une dispersion géographique accrue des membres de la famille. Elle accentue l'éloignement intergénérationnelle et contribue à la nucléarisation des foyers. En milieu urbain, la réduction de la taille des logements restreint les possibilités de cohabitation entre générations. Cette évolution se reflète notamment dans la diminution des maisons traditionnelles marocaines (2,6 % des logements urbains) au profit d'appartements d'une à deux pièces, qui représentent désormais 43,5 % de l'offre résidentielle en ville³⁰⁵.

À ces changements s'ajoutent des transformations profondes dans l'organisation des activités économiques et professionnelles. Les formes d'activités en milieu urbain diffèrent sensiblement de celles en milieu rural. Au niveau de ce dernier, l'organisation du travail, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, repose encore largement sur la coopération familiale et l'entraide entre générations, qui favorise la cohésion au sein de la famille élargie. À l'inverse, en milieu urbain, la structuration plus individualisée du travail et le rythme de vie accéléré contribuent à affaiblir ces dynamiques de solidarité. Ces transformations socio-économiques, conjuguées aux changements résidentiels, fragilisent progressivement les mécanismes traditionnels de soutien familial et exposent davantage les personnes âgées au risque d'isolement, ainsi qu'à une réduction du soutien intergénérationnel.

Cette recomposition des structures familiales est par ailleurs amplifiée par les exigences croissantes de mobilité liées à l'emploi, qui contribuent à accélérer la transition vers des structures familiales plus restreintes. Le modèle traditionnel de la famille élargie, intégrant plusieurs générations sous un même toit – notamment les grands-parents – tend à céder la place à une famille nucléaire, composée d'un couple et de un ou deux enfants. Cette évolution transparaît clairement dans les données du dernier recensement général de la population qui révèle une diminution de la taille moyenne des ménages, passée de 5,3 personnes en 2004 à 3,9 en 2024. En conséquence, les grands-parents sont de moins en moins intégrés dans le noyau familial quotidien et résident plus fréquemment dans un logement distinct de celui de leurs enfants.

Il est permis de noter que le cadre juridique national s'est toujours appuyé sur les mécanismes familiaux traditionnels. Le Code de la famille marocain a ainsi institué « *une obligation alimentaire* »³⁰⁶ en faveur des parents âgés dans l'incapacité de subvenir seuls à leurs besoins. Cette obligation couvre notamment l'alimentation, l'habillement et les soins médicaux, et s'applique en fonction des capacités financières des enfants tenus à l'obligation et de la situation du parent concerné.

Par-delà cette disposition légale, il est important de souligner que la prise en charge des personnes âgées demeure largement assurée par la famille, conformément aux valeurs culturelles et

304 - Résultats du recensement général de la population, HCP, 2024.

305 - Conditions d'habitation de la population, résultats RGPH, HCP, 17 décembre 2024.

306 - Article 189, 197, 203, 204, Loi n°70-03 portant code de la famille.

religieuses profondément ancrées dans la société marocaine. L'obligation morale et affective envers les parents âgés continue de jouer un rôle central dans les pratiques sociales, même si elle se trouve aujourd'hui confrontée à des contraintes structurelles de plus en plus fortes.

Dans ce contexte, les mutations sociales profondes que connaît la société marocaine appellent une attention particulière. Elles méritent d'être analysées de manière approfondie afin d'en saisir pleinement les dynamiques, les impacts et les implications à moyen et long terme, notamment sur les formes de solidarité et les rapports intergénérationnels.

1.3. Défis et enjeux du vieillissement accéléré de la population marocaine

Les résultats du recensement de 2024 confirment que le Maroc est en voie d'achever sa transition démographique. L'espérance de vie a connu une progression significative, passant de 47 ans en 1960 à 76,7 ans aujourd'hui. Dans le même temps, la fécondité a fortement diminué, passant de 7,2³⁰⁷ enfants par femme en 1960 à 1,97³⁰⁸ en 2024.

Ces évolutions combinées (progression de l'espérance de vie et diminution de la fécondité) ont entraîné un vieillissement accéléré de la population marocaine. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 2,4 millions, soit 8% de la population totale en 2004, à 5,1 millions, représentant 13,8 % en 2024³⁰⁹. Par ailleurs, l'espérance de vie à 60 ans s'est elle aussi allongée, passant de 18,8 ans en 1987 à 21 ans en 2024³¹⁰, traduisant un allongement de la durée de vie post-retraite et accentuant la reconfiguration de la pyramide des âges.

Si le vieillissement est un phénomène mondial, celui du Maroc se distingue par sa cadence particulièrement accélérée. Selon les projections du HCP, l'effectif des personnes âgées pourrait d'ici 2050 représenter 23% de la population, soit environ 10 millions d'individus. Ce basculement démographique, conjugué à la baisse continue de la fécondité et la migration des jeunes actifs, se traduit par une aggravation du taux de dépendance, passé de 60 % en 2014 à 68 % en 2024³¹¹.

Dans ce contexte, le vieillissement de la population ne constitue pas seulement un indicateur démographique, il est de nature à entraîner des mutations profondes de la structure socio-économique du pays, en accentuant notamment les pressions sur le marché du travail et en exerçant une charge accrue sur les systèmes de santé et de retraite, déjà confrontés à des contraintes de financement. Toutefois, cette évolution représente aussi une opportunité stratégique pour accélérer l'instauration d'un système social plus inclusif, résilient et performant, à même de répondre aux besoins croissants en services adaptés, notamment en matière de santé et de prise en charge des personnes âgées.

Au-delà des défis qu'il soulève, le vieillissement de la population invite à reconnaître la valeur ajoutée que représentent les personnes âgées pour la société. Leurs apports économiques, sociaux et cognitifs, trop souvent négligés, constituent une richesse réelle pour le pays, à

307 - Audition du HCP au siège du CESE, novembre 2024.

308 - Principaux résultats, recensement général de la population et de l'Habitat 2024, HCP.

309 - Principaux résultats, recensement général de la population et de l'Habitat 2024, HCP.

310 - Audition du HCP au siège du CESE, novembre 2024.

311 - Taux de dépendance est le ratio des jeunes de moins de 15 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus par rapport à la population en âge de travailler.

condition d'être pleinement reconnus et valorisés. De nombreuses études³¹² montrent que les personnes âgées ne se limitent pas à un rôle de bénéficiaires de l'aide sociale, elles jouent un rôle actif dans la solidarité intergénérationnelle, notamment à travers le transfert de ressources financières vers les jeunes générations, en particulier leurs proches. Leur expérience, leurs compétences accumulées et leur disponibilité constituent également un capital humain précieux qui peut être mobilisé au service de la société, que ce soit dans le cadre associatif, familial ou professionnel. Cela illustre l'impact positif et structurant de cette population sur le bien-être des familles et au total sur la cohésion sociale.

312 - Conseil sur le vieillissement d'Ottawa 2017 et données de l'organisation mondiale de la santé 2015.

II Des initiatives institutionnelles mais des obstacles à l'intégration socioéconomique des personnes âgées qui persistent

2.1. L'écosystème institutionnel pour l'intégration socio-économique des personnes âgées

La protection des droits des personnes âgées et le développement des politiques les protégeant des vulnérabilités et traitant leurs situations sont consacrés par la Constitution du Royaume³¹³. Dans cette perspective, plusieurs départements ministériels et institutions publiques ont élaboré des stratégies et des plans d'action destinés à assurer leur protection et à favoriser leur inclusion socio-économique.

Cet écosystème institutionnel s'appuie principalement sur le ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille (MSISF), qui coordonne ses actions avec un ensemble d'acteurs publics. Il s'agit principalement de l'entraide nationale, la fondation Mohammed V pour la solidarité, l'initiative nationale pour le développement humain (INDH), l'agence de développement social (ADS), les collectivités territoriales, le ministère de la santé et de la protection sociale, ainsi que les caisses de retraite et les organismes de prévoyance sociale. À ces structures s'ajoutent les établissements de protection sociale ainsi que les organisations de la société civile, qui jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées, en particulier celles en situation de précarité.

Dans cette dynamique, le département chargé de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille a initié plusieurs actions majeures en faveur des personnes âgées dont, la création en 2016 de l'Observatoire national des personnes âgées, destiné à renforcer la veille et le suivi de la situation de cette catégorie, à la lumière des politiques et programmes qui leur sont destinés.

Par ailleurs, ce même département a mis en œuvre le programme national de qualification des établissements de protection sociale des personnes âgées (2017-2021). Ce programme visait à améliorer la qualité des structures et des services proposés aux personnes âgées en situation de précarité. Il ambitionnait également de développer des services à domicile, d'intégrer des activités de loisirs et de divertissement, tout en valorisant l'expérience et le savoir-faire des personnes âgées.

Le MSISF avait également mis en place le programme national intégré pour la promotion de la situation des personnes âgées 2021-2030. Il a élaboré, par la suite, un nouveau plan d'action national pour la promotion du vieillissement actif 2023-2030. Ce dernier s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie « Un pont vers un développement social, inclusif, innovant et durable 2022-2026 », témoignant ainsi d'une volonté affirmée de promouvoir une approche intégrée, cohérente et durable en matière de prise en charge et de valorisation des personnes âgées.

313 - Article 34 de la constitution.

Conçu en concertation avec les différents départements ministériels, les caisses de retraite, ainsi que les associations œuvrant dans la protection des personnes âgées et la gestion des centres de protection sociale, ce plan susmentionné vise à lever toutes les barrières entravant la participation économique, sociale et politique des personnes âgées.

Il s'articule autour de quatre axes majeurs : la consolidation de la participation et la valorisation des expertises des personnes âgées ; le renforcement de la protection sociale et la promotion du vieillissement en bonne santé ; le développement d'un environnement favorable et du lien familial ; enfin, le renforcement du cadre législatif garantissant les droits des personnes âgées. Le plan prévoit également des mécanismes de suivi et d'évaluation en étroite coordination avec l'ensemble des acteurs ministériels et les partenaires de la société civile.

Il est important d'indiquer que ce plan, lancé récemment en septembre 2024, a intégré pour la première fois et de manière explicite, en plus de la dimension sociale, la participation économique des personnes âgées ainsi que la valorisation de leurs expertises. Cette double ambition marque un tournant important, ouvrant la voie à une reconnaissance plus complète et active du rôle des personnes âgées dans la société marocaine.

D'autre part et dans le cadre de l'INDH, en partenariat avec le MSISF, et les associations de protection des personnes âgées, plus de 800 projets et activités au profit de près de 5 000 personnes âgées en situation de précarité financière ont été développés entre 2005 et 2023³¹⁴.

Il est à signaler, par ailleurs, que le ministère de la santé et de la protection sociale a publié en 2024, la stratégie nationale dédiée à la santé des personnes âgées pour la période 2024-2030 qui vise à garantir une santé optimale et un bien-être durable à toutes les personnes âgées, quels que soient leur lieu de résidence et leur niveau socio-économique, en renforçant leur accès à des services et soins de qualité.

Il est important de souligner que la généralisation de la protection sociale constitue l'une des réformes sociales majeures de notre pays. Cette réforme devrait avoir des retombées positives sur la situation sociale et économique des personnes âgées notamment à travers l'élargissement de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) de base pour couvrir les personnes âgées dépourvues de revenus réguliers et sans couverture médicale.

Dans le même cadre, Sa Majesté le Roi a également exhorté le gouvernement³¹⁵ à opérationnaliser le programme d'aide sociale directe, en incluant expressément les ménages prenant en charge des personnes âgées. Cette mesure vise à renforcer le soutien financier à ces familles, améliorant ainsi la qualité de la prise en charge des personnes âgées au sein de leur environnement familial.

En plus, l'élargissement de la couverture des régimes de retraite aux personnes exerçant une activité professionnelle sans bénéficier d'une pension permettra à cette catégorie d'accéder à un revenu minimum, améliorant significativement leurs conditions de vie. Ce dispositif sera mis en œuvre à partir de 2025, conformément à la loi cadre n°21-09 relative à la protection sociale, à travers l'instauration d'un système de retraite dédié aux professionnels, travailleurs indépendants et personnes non salariées exerçant une activité libérale.

³¹⁴ - Audition au CESE de la coordination de l'initiative nationale pour le développement humain, 03 décembre 2024.

³¹⁵ - Discours de Sa Majesté au parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 3^{ème} année législative de la 11^{ème} législature en date du 13 octobre 2023.

Encadré 6 : les bonnes pratiques et les politiques dédiées aux Personnes âgées au niveau international.

L'intégration socio-économique des personnes âgées constitue une priorité centrale dans les politiques des pays développés, qui ont été les premiers à faire face au phénomène du vieillissement démographique. Nonobstant la diversité des approches nationales, le benchmark³¹⁶ réalisé met en lumière plusieurs orientations stratégiques :

- **L'adoption de lois spécifiques** aux personnes âgées visant à garantir les droits fondamentaux des personnes âgées, notamment en matière de soins de santé, de logement et de lutte contre toute forme de discrimination, afin d'assurer leur pleine intégration sociale et économique.
- **Le renforcement de la soutenabilité financière des régimes de retraite** par le biais d'une politique active d'emploi des PA, associée à des systèmes de retraite flexibles. Le développement de programmes de formation tout au long de la vie facilite l'adaptation des compétences et les reconversions professionnelles des personnes âgées. Des mesures complémentaires comprennent l'aménagement des conditions de travail, la sécurisation des emplois et l'adaptation des postes aux capacités des PA souhaitant prolonger leur activité.
- **La promotion de l'inclusion sociale** par la lutte contre l'isolement, la marginalisation et l'âgisme, notamment grâce à la mise en place de programmes intergénérationnels valorisant le rôle actif des personnes âgées au sein de leurs communautés.
- **Le maintien à domicile des personnes âgées** aussi longtemps que possible, en offrant une gamme étendue de services de soutien à l'autonomie, mobilisés par les collectivités territoriales, comme alternative au placement en établissements.
- **Le développement d'une offre institutionnelle adaptée**, incluant des centres de jour permettant aux PA de bénéficier d'activités collectives tout en restant dans leur environnement familial. En parallèle, le développement des structures spécialisées telles que les établissements d'hébergement destinées aux personnes âgées dépendantes.
- **Le soutien aux aidants familiaux**, avec la mise en place d'un statut dédié, des aides financières, des congés spécifiques, un accompagnement psychologique et des avantages fiscaux.
- **La promotion d'une politique du « bien vieillir »**, axée sur la pratique régulière d'activités physiques, une alimentation équilibrée et des comportements favorables à la santé, afin de prolonger l'espérance de vie en bonne santé.

316 - L'analyse s'est portée sur les pays suivants : Tunisie, Égypte, Turquie, États-Unis, France, Canada, Japon, Allemagne, Espagne, Suède, Italie, Pays-Bas, Belgique et Danemark ; Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (France), Politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées, mars 2019.

Il convient de rappeler que l'OMS a lancé en 2020 le plan décennal « Vieillissement en bonne santé 2020-2030 », visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de leurs familles et des communautés. L'OMS encourage ainsi gouvernements, société civile et secteur privé à renforcer leur coopération concertée durant cette période pour réussir l'intégration socio-économique des personnes âgées à l'échelle mondiale³¹⁷.

2.2. Les obstacles qui entravent l'intégration socio-économique des personnes âgées

Les obstacles à l'intégration socio-économique des personnes âgées sont multiples et à la fois intrinsèquement liés à leur situation spécifique, ainsi qu'aux limites des dispositifs publics et privés qui leur sont destinés. L'analyse croisée des enseignements des auditions³¹⁸ et des études disponibles met en lumière les principales difficultés rencontrées.

Encadré 7: Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma » et les réseaux sociaux³¹⁹

Les obstacles les plus fréquemment cités par les participants sont les suivants :

- Les problèmes de santé et de mobilité, limitant leur autonomie (24 %) ;
- Le manque d'opportunités adaptées à leurs compétences et à leur expérience (23 %) ;
- L'isolement social et le repli relationnel (17 %) ;
- La marginalisation liée aux stéréotypes et préjugés liés à l'âge (15 %) ;
- La précarité économique, notamment l'absence ou l'insuffisance des pensions (10 %) ;
- L'absence de dispositifs d'accompagnement adaptés (10%).

Par ailleurs, dans les contributions recueillies sur les réseaux sociaux, plusieurs participants ont souligné des obstacles d'ordre institutionnel, notamment :

- Une réglementation du travail et de la retraite jugée peu incitative ;
- L'absence d'un cadre formel de dialogue entre l'État et les personnes âgées, ce qui limite leur pleine contribution au développement de la société.

2.2.1. Obstacles économiques et financiers

D'après les données de l'Enquête nationale sur la population et la santé familiale³²⁰, plus de la moitié des personnes âgées, soit 52,4 %, ne disposent d'aucun revenu fixe à même de leur assurer des conditions de vie dignes. Parmi celles qui perçoivent un revenu, seules 49,2 % bénéficient d'une pension de retraite. En parallèle, 37,3 % exercent encore une activité, souvent dans des

317 - Décennie pour le vieillissement en bonne santé, 2021-2030, Organisation mondiale de la santé.

318 - Voir le tableau des auditions organisées en annexe.

319 - Annexe 2 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux.

320 - Ministère de la santé et de la protection sociale, 2018.

conditions précaires. D'autres comptent sur des sources complémentaires : 25,6 % reçoivent un soutien financier de leurs enfants, 11,8 % tirent des revenus de leurs biens, et 4,6 % dépendent de l'aide d'autres proches. Ces données traduisent une forte dépendance économique, accentuée par une perte de capacité à travailler : 74,3 % des personnes âgées déclarent ne plus être en mesure d'exercer une activité professionnelle, dont 63 % appartiennent pourtant à la tranche d'âge 60 - 69 ans.

En outre, de nombreux retraités soulignent que leur pension ne suffit pas à couvrir leurs besoins essentiels, en raison de la stagnation des pensions, de l'absence de revalorisation régulière et de la hausse continue du coût de la vie au Maroc ces dernières années. En novembre 2024, plusieurs associations nationales de retraités³²¹ ont formulé des revendications portant sur la revalorisation des pensions ainsi que leur exonération fiscale, afin de préserver, voire d'améliorer, le pouvoir d'achat de cette catégorie.

Face à ces enjeux, la loi de finances 2025 a introduit une mesure importante, l'amendement de l'article 57 du Code général des impôts, visant à instaurer une défiscalisation totale des pensions de retraite. Cependant, l'impact de cette mesure demeure limité, dans la mesure où elle ne concerne qu'environ 164 744 retraités³²², alors que la grande majorité perçoit des pensions inférieures au seuil d'imposition minimale.

Ainsi, la pauvreté et la vulnérabilité demeurent l'une des problématiques majeures auxquelles sont confrontées les personnes âgées, affectant directement leur qualité de vie (santé, alimentation, logement, mobilité) et, par voie de conséquence, leurs possibilités d'intégration socio-économique. Face à cette réalité, nombre d'entre elles sont contraintes de poursuivre une activité professionnelle, souvent dans le secteur informel, afin de subvenir à leurs besoins.

2.2.2. Obstacles en lien avec la vulnérabilité sociale et à la marginalisation

L'analphabétisme et la fracture numérique limitant l'autonomie :

L'analphabétisme demeure fortement répandu parmi les personnes âgées au Maroc. Il concerne 71,6 %³²³ des individus âgés de 60 ans et plus, et atteint même 88,3 %³²⁴ en milieu rural.

Cette situation est exacerbée par la fracture numérique qui renforce leur dépendance à autrui pour l'accomplissement de démarches élémentaires, réduisant ainsi leur autonomie au quotidien.

L'isolement social et violences

Selon l'Enquête nationale sur la population et la santé familiale, 11% des personnes âgées déclarent avoir été victimes d'une forme de violence, dont près de 44% au sein même de leur foyer et 40,5% en dehors³²⁵. Cette situation pourrait s'expliquer, en partie, par une sensibilisation encore insuffisante des jeunes générations à la place et à la valeur des personnes âgées, porteurs de savoirs, d'expériences et garants essentiels de la cohésion intergénérationnelle.

321 - Communiqué du réseau Marocain des organismes de retraités (RéMOR), 24 novembre 2024

322 - Point de presse du porte-parole du gouvernement Mustapha BAITAS, 12 décembre 2024

323 - Stratégie nationale de la santé des personnes âgées 2024-2030

324 - |bid.

325 - Enquête nationale sur la population et la santé familiale, ministère de la santé, 2018

Même vivant au sein de leur famille, certaines personnes âgées peuvent ressentir une forme d'isolement. Cet isolement est dû, entre autres raisons, au passage à la retraite effectué sans préparation, ce qui engendre un changement profond de statut social et de rôle, aussi bien dans la société que dans le cercle familial.

Un manque d'infrastructures adaptées

L'insuffisance d'infrastructures répondant aux besoins spécifiquement différenciés des personnes âgées constitue un obstacle majeur à leur inclusion sociale, notamment pour celles atteintes de maladies chroniques ou vivant avec un handicap. Le manque de sanitaires accessibles, de transports publics adaptés, de jardins publics ou encore de centres d'activités de jour contribue à leur isolement et limite leurs possibilités de participation à la vie collective. Cette situation est encore plus marquée dans les zones rurales où les équipements de proximité sont rares, voire inexistant.

Une offre culturelle et sportive marginale

En matière d'accès à la culture, aux loisirs et aux activités sportives, le manque d'une offre adaptée aux besoins et aux préférences des personnes âgées est manifeste à travers les territoires. Hormis quelques initiatives ponctuelles, notamment des activités proposées dans des centres de jour récemment créés, cette population ne bénéficie pas d'une offre culturelle de qualité. Selon l'étude du HCP sur l'emploi du temps des personnes âgées³²⁶, leurs sorties se cantonnent essentiellement aux courses et à la pratique religieuse. Seule une minorité, environ 3%, exerce régulièrement une activité sportive.

2.2.3. Obstacles liés à l'offre institutionnelle

Une action publique insuffisamment adaptée à la pluralité des profils de personnes âgées

D'après les acteurs auditionnés, les politiques publiques et programmes actuels abordent souvent les personnes âgées comme un groupe homogène, principalement vulnérable et nécessitant des mesures centrées sur la prise en charge sociale. Pourtant, cette population se distingue par une grande diversité de profils socio-économiques, de besoins et de parcours de vie, qui appelle une adaptation fine des dispositifs et des services proposés.

Des initiatives multiples discontinues et peu coordonnées

Bien que plusieurs départements ministériels et institutions mènent des initiatives en faveur des personnes âgées, la coordination entre ces acteurs et la convergence de leurs actions restent insuffisantes. Cette fragmentation limite l'efficacité globale des dispositifs qui se concentrent principalement sur les personnes en situation de précarité et ne prennent pas suffisamment en compte la diversité des profils et le potentiel économique et social que cette population représente.

Le « Plan national pour la promotion d'un vieillissement actif » marque néanmoins une étape importante. Pour la première fois, il intègre la participation effective des personnes âgées dans la vie économique et politique et reconnaît leurs expertises, ouvrant la voie à une approche plus inclusive, cohérente et dynamique, mieux adaptée aux situations hétérogènes de cette catégorie.

326 - Emploi du temps quotidien des PA au Maroc, les brefs du Plan n°26, HCP, octobre 2023.

Une « silver economy » encore en gestation

La « *silver economy* » qui désigne l'ensemble des activités économiques répondant aux besoins des personnes âgées, reste peu développée dans notre pays et faiblement structurée. L'offre de services spécialisés tels que la gériatrie, les soins à domicile, les logements adaptés ou les technologies favorisant l'autonomie, demeure limitée, fragmentée et souvent assurée, selon les moyens personnels, en particulier par les proches. Cette situation reflète l'absence d'un écosystème cohérent dédié au vieillissement actif, marqué par un déficit de coordination entre les acteurs, une offre de formation encore marginale et un manque d'incitations ciblées. Pourtant, dans un contexte de diversification des profils et des attentes des personnes âgées, le développement de la « *silver economy* » constitue une opportunité stratégique à saisir. Ce secteur couvre un large éventail d'activités allant de la santé à l'habitat, en passant par les services à la personne, le numérique, les loisirs, le tourisme ou encore les services financiers, et s'appuie à la fois sur la capacité d'épargne des PA et sur la transformation de leurs modes de consommation.

À l'échelle mondiale, la *silver économie* représente un levier de croissance majeur et est estimée à 5 700 milliards d'euros en 2025 et pourrait générer jusqu'à 88 millions d'emplois, soit 38 % de l'emploi total³²⁷. Au Maroc, les projections annoncent une forte augmentation des dépenses de consommation des personnes âgées de 60 ans et plus, qui passeraient de 53 milliards de dirhams en 2014 à près de 646 milliards à l'horizon 2050, représentant ainsi 22 % des dépenses de consommation totales contre 13,4 % en 2014³²⁸.

Cette tendance devrait susciter un changement de regard sur les personnes âgées, à considérer non plus uniquement comme des bénéficiaires de soins ou de soutien, mais comme des acteurs économiques à part entière, porteurs de nouvelles demandes, de savoirs et de contributions sociales et économiques.

Un accompagnement économique et professionnel encore embryonnaire

Un nombre croissant de personnes âgées choisissent de prolonger leur activité professionnelle ou de se lancer dans des projets entrepreneuriaux après la retraite. Elles se heurtent, toutefois, à l'absence d'un accompagnement institutionnel adapté à leurs besoins. Les difficultés sont notamment liées :

- à l'accès restreint au crédit bancaire au-delà d'un certain âge, en raison de critères médicaux disqualifiants ;
- à l'absence de dispositifs de soutien ciblés pour les PA entrepreneurs.

Les établissements bancaires et compagnies d'assurance interrogés³²⁹ reconnaissent que leurs actions en direction des personnes âgées restent principalement axées sur l'inclusion sociale à travers, l'amélioration de l'accessibilité des agences, la simplification des procédures et la sensibilisation à l'usage des services numériques. En revanche, l'accompagnement économique demeure à un stade embryonnaire, même si certaines institutions commencent à exprimer leur volonté d'élargir leur offre afin de mieux répondre aux besoins des PA souhaitant prolonger leur activité professionnelle ou initier de nouveaux projets après la retraite.

327 - Etude sur la *silver économie*, commission Européenne, mai 2018, pages n°5 - 6.

328 - Projections macroéconomiques de la DEPF, audition du ministère de l'économie et des finances au siège du CESE, 17 octobre 2024.

329 - Audition de la GPBM et de la fédération marocaine de l'assurance au siège du CESE, 17 décembre 2024.

Par ailleurs, le maintien en emploi des personnes âgées au-delà de l'âge légal de départ à la retraite est soumis à des procédures administratives qui varient selon le secteur (public ou privé) et n'est pas forcément automatique ou lié seulement à la volonté du salarié ou fonctionnaire et à celle de son employeur.

Dans le secteur privé³³⁰, l'employeur doit, après le consentement du salarié, soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'emploi, au moins trois mois³³¹ avant l'âge légal de départ. Cette autorisation demeure soumise à l'appréciation discrétionnaire de l'administration, car ni le Code du travail ni ses textes d'application ne définissent explicitement les critères ou conditions d'octroi.

Dans le secteur public, le prolongement d'activité est possible uniquement sur demande justifiée de l'administration auprès du chef du gouvernement, une année avant l'atteinte du demandeur l'âge légale à la retraite³³². Ce maintien est limité à deux ans non renouvelables, à l'exception des enseignants-chercheurs, qui peuvent bénéficier d'un prolongement pouvant aller jusqu'à six années supplémentaires, ainsi que les magistrats, dont l'âge de départ à la retraite peut être repoussé jusqu'à 77 ans.

La complexité des procédures, ainsi que la marge d'appréciation laissée aux administrations, peuvent parfois entraîner le départ à la retraite, à l'âge légal, de personnes tout à fait capables de poursuivre leur activité. Ces personnes, qui souhaitent continuer à mettre à profit leur expérience et leur savoir-faire, se retrouvent parfois contraintes de cesser leur activité, ce qui représente une perte pour leur organisation.

2.2.4. Obstacles en lien avec les prestations délivrées par les établissements de protection sociale (EPS)

Une couverture insuffisante face à une demande croissante

Les établissements de protection sociale (EPS) jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées en situation de grande précarité, notamment celles sans revenu stable ni soutien familial. Actuellement, leur nombre est estimé à 72 à l'échelle nationale³³³. Ce nombre reste toutefois insuffisant au regard des besoins croissants, dans un contexte de transition démographique. La couverture territoriale des EPS demeure très faible et leur capacité d'accueil largement insuffisante au regard de besoins en croissance continue.

Une fragilité financière persistante

Le fonctionnement des EPS repose en grande partie sur des contributions caritatives caractérisées par une intermittence patente. Les subventions publiques, provenant principalement de l'Entraide nationale et des collectivités territoriales, restent limitées et ne permettent pas d'assurer durablement la qualité des services.

330 - Loi n°65-99 relative au code du travail, chapitre VIII, article 526.

331 - Procédure du maintien en service, site du ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences (<https://miepec.gov.ma/fr/maintien-en-service/>) site visité le 09/07/2025.

332 - Circulaire n°3-17-cab du 11 ramadan 1438 (6 juin 2017) sur la procédure de prolongation de l'âge limite de mise à la retraite.

333 - Audition des établissements de protection des PA (voir annexe tableau des auditions), CESE, 26 décembre 2024.

Cette précarité financière affecte l'ensemble du système de prise en charge, en compromettant l'entretien des établissements, l'acquisition d'équipements adaptés ou encore la mise en place d'activités de soutien aux résidents.

Une pénurie de personnel qualifié

La rareté des ressources humaines spécialisées figure parmi les défis majeurs. De nombreux EPS souffrent d'un manque aigu de professionnels qualifiés³³⁴ (médecins, kinésithérapeutes, aides-soignants, psychologues, etc.). Faute de moyens financiers, ces établissements doivent souvent recourir à des bénévoles ou embaucher du personnel ne disposant pas de formation ou d'expérience dans ce domaine, parfois rémunéré en deçà du SMIG³³⁵, ce qui altère la qualité de l'accompagnement réalisé.

L'inadéquation du cadre réglementaire

La publication de certains textes réglementaires de la loi 65-15 relative aux établissements de protection social, accusent un retard important³³⁶. Devant ce retard, certains EPS ont été obligés de travailler sous l'empire de l'ancienne loi 14-05.

D'autre part, les principaux acteurs chargés de la gestion des EPS³³⁷ déclarent qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés avant la publication du nouveau cadre réglementaire qui n'inclut pas l'approche gérontologique dans la gestion des établissements de protection des personnes âgées. De plus, plusieurs articles de la loi 65-15 paraissent en inadéquation³³⁸ avec la nature des missions et les contraintes financières des associations chargées de la gestion des EPS.

Des difficultés en matière de gouvernance et de gestion

La majorité des EPS sont gérés par des associations elles-mêmes confrontées à des contraintes structurelles persistantes³³⁹ dont la difficulté à assurer la continuité de leurs instances de gouvernance et le risque permanent de perte du soutien financier public. Ces fragilités ont, en l'occurrence, été mises en évidence dans le rapport thématique de la Cour des comptes sur les établissements de protection sociale, publié en 2018.

Des pratiques de placement inadaptées

Au-delà des problématiques internes, les EPS doivent souvent faire face à des placements d'urgence concernant des personnes ne relevant pas du champ des personnes âgées (enfants abandonnés, malades mentaux, sans-abri, etc.). Ces pratiques perturbent l'équilibre des établissements, génèrent parfois des situations de violences entre résidents et peuvent entraîner des risques sanitaires pour le reste des résidents.

334 - Audition des établissements de protection des PA, CESE, 26 décembre 2024.

335 - Ibid.

336 - Ibid.

337 - Ibid.

338 - Ibid.

339 - Le rapport de la Cour des comptes sur les établissements de protection sociale, 2018, pages 14, 15, 16, 17.

Encadré 8 : Visites de terrain des centres de protection des personnes âgées réalisées par le CESE

Dans le cadre de ses travaux, le CESE a mené trois visites de terrain afin d'observer de près l'état des lieux au sein des établissements de protection sociale des personnes âgées. Deux de ces visites ont été effectuées dans des établissements publics situés à Bouknadel et à Hay Nahda (Rabat), gérés par des associations œuvrant dans le domaine de la protection sociale. Ces déplacements ont permis aux membres du CESE de constater la nature des missions accomplies au quotidien par les équipes en place, mais aussi d'échanger directement avec les acteurs locaux sur les nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés.

Les témoignages recueillis ont mis en lumière deux défis majeurs, une pénurie en ressources humaines qualifiées – notamment en personnel médical, paramédical et psycho-social – et la faiblesse des moyens financiers. Ces contraintes compromettent à la fois la qualité de l'accompagnement proposé et la capacité des établissements à répondre à une demande croissante. À cela s'ajoute une problématique récurrente signalée par les gestionnaires à savoir le placement, souvent en urgence de personnes qui ne relèvent pas de la catégorie des personnes âgées (sans-abri, enfants abandonnés et malades mentaux), à la demande des autorités judiciaires ou administratives. Ces situations perturbent le fonctionnement des établissements, engendrent parfois des violences entre résidents voire des risques sanitaires.

La troisième visite, menée à la maison de retraite du Souissi à Rabat, a offert un éclairage complémentaire sur un modèle privé de prise en charge. Cet établissement, de statut privé, propose à ses résidents une gamme étendue de services : soins de santé, activités de loisirs et des dispositifs favorisant les liens intergénérationnels. La structure abrite également une crèche et organise régulièrement des rencontres entre les pensionnaires et des élèves issus de divers établissements scolaires de la ville, illustrant ainsi la portée d'approches intégratives qui renforcent le lien social et contribuent à réduire leur isolement.

La présence de listes d'attente tant dans les centres de protection sociale que dans la maison de retraite privée de Souissi témoigne d'une demande largement supérieure à l'offre disponible. Cette situation souligne l'urgence d'élargir la couverture territoriale de ces structures tout en augmentant leur capacité d'accueil.

2.2.5. Obstacles liés à l'accès aux soins

L'offre de soins gériatriques spécialisés au Maroc demeure insuffisante. Sur les 165³⁴⁰ établissements hospitaliers publics répartis sur le territoire national, seules deux structures³⁴¹ sont dédiées spécifiquement aux personnes âgées, toutes deux situées dans la région de Rabat-Salé-Kénitra limitant ainsi la possibilité d'une prise en charge optimale.

Au-delà des soins gériatriques spécialisés, les personnes âgées ont majoritairement recours aux établissements de santé classiques, en particulier aux cabinets et cliniques privés. En effet, 75,3%³⁴² des personnes âgées consultent dans le secteur privé. Ce recours important, souvent associé à des traitements médicamenteux de longue durée, accentue la vulnérabilité financière de cette

³⁴⁰ - Stratégie nationale de la santé des PA 2024-2030.

³⁴¹ - Ibid.

³⁴² - Ibid.

population en raison des coûts élevés, conduisant parfois au renoncement aux soins ou à un suivi médical irrégulier. Il convient néanmoins de noter que la généralisation de la protection sociale, notamment via la mise en œuvre de l'« AMO TADAMON », devrait faciliter le remboursement partiel des dépenses engagées dans le secteur privé par les personnes âgées.

D'autre part, la répartition géographique des établissements de soins est très inégale, révélant d'importantes disparités entre régions, voire au sein d'une même région, malgré des améliorations enregistrées ces dernières années. A cet état de fait s'ajoute un manque patent en ressources humaines qualifiées, tant en médecins qu'en personnel infirmier, pour répondre à la demande globale, et encore moins aux besoins spécifiques des personnes âgées. À ce jour, le nombre de médecins résidents spécialisés en gériatrie ne dépasse pas six, tandis que seulement 200 médecins généralistes disposent d'un diplôme universitaire en gériatrie³⁴³.

2.2.6. Obstacles liés à l'insuffisance des données et de connaissances actualisées

Le manque de données actualisées sur la situation des personnes âgées au Maroc constitue un obstacle majeur à la conception et à l'élaboration de politiques et programmes adaptés à leurs besoins réels.

À titre d'exemple, l'Enquête nationale sur la population et la santé familiale menée en 2018 par le ministère de la santé et de la protection sociale a consacré un chapitre spécifique à la santé des personnes âgées. Cependant, cette dimension ne serait pas prise en compte dans la prochaine édition de l'enquête nationale³⁴⁴, limitant ainsi la visibilité sur l'évolution de l'état de santé de cette catégorie vulnérable. Par ailleurs, le HCP a publié un rapport sur le profil, la santé et les relations sociales des personnes âgées, fondé sur l'enquête nationale de 2006, sans qu'aucune actualisation n'ait été réalisée à ce jour.

Il est permis de souligner une très faible production d'études sociologiques, basées sur des travaux de terrain, qui permettraient d'analyser en profondeur les conditions de vie, les dynamiques sociales et les besoins spécifiques des personnes âgées.

Cette carence en données précises et actualisées compromet la qualité de la gouvernance et la pertinence des politiques publiques dédiées aux personnes âgées.

343 - Stratégie nationale de la santé des PA 2024-2030.

344 - Audition au CESE du ministère de la santé et de la protection sociale, 28 novembre 2024.

III Renforcer l'intégration socio-économique des personnes âgées par l'accélération de l'opérationnalisation des dispositifs de la protection sociale, l'adaptation des politiques publiques aux enjeux du vieillissement et le développement structuré de la *silver économie*

Conscient des profondes transformations démographiques et de l'accélération du vieillissement de la population, le CESE considère que l'intégration socio-économique des personnes âgées ne relève pas seulement d'un impératif de justice sociale, mais constitue également une véritable opportunité stratégique pour le développement humain, territorial et économique.

Dans cette perspective, le Conseil appelle à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion du vieillissement actif 2023-2030, en veillant à une meilleure cohérence entre ses axes, ses mesures et ses programmes. Il préconise également l'adoption d'une loi-cadre qui définit les objectifs fondamentaux de l'action publique en matière de l'intégration socio-économique des personnes âgées. Un ensemble de mesures stratégiques et opérationnelles structurées autour de trois axes principaux a été émis dans ce sens.

Le premier axe vise à mettre en œuvre des mesures immédiates de soutien et d'accompagnement afin de renforcer sans délai l'inclusion sociale et économique des personnes âgées.

Le deuxième axe a pour objectif de consolider la gouvernance de l'écosystème institutionnel dédié à la prise en charge des personnes âgées, en vue d'améliorer l'effectivité de leurs droits fondamentaux et de garantir une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés.

Le troisième axe s'inscrit dans une perspective de long terme. Il consiste à développer une *silver économie* structurée, capable de transformer le vieillissement démographique en un levier de création de valeur économique et sociale. Inspirée des expériences internationales réussies, mais adaptée aux spécificités du contexte marocain, cette économie devra reposer sur un modèle innovant de prise en charge, de bien-être et de participation, qui articule de manière cohérente les besoins de consommation des personnes âgées avec une offre territorialisée de services adaptés, tout en générant des opportunités économiques durables.

Encadré 9 : Consultation citoyenne sur la plateforme du CESE « ouchariko.ma » et les réseaux sociaux³⁴⁵

Pour renforcer la participation des personnes âgées au processus de développement, les personnes interrogés ont choisi les mesures prioritaires suivants :

- Encourager l'engagement des PA dans la vie publique, associative et citoyenne (33 %) ;
- Garantir des pensions décentes (27 %) ;

³⁴⁵ - Annexe 2 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux.

- Promouvoir des programmes de transfert de compétences intergénérationnel (26 %) ;
- Développer des programmes d'inclusion sociale, culturelle et économique adaptés (14 %).

Par ailleurs, plusieurs contributions sur les réseaux sociaux insistent sur la nécessité d'accélérer les réformes relatives aux retraites et au code du travail, afin de faciliter la poursuite ou la reprise d'une activité professionnelle par les personnes âgées souhaitant continuer à contribuer au développement du pays.

Premier axe : Instaurer des mesures de soutien et d'accompagnement qui permettront d'améliorer l'inclusion sociale et économique des PA

1. **Accélérer la mise en œuvre des dispositifs de la protection sociale et le soutien du pouvoir d'achat pour éradiquer la pauvreté et la vulnérabilité des PA à travers :**
 - Accélérer l'élargissement des régimes de retraite, dont la mise en œuvre est prévue en 2025, afin d'inclure les personnes âgées actuellement exclues, dans le but de réduire leur pauvreté et de favoriser leur pleine intégration socio-économique.
 - Revaloriser périodiquement le niveau des pensions, afin de garantir aux retraités un pouvoir d'achat permettant de vivre dignement et de faire face aux fluctuations du coût de la vie.
 - Élargir les prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, en intégrant notamment des services de soins à domicile (infirmiers, kinésithérapeutes) ainsi que la prise en charge des frais liés à l'accompagnement par des aides-soignants professionnels pour les actes essentiels de la vie quotidienne, tels que l'aide à la toilette, à l'habillage ou à la mobilité, indispensables au bien-être et à la dignité des personnes âgées dépendantes.
 - Augmenter la valeur de l'aide sociale directe destinée aux ménages nécessiteux ayant à leur charge des personnes âgées pour leur permettre de subvenir aux besoins spécifiques de cette catégorie dans la vie de tous les jours.
2. **Promouvoir une culture d'inclusion sociale des personnes âgées et renforcer la lutte contre l'isolement et l'âgisme par une approche territoriale intégrée à travers :**
 - Adapter et renforcer les infrastructures publiques en fonction des besoins spécifiques des personnes âgées, notamment celles souffrant de maladies chroniques ou de handicap, en modernisant les sanitaires, les transports en commun et les espaces publics, en partenariat avec les collectivités territoriales.
 - Développer une carte Senior permettant la gratuité ou la réduction des tarifs en leurs réservant des fast Track simplifiés pour renforcer et faciliter l'accès des PA aux services touristiques, culturels, sportives et de mobilité dans les transports publics.
 - Développer des outils numériques et des applications mobiles adaptés aux personnes âgées, accompagnés de programmes de formation ciblés, pour renforcer leur inclusion sociale via le numérique et pallier les contraintes d'accès physiques ou géographiques.
 - Lancer des campagnes régulières de sensibilisation à destination des personnes âgées et de l'ensemble de la société, les incitant à s'inscrire dans le modèle du « bien-vieillir », en mettant l'accent sur l'importance de l'activité physique, d'une alimentation équilibrée et de la prévention des maladies.

3. Renforcer le soutien financier et les ressources humaines des établissements de protection sociale (EPS) dédiés aux personnes âgées à travers :

- Étendre et renforcer la couverture territoriale du réseau des établissements de protection sociale afin de répondre de manière efficace et adaptée à la demande croissante de prise en charge des personnes âgées en situation de précarité.
- Renforcer les établissements de protection sociale par le recrutement de personnel qualifié, en assurant des conditions de travail attractives incluant des salaires décents, une couverture sociale complète et un accès à des formations spécialisées dans la prise en charge des personnes âgées.
- Accroître le financement public des établissements de protection sociale (EPS) par une augmentation des subventions provenant de l'Entraide Nationale, de l'INDH et des collectivités locales, afin d'assurer la pérennité de leurs activités et d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées sur l'ensemble du territoire.
- Accélérer la publication des textes réglementaires de la loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale, en associant étroitement les associations gestionnaires afin d'intégrer leurs retours et d'ajuster les dispositions, notamment en matière de gestion financière et d'intégration de l'approche gérontologique, pour garantir une mise en œuvre efficace et adaptée.
- Renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation des établissements de protection sociale afin d'assurer le respect rigoureux des dispositions de la loi 65-15 et des cahiers des charges, garantissant ainsi la qualité et la conformité des services offerts aux personnes âgées.
- Veiller sur le respect de la spécialisation des établissements de protection sociale destinés aux personnes âgées pour limiter les placements de personnes ne relevant pas de cette catégorie dans ces établissements.

4. Instaurer des mesures de discrimination positive en faveur des femmes âgées, en reconnaissance de leur situation socio-économique particulièrement vulnérable à travers :

- Accorder à la veuve, en l'absence d'autres ressources, le droit de percevoir l'intégralité de la pension du mari décédé, en remplacement de la part de 50 % actuellement appliquée.
- Concevoir et déployer des programmes innovants de formation adaptés aux femmes âgées, combinant alphabétisation, maîtrise des technologies numériques et compétences dans la création d'activités productrices, afin de favoriser leur inclusion économique et leur autonomisation financière durable.

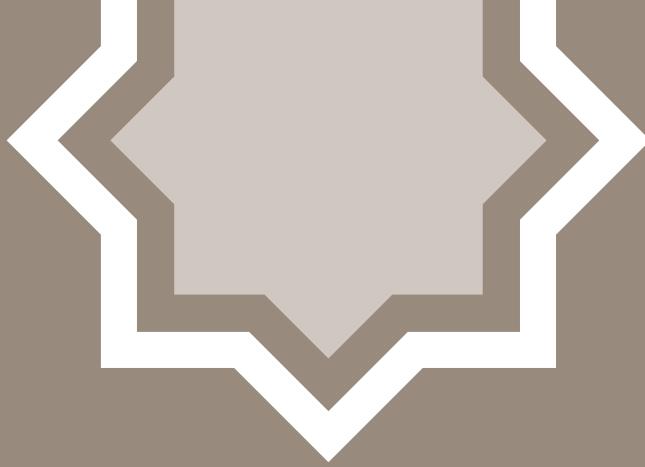
Deuxième axe : consolider la gouvernance de l'écosystème institutionnel dédié à la prise en charge des personnes âgées, en vue d'améliorer l'effectivité de leurs droits fondamentaux et de garantir une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés.

5. Renforcer les moyens humains et financiers alloués au ministère de la Solidarité, de l’Inclusion sociale et de la Famille, à l’Entraide nationale ainsi qu’à l’Observatoire national des personnes âgées, afin d’améliorer leur capacité d’intervention et d’assurer une prise en charge efficace et coordonnée des personnes âgées à l’échelle territoriale.
 - Publier régulièrement des études sociologiques et des enquêtes pour assurer un suivi rigoureux de la situation socio-économique des personnes âgées, en collaboration avec les acteurs clés tels que le HCP. Parallèlement, renforcer la recherche et développement en partenariat avec les établissements universitaires afin de développer des outils et solutions technologiques innovants, notamment via l’intelligence artificielle, visant à améliorer la qualité de vie, l’autonomie et la prise en charge des personnes âgées.
 - Accélérer le développement des centres de jour sur l’ensemble du territoire national afin de renforcer l’inclusion sociale, culturelle et sportive des personnes âgées, en leur offrant des lieux adaptés favorisant leur participation active, la prévention de l’isolement et l’amélioration de leur qualité de vie.
 - Mettre en place un programme national de lutte contre l’isolement des personnes âgées, appuyé par la création d’unités territoriales rattachées aux centres de jour, afin d’offrir des services de soutien psychologique de proximité et renforcer ainsi le bien-être social et mental des personnes âgées.
6. Faciliter l’accès des personnes âgées souhaitant poursuivre leur activité professionnelle au marché du travail, en adaptant les dispositifs d’embauche, de formation et de maintien dans l’emploi à leurs besoins spécifiques à travers :
 - Accélérer la réforme du Code du travail et du statut général de la fonction publique afin de faciliter le maintien dans l’emploi des personnes âgées souhaitant poursuivre leur activité professionnelle, en simplifiant les démarches administratives pour les employeurs comme pour les salariés.
 - Mettre en place des modalités de travail flexibles, telles que le temps partiel aménagé, le télétravail, des horaires adaptés au mode de vie des personnes âgées encore actives, ainsi que des ajustements ergonomiques, afin de favoriser leur maintien durable dans l’emploi tout en respectant leurs besoins spécifiques.
 - Permettre le cumul partiel ou total du salaire avec la pension de retraite, afin d’encourager les personnes âgées à maintenir une activité professionnelle et à répondre aux besoins des retraités aux pensions modestes.
 - Développer des programmes de formation tout au long de la vie et de reconversion destinés aux personnes âgées, en privilégiant les domaines de l’entrepreneuriat, du numérique et de l’intelligence artificielle, afin de favoriser leur employabilité et leur autonomie économique.
 - Mettre en place des incitations fiscales destinées aux entreprises recrutant ou conservant des personnes âgées, afin de favoriser leur intégration.

- Promouvoir l'initiative entrepreneuriale des personnes âgées en leur offrant un accompagnement personnalisé ainsi que des démarches administratives simplifiées et digitalisées. Faciliter également l'accès au crédit bancaire en levant les obstacles des limites d'âge, qui constituent des conditions restrictives à l'octroi des prêts.
 - Institutionnaliser la valorisation des compétences et de l'expérience des personnes âgées, notamment celles des Marocains du monde, en développant une plateforme nationale facilitant le réseautage par domaine d'expertise.
- 7. Accélérer la réforme du système national de santé en renforçant l'offre de soins et en améliorant l'accès des personnes âgées aux structures de santé sur l'ensemble du territoire à travers :**
- Renforcer l'accès aux soins primaires en développant la médecine de proximité ainsi que les unités mobiles dédiées à la prévention, au dépistage et au traitement des maladies chroniques, notamment dans les zones rurales et sous-dotées en infrastructures sanitaires.
 - Déployer des services gériatriques dédiés dans les hôpitaux à l'échelle nationale, renforcés par des équipes pluridisciplinaires composées de gériatres, gérontopsychiatres, psychologues, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, infirmiers spécialisés et assistants sociaux, afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées.
 - Accroître le nombre de gériatres et de professionnels de santé spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées afin de pallier la pénurie actuelle de médecins et d'infirmiers dans cette spécialité.
 - Développer une offre des soins à domicile en renforçant les services d'infirmiers, d'auxiliaires de vie et les dispositifs de téléassistance, afin de limiter au strict nécessaire les déplacements des personnes âgées vers les hôpitaux et centres de santé.
 - Accélérer la formation des aidants à domicile et des aidants familiaux afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées, en mettant l'accent sur le respect de leur intégrité physique et psychique ainsi que sur la préservation de leur dignité, pour garantir une prise en charge humaine, sécurisée et adaptée à leurs besoins spécifiques.
 - Renforcer les dispositifs de transport adaptés pour les personnes âgées, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, afin de faciliter leurs déplacements vers les structures médicales, améliorer leur accès aux soins et réduire les obstacles liés à la mobilité.

Le troisième axe : soutenir le développement d'une silver économie à fort potentiel, en adoptant un modèle intégré de prise en charge des personnes âgées, articulé autour de trois dimensions complémentaires : économique, territoriale et une dimension liée à une offre de services adaptés.

- Identifier les besoins des personnes âgées au niveau territorial et développer une offre de services innovante, adaptée à leurs capacités financières, couvrant les secteurs de la santé, de l'habitat, de la mobilité, de l'équipement, du tourisme, de l'aide à domicile et des activités de loisirs.
- Établir un cadre de partenariat stratégique entre l'État, les compagnies d'assurances et les caisses de prévoyance sociale afin de cofinancer et développer des produits d'assurance et de protection sociale adaptés, abordables et accessibles aux personnes âgées, dans le but d'améliorer leur couverture sociale et leur sécurité financière.
- Développer, en partenariat avec les investisseurs privés, des modèles innovants de centres pour la prise en charge des personnes âgées selon leurs besoins, incluant des centres d'activités de jour, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ainsi que des maisons de retraite pour les personnes âgées en bonne santé.
- Créer des structures intergénérationnelles associant maisons de retraite ou centres sociaux pour personnes âgées avec des résidences universitaires, afin de renforcer la solidarité entre générations et de lutter efficacement contre l'isolement des PA. Ce modèle vise à favoriser les échanges, le partage d'expériences et la coopération entre jeunes et personnes âgées. Par ailleurs, ces structures permettront de répondre aux besoins croissants de logement étudiant tout en offrant à ces derniers des opportunités d'emplois à temps partiel, facilitant ainsi leur insertion socio-professionnelle et le financement de leurs études.
Pour encourager le développement de ce modèle, il est essentiel de mettre en place des incitations financières et fiscales adaptées, ainsi qu'une coordination efficace entre l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé.



Partie III

Activités du CESE



En 2024, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a poursuivi, conformément à ses prérogatives, sa contribution à éclairer les politiques nationales de développement, à accompagner les orientations stratégiques du pays et à élaborer des avis sur des questions d'importance et d'actualité, en lien avec les préoccupations des acteurs économiques et sociaux ainsi qu'avec les impératifs du développement durable à l'échelle territoriale. Dans ce cadre, il s'est attaché à examiner les défis auxquels sont confrontés ces politiques, orientations et besoins, qu'il convient de surmonter, ainsi que les opportunités qu'elles offrent et qu'il importe de saisir afin de consolider les acquis et d'anticiper l'avenir.

Le Conseil a veillé à accomplir ses missions consultatives avec rigueur et efficacité, tout en poursuivant l'élargissement de son approche participative, en consolidant le dialogue civil, les débats institutionnels et les consultations citoyennes, considérés comme des mécanismes structurants dans la conduite de ses travaux ainsi que dans l'élaboration des rapports et avis qu'il produit. Il s'est également appuyé sur l'intelligence collective de l'ensemble de ses composantes, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture aux meilleures pratiques internationales.

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, le Conseil a donné un nouvel élan à ses activités visant à renforcer et valoriser ses relations de coopération et à élargir ses partenariats, en particulier aux niveaux africain et international.

Il convient de souligner que l'ensemble des activités et réalisations menées par le Conseil en 2024 s'inscrit dans la mise en œuvre de son plan d'action, dont l'objectif est de renforcer son efficacité, de faire du Conseil une institution plus influente, davantage ouverte sur son écosystème, plus visible, et plus performante en interne.

| Faits marquants de l'année 2024

1.1 La poursuite d'une démarche de travail axée sur une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales

Au cours de l'année 2024, le Conseil a consolidé sa nouvelle démarche de travail, adoptée dans son plan d'action de l'année précédente. Celle-ci est résolument orientée vers une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales, en phase avec les priorités nationales et les attentes des citoyennes et citoyens. Cette orientation s'est traduite par une attention particulière portée à plusieurs dimensions essentielles :

- **Les sujets ayant un impact direct sur le vécu du citoyen et sur la situation de l'entreprise :** comme en témoignent le point de vigilance publié dans le rapport annuel au titre de l'année 2023 sur « *les difficultés des TPME et la montée des défaillances* » ainsi que l'avis consacré au « *projet de loi organique n° 97-15 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève* ».
- **Les enjeux liés à la promotion de l'égalité et à la protection des groupes les plus vulnérables,** à travers notamment l'avis du Conseil sur « *un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants* » et le point de vigilance publié dans le rapport annuel 2023 sur « *la baisse de la participation des femmes au marché du travail* ».
- **L'accompagnement des grands chantiers stratégiques du Royaume et la valorisation des secteurs d'avenir et des domaines innovants à forte portée prospective,** à travers notamment le focus du rapport annuel 2023 consacré au secteur de l'industrie navale, ainsi que les avis du Conseil relatifs à « *Quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc ?* », « *Pour une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource* », et « *Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes : optimiser les ressources naturelles, maximiser les synergies et réduire les risques intersectoriels au Maroc* ».
- **Le suivi des politiques publiques,** conformément aux dispositions de la loi organique relative au Conseil – notamment son article 2. Cette mission a été amorcée à travers une auto-saisine portant sur le bilan du chantier de généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base. Mené selon une méthodologie rigoureuse et des critères de suivi clairement définis, cet exercice a permis d'établir une analyse objective et globale, et de formuler des recommandations concrètes en vue d'optimiser la mise en œuvre de ce chantier structurant, en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle nationale.

1.2. Déploiement progressif du nouveau cadre réglementaire et institutionnel du CESE

Après le parachèvement de l'arsenal réglementaire et institutionnel du Conseil, l'année 2024 a été dédiée à la mise en œuvre progressive de ce cadre, en particulier à travers :

- **la mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement intérieur :**

a) Concernant la mission relative à la facilitation de la concertation et de la coopération entre les partenaires économiques et sociaux, désormais inscrite parmi les compétences de la commission de l'emploi et des relations professionnelles, une réflexion collective a été engagée en vue d'identifier les modalités de sa mise en œuvre, dans la perspective d'élaborer une vision finalisée et partagée quant à son périmètre et à ses modalités d'application.

b) Concernant la mission relative aux questions migratoires, désormais intégrée dans les compétences de la commission des affaires sociales et de la solidarité, cette dimension sera prise en compte lors de l'élaboration des rapports et avis confiés à la commission, ainsi que dans la proposition de thématiques d'auto-saisine lors de la préparation du plan d'action annuel du Conseil.

- **La mise en œuvre du manuel des procédures du Conseil :**

Le Conseil a entamé la mise en œuvre de ce manuel, qui constitue un levier essentiel pour renforcer l'efficacité et l'efficience de ses travaux, à travers l'organisation, la coordination et la clarification des missions et du champ d'intervention de ses différentes composantes, en apportant davantage de précision à l'ensemble des procédures et processus encadrant l'exercice des attributions du Conseil.

- **Le déploiement du mécanisme de choix des thématiques d'auto-saisine au titre de l'année 2025 :**

Le Conseil a initié la mise en œuvre de ce mécanisme, fondé sur des critères rigoureux et objectifs. L'adoption de ce mécanisme a contribué à renforcer la force de proposition du Conseil en matière de recommandations en lien direct avec les transformations économiques, sociales, environnementales et sociétales, tout en répondant davantage aux attentes des acteurs et des institutions et en s'alignant sur les priorités de l'agenda national.

- **La mise à jour de la charte d'éthique :**

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance institutionnelle et de l'ancrage d'une culture de responsabilité, le Conseil économique, social et environnemental a adopté, lors de sa 156^e session ordinaire tenue le 28 mars 2024, une version actualisée de sa charte d'éthique. Élaborée conformément aux dispositions de l'article 70 bis du règlement intérieur, cette charte définit les principes directeurs communs ainsi que les règles de conduite auxquelles sont tenus les membres du Conseil dans l'exercice de leurs missions. Elle repose sur un socle de valeurs fondamentales, incluant la primauté de l'intérêt général, l'intégrité, l'indépendance, l'égalité, la non-discrimination et le respect mutuel.

1.3. Une dynamique d'ouverture et de dialogue renforcée avec les différents partenaires

a. Les partenaires institutionnels

En 2024, le Conseil a reçu trois saisines du Parlement, dont deux émanant de la Chambre des conseillers et une de la Chambre des représentants.

Par ailleurs, les deux chambres du Parlement ont exprimé un vif intérêt pour les thématiques traitées par le CESE en 2024. À ce titre, le CESE a été appelé à présenter les conclusions de ses avis et rapports élaborés en 2024 devant plusieurs commissions parlementaires compétentes relevant de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers.

La prise en compte des travaux du CESE s'est également illustrée par un recours de plus en plus fréquent aux contenus et recommandations de ses avis par les députés et conseillers parlementaires, dans le cadre de leurs missions législatives, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques (les questions orales et écrites, les travaux des commissions permanentes sur les projets de loi, les initiatives législatives, les groupes thématiques chargés de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que les missions exploratoires, etc.).

b. Les territoires

En 2024, le Conseil a engagé une dynamique d'ouverture renforcée sur les territoires en organisant des « ateliers citoyens » avec les acteurs régionaux. Cette démarche vise à les associer pleinement à l'élaboration de ses avis et rapports, tout en assurant une prise en compte effective des besoins et des spécificités territoriales. Dans le même esprit, des visites de terrain ont été systématiquement menées dans les différentes régions dans le cadre de la préparation des avis, afin de mieux appréhender les réalités locales et d'être à l'écoute directe des préoccupations, attentes et propositions des acteurs concernés.

c. Les acteurs économiques

Le Conseil économique, social et environnemental accorde une attention particulière à l'implication des acteurs économiques dans l'élaboration de ses avis, notamment sur les questions liées au développement économique. À ce titre, il organise régulièrement des séances d'audition et de concertation avec ces acteurs, afin de garantir une prise en compte effective de leurs points de vue. Dans cette même logique, une convention de coopération a été conclue avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), portant sur l'organisation d'ateliers citoyens conjoints. Ces ateliers sont conçus comme des espaces de dialogue et de réflexion partagée, en vue de dégager des pistes d'action concrètes susceptibles d'optimiser les politiques économiques nationales.

d. Le milieu académique

En 2024, le Conseil a poursuivi le renforcement de son ouverture sur les milieux universitaires, à travers l'organisation de quatre éditions des caravanes régionales, tenues respectivement à Béni Mellal, Dakhla, Kénitra, ainsi qu'une université d'été ayant réuni près de 2 400 étudiantes et étudiants. Ces rencontres ont constitué des espaces privilégiés de dialogue autour des

grandes questions de développement national, notamment l'emploi, l'intégration des jeunes, la régionalisation avancée, l'économie bleue, l'intelligence artificielle, et d'autres domaines émergents.

Par ailleurs, les contenus de plusieurs avis du Conseil ont été substantiellement enrichis par des contributions scientifiques émanant d'enseignants-chercheurs et de doctorants, en particulier sur des thématiques à forte portée stratégique, telles que le nexus eau-énergie-alimentation et l'intelligence artificielle, et ce dans une dynamique d'ouverture sur les nouvelles connaissances et approches susceptibles d'enrichir ses avis.

Dans la même dynamique, le Conseil a accueilli dans ses locaux des étudiantes et étudiants issus de divers établissements d'enseignement supérieur, leur offrant l'opportunité de mieux comprendre les missions de l'institution et ses domaines d'intervention, tout en engageant un échange autour des leviers à mobiliser pour renforcer l'engagement civique, l'esprit d'initiative et les capacités entrepreneuriales des jeunes.

e. Les consultations citoyennes

Les consultations citoyennes constituent désormais un volet structurant du processus d'élaboration des avis du Conseil, notamment à travers la plateforme numérique Ouchariko.ma, qui permet de recueillir de manière ouverte et continue les perceptions, les préoccupations et les propositions des citoyennes et citoyens.

En 2024, le Conseil a également organisé plusieurs rencontres ouvertes avec des acteurs associatifs et citoyen(ne)s, autour de plusieurs thématiques touchant en particulier les jeunes et les femmes. Ces échanges ont permis d'être à l'écoute des idées et préoccupations exprimées et d'établir un croisement des points de vue et des propositions.

Par ailleurs, plusieurs acteurs de la société civile ont été conviés à prendre part aux ateliers de restitution, organisés régulièrement, pour présenter les conclusions des avis et rapports du Conseil.

f. Les médias et les réseaux sociaux

En vue de mieux sensibiliser autour des recommandations du Conseil, atteindre et mobiliser l'ensemble des forces vives du Pays, le CESE s'est attaché à renforcer sa présence médiatique et consolider sa proximité avec l'opinion publique nationale, en poursuivant, en 2024, le déploiement d'une stratégie de communication omnicanale, alliant médias traditionnels, actions de terrain et dispositifs digitaux interactifs, dans une logique phygital permettant une expérience cohérente et intégrée, en phase avec les usages contemporains de son audience.

Cette stratégie s'est traduite par un renforcement significatif de la présence du Conseil sur les réseaux sociaux, porté par une ligne éditoriale différenciée selon les spécificités de chaque canal, des contenus créatifs et engageants et un feedback continu favorisant une communication directe, adaptée et inclusive. Cette approche a permis de valoriser les activités et les travaux du Conseil, d'encourager l'interaction avec les différents publics et de stimuler l'intérêt pour les thématiques traitées.

g. La dynamique continentale et internationale

Le Conseil économique, social et environnemental a poursuivi en 2024 le renforcement de sa coopération bilatérale et multilatérale avec les conseils et institutions similaires aux niveaux régional et international, notamment avec les partenaires africains, européens et la Chine.

Sur le plan bilatéral

- Visite de travail à Rabat en janvier 2024 d'une délégation du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) du Mali, axée sur l'échange de bonnes pratiques, notamment le suivi des recommandations des Conseil. Les deux Conseils ont également échangé autour des sujets traités tels que la gestion des minerais stratégiques, le développement humain et les stratégies d'adaptation au changement climatique.
- Participation à la quatrième conférence annuelle des ministres de l'Initiative Triple A tenue le 22 avril 2024 à Meknès : présentation des travaux du CESE et de l'UCESA sur le sujet des financements innovants pour accélérer l'adaptation climatique de l'agriculture africaine.
- Co-organisation avec Bank Al Maghrib de trois panels axés sur le sujet de l'intégration économique et financière et la formation d'excellence en Afrique, les 22 et 23 mai 2024 à Dakhla. Ces panels auxquels avaient pris part plusieurs présidents de CES africains s'inscrivaient dans le cadre des journées internationales de la macro-économie et des finances.
- Visite de travail à Rabat du 08 au 11 mai 2024 d'une délégation du CES du Bénin, axée sur l'échange de bonnes pratiques et la préparation de la réunion du Bureau exécutif de l'UCESA.
- Participation du CESE Maroc au Sommet Euromed tenu à Malte les 18 et 19 juin 2024 : présentation de l'expérience marocaine et les conclusions des avis du CESE Maroc sur la thématique changement climatique et politiques de l'eau.
- Signature de l'accord-cadre le 4 juillet 2024 avec le Conseil économique, social et environnemental de France. Les deux Conseils ont lancé, à cette occasion, des projets portant sur des chantiers prioritaires, en particulier la participation citoyenne et les modalités de construction d'un consensus à travers l'analyse des controverses dans la formulation des avis et recommandations pour éclairer l'action publique. La finalité de ces projets est de contribuer à une meilleure appropriation citoyenne des politiques publiques et *in fine* la consécration de la démocratie participative.
- Visite de travail à Rabat d'une délégation du Conseil économique et social (CES) de la RDC : partage des bonnes pratiques et signature, le 20 septembre 2024, d'une convention pour l'appui à la réalisation de l'étude approfondie (*deep dive*) sur la mobilité climatique en RDC.
- Tenue de la deuxième réunion du groupe consultatif mixte CESE Maroc – CES Européen, le 16 octobre 2024 à Rabat, axée sur les sujets du NEXUS Eau-Énergie-Alimentation et Ecosystèmes, la transition énergétique et les relations commerciales Maroc – UE. Le Groupe consultatif européen a salué la qualité des liens de coopération entre les deux institutions et a convenu de travailler sur le sujet de gouvernance de l'eau, plus précisément sur le pacte bleu ou « *blue deal* ».

Sur le plan multilatéral

- Mission d'appui et de soutien, à la demande de la ministre des Affaires étrangères de la république de Madagascar, pour l'installation du CESC malgache et la préparation de son adhésion à l'UCESA (02 au 03 mai 2024, Antananarivo).
- Co-organisation avec la Banque africaine de développement (BAD) et le CESEC de Côte d'Ivoire d'un atelier à Abidjan le 3 juin 2024 en vue de la validation des trois plaidoyers-pays sur l'action climatique relatifs au Sénégal, au Burkina Fasso et à la Côte d'Ivoire.
- Désignation le 22 juin 2024 du CESE Maroc, par l'Assemblée générale de l'UCESIF, rapporteur du groupe de travail des CES de la Francophonie sur la gouvernance de l'eau. A cette occasion, une note de cadrage sur le sujet susmentionné a été présentée et validée.
- Signature le 8 octobre 2024 à Brazzaville d'un Mémorandum d'entente avec le Bureau de l'Organisation internationale des migrations (OIM) pour l'appui technique et financier à la réalisation d'une étude sur la mobilité climatique en RDC.
- Co-organisation de la quatrième table ronde UCESA – CES de Chine à Shangaï le 8 novembre 2024 : adoption d'une déclaration commune et identification des thématiques prioritaires de coopération entre les deux institutions.
- Participation du CESE Maroc à la COP 29 à Baku qui s'est déroulée du 11 au 22 novembre 2024. À cette occasion, les résultats préliminaires de l'étude en cours sur la mobilité climatique au Maroc ont été présentés au pavillon du Maroc.
- Signature d'un Accord de siège, le 4 décembre 2024 à Rabat, au profit de l'UCESA avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Cet Accord de siège, relatif à l'établissement du Secrétariat permanent de l'UCESA à Rabat, a été octroyé par le gouvernement du Royaume du Maroc, en reconnaissance des réalisations accomplies par notre Union et en soutien à ses finalités d'intégration africaine.

Il est permis de rappeler que la signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions des assemblées générales de l'UCESA, tenues respectivement à Kinshasa, le 26 septembre 2023, et à Brazzaville, le 8 octobre 2024, qui avaient acté le lieu du siège permanent de l'organisation et entériné l'amendement des Statuts à cette fin. En vertu de cet Accord, l'État marocain reconnaît le statut juridique de l'UCESA en tant qu'organisation internationale créée par les États africains membres des Nations unies.

- Signature, le 10 septembre 2024, d'un Mémorandum d'entente avec le Policy Center for the New South pour la réalisation conjointe d'une étude approfondie sur la mobilité climatique au Maroc.
- Soutien à l'adhésion du Forum de négociation tripartite (TNF) du Zimbabwe à l'UCESA, marquant une plus grande ouverture de l'Union vers les pays d'Afrique Australe. À l'issue de ce processus, le TNF Zimbabwe a pris part aux travaux de l'Assemblée générale de l'UCESA, en octobre 2024.
- Requête de demande d'adhésion du Conseil national de développement économique et social de Guinée équatoriale à l'UCESA, novembre 2024.

II Bilan de l'année 2024

Au cours de l'année 2024, le CESE, à travers ses organes (assemblée générale, bureau, commissions permanentes et temporaires), a tenu 509 réunions avec un taux de participation moyen de 65%.

Il a auditionné plusieurs acteurs opérant dans les secteurs public, privé et associatif, consacrant près de 45% de ses travaux à l'écoute des parties prenantes concernées.

Dans le cadre des saisines institutionnelles, le CESE a élaboré un avis relatif au « projet de la loi organique 97-15 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève ». Parallèlement, au titre de ses auto-saisines, le conseil a produit huit avis, en plus de son rapport annuel pour l'année 2023.

Il convient de noter que la majorité des rapports et avis produits par le CESE au titre de l'année 2024 ont été adoptés à l'unanimité lors des assemblées générales.

2.1. Assemblées générales

Au titre de l'année 2024, le CESE a tenu un total de 12 assemblées générales ordinaires ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire, avec un taux de participation se situant autour de 60%.

2.2. Bureau du Conseil

Conformément aux dispositions de sa loi organique et de son règlement intérieur, le conseil a procédé, en février 2024, au renouvellement de son bureau à travers l'élection des membres représentant les cinq catégories du conseil.

Membres du Bureau représentant les catégories du conseil au titre de l'année 2024

Nom et prénom	Catégories
Abdelmaksoud Rachdi	Catégorie des experts
Khalil Bensami	Catégorie des syndicats
Abdellah Deguig	Catégorie des organisations et associations professionnelles
Karima Mkika	Catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative
Otmane Gair	Catégorie des membres es qualité

Les sept commissions permanentes ont également élu leurs présidents, complétant de ce fait la composition du bureau.

Membres du bureau, présidents des commissions permanentes au titre de l'année 2024

Nom et prénom	Commissions permanentes
Moncef Ziani	Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques
Najat Simou	Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles
Jaouad Chouaib	Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité
Mohammed Benkaddour	Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable
Ahmed Abbadi	Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information
Lahcen Oulhaj	Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale
Mohamed Abdessadek Essaidi	Commission permanente chargée des affaires de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

En 2024, le bureau du conseil, qui a tenu 16 réunions avec un taux de participation moyen de 82%, a arrêté l'agenda prévisionnel des assemblées générales et affecté aux commissions permanentes les thèmes des saisines reçues et des auto-saisines établies dans le cadre du programme d'action du CESE.

2.3. Commissions permanentes

En plus des présidents des commissions élus en tant que membres du bureau, les commissions permanentes ont procédé à l'élection des vice-présidents, rapporteurs et vice-rapporteurs, complétant ainsi leur composition.

Commission	Président	Rapporteur	Vice-président	Vice-rapporteur
Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques	Moncef Ziani	Ali Ghannam	Tarik Aguizoul	Abdelkarim Foutat
Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles	Najat Simou	Mohamed Mostaghfir	Bouchta Boukhlafa	Ahmed Abbouh
Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité	Jaouad Chouaib	Mohammed Dahmani	Abderrahmane Kandila	Mohamed Bensaghir
Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable	Mohamed Benkaddour	Abderrahim Laabaid	Brahim Zidouh	Nour – eddine Chahbouni
Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information	Ahmed Abbadi	Latifa Benwakrim	Lahcen Hansali	Mustapha Khlafa
Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale	Lahcen Oulhaj	Abd el maksoud Rachdi	Driss Belfadla	Ahmed baba Aabbane
Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et développement rural et territorial	Mohamed Abdessadek Essaidi	Mina Rouchati	Mohamed Dahmani	Abderrahmane Kandila

Les commissions permanentes et temporaires ont tenu, durant l'année 2024, 480 réunions avec un taux de participation moyen de 53%.

2.3.1. Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques

La commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques, présidée par M. Moncef Ziani et dont le rapporteur est M. Ali Ghannam, a tenu 53 réunions au titre de l'année 2024, avec un taux de participation moyen de 47%.

2.3.1.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2024 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques.

2.3.1.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission permanente a réalisé un avis sur le « Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes ».

- **Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes³⁴⁶**

Adopté à la majorité lors de la 160^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du CESE, tenue le 25 juillet 2024, cet avis porte sur le nexus eau-énergie alimentation-écosystèmes (EEAE), une approche systémique qui explore les interactions et les interdépendances fondamentales entre ces secteurs. Il propose des pistes opérationnelles pour appréhender ces interconnexions complexes et les transformer en leviers stratégiques au service d'un développement durable, inclusif et résilient.

Les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des écosystèmes sont intrinsèquement interconnectés et les dynamiques que connaît un secteur influencent directement ou indirectement les autres. Ces interdépendances mettent en lumière la nécessité d'une gestion coordonnée et intégrée des ressources naturelles, prenant en compte à la fois les besoins spécifiques de chaque secteur et les interactions qui les caractérisent. A cet égard, l'approche nexus offre une réponse innovante aux défis complexes de ces secteurs interdépendants, en optimisant les synergies pour limiter les compromis souvent imposés par une gestion et une exploitation sectorielle et compartimentée des ressources. En intégrant ces secteurs dans un cadre commun, le nexus permet d'assurer une exploitation plus rationnelle des ressources naturelles. Ce modèle intégré favorise non seulement la réduction des tensions intersectorielles, mais aussi la création de co-bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Encadré 10 : le projet de la station de dessalement de Casablanca

Le projet de la station de dessalement de Casablanca offre un exemple concret de l'application de l'approche nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE), mettant en évidence les compromis nécessaires entre ces quatre dimensions pour garantir une gestion durable et intégrée des ressources. Ce projet permet de répondre simultanément à des enjeux critiques tout en illustrant les choix complexes entre ces différents secteurs. Sur le plan de l'eau, la station contribue à la satisfaction d'une demande croissante en eau dans un contexte de stress hydrique, particulièrement aggravé par un déficit pluviométrique.

³⁴⁶ - <https://www.cese.ma/media/2025/02/ASA-C1-79-f.pdf>

Elle assure un approvisionnement en eau sécurisé pour une population de 7,5 millions d'habitants. Concernant l'énergie, la station se distingue par son fonctionnement entièrement alimenté par des énergies renouvelables (ENR), un choix stratégique visant à réduire son empreinte carbone tout en optimisant l'efficacité énergétique du processus de dessalement, traditionnellement énergivore. Cette intégration des ENR permet ainsi d'alléger l'impact environnemental de la station tout en assurant un approvisionnement stable en énergie. Du côté de l'alimentation, 50 millions de m³ d'eau dessalée seront alloués pour l'irrigation de 5.000 hectares de terres agricoles, renforçant la sécurité alimentaire régionale en soutenant la productivité des exploitations agricoles. En parallèle, cette allocation contribue à réduire la pression sur les ressources en eau conventionnelles destinées à l'agriculture, une approche permettant de mieux gérer l'utilisation de l'eau dans un contexte de rareté.

Enfin, la dimension écosystémique du projet est soigneusement intégrée par l'utilisation de technologies de dessalement de dernière génération, telles que l'osmose inverse, et par une gestion automatisée des processus de dessalement. Cela permet de limiter les impacts environnementaux, en particulier en contrôlant les rejets salins et les sous-produits du traitement des boues.

Hormis quelques initiatives isolées, le Maroc n'adopte pas encore l'approche nexus de manière structurelle. Bien que des efforts aient été déployés pour renforcer la gouvernance globale des secteurs EEAE, l'intégration effective de ces secteurs reste encore très perfectible. Les décisions continuent d'être prises de manière sectorielle, souvent sans tenir compte des interdépendances entre ces secteurs. Cette fragmentation obère une exploitation optimale des ressources et fragilise à la fois la résilience des territoires et l'efficacité des politiques publiques concernées. En outre, la coordination inter-institutionnelle liée à la gestion des ressources est entravée par des mécanismes de régulation inadaptés et une concentration excessive des pouvoirs décisionnels. Cet état de fait induit non seulement une optimisation insuffisante des investissements, mais aussi une vulnérabilité accrue face aux crises climatiques.

Partant de ce constat, le CESE préconise l'élaboration d'une feuille de route nationale dédiée au nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, visant à concilier durabilité, efficacité et résilience. Ce dispositif aurait pour objectif d'assurer l'intégration systématique de cette approche dans les processus décisionnels, tant au niveau central que territorial, afin de garantir une gestion cohérente et durable des ressources naturelles du Royaume. Un ensemble de recommandations ont été émises dans cette optique, parmi lesquelles il convient de citer :

- Mettre en place, aux niveaux central et régional, un mécanisme de coordination intersectorielle, chargé de l'élaboration et du suivi de la feuille de route susmentionnée.
- Renforcer le cadre législatif et réglementaire régissant les secteurs du nexus EEAE, en y intégrant explicitement les principes du nexus, en vue d'assurer une gestion des ressources naturelles plus intégrée, plus inclusive et plus durable.
- Veiller à ce que les projets financés, y compris ceux réalisés en partenariat public-privé (PPP), intègrent les principes du nexus, et mettre en avant cette approche dans les requêtes de financement auprès des institutions financières internationales.

- Activer la mise en place des organes de régulation pour les secteurs de l'eau et de l'énergie en veillant à prendre en charge l'approche du nexus et ses principes d'action.
- Renforcer les capacités des acteurs et parties prenantes dans la mise en œuvre de l'approche nexus en développant des programmes de formation et en favorisant la recherche et l'innovation pour une amélioration constante de la gestion des interactions entre les secteurs EEAE.
- Mener des campagnes de sensibilisation régulières auprès des acteurs clés et des gestionnaires pour leur faire prendre conscience des avantages de l'approche nexus et des risques importants liés à la gestion en silos des secteurs concernés.

2.3.2. La Commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles

La Commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles, présidée par Mme. Najat Simou et dont le rapporteur est M. Mohamed Moustaghfir, a tenu 105 réunions au titre de l'année 2024, avec un taux de participation moyen de 65%.

2.3.2.1. Saisines

Dans le cadre des saisines émanant du Président de la Chambre des représentants, la Commission de l'emploi et des relations professionnelles a élaboré un avis concernant le projet de loi organique n° 97-15 fixant les conditions et modalités d'exercice du droit de grève, tel qu'adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du CESE lors d'une session extraordinaire tenue le 10 septembre 2024.

- **Avis sur le projet de loi organique 97-15 fixant les conditions et modalités d'exercice du droit de grève³⁴⁷**

Le droit de grève est l'un des droits économiques et sociaux reconnus aux salariés, consacré depuis 1966 par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), et inscrit dans la Constitution marocaine depuis 1962. Si toutes les constitutions successives du Royaume ont maintenu ce droit tout en renvoyant à une loi organique pour en préciser les conditions et modalités, son absence n'a pas empêché sa mise en œuvre, portée par les engagements internationaux du Maroc, le rôle reconnu aux syndicats, la jurisprudence et la pratique.

Dans ce contexte, et à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire en date du 09 octobre 2015, le discours royal a souligné que le projet de loi organique sur la grève fait partie des textes juridiques « *d'une importance capitale et d'une extrême sensibilité* », ajoutant que « *l'élaboration du projet de loi organique sur la grève nécessite d'engager de larges consultations et de faire preuve d'un esprit de consensus constructif, de sorte à garantir les droits des travailleurs, les intérêts du patronat et l'intérêt de la Nation* ».

L'expérience marocaine en matière de libertés syndicales et d'exercice du droit de grève, dont les origines remontent à l'époque du protectorat, a permis l'accumulation d'un ensemble de traditions et de pratiques en la matière. Cette longue et importante trajectoire a enrichi le champ

³⁴⁷ - <https://www.cese.ma/docs/projet-de-loi-organique-n-97-15-fixant-les-conditions-et-les-modalites-dexercice-du-droit-de-greve/>

des droits sociaux par ses apports en matière de négociation et de dialogue, tant au niveau local, régional et national, que dans les secteurs d'activité et au sein des entreprises.

Le Conseil reconnaît l'importance de l'initiative visant à adopter une loi organique définissant les conditions et modalités d'exercice du droit de grève, conformément à l'article 29 de la Constitution marocaine, ainsi qu'à l'article 86, qui prévoit son adoption, parmi d'autres lois organiques, et sa soumission à l'approbation du Parlement dans un délai ne dépassant pas la première législature suivant la promulgation de la Constitution (2012-2016).

Sur la base de l'examen du projet de loi organique n° 97-15 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève et à la lumière des débats et des auditions organisées avec les acteurs concernés, le Conseil considère que le projet de texte, objet de la saisine est :

- un projet marqué par un enchevêtrement de dispositions qui compliquent sa compréhension et ouvrent la voie à diverses interprétations, avec des imprécisions dans les définitions et les concepts, ce qui risque de compromettre les droits des différentes parties concernées.
- un projet qui n'inclut pas certaines catégories professionnelles organisées, telles que les commerçants et les indépendants, les privant ainsi de l'exercice de ce droit constitutionnel.
- un projet alourdi par des détails et des dispositions d'ordre procédural, qui seraient plus appropriés dans des lois ordinaires ou des textes réglementaires spécifiques.

Le Conseil est fermement convaincu de la nécessité de promulguer une loi organique définissant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève, conformément aux dispositions de l'article 29 de la Constitution. Néanmoins, le Conseil souligne que le projet de loi n°97-15, soumis au CESE, requiert une révision de ses dispositions pour assurer sa cohérence avec les principes constitutionnels et les engagements et normes internationaux et partant assurer un équilibre entre les intérêts de toutes les parties concernées.

Le Conseil estime, en outre, que toute législation de l'exercice du droit de grève doit être appréhendée avant tout comme un projet sociétal visant à établir un cadre équilibré, prenant en compte les intérêts de toutes les composantes sociales.

Dans cette perspective, le CESE préconise que toute proposition législative sur l'exercice du droit de grève devrait :

- Assurer un équilibre entre le droit à la grève et la liberté du travail, tout en répondant aux enjeux de productivité, compétitivité et création de valeur pour l'entreprise et en garantissant la continuité des services publics au bénéfice des citoyens, particulièrement les services revêtant un caractère vital.
- N'ouvrir la possibilité d'appeler à la grève qu'aux organisations syndicales et professionnelles légalement reconnues, ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des salariés sur la base d'un quorum qui pourrait être précisé dans le cadre des accords et conventions collectives, en fonction de la nature du secteur, de la taille et de la structure de chaque entité.
- Encadrer l'exercice du droit de grève pour toutes les catégories bénéficiant du droit d'affiliation syndicale, sans exclusion, ni discrimination.

- Favoriser le dialogue et la négociation entre toutes les parties, en renforçant le dialogue social et la représentativité des corps intermédiaires, afin de consolider la paix sociale, soutenir le développement économique et promouvoir le travail décent.
- Mettre en avant, les principes fondamentaux, les orientations générales et les règles essentielles encadrant l'exercice du droit de grève, en renvoyant les détails d'ordre procédural à des textes juridiques et contractuels spécifiques qui en préciseraient les modalités.
- Simplifier les procédures et les démarches relatives à l'exercice du droit de grève, en tant que droit fondé sur la liberté syndicale et exercé dans un cadre collectif, de manière à garantir le droit à l'organisation et à la négociation collective.
- Garantir la sécurité juridique pour toutes les parties concernées, à travers des dispositions claires et des normes juridiques applicables, pour prévenir les interprétations divergentes découlant de conflits d'intérêts.
- S'abstenir de prévoir des sanctions privatives de liberté et veiller à assurer une proportionnalité des amendes appliquées aux travailleurs et aux employeurs enfreignant la loi sur la grève.

Un texte régulant le droit de grève devrait porter une attention particulière à la sécurité juridique et établir un équilibre entre les différents intérêts, contribuant ainsi à installer un environnement sain et stable, limitant autant que possible les conflits et les dérives, tout en facilitant le recours à l'autorité de la loi et de la justice.

De plus, il est recommandé, parallèlement à l'adoption du projet de loi organique sur l'exercice du droit de grève, de parachever le cadre légal régissant les relations de travail. Cela inclut notamment, l'adoption de la loi relative aux syndicats, l'actualisation et l'adaptation des dispositions du code du travail, ainsi que le renforcement du dialogue social et des mécanismes de médiation et d'arbitrage. Il est également essentiel de consolider la place et le rôle de l'inspection du travail, institution-clé dans la gestion des relations professionnelles et la résolution des conflits sociaux. La finalité ultime est de renforcer la culture du dialogue, de la négociation et de la résolution pacifique des conflits sociaux.

2.3.2.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de l'emploi et des relations professionnelles un avis sur « les formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles : nouveaux défis et opportunités émergentes ».

▪ *Formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles : nouveaux défis et opportunités émergentes*³⁴⁸

Cet avis, élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, porte sur les formes atypiques d'emploi ainsi que sur les relations professionnelles qui en découlent. Il analyse les défis et opportunités liés à la diversification croissante des formes et modalités d'emploi, qui ont tendance à transformer significativement l'organisation du travail et les relations entre employeurs et travailleurs. L'avis met ainsi en lumière les enjeux majeurs pour les travailleurs, les entreprises et les pouvoirs publics, et formule des recommandations visant à accompagner ces évolutions, à sécuriser les parcours professionnels et à valoriser les nouvelles dynamiques que connaît le marché du travail. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil, tenue le 28 novembre 2024.

³⁴⁸ - <https://www.cese.ma/media/2025/06/synthese-de-lavis-sur-les-formes-atypiques-de-lemploi-VF.pdf>

Le marché du travail connaît aujourd’hui une transformation profonde, marquée par la montée en puissance de formes d’emploi susceptibles de reconfigurer durablement les équilibres économiques et sociaux, telles que le travail à distance, le travail via les plateformes numériques ou encore le travail à temps partiel.

Ces formes dites « atypiques » offrent aux employeurs, tant publics que privés, une flexibilité accrue dans l’organisation du travail en leur permettant de s’ajuster plus facilement aux fluctuations de l’activité, tout en accédant à un vivier élargi de compétences. Pour les employés, elles ouvrent la voie à une gestion plus souple du temps de travail, favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Cette flexibilité s’avère particulièrement bénéfique pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, dont les besoins spécifiques requièrent des modalités d’emploi plus appropriées.

Sur le plan environnemental, ces formes d’emploi induisent une réduction des déplacements quotidiens, contribuant ainsi à la diminution de l’empreinte carbone.

Bien que ces nouvelles formes d’emploi offrent des opportunités prometteuses en matière de flexibilité et d’innovation, et facilitent l’accès à l’emploi pour un plus grand nombre de la population active, en particulier les jeunes et les femmes, elles soulèvent néanmoins des défis majeurs en matière de protection sociale, de conditions de travail décent et de participation aux mécanismes de dialogue social.

En effet, le cadre juridique et institutionnel actuel, conçu pour des relations de travail formelles, stables et permanentes, n’est pas suffisamment adapté aux spécificités des trois formes d’emploi atypiques susvisées. Leur diversité, leur souplesse et leur nature souvent non-conventionnelle, les placent, dans plusieurs cas, en dehors du champ d’application des réglementations actuelles.

Il en résulte, pour de nombreux travailleurs concernés, une couverture sociale partielle ou inexistante (notamment en matière d’assurance maladie, d’allocations familiales, de retraite ou d’indemnisation pour perte d’emploi), ainsi qu’une exposition accrue à des conditions de travail précaires, marquées notamment par l’instabilité des revenus, l’absence de représentation syndicale et la difficulté d'accès à la formation continue.

Partant de ce constat partagé par les différentes parties prenantes, le Conseil considère que l’intégration de ces nouvelles formes de travail passe par l’aménagement d’un environnement permettant à la fois de renforcer la compétitivité des entreprises et de répondre aux exigences du marché, tout en assurant aux travailleurs concernés les mêmes droits que ceux garantis aux salariés dits en emploi stable. Il s’agit notamment de l’équité salariale, de la protection sociale, de la santé et de la sécurité au travail, du droit à la négociation collective et de la liberté syndicale, conformément aux principes encadrant le travail décent. Un ensemble de recommandations a été émis dans cette optique, parmi lesquelles il convient de citer :

- Assoir un cadre juridique clair et adapté pour encadrer les formes atypiques d’emploi, ce qui nécessite :
 - d’inscrire dans le Code du travail des dispositions explicites encadrant le travail à temps partiel, définissant les droits et responsabilités de l’employeur et du salarié ainsi que les modalités et possibilités de passage du travail à temps plein au travail à temps partiel, ou inversement, selon la volonté conjointe des deux parties.

- de mettre à jour les dispositions légales relatives au télétravail, notamment l'article 8 du Code du travail, afin d'y inclure explicitement les salariés travaillant depuis leur domicile ou tout autre lieu, en utilisant les outils et technologies d'information et de communication.
- d'établir une définition juridique précise de la relation de travail dans le cadre des activités menées via les plateformes numériques, en clarifiant les différents statuts contractuels possibles (salariat, travail indépendant, sous-traitance, etc.) en fonction des spécificités de chaque activité, aux fins d'assurer une protection juridique adaptée aux travailleurs de ce secteur en pleine expansion.
- Adapter la législation sociale et les conditions de travail pour mieux protéger les travailleurs concernés. Il y a lieu à cet égard de procéder à une révision des conditions d'accès aux prestations de protection sociale pour tenir compte des spécificités de ces formes d'emploi, en veillant à garantir aux travailleurs les mêmes droits sociaux que les salariés dits en emploi stable. Il s'agit aussi d'assurer des conditions de santé et sécurité au travail adaptées, en intégrant les risques d'accidents et de maladies professionnelles propres aux environnements atypiques.
- Assurer l'accès à la formation continue aux travailleurs en emploi atypique, qu'ils soient salariés du secteur privé ou travailleurs indépendants et ce, conformément à la réglementation en vigueur.
- Intégrer explicitement les formes atypiques d'emploi et les mutations du marché du travail dans les thématiques du dialogue social, tant au niveau national que sectoriel, afin de favoriser la co-construction de politiques publiques concertées.
- Garantir aux travailleurs en emploi atypique le droit à la négociation collective avec les employeurs et leurs représentants à tous les niveaux, en favorisant leur droit à l'organisation et la représentation syndicale et professionnelle, dans la perspective de conclure des conventions collectives assurant la protection de leurs droits et intérêts.
- Mettre en place des dispositifs de veille et élaborer, de manière régulière, des études prospectives afin d'anticiper les évolutions du marché du travail, orienter les politiques publiques en matière d'emploi, et identifier en amont les métiers et compétences nécessaires pour répondre aux exigences des emplois de demain. Cela passe par le renforcement des capacités et des ressources de l'Observatoire national du marché du travail, tout en impliquant les institutions de recherche ainsi que les acteurs socioéconomiques.



Principaux résultats issus de la consultation citoyenne « Ouchariko » sur les formes atypiques de l'emploi et les relations professionnelles

Le nombre d'interactions a atteint, 4797 dont 1139 répondants à la consultation lancée sur la plateforme digitale « ouchariko » et 15 commentaires sur les réseaux sociaux. Les principaux résultats font ressortir que :

- Environ 61% des répondants ont déjà exercé un travail à distance. Le travail à temps partiel, le travail indépendant en ligne et le travail via des plateformes numériques sont également très présents, chacun ayant été expérimenté par environ 56 % des participants.
- La flexibilité des horaires est le premier motif évoqué pour choisir ces formes d'emploi (environ 32%), suivi par la poursuite d'études ou de formations (29%).

- La conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales est également un facteur important : environ 25% des répondants ont opté pour ces formes d'emploi afin de mieux gérer l'éducation des enfants, tandis que 18% et 8% ont mentionné respectivement la prise en charge de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées.
- 16% des participants ont choisi ces modes d'emploi en raison d'un manque de perspectives dans l'emploi traditionnel.
- S'agissant de l'acceptabilité de ces formes d'emploi, une majorité large, près de 70% des répondants, se déclare prête à les envisager. Le travail à distance reste le plus attractif, avec plus de 72% de personnes ouvertes à cette option. Le travail indépendant en ligne et le travail à temps partiel recueillent aussi un fort intérêt. En revanche, le travail via les plateformes suscite un intérêt plus modéré, notamment dans les services de transport de passagers et de livraison de commandes.

2.3.3. La commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité

La commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité, présidée par M. Jaouad Chouaib et dont le rapporteur est M. Mohamed Dahmani, a tenu 55 réunions au cours de l'année 2024 avec un taux de participation moyen de 57%.

2.3.3.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2024 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité.

2.3.3.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité a produit deux avis :

- « Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants »;
- « Généralisation de l'AMO, bilan d'étape : une avancée sociale à consolider, des défis à relever ».
- **Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants³⁴⁹**

Cet avis, adopté à l'unanimité lors de la 156^e session ordinaire de l'Assemblée générale, tenue le 28 mars 2024, s'inscrit dans un contexte marqué par une utilisation excessive des réseaux sociaux par les enfants, tant au niveau national qu'international.

Les réseaux sociaux, utilisés de manière appropriée, peuvent stimuler la créativité, encourager l'expression personnelle et faciliter l'accès au savoir. Ils offrent aux enfants l'opportunité de rester en contact avec leurs pairs, de s'engager dans des communautés en ligne et d'accéder à une multitude de ressources éducatives et récréatives. En 2023, des plateformes comme Facebook, WhatsApp et Instagram comptaient des milliards d'abonnés à travers le monde. Au Maroc, 21,3 millions de personnes (66% de la population) les utilisent, y compris les enfants de 5 à 18 ans.

³⁴⁹ - <https://www.cese.ma/media/2025/02/Avis-enfants-et-RS-VF-310125.pdf>

Il demeure, néanmoins, que l'utilisation excessive et inappropriée du numérique, en particulier des réseaux sociaux chez les enfants, constitue une menace sérieuse pour leur santé mentale et physique. Des recherches approfondies et documentées ont révélé une série de troubles psychologiques et comportementaux préoccupants, allant des troubles du sommeil et de la concentration aux comportements violents, addictions, troubles anxieux, isolement social, dépressions, voire des tentatives de suicide.

Bien que le Maroc ait ratifié la convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies et qu'il dispose d'un cadre légal dédié à la protection des enfants, les dispositifs actuels s'avèrent insuffisants face aux défis spécifiques posés par les plateformes en ligne. L'absence de réglementations précises encadrant l'utilisation des réseaux sociaux par les mineurs obère la capacité à garantir une protection efficace et durable dans l'espace numérique.

De plus, et malgré l'engagement de nombreux acteurs nationaux et internationaux, les initiatives en faveur de la protection des enfants en ligne restent fragmentées et souffrent d'un manque patent de coordination et de convergence des parties prenantes concernées autour d'une vision stratégique nationale partagée.

Aux facteurs précédents s'ajoutent, selon les acteurs auditionnés et les enquêtes réalisées, une prise de conscience insuffisante des parents concernant les risques associés aux réseaux sociaux, ainsi qu'une connaissance limitée des outils de contrôle parental, exacerbant de ce fait la vulnérabilité des enfants face aux effets délétères potentiels des réseaux sociaux.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE appelle à la mise en place d'un environnement numérique inclusif et sécurisé pour les enfants. Pour y parvenir, il est essentiel que tous les acteurs impliqués dans la protection de l'enfance intensifient leur collaboration, coordonnent leurs actions et mutualisent leurs efforts afin de relever les différents défis associés à la protection des enfants, notamment dans l'espace numérique. Ce constat plaide en faveur de l'intégration de la protection des enfants en ligne parmi les objectifs de la politique publique intégrée de protection de l'enfance, tout en appelant à son renforcement et à l'accélération de sa mise en œuvre.

Dans ce sens, un ensemble de recommandations ont été émises par le CESE, parmi lesquelles :

- Adapter le cadre légal aux développements du numérique en harmonisant les lois nationales avec les normes internationales pour protéger les enfants des dangers des réseaux sociaux. Cela inclut la caractérisation des crimes en ligne, la clarification des responsabilités des entreprises technologiques et des opérateurs de télécommunications, ainsi que l'établissement de règles spécifiques pour encadrer l'utilisation, par les enfants, des réseaux sociaux.
- Fixer un âge minimum pour l'accès aux réseaux sociaux, accompagné de mesures contraignantes pour les plateformes, telles que l'obligation de refuser l'inscription des mineurs sans consentement parental.
- Intensifier la collaboration entre les autorités publiques et les plateformes numériques afin d'assurer une meilleure sécurisation de l'espace numérique, notamment en définissant des protocoles clairs et rapides pour signaler et traiter les contenus inappropriés ou dangereux (cyberharcèlement, contenus violents, etc.).

- Déployer les outils de l'intelligence artificielle pour détecter proactivement les contenus inappropriés, analyser les comportements à risque, adapter les contrôles parentaux de manière personnalisée et automatiser la modération des contenus dangereux, afin d'assurer une réponse rapide et efficace face aux menaces présentes sur les réseaux sociaux.
- Intégrer, dès le plus jeune âge, l'éducation numérique dans les programmes scolaires, en mettant l'accent sur le développement de l'esprit critique et la vérification des informations. Parallèlement, sensibiliser les producteurs d'information à leurs responsabilités dans la lutte contre les fausses informations, et mener des campagnes de sensibilisation ciblées à l'attention des parents et des utilisateurs sur les risques liés aux réseaux sociaux, tout en promouvant l'adoption de contrôles parentaux.
- Elaborer un rapport annuel thématique sur la situation de la protection de l'enfance dans l'environnement numérique, incluant une évaluation des actions entreprises en la matière, et sa présentation devant les commissions compétentes du Parlement par le département gouvernemental chargé de l'enfance.



Principaux résultats issus de la consultation citoyenne « Ouchariko » sur l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants

Le nombre d'interactions a atteint, 199350 dont 934 répondants à la consultation lancée sur la plateforme digitale « Ouchariko » et 25 commentaires sur les réseaux sociaux. Les principaux résultats font ressortir que :

- Environ 58% des participants estiment que les réseaux sociaux ne présentent pas d'utilité pour les enfants ;
- Près de 42% considèrent qu'ils peuvent avoir des effets potentiellement positifs à partir de l'âge de 15 ans ;
- 69% ont exprimé une inquiétude quant à l'usage des réseaux sociaux par les enfants ;
- La majorité des répondants ont indiqué que ces plateformes constituent un danger réel pour les enfants de moins de 12 ans ;
- Plus de 60% déclarent avoir été témoins ou informés d'au moins un cas de violence psychologique ou physique exercée sur un enfant dans un contexte numérique ;
- 88% soulignent l'importance d'intégrer l'éducation au numérique dans les curricula scolaires, comme levier de prévention des risques liés à l'usage des réseaux sociaux à long terme.

■ *Généralisation de l'AMO : bilan d'étape, une avancée sociale à consolider, des défis à relever*³⁵⁰

Cet avis, adopté à la majorité par l'Assemblée générale lors de sa cent soixante-troisième session ordinaire, tenue en date du 31 octobre 2024, s'inscrit dans le cadre de l'exercice, par le Conseil, de la mission qui lui est dévolue en matière de suivi des politiques publiques économiques, sociales et environnementales, conformément aux dispositions de sa loi organique.

³⁵⁰ <https://www.cese.ma/media/2025/02/ASA-C3-80-7370-fr.pdf>

Dans cet avis, le Conseil a pris acte des principales avancées enregistrées depuis le lancement de ce chantier en 2021, mettant en exergue les défis qu'il conviendrait de relever pour en consolider les acquis. Il formule, à cet égard, un ensemble de recommandations tendant à parachever le processus de généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base, et à garantir l'effectivité de l'accès de l'ensemble de la population à ses services, en conformité avec les Hautes Orientations Royales et les dispositions de la loi-cadre relative à la protection sociale.

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le Royaume a engagé un chantier d'envergure visant à généraliser la protection sociale, dont l'assurance maladie obligatoire de base constitue l'un des axes structurants. Ce projet de réforme majeur ambitionne l'extension des bénéfices de la couverture santé à l'ensemble des citoyennes et citoyens. Des avancées significatives ont été enregistrées en un laps de temps relativement court, permettant ainsi à plus de 86,5% de la population d'être aujourd'hui immatriculée auprès d'un régime d'assurance-maladie, contre moins de 60% en 2020.

Le cadre juridique et les infrastructures techniques ont connu une évolution notable, consacrant le droit de tout citoyen à bénéficier d'une couverture médicale. De leur côté, les organismes gestionnaires ont adopté une approche opérationnelle optimisée afin d'assurer, avec célérité et efficacité, le traitement de dossiers de plus en plus nombreux et complexes.

Dans le prolongement de cette avancée, et afin de répondre aux besoins des différentes catégories de la population, de nouveaux régimes d'assurance maladie ont été mis en place :

- **AMO TADAMON**, destiné aux citoyennes et citoyens ne disposant pas des ressources nécessaires pour s'acquitter des cotisations. Ce régime leur permet le remboursement des frais de médicaments et des consultations médicales dans les cliniques privées, ainsi que la prise en charge des frais d'hospitalisation dans les établissements privés, conformément à la tarification nationale de référence. Il garantit en outre la gratuité totale des soins dans les hôpitaux publics ;
- **AMO Travailleurs non-salariés (TNS)**, couvrant les professionnels, travailleurs indépendants et personnes exerçant une activité privée hors statut salarié ;
- **AMO CHAMIL**, destiné aux personnes ne relevant d'aucun des autres régimes de couverture existants.

Le déploiement de ce chantier, éminemment complexe et en constante évolution, a permis d'enregistrer des avancées concrètes, jetant ainsi les bases d'un système d'assurance consolidant la sécurité sanitaire dans notre pays. Toutefois, un certain nombre de défis, abordés dans le présent avis et soulevés par les acteurs et experts auditionnés, méritent une attention particulière afin d'assurer la réussite optimale de ce chantier. À ce jour, 8,5 millions de citoyennes et citoyens demeurent en dehors du champ de cette protection sanitaire, soit en raison de leur non-inscription au système d'assurance (environ 5 millions), soit, bien qu'inscrits, en raison de leur situation de « droits fermés » (3,5 millions), due à une durée de déclaration insuffisante ou au non-paiement des cotisations auprès des régimes auxquels ils sont affiliés, pour diverses raisons.

De plus, pour les assurés couverts, le reste à charge pour les dépenses de santé pouvant dépasser les 50% demeure bien supérieur au regard du seuil de 25% recommandé par l'OMS et la Banque Mondiale. Cette situation conduit, dans certains cas, des assurés à renoncer à des soins essentiels pour des motifs d'ordre financier.

Par ailleurs, la situation financière du système de l'assurance maladie présente certaines fragilités quant à la capacité des cotisations à couvrir les remboursements, avec des écarts entre les situations financières des différents régimes. Si les régimes des salariés du secteur privé et le régime « AMO-Tadamon » ont affiché un équilibre financier au titre de l'année 2023, les autres continuent de pâtir, pour des raisons diverses, d'un déficit financier technique lié à l'insuffisance des cotisations pour couvrir les remboursements (172% pour « l' AMO-travailleurs non-salariés » et 121% pour l'« AMO-secteur public »), ce qui n'est pas sans incidences sur les délais de remboursement des assurés et sur le règlement des dûs aux prestataires de soins.

Un autre défi tient à la concentration des dépenses de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des établissements de soins et d'hospitalisation privés. Cette tendance reflète à la fois la faiblesse de l'offre publique et le manque d'attractivité des structures relevant de ce secteur. En outre, en l'absence de protocoles thérapeutiques opposables, le coût moyen de traitement dans le secteur privé peut atteindre jusqu'à cinq fois celui observé dans le public, ce qui risque d'altérer la soutenabilité financière du régime.

Afin de parachever la généralisation effective de l'AMO, le CESE préconise d'évoluer vers un régime de base obligatoire, fondé sur la solidarité, la complémentarité et la convergence entre les différents régimes qui le composent, et complété par un système de couverture additionnelle, de type mutualiste et/ou assurantiel privé. L'objectif fondamental est de garantir une couverture effective pour tous, tout en renforçant la résilience financière des ménages et en garantissant la pérennité de l'AMO.

Et parallèlement, il convient de poursuivre et d'accélérer la mise à niveau de l'offre de soins nationale, de manière à renforcer la qualité et l'attractivité du secteur public, tout en maintenant sa place centrale dans l'offre de soins. De façon concomitante, il importe de soutenir le développement coordonné et intégré de l'offre de soins assurée par le secteur privé, le tiers secteur solidaire et le secteur mutualiste.

Pour ce faire, le CESE a émis un ensemble de recommandations, parmi lesquelles :

- Rendre obligatoire l'immatriculation au régime AMO pour tous et supprimer la notion de fermeture des droits, tout en veillant à diversifier les sources de financement de l'AMO.
- Envisager la création d'une catégorie d'assurance intermédiaire entre l'AMO TADAMON et l'AMO CHAMIL, combinant une cotisation des assurés et une subvention de l'État. Cette mesure permettrait de mieux répondre aux besoins sanitaires et à la situation socio-économique des citoyennes et citoyens vulnérables actuellement éligibles à AMO CHAMIL, mais se situant juste au-dessus du seuil d'éligibilité à AMO TADAMON.
- Améliorer le remboursement des actes médicaux et des consultations, en particulier celles destinées à la détection précoce des risques de maladies, et assurer un remboursement intégral des examens et analyses biologiques de dépistage des maladies cardiovasculaires et des cancers à des étapes et âges-clés spécifiquement déterminés.
- Instituer une couverture universelle pour les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles comme partie intégrante du système national de la protection sociale, afin de garantir la protection de l'ensemble des travailleurs.
- Assurer une maîtrise médicalisée des coûts en développant et démultipliant les protocoles thérapeutiques opposables aux gestionnaires de l'AMO et aux professionnels de santé, en veillant à impliquer les acteurs qualifiés.

- Contractualiser les relations avec les établissements et les praticiens dans la perspective de l'instauration d'un système légal de classification et d'accréditation des cabinets et établissements de soins.
- Améliorer l'accès aux médicaments, à travers la révision de la régulation et de la fixation des prix ainsi que par la promotion et la protection de la production nationale de médicaments génériques et biosimilaires.
- Intégrer les régimes dérogatoires maintenus au titre de l'article 114 de la loi n°65-00, dans le système d'assurance maladie obligatoire de base.

2.3.4. La Commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable

La Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable, présidée par M. Mohamed Benkaddour et dont le rapporteur est M. Abderrahim Laabaid, a tenu 51 réunions au titre de l'année 2024, avec un taux de participation moyen de 61%.

2.3.4.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu de saisines relevant des compétences de la commission chargée de l'environnement et du développement durable.

2.3.4.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de l'environnement et du développement durable a élaboré un avis intitulé « Pour une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource ».

- **Pour une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource³⁵¹**

Cet avis, élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le CESE sur la thématique de l'économie circulaire, notamment son avis sur « l'intégration des principes de l'économie circulaire dans le traitement des déchets ménagers et des eaux usées », adopté en 2022. Il vient en particulier approfondir l'une des principales recommandations formulées à cette occasion, à savoir la nécessité de concevoir une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire. Dans cet avis, le CESE porte son attention sur les équipements électriques et électroniques, en explorant les leviers d'une économie circulaire spécifique à cette filière. Il met en évidence le fort potentiel de celle-ci en matière de création de valeur, de réduction de la pression sur les ressources naturelles ainsi que de développement d'emplois locaux, qualifiés et durables, tout en attirant l'attention sur les risques environnementaux et sanitaires liés à la toxicité de nombreux composants de ces équipements. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil, tenue le 25 avril 2024.

Les équipements électriques et électroniques occupent une place très importante dans plusieurs secteurs tels que l'industrie, la santé, la mobilité, l'éducation, la communication etc. Leur usage en forte expansion s'explique par un rythme soutenu d'innovation technologique, souvent couplé

³⁵¹ - <https://www.cese.ma/media/2025/07/Synthese-ASA-C4-092023-76-f.pdf>

à une durée de vie écourtée par l'obsolescence technique ou logicielle. Cette rotation accélérée intensifie la génération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), dont le volume mondial a été estimé à 62 millions de tonnes en 2022, soit une hausse de 82% depuis 2010.

Au-delà de la simple réduction de la pollution générée par ces déchets, le recyclage constitue une opportunité stratégique majeure en ce qu'il permet de récupérer des matériaux précieux ou réutilisables (métaux rares, cuivre et plastiques) qui peuvent être réinjectés dans les cycles de production. Cette valorisation contribue à la fois à préserver les ressources naturelles et à développer des filières industrielles innovantes et locales, sources d'emplois et de valeur ajoutée.

Au Maroc, le gisement des DEEE s'établit à 177.000 tonnes en 2022 (4,8kg par habitant), et pourrait atteindre 213.000 tonnes à l'horizon 2030.

Toutefois, ce potentiel demeure largement sous-exploité, avec seulement 13% des déchets recyclés en 2020 et ce, en raison de plusieurs facteurs. Le cadre juridique en vigueur, peu adapté, limite l'émergence d'une filière structurée, durable et compétitive. Les initiatives publiques et privées, pour leur part, demeurent fragmentées, faute d'une vision commune et d'une coordination suffisante entre les différents acteurs concernés. À cela s'ajoute la forte prédominance du secteur informel, qui détourne une part significative des flux vers des circuits non réglementés, entraînant ainsi des pertes substantielles en ressources stratégiques.

Sur la base de ce diagnostic partagé par les acteurs et parties prenantes auditionnés, le Conseil économique, social et environnemental souligne l'importance de mettre en place une chaîne de valeur nationale dédiée aux déchets d'équipements électriques et électroniques, fondée sur les principes de durabilité, de responsabilité et de viabilité économique. Cette filière devrait constituer un levier structurant de la stratégie nationale de transition vers une économie circulaire, dont il avait précédemment appelé à la conception et à l'implémentation.

Le développement de cette filière devrait s'appuyer sur une approche intégrée, conçue de manière concertée avec les acteurs concernés, et couvrant l'ensemble du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, depuis leur conception jusqu'à leur valorisation. Un ensemble de recommandations a été émis dans ce sens, parmi lesquelles il est permis de citer :

- Mettre en place un cadre juridique définissant les engagements des producteurs et des distributeurs. Ce cadre devra intégrer les principes d'éco-conception, imposer des exigences strictes de durabilité et de réparabilité et organiser la reprise systématique des équipements en fin de vie. Il permettra également de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, notamment les collectivités territoriales et les institutions publiques, afin de les associer pleinement à la structuration, au financement, ainsi qu'à la gestion des systèmes de collecte, de tri, de démantèlement et de valorisation des DEEE.
- Intégrer, dans le cadre juridique, les catégories de déchets actuellement non prises en compte, notamment les panneaux photovoltaïques, ainsi que les équipements liés à la mobilité électrique et hybride, afin d'assurer une couverture complète et cohérente de l'ensemble des équipements concernés.

- Mettre en œuvre les principes d'éco-conception, imposer des exigences strictes de durabilité et de réparabilité et organiser la reprise systématique des équipements en fin de vie, dans le cadre du principe de « responsabilité élargie des producteurs », tout en clarifiant les rôles et responsabilités des autres parties prenantes, en particulier les collectivités territoriales et les établissements publics.
- Élaborer une nomenclature normalisée des composants des DEEE, accompagnée d'un inventaire national des matériaux et minéraux stratégiques qu'ils contiennent, afin d'en assurer la traçabilité tout au long de la chaîne de traitement et de faciliter leur réutilisation dans les circuits de production industrielle nationale.
- Mettre en place des incitations financières et fiscales destinées à dynamiser la filière de recyclage des DEEE et à soutenir l'ensemble des acteurs concernés (producteurs, distributeurs, recycleurs et innovateurs).
- Aménager les décharges en plateformes encadrées de tri et de démantèlement, notamment des DEEE, en élaborant des cahiers des charges rigoureux fixant des normes sanitaires, sociales et environnementales exigeantes. Cette structuration permettrait d'encadrer et professionnaliser les activités de valorisation, de protéger la santé des travailleurs, de réduire les impacts environnementaux et d'assurer l'intégration de ces opérations dans une économie circulaire.
- Structurer et professionnaliser l'activité informelle liée aux DEEE en intégrant cette population active dans des coopératives ou des groupements d'intérêt économique (GIE), organisés par type d'activité et catégorie d'équipement (déchets d'équipements informatiques et de télécommunications, batteries, panneaux photovoltaïques et électroménagers, etc.)
- Imposer un étiquetage obligatoire sur les équipements électriques et électroniques comportant la mention « ne pas jeter », un score de réparabilité indiquant dans quelle mesure le produit peut être facilement démonté, réparé et entretenu, ainsi que la présence éventuelle de substances dangereuses.
- Nouer des partenariats régionaux et africains, en vue de mutualiser les efforts de collecte, d'atteindre une masse critique suffisante pour rentabiliser les infrastructures de traitement, et de bâtir une chaîne de valeur régionale intégrée dans le domaine du recyclage des DEEE.

2.3.5. La Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information

La Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information, présidée par M. Ahmed Abbadi et dont le rapporteur est Mme Latifa Benwakrim, a tenu 52 réunions, avec un taux de participation moyen de 67%.

2.3.5.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2024 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires de la société du savoir et de l'information.

2.3.5.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la Commission chargée des affaires de la société du savoir et de l'information a élaboré un avis intitulé « Renforcer la participation des citoyennes et citoyens à la gestion des affaires publiques » et un avis intitulé « Quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc ? »

▪ ***Renforcer la participation des citoyennes et citoyens à la gestion des affaires publiques***³⁵²

Cet avis a été approuvé à la majorité par l'Assemblée générale lors de sa 157^e session ordinaire, tenue le 25 avril 2024.

La Constitution du Royaume a introduit des mécanismes novateurs en matière de participation citoyenne, qui concernent principalement les pétitions et les motions ainsi que l'institutionnalisation du dialogue et de la concertation publique sur les plans national et territorial, offrant la possibilité aux citoyens de participer à la vie publique et au processus de prise de décision.

Toutefois, l'utilisation desdits canaux demeure limitée, entravée par plusieurs contraintes liées notamment au manque d'information, à des procédures complexes et à une appropriation insuffisante par les acteurs concernés.

Le recours limité à ces mécanismes intervient, d'après les acteurs auditionnés par le CESE et les enseignements de l'enquête menée à ce sujet, à une période où la volonté de participation, en particulier chez les jeunes, s'affirme avec force. Cette aspiration reflète un changement profond dans les attentes et les comportements des citoyen(ne)s, qui souhaitent participer activement à la décision publique, renforcer la transparence et la responsabilité des institutions, et partant contribuer à une démocratie plus participative et plus inclusive.

Pour s'inscrire dans cette dynamique et tenter d'apporter une réponse à ces aspirations, des initiatives innovantes en matière de consultations et de concertations citoyennes ont été mises en place par différentes instances et institutions publiques. Il demeure qu'en l'absence de cadre juridique avec des normes harmonisées, chaque administration, institution publique ou collectivité territoriale a souvent tendance à définir de manière individuelle les modalités de mise en œuvre des consultations. Cela conduit à des approches disparates, rendant leur lisibilité limitée pour les acteurs concernés. De surcroît, le caractère non-systématique du feedback sur les résultats des consultations publiques (besoins et propositions exprimés) est de nature à entraîner un désengagement progressif des citoyen(ne)s voire, à terme, susciter une certaine défiance.

Partant de ce diagnostic partagé, le CESE préconise de renforcer et diversifier les mécanismes participatifs existants en vue d'assurer une implication plus large, plus inclusive et plus effective des citoyen(ne)s. L'ambition poursuivie est de susciter un fort élan participatif, dans lequel chaque citoyen(ne) se sent non seulement inclus(e), mais aussi pleinement acteur de la construction du présent et de l'avenir de notre pays. Cette dynamique vise à consolider la confiance dans les institutions, en favorisant un dialogue constructif et en consolidant, à tous les niveaux, une culture de participation active et inclusive.

³⁵² - <https://www.cese.ma/media/2025/04/avis-la-participation-des-citoyennes.pdf>

Dans cette perspective, un ensemble de recommandations ont été émises par le CESE, parmi lesquelles :

- Assurer la mise en œuvre effective des mécanismes participatifs prévus par la Constitution (pétitions et motions), en accélérant le processus de simplification des démarches afin de les rendre plus accessibles.
- Utiliser le numérique comme levier innovant pour promouvoir la démocratie participative, en mettant en place des mécanismes modernes tels que les pétitions électroniques, dans le but de renforcer l'engagement citoyen.
- Ouvrir la possibilité pour les associations de la société civile de présenter des pétitions au niveau national, et ne pas limiter ce droit aux seuls citoyen(ne)s.
- Favoriser une généralisation des initiatives participatives innovantes ayant prouvé leur pertinence, moyennant une évaluation rigoureuse et documentée.
- Développer et diversifier les mécanismes de dialogue et de concertation prévus par les lois organiques régissant les collectivités territoriales, de manière à garantir la participation des citoyen(ne)s dans la conception des Plans d'Aménagement Communaux (PAC), Plans de Développement Provincial (PDP) et Plans de Développement Régional (PDR).
- Promouvoir le mécanisme du budget participatif et favoriser son appropriation collective et son internalisation dans les pratiques de la gouvernance territoriale.
- Renforcer la connexion entre citoyen(ne)s et élus locaux en mettant en place des canaux d'échange permanents (tels que des plateformes numériques) pour une interaction directe et un partage d'informations pertinentes sur les préoccupations et besoins différenciés des citoyen(ne)s.
- Stimuler l'engagement citoyen dès le plus jeune âge, en intégrant des dispositifs éducatifs participatifs dans les cursus scolaires et en soutenant les initiatives associatives et institutionnelles visant à renforcer la culture de participation.

■ *Quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc ?³⁵³*

Cet avis a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale lors de sa 159^e session ordinaire, tenue le 27 juin 2024. Il vient en complément de l'auto-saisine « vers une transformation digitale responsable et inclusive », adoptée en 2021, plus spécifiquement sa préconisation de faire de l'intelligence artificielle (IA) une priorité nationale dans le cadre de la transformation digitale. Sont ainsi mis en lumière les facteurs favorisant l'adoption et le déploiement de l'IA, ainsi que ses usages et les perspectives de son développement au Maroc.

L'IA occupe une place centrale dans la transformation digitale, tant par son apport aux secteurs productifs que par ses effets sur les économies et les sociétés. Ses avancées, notamment dans le domaine de l'IA générative, la positionnent non seulement comme un catalyseur de croissance économique, mais également comme un levier essentiel pour améliorer des services essentiels, tels que la santé et l'éducation, en les rendant plus accessibles, efficaces et personnalisés. Des études documentées prévoient que l'IA pourrait augmenter le PIB mondial de 14% d'ici 2030, tout en contribuant significativement à l'atteinte de 79% des objectifs de développement durable.

353 - <https://www.cese.ma/media/2024/11/AVAS78VFP1.pdf>

Toutefois, l'adoption de l'IA soulève un ensemble défis majeurs. Au plan éthique, les risques liés à la gestion des données personnelles sont considérables, compte tenu du volume massif d'informations collectées. De plus, les algorithmes peuvent parfois reproduire des biais et induire des prises de position et des décisions injustes ou discriminatoires. Au plan social, l'impact de l'IA sur l'emploi suscite des préoccupations, notamment avec la transformation ou la disparition de certains métiers.

Le Maroc possède des atouts importants pour se positionner dans le domaine de l'IA, avec des lois encadrant des aspects-clés du numérique comme la cybersécurité et la protection des consommateurs. Des initiatives, telles que le centre « AI movement » à l'UM6P, l'appel à projets « *al khawarizmi* », ainsi que d'autres portées par des écoles d'ingénieurs et certains départements ministériels, témoignent de la volonté d'impulser une dynamique dans le domaine de l'IA. Au niveau international, le Maroc s'engage activement pour une IA éthique et responsable, en adoptant les recommandations de l'UNESCO et en co-parrainant une résolution des Nations Unies sur l'IA au service du développement durable.

Cependant, des obstacles subsistent, notamment l'absence d'un cadre réglementaire spécifique et la libération poussive des données publiques. En outre, les startups spécialisées en IA rencontrent des difficultés d'accès aux financements, les critères d'éligibilité étant souvent inadaptés à leurs besoins spécifiques. Le manque patent de compétences et de formateurs qualifiés entrave également le développement d'un écosystème d'IA performant. De surcroît et nonobstant des initiatives isolées en R&D, le manque de synergie entre les projets et leur inadéquation avec les besoins industriels, en l'absence d'une vision nationale claire et cohérente, hypothèquent la mise en place de solutions alignées sur les priorités économiques du pays.

Partant de ce diagnostic, le CESE appelle à mettre en place une stratégie nationale d'utilisation et de développement de l'IA alignée avec les ambitions du pays. La finalité ultime est de bâtir un écosystème capable d'une part de favoriser une utilisation large de l'IA au niveau national et, d'autre part, de créer les conditions pour le développement, d'ici 2030, d'une industrie nationale de l'IA, en encourageant la création et le développement de startups et d'entreprises innovantes, avec le soutien des investissements nationaux et internationaux. Cet écosystème devrait favoriser le développement des produits et services potentiellement exportables, en veillant à assurer une utilisation éthique et responsable de l'IA dans tous les secteurs.

Dans ce sens, le CESE a émis un ensemble de recommandations, dont il est permis de citer :

- Réviser la loi 09-08 relative à la protection des données personnelles afin qu'elle intègre valablement les exigences des données utilisées et générées par l'IA, tout en garantissant sa conformité avec les normes internationales.
- Encourager l'usage raisonnable d'outils IA dans tous les secteurs, aussi bien publics que privés, en développant un plan de soutien dédié, notamment pour les PME et TPE, incluant des volets de formation ainsi que des dispositifs d'accès aux ressources financières, matérielles et logicielles.
- Libérer les données publiques et faciliter l'accès à des données fiables et interopérables pour disposer des informations nécessaires au développement d'applications d'IA.
- Créer un fonds d'investissement public-privé dédié à l'innovation dans l'intelligence artificielle et les technologies numériques avancées, incluant des subventions, des fonds d'amorçage et du capital-risque pour soutenir les projets en IA.

- Prévoir des incitations fiscales au profit des entreprises, notamment les TPE et PME qui développent l'IA, l'utilisent pour améliorer leur productivité ou collaborent avec le secteur de la recherche en IA. Il est également nécessaire d'adapter la charte d'investissement pour mieux répondre aux spécificités des startups en IA, en révisant les critères d'éligibilité actuels.
- Prioriser les efforts de développement de solutions à base de technologies IA pour deux ou trois secteurs au maximum pour éviter la dispersion des ressources. L'éducation, la santé et l'agriculture pourraient figurer parmi ces secteurs.
- Développer un modèle de langage souverain (en darija marocaine standardisée ou les parlers amazighs usuels) pour améliorer l'inclusion numérique en permettant à tous les citoyens, quel que soit leur niveau d'éducation, de participer activement aux interactions numériques et étendre ainsi l'accès à l'IA à l'ensemble de la population.
- Intégrer systématiquement la formation en IA dans l'offre éducative nationale et renforcer les programmes d'enseignement supérieur en IA dans les universités et écoles spécialisées. En parallèle, combler le manque de formateurs en proposant aux profils scientifiques, tels que les mathématiciens, une formation spécialisée en IA.



Principaux résultats issus de la consultation citoyenne « Ouchariko » sur l'intelligence artificielle au Maroc

Le nombre d'interactions a atteint 1.866.206 dont 806 répondants à la consultation lancée sur la plateforme digitale « ouchariko » et 137 commentaires sur les réseaux sociaux. Les principaux résultats font ressortir :

- Concernant la compréhension de l'intelligence artificielle, une majorité des participant.e.s se considère bien informée : environ un quart (25,3%) se juge très bien informé, tandis que près de la moitié (46,5%) s'estime modérément informée.
- En termes d'application quotidienne de l'IA, les réseaux sociaux se distinguent nettement, avec 75,4% des mentions, suivis par l'e-commerce à 50,6%. Le secteur de la santé, évoqué par seulement 31% des participants, révèle une perception d'une adoption plus restreinte de l'IA. Par ailleurs, 36% des participant.e.s ont également identifié d'autres domaines d'utilisation de l'IA : L'éducation, l'enseignement et la recherche, le secteur des technologies de l'information, l'industrie, l'ingénierie, et le marketing/commerce.
- La majorité des participant.e.s perçoit un fort potentiel dans l'IA pour améliorer le quotidien, avec 54,13% estimant ce potentiel très prometteur.
- Les participant.e.s à la consultation du CESE sur les réseaux sociaux ont fait preuve d'un degré variable de compréhension de l'IA. Certains participants montrent une perception nuancée et équilibrée qui inscrit l'IA dans la continuité des autres évolutions technologiques qui a ses avantages mais aussi ses inconvénients. Pour d'autres, l'IA rappelle l'internet à ses débuts. Cependant, certains participants manquent de clarté sur ce qu'est l'intelligence artificielle.

2.3.6. La Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale

La Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale, présidée par M. Lahcen Oulhaj et dont le rapporteur est M. Abdelmaksoud Rachdi, a tenu 54 réunions, avec un taux de participation moyen de 58%.

La commission est chargée, conformément à l'article 10 de la loi organique relative au CESE et son règlement intérieur (art 74 et 75), de l'élaboration du rapport annuel.

▪ **Rapport annuel au titre de l'année 2023³⁵⁴**

Le rapport annuel du CESE pour l'année 2023 a été adopté à l'unanimité lors de la 159^{ème} session ordinaire, tenue le 27 juin 2024.

Élaboré conformément à la loi organique régissant le Conseil Économique, Social et Environnemental, ce rapport comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale au Maroc, ainsi qu'un rapport sur les activités du Conseil au titre de 2023.

Sur le plan économique, le Maroc a fait preuve d'une certaine résilience **en 2023**. Malgré les effets de la sécheresse, la croissance économique a ainsi montré des signes d'amélioration, atteignant 3,4% contre seulement 1,5% **en 2022**, avec des performances différencierées selon les branches.

Les équilibres macroéconomiques ont été marqués, **en 2023**, par une réduction des déficits extérieurs et budgétaires, ainsi qu'un ralentissement de la hausse des prix, reflétant la stabilité du cadre macroéconomique du pays. Par ailleurs, un progrès notable a été réalisé avec le retrait du Maroc de la liste grise du **GAFI**, renforçant son engagement continu dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce retrait est susceptible d'améliorer la notation du Maroc et de renforcer son image auprès des institutions financières internationales.

Les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) ont subi une forte contraction, régressant de 53,3%, entre 2022 et 2023. Par ailleurs, bien que le niveau de la dette publique ait légèrement diminué, une vigilance continue demeure nécessaire. Les mesures adoptées, ces dernières années, par les pouvoirs publics, en particulier le processus de décompensation, la rationalisation et la réaffectation des dépenses publiques, ainsi que l'introduction de mécanismes de financement innovants (modalité requérant une évaluation au plan de sa pertinence), ont dû contribuer à contenir la croissance de la dette du trésor. Toutefois, l'impact de ces mesures sur la soutenabilité de la dette restera conditionné par la capacité de notre économie à générer une croissance soutenue, capable de créer des recettes publiques suffisantes pour financer les grands chantiers, tout en maîtrisant l'endettement public.

Dans le domaine de l'environnement des affaires, les évolutions font état d'un bilan mitigé. Des progrès significatifs ont ainsi été enregistrés, avec notamment, le lancement de la nouvelle charte de l'investissement, la poursuite de l'opérationnalisation du fonds Mohammed VI pour l'investissement, ainsi que l'entrée en vigueur de nouvelles législations et réglementations en lien avec le climat des affaires. En revanche, des évolutions moins favorables ont été notées, avec une diminution des créations d'entreprises, une augmentation de leur taux de défaillance,

³⁵⁴ - <https://www.cese.ma/media/2024/10/RA23F-Print2-2.pdf>

et une perception de la corruption qui continue de se dégrader. Ces éléments s'ajoutent à des facteurs conjoncturels tels que le renchérissement des taux débiteurs dans un contexte de hausse du taux directeur.

En matière d'emploi, cette année a été caractérisée par une aggravation du chômage et un recul du taux d'activité, avec une situation particulièrement préoccupante pour les femmes. Une perte nette de 157.000 postes, principalement dans le secteur agricole et parmi les emplois non-rémunérés, a été enregistrée, dans un contexte de persistance de faible qualité des emplois.

En ce qui concerne le volet social, le Maroc a activement poursuivi, en 2023, l'implémentation de réformes dans divers secteurs sociaux, tout en lançant de nouvelles initiatives destinées à accroître les revenus et le pouvoir d'achat des citoyens, notamment à travers les programmes d'aide sociale directe et de soutien au logement. Cette dynamique de réformes intervient, toutefois, dans un contexte difficile, marqué par les conséquences du tragique tremblement de terre d'El Haouz et les répercussions prolongées de la pandémie de la covid-19.

Dans le domaine de l'éducation, l'année 2023 a connu l'introduction progressive de nouvelles mesures transformationnelles, notamment le programme des écoles pionnières au cycle primaire. Ces initiatives visent à renforcer l'enseignement public, confronté à divers défis tels que le décrochage et l'abandon scolaires, la faiblesse des acquis des élèves et les disparités persistantes d'accès entre zones urbaines et rurales.

Dans le secteur de la santé, le Maroc a poursuivi ses efforts de renforcement de l'infrastructure, avec l'inauguration de nouveaux établissements, tels que le CHU de Tanger, le lancement de nouveaux projets de construction (CHU d'Errachidia, de Béni Mellal), ainsi que l'extension du CHU de Guelmim. En outre, la généralisation de l'AMO a enregistré des avancées significatives avec un taux de couverture maladie avoisinant 80% en 2023. Il demeure que le système est confronté à des défis importants, en lien avec le taux de couverture réel de la population par l'AMO (problématique des droits fermés), l'équilibre financier des régimes, la pérennité et la soutenabilité du système, ainsi que l'accessibilité et la mise à niveau de l'offre de soins.

S'agissant de la situation sociale des femmes, des progrès significatifs ont été constatés dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La parité est atteinte, voire dépassée dans l'enseignement fondamental et supérieur et l'espérance de vie des femmes a augmenté pour s'établir à 78,8 ans. Cependant, des barrières socio-économiques et culturelles continuent de grever la participation économique et politique des femmes et d'exacerber les inégalités de genre. Sa Majesté a, à cet égard, appelé à une révision du Code de la famille afin de promouvoir l'égalité, renforcer la participation des femmes dans tous les aspects de la société, et corriger les dysfonctionnements ainsi que les lacunes observées lors de son application.

En matière de dialogue social, l'année 2023 s'est caractérisée par la conclusion d'un accord entre le gouvernement et les principaux syndicats de l'éducation, établissant les bases d'un statut spécifique pour le personnel de l'éducation nationale. En outre, le gouvernement a approuvé, en septembre de la même année, le décret prévoyant une augmentation du salaire minimum légal pour les travailleurs des secteurs agricole et non-agricole. L'année a également été ponctuée par des épisodes récurrents de grèves et de manifestations, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Au plan environnemental, l'année 2023 a été marquée par la tenue de la 28^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) à Dubaï. Cette conférence a vu un engagement historique des États pour une transition hors énergies fossiles et l'injection de 700 millions de dollars américains dans le fonds de compensation pour les pertes et dommages créés l'année d'avant. Ce montant paraît très insuffisant au regard des besoins de financement des Etats les plus vulnérables.

L'année 2023 s'est distinguée comme étant la plus chaude jamais enregistrée, jalonnée d'événements climatiques extrêmes aux conséquences considérables, tant sur le plan humain que matériel. Notre pays a ainsi connu la période de sécheresse la plus sévère depuis quarante ans.

En matière de gestion du stress hydrique, l'année 2023 s'est caractérisée par l'accélération des efforts de mobilisation des ressources en eau pour atténuer l'impact de la sécheresse sur le développement économique et social de notre pays. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif de soutien au secteur agricole et ont adopté une série de mesures d'économie d'eau (restriction de l'irrigation des jardins publics, limitation du remplissage des piscines à une fois par an, interdiction d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des rues et des places publiques, etc.). En parallèle, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des populations, dans les territoires, pour encourager une utilisation plus responsable de l'eau. Toutefois, des efforts substantiels doivent encore être déployés pour ancrer les pratiques d'une gestion durable de cette ressource vitale.

En ce qui concerne la transition énergétique, une dynamique soutenue a été constatée en 2023, principalement suite à la mise à niveau du dispositif réglementaire régissant les énergies renouvelables et à la mise en œuvre de la charte de l'investissement, qui a instauré un ensemble d'incitations pour les projets intégrant les énergies renouvelables et les dispositifs d'efficacité énergétique. Cette impulsion dans le déploiement des énergies renouvelables, combinée à une politique climatique proactive et ambitieuse, ainsi qu'à de faibles émissions de gaz à effet de serre, a permis au Maroc d'améliorer son classement dans l'indice de performance climatique, atteignant ainsi la 4^{ème} place mondiale.

A la lumière de l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale en 2023, un certain nombre de points de vigilance peuvent être mis en avant :

Le premier point de vigilance concerne la situation des entreprises, en particulier les TPME dont la mortalité s'est aggravée au cours des dernières années et ce, en dépit des efforts déployés pour les soutenir. Compte tenu de l'importance des TPME, qui représentent 76,4% des emplois enregistrés à la CNSS, leur vulnérabilité soulève des enjeux majeurs sur les plans économique et social. La persistance ou l'aggravation des faillites d'entreprises pourrait non seulement induire la destruction de capital productif, mais également générer des tensions sociales, exacerbées par la précarité de l'emploi au sein desdites entreprises.

C'est ainsi que sur la base de l'analyse des causes structurelles et conjoncturelles de cette dégradation, le CESE a émis un certain nombre de recommandations visant à redresser la situation. Parmi ces recommandations :

- Procéder à une évaluation objective du cadre normatif et des réformes en cours qui impactent les TPME et leur viabilité et procéder aux ajustements nécessaires.

- Améliorer l'offre de mesures de soutien à la digitalisation pour permettre aux TPME de réduire leurs coûts et d'augmenter leur productivité, notamment grâce à l'exploitation des possibilités offertes par le 'e-commerce', les outils numériques et l'intelligence artificielle.
- Améliorer l'offre de programmes dédiés à la modernisation des TPME, à l'exemple du programme INMAA, qui est un projet axé sur l'excellence opérationnelle.
- Améliorer la qualité des prestations des agences en charge des programmes d'appui post-création d'entreprise, notamment par la formation de leur personnel et en les dotant des moyens et outils de travail nécessaires. Parallèlement, il y a lieu de procéder à une extension de la présence territoriale desdites agences, en collaboration avec le réseau des institutions publiques et les associations locales, selon un cahier des charges précis.
- Faciliter le regroupement des TPME via des opérations de mise en réseau, tant horizontales que verticales, pour optimiser leur intégration, compétitivité et efficacité.
- Encourager l'intégration en amont et en aval entre les grandes entreprises et les TPME locales, à travers un système incitatif adapté.
- Favoriser la mise en place de centrales d'achat en vue de réduire les différents coûts supportés par les TPME.
- Promouvoir l'orientation à l'export des PME en leur offrant un soutien ciblé incluant la veille des opportunités, la promotion commerciale, l'assistance douanière et la mise à disposition d'informations concernant les normes et réglementations des marchés internationaux.
- Mettre en place des programmes spécifiques aux porteurs de projets ainsi qu'aux entrepreneurs installés, destinés à renforcer leurs compétences techniques, managériales ainsi que leurs soft skills.

Le deuxième point de vigilance concerne le chômage qui est resté à un niveau très élevé depuis la crise de la covid-19 et s'est encore aggravé en 2023, atteignant 13% contre 11,8% un an auparavant. Il est à signaler que le taux de chômage pourrait, selon le HCP, culminer à 33% si les actifs ayant précédemment quitté le marché du travail décidaient de le réintégrer.

Outre ses effets délétères sur l'économie qui se voit privée des bénéfices potentiels d'un capital humain jeune, un taux de chômage élevé et persistant engendre un sentiment de frustration et de désespoir chez cette population particulièrement vulnérable. En se basant sur une analyse des causes multidimensionnelles de ce phénomène, le CESE a émis un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles il y a lieu de citer :

Concernant la demande de travail :

- Renforcer l'efficacité et l'échelle de couverture des programmes existants d'appui à la création d'entreprises, tout en poursuivant les efforts d'assainissement de l'environnement des affaires, afin de stimuler la création directe d'emplois via une massification du tissu entrepreneurial.
- Encourager l'intégration industrielle en amont et en aval entre les grandes entreprises, nationales ou étrangères implantées au Maroc et le tissu des TPME, startups et autoentrepreneurs locaux, afin de promouvoir les créations d'emplois indirects.

- Favoriser le « consommer local » afin de maximiser les retombées en termes d'emploi induit. Cela passerait par le développement d'une politique axée sur l'amélioration de la qualité et de la compétitivité-prix des produits nationaux.

S'agissant de l'offre de travail :

A court terme :

- Améliorer la couverture géographique, la qualité de service et la capacité d'offre des programmes de reconversion destinés aux chômeurs dans les métiers techniques les plus demandés sur le marché, en proposant des formations certifiées de courte durée. Ces programmes pourraient être conçus et financés sur la base d'un partenariat public-privé, impliquant les employeurs des secteurs les plus dynamiques et privilégiant la formule des instituts de formation à gestion déléguée.
- Mobiliser les acteurs du tiers-secteur pour offrir des formations qualifiantes en milieu rural, conformément à un cahier des charges prédéfini.

Sur un moyen terme :

- Améliorer l'employabilité en assurant un meilleur alignement du système éducatif et de l'enseignement supérieur avec les exigences actuelles du marché du travail en :
 - privilégiant, pour l'enseignement secondaire, une orientation majoritairement scientifique, technique et professionnelle, afin de doter les étudiants de compétences pratiques et adaptées aux besoins du monde professionnel ;
 - favorisant, concernant l'enseignement universitaire, une approche beaucoup moins théorique et davantage centrée sur la pratique ;
 - Inculquer l'esprit d'entreprise et renforcer les compétences entrepreneuriales dans les programmes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, afin d'encourager les diplômés à choisir l'entrepreneuriat par opportunité plutôt que par nécessité.

Le troisième point de vigilance concerne la tendance à la baisse de la participation des femmes dans le marché du travail. En 2023, le taux d'activité économique des femmes au Maroc s'est établi à seulement 19%, soit un niveau nettement inférieur à celui des hommes (70%). De surcroît, le taux de chômage parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur est particulièrement préoccupant (35%).

Les répercussions de cette faible participation sont significatives, tant sur le plan économique que social. D'une part, elle limite la croissance économique et la dynamique de création de richesse. A ce titre et selon une étude du HCP, intégrer 1,7 million de femmes inactives pourrait porter leur taux d'activité à 34,8%, augmentant ainsi la valeur ajoutée nationale de près de 13%. D'autre part, l'inactivité des femmes contribue à la persistance de la pauvreté et au creusement des inégalités sociales. Cet état de fait est de nature à renforcer leur dépendance économique et à affecter leur statut au sein de la famille et de la société.

Le CESE réitère sa position concernant l'importance déterminante de la participation et l'autonomisation économique des femmes, en appelant à une politique volontariste visant

à intégrer les femmes dans le marché du travail. Cette politique devrait prendre en charge valablement les différentes catégories de femmes inactives et proposer des mesures spécifiques adaptées à chacune d'entre elles.

Dans ce sens, il est recommandé de :

- Réduire les écarts de salaires dans le secteur privé et lutter contre la discrimination dans les promotions de carrière.
- Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat féminin en mettant en place des dispositifs de financement adaptés au soutien de leurs projets ou formations.
- Renforcer l'autonomie économique des femmes au foyer en leur garantissant un revenu minimal, reconnaissant ainsi leur contribution économique non rémunérée.
- Intégrer les femmes au foyer dans le marché du travail via des actions spécifiques :
 - Initier une enquête nationale pour déterminer les facteurs contribuant à l'exclusion des femmes de l'activité économique, et élaborer, à partir des résultats obtenus, une stratégie nationale ciblée ;
 - Offrir aux femmes au foyer l'opportunité d'accroître leurs compétences professionnelles et d'améliorer leurs perspectives d'intégration en leur facilitant l'accès à des formations qualifiantes adaptées aux spécificités régionales ;
 - Fournir des incitations financières aux jeunes femmes au foyer souhaitant s'engager dans l'auto-emploi ;
 - Accorder des subventions à durée déterminée aux entreprises employant des jeunes femmes au foyer.

Le dernier point de vigilance met en lumière les enjeux stratégiques pour le Maroc dans son positionnement sur le marché international de l'hydrogène vert. La publication de « l'offre Maroc » pour cette filière consolidant la feuille de route de 2021 et le cadre institutionnel en vigueur représente une avancée significative. Pour assurer le succès de ce chantier stratégique, le CESE met en avant un ensemble de préconisations :

- Intégrer la filière de l'hydrogène vert dans le cadre d'une stratégie énergétique renouvelée, en synergie avec le développement du gaz naturel, de l'énergie nucléaire et la réduction progressive de l'utilisation du charbon.
- Accélérer la mise en place d'une réglementation dédiée à la filière de l'hydrogène vert et favorisant son attractivité vis-à-vis des investisseurs internationaux.
- Concevoir une feuille de route à court, moyen et long termes pour la mobilisation des financements des infrastructures nécessaires au développement de la filière de l'hydrogène vert.
- Intégrer en amont les besoins en eau de la filière de l'hydrogène vert dans le cadre du programme de développement des stations de dessalement de l'eau de mer.
- Accélérer le processus de formation d'un capital humain répondant aux besoins des différents métiers de l'hydrogène vert.

- Intensifier les efforts de recherche et développement dans la filière de l'hydrogène vert en favorisant une collaboration étroite avec les États, les industriels et les acteurs du secteur privé afin d'accélérer l'atteinte de la maturité technologique nécessaire pour le déploiement efficace de l'hydrogène vert et de ses dérivés.

La deuxième partie du rapport annuel consacre le focus de cette année au secteur de l'industrie navale, identifié comme stratégique et prometteur pour le Maroc. La mise en place d'une industrie navale nationale compétitive pourrait non seulement diversifier et compléter le paysage industriel de notre pays mais favoriserait également un transfert significatif de technologie et de savoir-faire. Elle contribuerait également à réduire la dépendance aux chantiers navals étrangers pour la réparation et l'acquisition de navires.

Le Maroc bénéficie d'atouts majeurs qui le positionnent avantageusement dans le développement du secteur de l'industrie navale. Parmi ceux-ci, l'étendue de ses deux façades maritimes (3500 km), des infrastructures portuaires en constante expansion et une main-d'œuvre compétitive par rapport aux pays européens, ainsi qu'une forte synergie entre les métiers intervenant dans l'industrie navale et ceux requis au niveau d'autres secteurs bien établis au Maroc, tels que l'automobile et l'aéronautique.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures proactives pour stimuler ce secteur, notamment par l'élaboration d'un plan directeur pour le développement d'infrastructures portuaires spécialement dédiées à l'industrie navale. En outre, une banque de projets a été mise en place, ciblant des segments-clés tels que la réparation navale et la construction de navires et visant à structurer et catalyser les investissements dans ces domaines. De plus, dans le cadre de la nouvelle charte d'investissement, des mécanismes de soutien financier destinés aux investisseurs dans l'industrie navale ont également été instaurés.

En dépit d'atouts naturels et des diverses initiatives menées, le secteur fait face à un ensemble d'obstacles, structurels et conjoncturels, qui entravent son développement.

S'appuyant sur le diagnostic établi et les enseignements tirés d'un benchmark international, le CESE préconise l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de l'industrie navale. Cette stratégie devrait adopter une approche écosystémique permettant d'appréhender de manière holistique les divers aspects qui déterminent la performance, l'attractivité et la compétitivité du secteur national de l'industrie navale.

Dans le cadre de cette stratégie, il est essentiel de :

- Concevoir un dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi, intégrant les acteurs des différents domaines concernés par l'industrie navale, y compris les secteurs situés en amont et en aval.
- Adopter une approche de positionnement graduel, ciblant à court et moyen termes les segments et niches dynamiques et accessibles en termes de technologie, de savoir-faire et de capacités d'infrastructure, en servant aussi bien le marché domestique que celui à l'exportation, notamment le pourtour méditerranéen et les pays de la façade atlantique de l'Afrique. Cette phase sera consacrée au développement d'activités moins complexes, telles que les travaux de rénovation et de rafraîchissement, les réparations de pannes imprévues, la maintenance programmée, ainsi que le démantèlement des navires. Parallèlement, il serait essentiel de développer des capacités en matière de construction et transformation de navires

de petite à moyenne taille, utilisant des technologies abordables et adaptées au niveau de maîtrise technologique du Maroc dans certains secteurs (automobile, aéronautique, etc.). La phase ultérieure, conditionnée par les succès de la première, consisterait alors à aborder des segments à plus haute valeur ajoutée.

- Assurer un renforcement continu de l'offre d'infrastructure spécialisée et accélérer la mise en concession du chantier naval du port de Casablanca, en veillant à améliorer l'adaptation et l'attractivité des conditions contractuelles pour les investisseurs.
- Accélérer les travaux d'extension des ports d'Agadir et de Tan-Tan afin de garantir la décongestion des principaux chantiers navals.
- Instaurer un cadre réglementaire et fiscal favorable pour attirer les investisseurs et créer un fonds spécialisé pour le financement de ce secteur à haut risque, en s'inscrivant dans le processus de développement des fonds thématiques prévus dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds Mohammed VI pour l'investissement.
- Favoriser le développement d'un capital humain qualifié, via la mise en place des programmes de formation adaptés et la création des instituts spécialisés, et promouvoir la recherche et le développement dans le secteur.
- Développer la veille stratégique et la promotion des produits nationaux afin de faciliter leur positionnement sur le marché international.

2.3.7. La commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

La Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial, présidée par M. Mohamed Abdessadek Essaidi et dont le rapporteur est Mme Mina Rouchati, a tenu 55 réunions, avec un taux de participation moyen de 51%.

2.3.7.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu, au titre de l'année 2024, de saisines relevant des compétences de la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

2.3.7.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial a élaboré un avis intitulé : « La petite et moyenne agriculture familiale : Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée »

- ***La petite et moyenne agriculture familiale : Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée³⁵⁵***

Cet avis, élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, porte sur la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF), un des piliers essentiels du développement agricole et rural au Maroc. Il met en lumière son rôle dans les politiques agricoles et rurales, analyse les défis auxquels elle est

³⁵⁵ - <https://www.cese.ma/media/2025/05/ASA-C7-81-f-p3.pdf>

confrontée et émet des recommandations visant à renforcer sa viabilité économique et ses fonctions sociales et environnementales. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil, tenue le 31 octobre 2024.

Essentiellement concentrée dans des exploitations agricoles de moins de 5 hectares, représentant environ 70 % du total, la PMAF assure l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux, tout en permettant l'écoulement des surplus au niveau des souks hebdomadaires et des marchés de proximité. Par-delà son rôle productif, la PMAF assume plusieurs autres fonctions. Sur le plan social, elle emploie une part importante de la main-d'œuvre agricole, majoritairement composée de travailleurs familiaux, dont près de 50% au niveau d'exploitations de moins de trois hectares, ce qui limite l'exode rural et encourage la stabilité de la population.

D'un point de vue sociétal, les petits et moyens agriculteurs sont dépositaires d'un savoir-faire ancestral et de pratiques locales contribuant à la conservation des races animales et des variétés végétales endémiques, et œuvrent pour la transmission intergénérationnelle de ces connaissances. Enfin, au niveau environnemental, la PMAF joue un rôle déterminant dans la préservation des écosystèmes, en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience des exploitations agricoles. Bien que la PMAF regroupe la plus grande partie des exploitations, son rôle et ses impacts n'ont pas toujours été suffisamment pris en compte dans les politiques de développement agricole et rural ciblant le secteur agricole et le monde rural.

Aujourd'hui, les défis auxquels la PMAF fait face se sont intensifiés. Son développement et sa résilience sont particulièrement impactés par des facteurs tels que le changement climatique, la hausse des prix des intrants, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le morcellement des terres. De plus, leur faible intégration dans des structures collectives obèvre leur efficacité. Cette structuration insuffisante, couplée à une intermédiation excessive, génère des pratiques spéculatives qui pénalisent les petits producteurs, en particulier dans la commercialisation de leurs surplus. Par ailleurs, les savoir-faire locaux et le patrimoine agroécologique, tels que préservés et pérennisés par la PMAF, tout comme ses contributions environnementales, à savoir la protection des sols, la conservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion et la désertification, ne sont pas suffisamment reconnus et valorisés.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE souligne l'importance de faire de la PMAF une priorité stratégique dans les politiques agricoles et rurales nationales, au regard de ses fonctions économiques, sociales et environnementales qu'elle assume et qui peuvent être développées en s'appuyant sur ce mode d'agriculture. L'ambition est de transformer l'agriculture familiale en un secteur plus productif, inclusif et durable, en propulsant son intégration dans les chaînes de valeur, son pouvoir de négociation au niveau des souks et sa contribution à la stabilité de la population rurale, à l'amélioration de son revenu et la préservation des écosystèmes.

À cette fin, le CESE préconise l'élaboration d'un plan d'action spécifique prenant valablement en charge les particularités propres à chaque territoire. Ce plan devrait inclure des mesures de soutien allant bien au-delà des activités agricoles stricto sensu, telles que le développement d'infrastructures adaptées, la diversification des activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services publics. Ces actions complémentaires visent à renforcer la résilience de la PMAF, lui permettant d'exercer pleinement ses fonctions multidimensionnelles, tout en consolidant l'ancrage territorial de populations rurales vivant essentiellement de l'agriculture.

Un ensemble de recommandations ont été émises dans cette optique, parmi lesquelles il convient de citer :

- Encourager, au niveau de la PMAF, l'adoption de pratiques agricoles durables, telles que la rotation des cultures, le semis direct, l'optimisation de l'irrigation et la diversification des cultures.
- Encourager, en fonction des zones agroécologiques, le développement de cultures résilientes à forte valeur ajoutée et à faible consommation d'eau, telles que le safran, l'arganier, le câprier, le cactus, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales. Cela viendrait compléter les cultures traditionnelles, telles que les céréales (blé, orge), les cultures maraîchères, les (ovin, caprin, plantations et les élevages apiculture, etc.).
- Renforcer l'organisation des unités de PMAF en coopératives, groupements d'intérêt économique (GIE), associations, afin de mutualiser les ressources et d'améliorer leur pouvoir de négociation, en s'inspirant des expériences réussies, en matière d'organisation des agriculteurs à l'échelle nationale et internationale. Cette structuration permettra de réduire le poids des intermédiaires et facilitera le développement des circuits courts de commercialisation et la promotion du commerce de proximité, permettant ainsi aux exploitations familiales de mieux accéder aux marchés locaux et régionaux.
- Favoriser la transformation des produits, notamment ceux d'origine animale issus de la PMAF, en encourageant la création et le développement de petites unités industrielles locales. Ces structures permettront de valoriser les productions locales, de renforcer les circuits courts et de dynamiser l'économie rurale.
- Aménager des espaces pastoraux dans un cadre coopératif, au profit des petits et moyens agriculteurs familiaux, en veillant à leur exploitation alternée afin de préserver les ressources végétales et prévenir le surpâturage, tout en s'inspirant des expériences réussies en la matière.
- Poursuivre et renforcer le soutien au programme de préservation des races locales au profit de la PMAF, notamment pour les ovins, caprins et certaines races bovines à potentiel, dans les régions d'origine. Il conviendrait également de renforcer les capacités d'élevage des agriculteurs et de promouvoir, de manière encadrée, le croisement avec des races importées à fort potentiel et adaptées aux conditions locales, afin de contribuer efficacement à la reconstitution du cheptel national et son renforcement qualitatif.
- Renforcer le conseil agricole en faveur de la PMAF, en augmentant considérablement le nombre de conseillers pour combler le déficit et en améliorant la qualité de l'accompagnement. Cela implique le recrutement de profils qualifiés (ingénieurs, techniciens, etc.) et le développement de plateformes numériques et les solutions de l'Intelligence artificielle agricole permettant un suivi personnalisé, de proximité et adapté aux spécificités et besoins différenciés de chaque territoire.
- Améliorer l'accès au financement pour la PMAF en développant des mécanismes innovants et adaptés à leurs besoins (finance solidaire, subventions et aides ciblées, etc.), afin de soutenir leurs activités, d'encourager l'investissement dans des équipements agricoles modernes et d'optimiser l'utilisation des intrants.

- Protéger les petites et moyennes exploitations familiales contre le morcellement en instaurant un cadre spécifique pour la gestion du foncier agricole, fondé sur un modèle adapté aux réalités locales et inspiré des expériences internationales réussies.
- Reconnaître et valoriser pleinement les fonctions environnementales de la PMAF en intégrant ses contributions écosystémiques dans les politiques agricoles et rurales et en développant des instruments financiers encourageants pour soutenir des actions telles que l'entretien du paysage, la lutte contre la désertification, la préservation des sols et la conservation du patrimoine naturel et culturel.



Principaux résultats issus de la consultation citoyenne « Ouchariko » sur la place de la PMAF

La consultation a suscité un total de 55 935 interactions, dont 1298 réponses au questionnaire, avec une participation plus marquée en milieu rural, atteignant 57%. Cela témoigne de l'intérêt considérable que porte la population rurale à ce sujet, en plus des nombreux commentaires recueillis sur les réseaux sociaux. Il a également été constaté que la participation des jeunes demeure faible (environ 5% pour la tranche d'âge 15-24 ans, et moins de 10% pour celle des 25-34 ans), ce qui laisse entrevoir une problématique de durabilité et de transmission de l'agriculture familiale aux générations futures. Ce constat invite aussi à s'interroger sur le degré d'intérêt que ce modèle agricole suscite chez les jeunes.

Les principaux résultats font ressortir que :

Concernant les principaux défis auxquels fait face la petite et la moyenne agriculture familiale, les résultats révèlent un faible niveau d'encadrement et de conseil agricoles, identifié par 27% des répondants comme le principal obstacle. Vient ensuite une problématique tout aussi déterminante : la forte exposition de ce modèle aux aléas climatiques, évoquée par 20% des répondants. Suivent les difficultés d'ordre organisationnel (16%) ainsi que les contraintes liées à l'accès au financement (14,5%). Par ailleurs, une proportion plus restreinte de répondants a évoqué une protection sociale dite faible, ainsi qu'un morcellement excessif des terres agricoles.

2.4. Conférences et séminaires nationaux et internationaux

Afin de mieux faire connaître ses missions, de partager les conclusions de ses rapports et avis, et de renforcer son rayonnement dans les débats d'intérêt général, le Conseil économique, social et environnemental a organisé et a pris part à de nombreuses activités institutionnelles et de rayonnement (ateliers de restitution, échanges avec les commissions parlementaires, colloques, forums nationaux et internationaux).

Les ateliers de restitution pour présenter les avis du Conseil :

- Avis « *le mariage des filles et ses répercussions négatives sur leur situation économique et sociale* », (20 Février 2024).
- Avis « *pour une société cohésive exempte de mendicité* », (20 Mars 2024).
- Avis « *les jeunes NEET : Quelles perspectives d'inclusion socio-économique?* », (08 Mai 2024).

- Avis « *le tourisme, levier de développement durable et d'intégration : pour une nouvelle stratégie nationale du tourisme* », (20 Mai 2024, Chambre des conseillers).
- Avis « *le cloud, un levier d'urgence pour accélérer la transformation digitale* », (28 Mai 2024, Chambre des représentants) .
- Avis « *économie du sport : un gisement de croissance et d'emplois à mettre en valeur* », (04 Juin 2024, Chambre des représentants).
- Avis « *pour un développement harmonieux et inclusif des territoires : les inflexions majeures* », (25 Juin 2024, Chambre des représentants).
- Avis « *l'enjeu crucial du développement de l'industrie navale au Maroc : consolidation du processus d'industrialisation et de la souveraineté économique nationale* », (15 Octobre 2024).
- Avis « *généralisation de l'AMO, bilan d'étape : Une avancée sociale à consolider, des défis à relever* », (20 Novembre 2024).
- Avis « *quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc?* », (03 Décembre 2024, Chambre des représentants).

Par ailleurs, le Conseil a organisé, en partenariat avec la Chambre des conseillers, le Forum parlementaire sur la justice sociale, tenu le 19 février 2024.

Il a également pris part à la deuxième édition des Assises Nationales de la Régionalisation Avancée, les 20 et 21 décembre 2024, ainsi qu'à la 29^e édition du Salon international de l'Édition et du Livre, où il a tenu un stand dédié ayant accueilli près de 2869 visiteurs et permis la distribution de plus de 3250 documents.

2.5. Le renforcement du rayonnement du Conseil et de la participation citoyenne

Afin d'assurer une meilleure appropriation et adhésion à ses rapports et avis, et d'enrichir le débat public, à la lumière des conclusions de ses avis, sur les questions sociétales majeures pour le Maroc et de mobiliser l'ensemble des acteurs dans cette dynamique, le CESE a déployé plusieurs actions, dont notamment :

Au niveau du site web

Le CESE a poursuivi le développement du contenu de son site web institutionnel. Ce dernier a enregistré une fréquentation atteignant 224 718 sessions et 417 311 pages vues.

Au niveau des réseaux sociaux

Le CESE a renforcé sa présence dans les réseaux sociaux au cours de cette année, comme en témoigne l'évolution du nombre d'abonné(e)s sur ces plateformes :

- Facebook (compte officiel) : 345358 abonné(e)s.
- La page Facebook dédiée à la plateforme digitale participative « ouchariko » : 88394 abonné(e)s.
- X (anciennement Twitter) : 144274 abonné(e)s.

- LinkedIn : 19000 abonné(e)s.
- Instagram : 25480 abonné(e)s.
- La page Instagram dédiée à la plateforme digitale participative « uchariko » : 2056 abonné(e)s.
- Le compte Tiktok créé au mois de juin 2024 et dédié à la plateforme digitale participative « uchariko » : 8238 abonné(e)s.

Les vidéos diffusées sur la chaîne YouTube du CESE ont, quant à elles, atteint 20 576 vues et la durée totale de visionnage a été de 1191,9 heures.

Relations Presse

Le Conseil a renforcé la couverture médiatique de ses activités, avis et rapports notamment par l'invitation de la presse aux différentes manifestations organisées par le Conseil et la diffusion soutenue de communiqués et des documents d'information ; ces actions ont permis de générer plus de 13 985 retombées de presse.

Communication avec le citoyen

L'année 2024 a connu une nouvelle dynamique dans la communication avec les citoyens, en ligne avec la stratégie du CESE. Cette dynamique s'est articulée autour des mesures suivantes :

- La poursuite d'inclusion des citoyen(ne)s dans les réflexions menées par le CESE, à travers le lancement sur la plateforme participative digitale du Conseil de 7 consultations ayant obtenu près de 10369 contributions citoyennes qui sont venues affiner le diagnostic et les recommandations du CESE.
- L'organisation, de deux CESE Café sur la thématique « Parlons intelligence artificielle ». Cette démarche innovante d'échanges et de communication vient enrichir l'éventail d'événements et rencontres institutionnels organisés par le CESE (auditions, restitutions, réunions avec les partenaires institutionnels, ateliers et workshops, etc.), en offrant un espace de dialogue ouvert et de partage des points de vue concernant les thématiques abordées par le Conseil.
- Lancement de nouveaux concepts innovants (*AjiNsewlek, AjiNdakrou, AjiNfehmou*, vidéos des rapporteurs, micros-trottoirs...).
- L'organisation de plusieurs rencontres avec des groupes d'étudiants ou associations en vue de présenter les missions du Conseil ainsi que la discussion d'un avis/rapport du CESE.

La participation citoyenne

L'année 2024 a été marquée par un renforcement significatif de la dynamique initiée l'année précédente en matière de promotion de la participation citoyenne auprès des jeunes, des territoires, des acteurs économiques, des milieux académiques et des citoyennes et citoyens.

En matière de coopération institutionnelle, une convention de partenariat a été signée le 24 juin avec le ministère en charge de la Jeunesse ; cette convention incarne la volonté commune du Conseil et du département ministériel de mettre en place des structures robustes pour faciliter l'engagement des jeunes dans la vie sociale, économique et environnementale de notre pays, et promouvoir leur participation citoyenne. Ainsi, le CESE a été la première institution

constitutionnelle référencée sur l'application PASS JEUNES, qui rassemble plus de 250 000 jeunes Marocains, créant ainsi une passerelle de dialogue direct avec les jeunes générations à travers leurs espaces numériques.

Par ailleurs, en 2024, le Conseil a engagé une dynamique d'ouverture renforcée sur les territoires en organisant des « ateliers participatifs » avec les acteurs régionaux. Cette démarche vise à les associer pleinement à l'élaboration de ses avis et rapports, tout en assurant une prise en compte effective des besoins et des spécificités territoriales. Dans le même esprit, des visites de terrain ont été systématiquement menées dans les différentes régions dans le cadre de la préparation des avis, afin de mieux appréhender les réalités locales et d'être à l'écoute directe des préoccupations, attentes et propositions des acteurs concernés, y compris des populations.

Aussi, l'année 2024 a été marquée par une intensification de la présence territoriale du CESE à travers le déploiement du programme de roadshow « CESE chez vous » dans les universités. Ce programme a permis d'aller à la rencontre des étudiants de plusieurs établissements à travers le Royaume, tels que l'Université Sultan Moulay Slimane de Béni Mellal, l'Université Ibn Tofaïl de Kénitra, l'Université Hassan Ier de Settat, ainsi que l'Université Ibn Zohr via l'ENCG de Dakhla et l'EST de Laâyoune. En outre, le CESE a participé à la 15^{ème} édition de l'Université d'été en faveur des jeunes Marocains résidant à l'étranger, événement organisé à Tanger par le Département des Marocains Résidant à l'Étranger et qui a réuni 300 jeunes.

Parallèlement au programme « Le CESE chez vous », déployé au sein des universités pour renforcer le lien avec les étudiantes et étudiants, une autre initiative vient appuyer l'ouverture du Conseil sur le monde académique : celle des contributions scientifiques. Parmi les thématiques abordées figurent notamment le nexus eau-énergie-alimentation, une approche intégrée des ressources essentielles, ainsi que l'intelligence artificielle, un domaine en pleine évolution, porteur à la fois de défis majeurs et de perspectives prometteuses pour le développement du pays.

Par ailleurs, et dans le cadre de son engagement en faveur d'une plus grande participation des acteurs économiques, le Conseil économique, social et environnemental a multiplié ses initiatives de dialogue structuré avec le tissu entrepreneurial national. Ces efforts ont été couronnés par la signature, le 1^{er} avril 2024, d'un partenariat stratégique avec la Confédération générale des entreprises du Maroc. Ce partenariat a permis l'organisation de quatre ateliers consacrés à des thématiques d'intérêt prioritaire pour les acteurs économiques, à savoir : l'intelligence artificielle ; la gestion de la filière des équipements électriques et électroniques ; les formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles ; ainsi que les pertes et gaspillages alimentaires au Maroc.

2.6. Coopération internationale

L'exercice 2024 s'est révélé particulièrement riche et structurant et ce, à plusieurs égards. Il a en effet été marqué par la diversité des relations bilatérales et multilatérales établies et consolidées tout au long de l'année.

Au plan bilatéral, les visites de travail au CESE des délégations du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) du Mali et des Conseils économique et social du Bénin et de la République démocratique du Congo ont permis de renforcer les liens de coopération avec

nos homologues issus de ces pays. En ce sens, il convient également de noter la redynamisation de la coopération entre le CESE du Maroc et le Conseil économique, social et environnemental de France qui s'est traduite par la signature d'un accord-cadre le 4 juillet 2024, à l'issue de laquelle des échanges de bonnes pratiques ont été engagées, notamment sur les outils de participation citoyenne et de gestion du dissensus.

De même, en préparation de la visite d'une délégation du Conseil économique et social (CES) d'Espagne, le CESE du Maroc a amorcé une reprise des échanges à travers l'identification des meilleures pratiques pouvant inspirer les travaux respectifs des deux institutions. Ces échanges permettront ainsi de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du Conseil en s'imprégnant des meilleures pratiques et en prenant part à des activités de renforcement des capacités.

Au plan multilatéral, le résultat le plus marquant est incontestablement la signature d'un Accord de siège, le 4 décembre 2024 à Rabat au profit de l'UCESA avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, consolidant ainsi l'ancrage institutionnel de la faîtière.

Cet Accord de siège, relatif à l'établissement du Secrétariat Permanent de l'UCESA à Rabat, a été octroyé par le gouvernement du Royaume du Maroc, en reconnaissance des réalisations accomplies par notre Union et en soutien à ses finalités d'intégration africaine.

Il est permis de rappeler que la signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions des assemblées générales de l'UCESA, tenues respectivement à Kinshasa, le 26 septembre 2023, et à Brazzaville, le 8 octobre 2024, qui avaient acté le lieu du siège permanent de l'organisation et entériné l'amendement des Statuts à cette fin. En vertu de cet Accord, l'État marocain reconnaît le statut juridique de l'UCESA en tant qu'organisation internationale créée par les États africains membres des Nations unies.

En outre, le statut d'observateur obtenu auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies (ONU) ouvre maintenant la voie à une promotion des rapports et avis du CESE dans l'un des six principaux organes de l'ONU.

L'attractivité croissante de l'UCESA s'est également illustrée à travers la participation remarquée du CESE du Maroc à des conférences de haut niveau, renforçant sa visibilité et sa crédibilité sur la scène régionale et internationale. Grâce à sa participation à la quatrième conférence annuelle des ministres de l'Initiative Triple A ainsi qu'à des rencontres devenues incontournables dans le paysage institutionnel, tels que le Sommet Euromed et la COP, les travaux du CESE du Maroc et de l'UCESA ont pu bénéficier d'une visibilité accrue, renforçant ainsi leur positionnement de façon significative. La demande d'adhésion du CESM malgache à l'UCESA en est une claire illustration. Il importe par ailleurs de mentionner une plus grande ouverture de l'Union vers les pays d'Afrique Australe, ce qui témoigne d'un rapprochement stratégique et d'un engagement actif sur plusieurs fronts.

À cela s'ajoute le fait que l'UCESA a été citée explicitement dans le plan d'action du Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC), renforçant ainsi sa contribution dans la définition et le suivi des programmes sino-africains. De plus, lors de la quatrième table ronde UCESA – CES de Chine en novembre 2024, une déclaration commune a été adoptée et des thématiques prioritaires de coopération entre les deux institutions ont été identifiées.

Il y a aussi lieu de souligner la pluralité et la pertinence des thématiques qui ont été examinées au cours de l'exercice 2024, lesquelles ont permis d'alimenter une réflexion de fond sur des enjeux majeurs que doit relever l'Afrique, et le Maroc plus précisément. La gestion des minerais stratégiques, le développement humain, les stratégies d'adaptation au changement climatique et la gouvernance de l'eau, notamment le pacte bleu, font partie intégrante des sujets stratégiques pour le CESE du Maroc. D'autres sujets d'intérêt, à savoir le NEXUS Eau-Énergie-Alimentation et Ecosystèmes et l'intégration économique et financière en Afrique, ont également donné lieu à de discussions approfondies, mettant en lumière les recommandations et conclusions du CESE du Maroc et son arrimage aux agendas de l'Union africaine et des Nations unies.

Enfin, la réalisation de travaux et études stratégiques dans le cadre de l'UCESA, notamment la réalisation de l'étude approfondie (*deep dive*) sur la mobilité climatique en RDC, a également permis de renouveler la confiance de nos partenaires, traduisant une reconnaissance de la qualité du travail accompli et de la valeur ajoutée de notre approche. Le CESE du Maroc pourra continuer de compter sur la Banque africaine de développement (BAD), le Bureau de l'Organisation internationale des migrations (OIM) de RDC et le *Policy Center for the New South* dans le cadre des efforts déployés en matière de coopération internationale.

2.7. Budget du Conseil

Les dépenses du Conseil s'élèvent à 98,44 millions de dirhams et sont réparties comme suit :

- 35,32 millions de dirhams pour les salaires et charges sociales du personnel, et 21,75 millions de dirhams pour les indemnités allouées aux membres du CESE ;
- 34,15 millions de dirhams incluant les équipements et les diverses dépenses, qui ont servi notamment à l'élaboration des rapports et à l'émission des avis, ainsi qu'aux charges relatives à l'impression des publications du Conseil et aux frais d'organisation des événements nationaux et internationaux ;
- Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 7,22 millions de dirhams, utilisées principalement pour la réalisation des travaux d'aménagement du siège du CESE et l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau, d'équipements informatiques et de logiciels.

III Programme d'action pour l'année 2025

L'exercice d'autoévaluation, mené en février 2025 lors des réunions de coordination des cinq catégories représentées au sein du Conseil, a conclu à un bilan positif de l'année 2024. Celle-ci s'est particulièrement distinguée par l'adoption d'une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales ; la mise en œuvre de l'arsenal organisationnel et institutionnel du Conseil ; le renforcement de l'interaction avec l'institution législative ; le développement de la participation citoyenne et la poursuite de l'ouverture sur les régions ; ainsi que le renforcement de la présence du Conseil dans l'espace numérique.

Le Conseil est également parvenu à consolider sa contribution au débat public portant sur les grandes questions sociétales d'actualité en rapport avec ses attributions, à hisser la qualité de ses avis, à enrichir son approche participative, et à conforter sa place institutionnelle tant au niveau national qu'international.

Il a, en outre, poursuivi le déploiement de sa stratégie de développement institutionnel, en vue de consolider son impact, de renforcer son ouverture sur son écosystème, d'affirmer son rayonnement, et d'optimiser son fonctionnement interne.

S'appuyant sur les différentes propositions et orientations exprimées par ses membres, et conformément au mécanisme de choix des auto-saisines, le Conseil a élaboré son programme d'action au titre de l'année 2025. Ce programme a été adopté lors de la 165e session ordinaire du Conseil, tenue le 24 décembre 2024.

Ce programme comprend, outre le rapport annuel du Conseil, la poursuite des thématiques déjà engagées au titre des saisines et auto-saisines de l'année 2024, ainsi que le lancement et la programmation de nouveaux sujets pour l'année 2025.

Ce programme demeure susceptible d'être ajusté en fonction des saisines que le Conseil pourrait recevoir de la part du gouvernement ou des deux chambres du Parlement.

Thèmes des auto-saisines au titre de l'année 2025

La poursuite des sujets au titre de l'année 2024

1. **Saisine sur les défis des TPE au Maroc :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques ;
2. **Saisine sur la contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information ;
3. **Auto-saisine sur la formation continue :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles ;
4. **Auto-saisine sur l'économie du soin : « reconnaître et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives » :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité ;
5. **Auto-saisine sur les pertes et gaspillages alimentaires au Maroc :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable ;
6. **Auto-saisine sur le transport dans le monde rural :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la régionalisation avancée, du développement rural et territorial.

Lancement de nouveaux sujets au titre de l'année 2025

1. **L'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE au Maroc :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques ;
2. **Souveraineté alimentaire et développement du secteur de l'industrie agroalimentaire :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques ;
3. **Travail des enfants : causes, impacts et propositions pour éradiquer ce phénomène :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles ;
4. **Comportements civiques dans l'espace et les lieux publics :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité ;
5. **Biodiversité au Maroc : enjeux, risques et opportunités pour un développement durable :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable ;
6. **Carrières scientifiques et techniques des femmes au Maroc :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information ;

7. **Les enjeux et les défis de la cybersécurité au Maroc :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information ;
8. **Coopération intercommunale au service du développement régional :** la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la régionalisation avancée, du développement rural et territorial.

Par ailleurs, soucieux d'améliorer en continu ses méthodes de travail et les conclusions de ses avis et rapports, le Conseil économique, social et environnemental prévoit, en 2025, de consolider les bonnes pratiques déjà en place et de mener de nouvelles actions, telles que proposées par les membres lors des réunions de coordination des cinq catégories représentées au sein du Conseil.

Pour un CESE plus influent :

- Poursuivre l'organisation de rencontres avec les commissions parlementaires concernées ainsi qu'avec les départements ministériels compétents, en vue de présenter les grandes lignes des avis du Conseil, et ce, dans le but de renforcer la réceptivité de ces instances aux recommandations du Conseil.
- Développer des modes d'intervention innovants permettant de formaliser l'implication du Conseil dans le suivi des politiques publiques, tout en capitalisant sur son expérience et en consolidant l'effort analytique et propositionnel déployé en la matière.
- Mettre en œuvre les accords de coopération et de partenariat conclus par le Conseil avec les différents acteurs, par la mise en place de mesures concrètes visant à opérationnaliser et à renforcer les dynamiques de collaboration établies.
- Proposer la réalisation d'études de terrain sur des thématiques insuffisamment documentées, en partenariat avec le Haut-Commissariat au Plan ou toute autre instance compétente.
- Etoffer les avis du Conseil par des synthèses plus détaillées, de manière à en élargir l'audience et à en améliorer la diffusion.
- Maintenir une coordination étroite avec les institutions et organismes conviés aux auditions, afin de les inciter à mandater des intervenants disposant d'une expertise avérée dans les thématiques abordées.
- Adresser aux parties auditionnées un document récapitulatif de leur intervention, incluant l'ensemble des axes de travail traités.

Pour un CESE plus ouvert et plus visible :

- Diversifier et renouveler les contenus de communication liés aux avis du CESE, en mobilisant plus largement les technologies numériques (formats dynamiques tels que les vidéos courtes et les contenus sonores, etc.).
- Porter une attention particulière à l'ouverture sur les organisations syndicales et les partis politiques, par l'organisation de rencontres et de séminaires conjoints favorisant l'échange autour des thématiques abordées par le Conseil.

- Renforcer davantage le partenariat avec les universités, notamment en :
 - Enrichissant les avis du Conseil grâce aux contributions scientifiques et aux éclairages issus du milieu universitaire et académique ;
 - Impliquant le monde universitaire dans l'analyse a posteriori des avis ; les chercheurs et doctorants seraient invités à examiner la pertinence et la faisabilité des recommandations, en tenant compte des spécificités territoriales ;
 - Accordant une place plus structurée aux travaux issus de la recherche universitaire (études, thèses de doctorat) dans l'élaboration des avis.
- Poursuivre l'ancrage territorial de l'action du Conseil en maintenant la dynamique de tenue des assemblées générales et de certaines réunions dans les régions, avec une attention particulière portée aux zones et territoires où les besoins en matière de développement sont les plus prononcés.
- Examiner l'opportunité de choisir une région du Royaume comme terrain d'étude monographique, en invitant l'ensemble des commissions permanentes du Conseil à se pencher, chacune dans son domaine de compétence, sur les problématiques et enjeux propres à ce territoire.
- Accroître les efforts de plaidoyer et de diffusion des recommandations du Conseil, en élargissant la liste des parties prenantes destinataires de ses avis et rapports pour y inclure les partis politiques, les organisations syndicales, les réseaux associatifs, ainsi que les walis et gouverneurs.

Pour un CESE plus efficace en interne :

- Organiser une session de réflexion et d'échange en amont de la préparation du prochain rapport annuel du Conseil, en vue de mobiliser l'intelligence collective autour des choix méthodologiques liés à l'élaboration de ce document de référence (approches, angles d'attaques et indicateurs), tout en identifiant les leviers les plus pertinents pour assurer une valorisation optimale de ses conclusions et un plaidoyer structuré en faveur de ses recommandations.
- Veiller à une exploitation optimale de la plateforme numérique, conçue pour centraliser les applications internes de gestion, de coordination et de suivi des travaux du Conseil, en assurant sa diffusion, en facilitant son appropriation à travers des dispositifs de formation adaptés, et en incitant l'ensemble des composantes du Conseil à y recourir de manière systématique.
- Renforcer le rôle des membres du Bureau en favorisant une communication constante et régulière sur les actions et les décisions du Bureau, et ce avec les différentes catégories qu'ils représentent ainsi qu'avec les commissions dont ils assurent la présidence.
- Organiser des séances d'échange régulières, lors desquelles les membres ès qualités du CESE partageront l'état des lieux et les perspectives de leurs secteurs respectifs.
- Mettre en place des dispositifs de collaboration ou des mécanismes de travail innovants propres à renforcer les synergies et les dynamiques de coopération entre les commissions permanentes.

- Exploiter davantage les technologies d'intelligence artificielle dans les travaux du Conseil, tout en dispensant des formations dédiées aux membres et au personnel du CESE.
- Constituer un groupe de travail chargé de la mise en œuvre optimale du manuel de procédures, dans une perspective d'amélioration continue du fonctionnement institutionnel et de consolidation de l'efficacité opérationnelle des différents organes et composantes du Conseil.
- Garantir aux membres un accès à l'ensemble des auditions organisées par le Conseil, celles-ci constituant un capital immatériel de grande valeur, porteur d'enseignements, d'expériences et d'éclairages susceptibles de nourrir la réflexion collective et d'approfondir la compréhension des thématiques traitées par le Conseil.

Annexe 1 : Liste des institutions et acteurs auditionnés dans le cadre de l'élaboration du Focus³⁵⁶

Institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'économie et des finances • Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille • Ministère de la santé et de la protection sociale • La coordination nationale de l'initiative nationale de développement humain (INDH) • Haut Commissariat au Plan (HCP) • Observatoire national du développement humain (ONDH)
Organisation professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération Marocaine de l'assurance • Groupement professionnel des banques Marocaines
Caisses de retraites	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse Marocaine des retraites (CMR) • Caisse interprofessionnelle Marocaine de retraite (CIMR) • Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR)
Organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation du fonds des nations unies pour la population au Maroc (UNFPA)
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Association islamique de bienfaisance de Kenitra • Association des œuvres sociales de la maison pour personnes âgées à EL Jadida • Centre social pour personnes âgées Fondation Mohamed V à Hay Nahda • Association Française d'Entraide et de Bienveillance
Experte	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur Mouna Maamar, Unité de Gériatrie Aigue, centre hospitalier universitaire CHU Ibn Sina
Visites de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Centre social pour personnes âgées Fondation Mohamed V à Hay Nahda • Maison de retraite du Souissi • Etablissement de protection sociale des personnes âgées Bouknadel

356 - L'ordre selon la date d'audition

Annexe 2 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux sur l'intégration socio-économique des personnes âgées

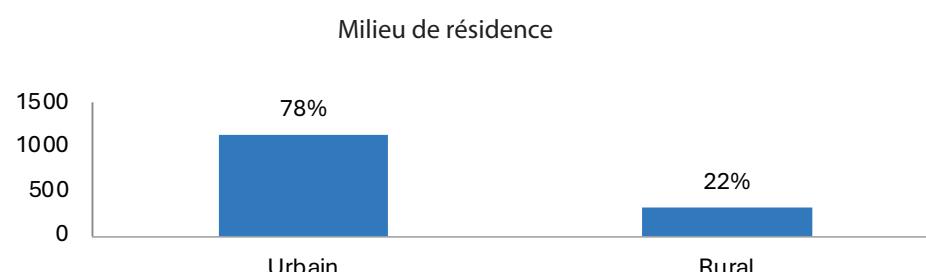
Dans le cadre de la préparation du focus du rapport annuel 2024, consacré à l'**intégration socioéconomique des personnes âgées au Maroc**, le CESE a lancé, du 27 mai au 10 juin 2025, une consultation citoyenne via sa plateforme participative « ouchariko.ma » ainsi que sur ses différentes pages officielles sur les réseaux sociaux.

Cette consultation a permis de recueillir des **avis, perceptions** et propositions émanant directement des citoyennes et citoyens, offrant ainsi un éclairage sur les moyens de renforcer l'intégration des personnes âgées dans la vie économique et sociale.

La consultation a généré un total de 8028 engagements, dont **1 448** réponses au sondage et **656** commentaires publiés.

Profil des participants au sondage :

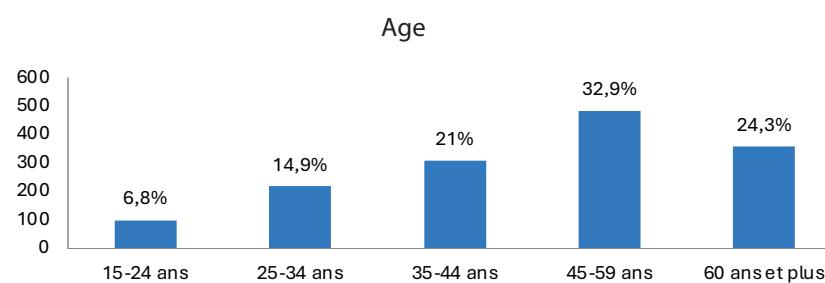
La majorité des personnes ayant pris part à la consultation résident en milieu urbain (78 %), tandis que 22 % proviennent du milieu rural.



Répartition par âge des participants

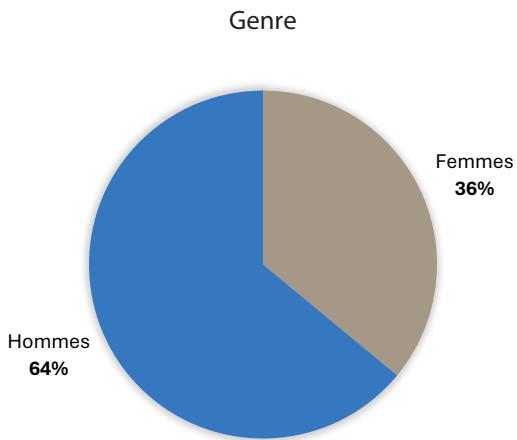
Environ 57 % des répondants au sondage sont âgés de plus de 45 ans, 21 % ont entre 35 et 44 ans, 14 % entre 25 et 34 ans, et 7 % sont âgés de 15 à 24 ans.

Ces résultats témoignent de l'intérêt marqué que suscite cette thématique, en particulier auprès des personnes de plus de 45 ans.



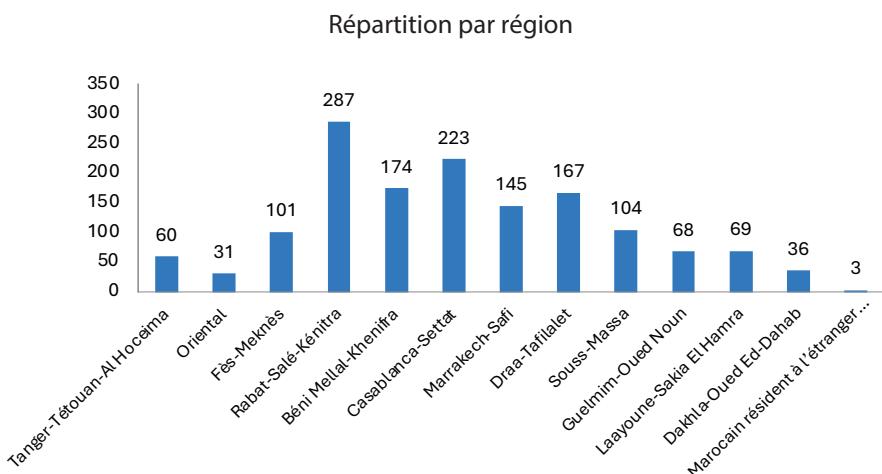
Répartition par sexe des participants

Un peu plus des deux tiers des personnes ayant répondu au sondage sont des hommes, tandis que **36 %** sont des femmes.



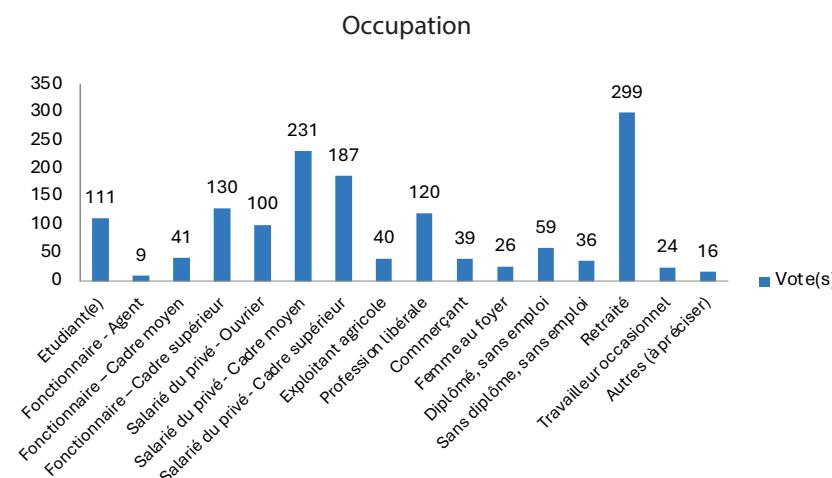
Répartition géographique des participants

Les répondants au sondage sont issus des **12 régions du Royaume**, avec une représentation notable de la région **Rabat-Salé-Kénitra** (20 %) et de **Casablanca-Settat** (15 %).



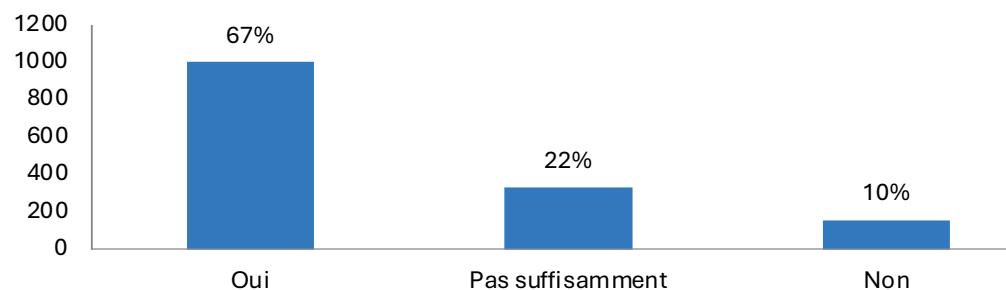
Répartition par catégorie socioprofessionnelle

Les salariés du secteur privé constituent la principale catégorie de répondants, représentant 35% des participants. Ils sont suivis par les retraités (20 %) et les fonctionnaires (12 %).



Perception de la participation des personnes âgées au développement de la société

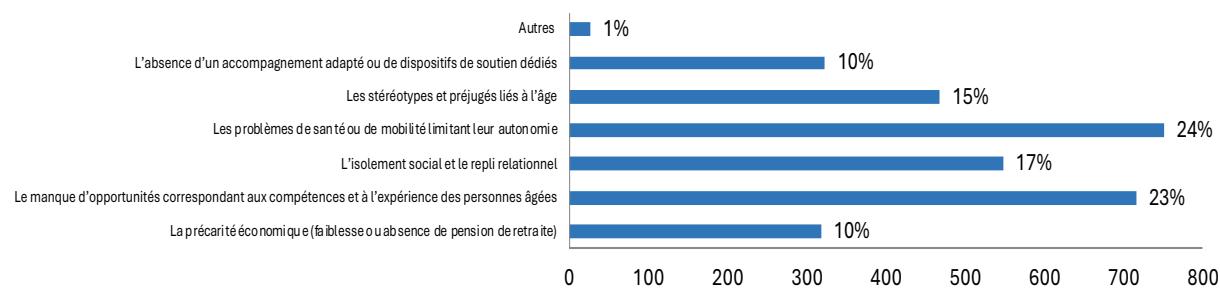
Participation des PA au développement de notre société



La majorité des participants estiment que les personnes âgées contribuent au développement de notre société. Toutefois, 22 % jugent que leur participation reste insuffisante, tandis que 10 % considèrent qu'elles **ne participent pas du tout**.

Principaux obstacles à la participation des personnes âgées au développement de la société

Les principaux obstacles qui entravent la participation des PA



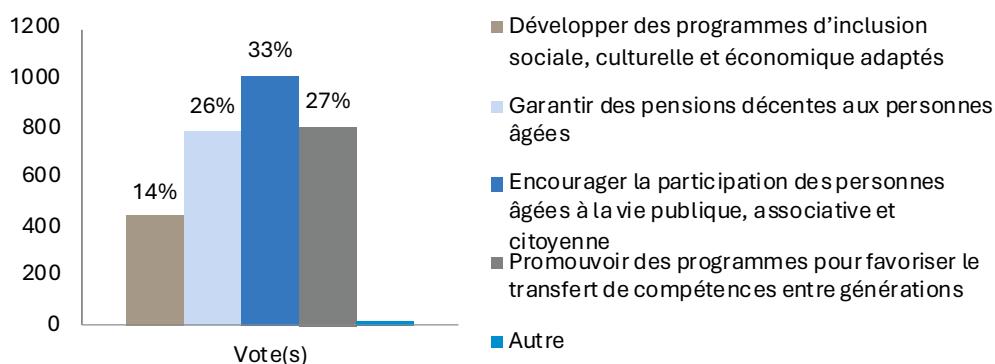
Les résultats du sondage mettent en lumière plusieurs facteurs limitant l'implication des personnes âgées dans la vie économique et sociale. Les obstacles les plus fréquemment cités sont :

- **les problèmes de santé et de mobilité** restreignant leur autonomie (24 %) ;
- **le manque d'opportunités** adaptées à leurs compétences et à leur expérience (23 %) ;
- **l'isolement social et le repli relationnel** (17 %) ;
- **la marginalisation liée aux stéréotypes** et préjugés liés à l'âge (15 %) ;
- **la précarité économique**, notamment l'absence ou l'insuffisance des pensions (10 %) ;
- ainsi que **l'absence de dispositifs d'accompagnement adaptés** (10%).

Par ailleurs, parmi les réponses classées dans la catégorie « Autres » ainsi que dans les contributions sur les réseaux sociaux, plusieurs participants ont évoqué des obstacles d'ordre institutionnel, notamment une réglementation du travail et de la retraite peu incitative, ainsi que l'absence d'un cadre formel de dialogue entre l'État et les personnes âgées, limitant ainsi leur pleine contribution au développement de la société.

Mesures prioritaires pour renforcer la participation des personnes âgées au développement du pays

Mesures prioritaires pour renforcer la participation des PA

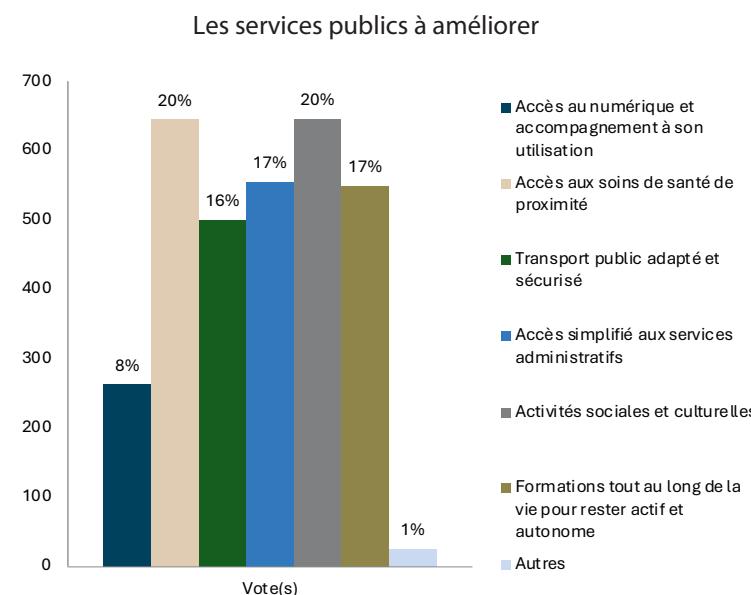


Les participants au sondage considèrent que **l'encouragement des personnes âgées à s'impliquer dans la vie publique, associative et citoyenne** constitue une priorité, soutenue par 33 % des répondants.

Viennent ensuite la garantie de pensions décentes (27 %), la promotion de programmes de transfert intergénérationnel de compétences (26 %) et le **développement de programmes d'inclusion sociale, culturelle et économique adaptés** (14 %), qui sont également perçus comme des leviers essentiels pour renforcer cette participation.

Par ailleurs, plusieurs participants, notamment dans la catégorie « Autres » et à travers leurs contributions sur les réseaux sociaux, ont suggéré d'accélérer les réformes relatives aux retraites et au code du travail afin de faciliter l'activité professionnelle des personnes âgées souhaitant continuer à contribuer au développement du pays.

Services publics à améliorer en priorité pour renforcer l'intégration socio-économique des personnes âgées



Les participants au sondage estiment que **l'accès aux soins de santé de proximité** ainsi qu'aux **activités sociales et culturelles** (20%) doit être prioritairement amélioré pour favoriser l'intégration socio-économique des personnes âgées.

Ils suggèrent également la **simplification de l'accès aux services administratifs** (17%) et le **développement de la formation tout au long de la vie** (17%) afin d'aider les personnes âgées à rester actives et autonomes.

Par ailleurs, les participants soulignent que les **services de transport public** doivent être davantage adaptés et sécurisés pour cette catégorie (16%).

Enfin, certains insistent sur la nécessité **d'améliorer l'accompagnement à l'utilisation du numérique** pour renforcer l'inclusion numérique des personnes âgées (8%).

Tables des matières

Note introductive	11
Préambule	27
PARTIE I : Situation économique, sociale et environnementale en 2024	29
I- Principales évolutions ayant marqué 2024	31
1.1. <i>La situation économique en 2024</i>	31
1.2. <i>La situation sociale au titre de l'année en 2024</i>	50
1.3. <i>La situation environnementale en 2024</i>	75
II- Points de vigilance et Recommandations	88
2.1 <i>Volet économique</i>	88
2.2. <i>Volet social</i>	97
2.3. <i>Volet environnemental</i>	112
PARTIE II : « Focus Intégration socio-économique des personnes âgées (PA) au Maroc : pour mieux se préparer à s'adapter au vieillissement démographique rapide »	117
Introduction	119
I - Le vieillissement démographique au Maroc : réalités et évolutions socio-économiques	120
1.1. <i>Caractéristiques des personnes âgées au Maroc</i>	120
1.2. <i>La transformation sociétale de la famille marocaine fragilise son rôle de filet de sécurité des personnes âgées</i>	123
1.3. <i>Défis et enjeux du vieillissement accéléré de la population marocaine</i>	124
II- Des initiatives institutionnelles mais des obstacles à l'intégration socioéconomique des personnes âgées qui persistent	126
2.1. <i>L'écosystème institutionnel pour l'intégration socio-économique des personnes âgées</i>	126
2.2. <i>Les obstacles qui entravent l'intégration socio-économique des personnes âgées</i>	129

III - Renforcer l'intégration socio-économique des personnes âgées par l'accélération de l'opérationnalisation des dispositifs de la protection sociale, l'adaptation des politiques publiques aux enjeux du vieillissement et le développement structuré de la silver économie	137
Partie III : Activité du CESE	143
I - Faits marquants de l'année 2024	146
1.1 <i>La poursuite d'une démarche de travail axée sur une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales</i>	146
1.2 <i>Déploiement progressif du nouveau cadre réglementaire et institutionnel du CESE</i>	147
1.3. <i>Une dynamique d'ouverture et de dialogue renforcée avec les différents partenaires</i>	148
II - Bilan de l'année 2024	152
2.1. <i>Assemblées Générales</i>	152
2.2. <i>Bureau du Conseil</i>	152
2.3. <i>Commissions permanentes</i>	153
2.4. <i>Conférences et séminaires nationaux et internationaux</i>	184
2.5. <i>Le renforcement du rayonnement du Conseil et de la participation citoyenne</i>	185
2.6. <i>Coopération internationale</i>	187
2.7. <i>Budget du Conseil</i>	189
III - Programme d'action pour l'année 2025	190
Annexe 1 : Liste des institutions et acteurs auditionnés	195
Annexe 2 : Résultats des consultations lancées sur la plateforme Ouchariko et sur les réseaux sociaux sur l'intégration socio-économique des personnes âgées	196

Conseil Economique, Social et Environnemental

Président
Abdelkader AMARA

Secrétaire Général
Younès Benakki

Membres

Catégorie des experts

1. Abdalah Mokssit
2. Abdelmaksoud Rachdi
3. Ahmed Abaddi
4. Albert Sasson
5. Amina Lamrani
6. Amine Mounir Alaoui
7. Armand Hatchuel
8. Fouad Ben Seddik
9. Hajbouha Zoubeir
10. Hakima Himmich
11. Idriss Ilali
12. Khalida Azbane Belkadi
13. Lahcen Oulhaj
14. Mohamed Horani
15. Mohammed Bachir Rachdi
16. Mustafa Benhamza
17. Nabil Hikmet Ayouch
18. Tahar Benjelloun
19. Tarik Aguizoul
20. Thami Abderrahmani Ghorfi

Catégorie des représentants des syndicats

21. Abdelaziz louy
22. Abderrahim Laabaid
23. Abderrahmane Kandila
24. Ahmed Bahanniss
25. Ahmed Baba Abbane
26. Allal Benlarbi
27. Bouchta Boukhalfa
28. Brahim Zidouh
29. Jamaa El Moatassim
30. Khalil Bensami
31. Lahcen Hansali
32. Latifa Benwakrim
33. Mina Rouchati
34. Mohamed Boujida
35. Mohamed Abdessadek Essaidi

36. Mohammed Bensaghir
37. Mohammed Dahmani
38. Mohammed Alaoui
39. Mustapha Khlaifa
40. Najat Simou
41. Nour-Eddine Chahbouni

Catégorie des organisations et associations professionnelles

42. Abdallah Deguig
43. Abdelhai Bessa
44. Abdelkarim Foutat
45. Abdelkrim Bencherki
46. Abdellah Mouttaqi
47. Ahmed Abbouh
48. Ahmed Ouayach
49. Ali Ghannam
50. Amine Berrada Sounni
51. Driss Belfadla
52. Kamaleddine Faher
53. Larbi Belarbi
54. M'Hammed Riad
55. Meriem Bensalah Chaqroun
56. Mohamed Hassan Bensalah
57. Mohammed Boulahcen
58. Mohammed Ben Jelloun
59. Mohammed Fikrat
60. Moncef Ziani
61. Mouncef Kettani
62. Saad Sefrioui

Catégorie des organisations et associations oeuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

63. Abderrahim Ksiri
64. Abderrahmane Zahi
65. Hakima Naji
66. Jaouad Chouaib
67. Karima Mkika
68. Laila Berbich

69. Lalla Nouzha Alaoui
70. Mohamed Mostaghfir
71. Mohammed Benkaddour
72. Sidi Mohamed Gaouzi
73. Tariq Sijilmassi
74. Zahra Zaoui

Catégorie des personnalités es qualité

75. Abdellatif Jouahri
76. Amina Bouayach
77. Chakib Benmoussa
78. Driss El Yazami
79. Hassan Boubrik
80. Hassan Boulaknadal
81. Hassan Tariq
82. Khalid Lahlou
83. Lahcen Larhdir
84. Lotfi Boujendar
85. Loubna Tricha
86. Othman Benjelloun
87. Othman Gayer
88. Rahma Bourquia
89. Président du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance
90. Président du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative
91. Président de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination

